



**BENICHOU Michaël**

Sciences-Po Rennes  
4<sup>o</sup> année section PoSo  
Année 2008-2009

**Le démantèlement de la *French Connection* :  
la répression internationale des filières françaises de  
l'héroïne.**

De l'adoption de la loi antidrogue (31 décembre 1970)  
à la prise du *Caprice des Temps* (29 février 1972).

Mémoire réalisé sous la direction de M. Gilles Richard  
Professeur d'histoire contemporaine

## **Remerciements**

Je remercie Gilles Richard qui a dirigé ce mémoire. J'ai été très heureux de suivre son séminaire d'Histoire de la France au XX<sup>e</sup> siècle. Je remercie le personnel de l'espace patrimoine des Champs Libres pour leur accueil et leur professionnalisme. Je voudrais particulièrement remercier ma mère pour le temps passé à me relire et me conseiller. Ma petite amie aussi, Lucie, pour ce qu'elle est dans ma vie depuis quelques temps déjà. Enfin, je remercie mes trois colocataires « IEPiens ». Merci.

# Sommaire

Introduction.....	4
<b><u>Chapitre I – La France : premier exportateur mondial d’héroïne.....</u></b>	<b>10</b>
<b><u>I - Un réseau opaque et structuré centré sur Marseille.....</u></b>	<b>10</b>
A – Marseille, la cité idéale ?.....	10
B – Le <i>Milieu</i> marseillais.....	17
<b><u>II – Le business de l’héroïne.....</u></b>	<b>27</b>
A – Le cycle de l’héroïne.....	27
B – Un business très lucratif.....	36
<b><u>Chapitre II – La drogue : problème public n°1.....</u></b>	<b>43</b>
<b><u>I – Les États-Unis et la France face au problème de la drogue : deux histoires, deux approches.....</u></b>	<b>43</b>
A – Une véritable panique morale aux États-Unis.....	44
B – Une prise de conscience tardive en France.....	51
<b><u>II – Le « péril jeune ».....</u></b>	<b>58</b>
A – La culture de la drogue.....	59
B – L’action du pouvoir politique français.....	65
<b><u>Chapitre III – La lutte contre le trafic d’héroïne.....</u></b>	<b>71</b>
<b><u>I – L’essor d’une coopération mondiale renouvelée.....</u></b>	<b>71</b>
A – La coopération entre la France et les États-Unis.....	72
B – D’autres formes de coopération.....	79
<b><u>II – Les effets de la loi antidrogue du 31 décembre 1970.....</u></b>	<b>86</b>
A – Du « drogué » au « toxicomane ».....	87
B – La chasse aux trafiquants.....	93
Conclusion.....	100

## Introduction

Bandol le 26 août 1969, une adolescente de 17 ans, apprentie coiffeuse originaire de Marseille, était trouvée morte dans les toilettes du casino de cette station balnéaire du Sud de la France. Un médecin avait bien été appelé dans l'urgence, ce dernier ne put que constater le décès. La cause ? Un arrêt brutal du cœur, lui-même conséquence d'une *overdose*. Les journalistes locaux, qui devaient certainement un peu s'ennuyer dans leurs salles de rédaction, s'étaient alors emparés du sujet d'une manière plus que tapageuse. La classe politique leur avait emboîté le pas dans les mois qui suivirent. Il faut dire que le contexte de l'après Mai 68 allait dans le sens d'un retour de flamme conservateur au sein de la société française. Pourtant, dans ma tête, l'année 1969 c'était le bon temps. Jane Birkin chantait d'ailleurs *69 année érotique* en duo avec Serge Gainsbourg, son compagnon de l'époque. L'été, la saison touristique battait son plein et des jeunes gens venus de l'étranger, souvent des États-Unis et d'Europe du Nord, flânaient dans toute la France, notamment dans les petites ruelles de Saint-Germain-des-Prés où ils refaisaient le monde à leur manière. Habillés de vêtements colorés, parés d'un bandana autour de la tête et portant invariablement les cheveux longs, ils restaient en France pour quelques jours, passage obligé. Ils étaient ordinairement là en transit, histoire de prendre du bon temps avant de s'envoler aux Indes, au Népal et même en Afghanistan. À cette époque, il était encore possible de s'y rendre. Les jeunes Français, eux aussi, avaient commencé à adopter cette mode : les *hippies*, les *beatniks* ou encore les babas cool, voilà comment on nommait ces groupes aux idées et modes de vie originaux. Le chômage ? Ils ne connaissaient pas encore la réalité sociale que recouvre ce terme à mon époque. Travailler, faire carrière, trouver sa place dans la société héritée des aînés et s'y conformer, telles n'étaient pas leurs priorités, c'est le moins que l'on puisse dire. La guerre ? Contrairement à leurs parents, ils n'avaient pas à s'en soucier. Il y avait bien le ce satané Vietnam pour les jeunes Américains, mais bon, pas de quoi lever des millions de soldats à envoyer à la boucherie pour défendre la patrie en péril, encore moins le devoir de libérer le territoire de l'Occupant. Ils étaient d'ailleurs fermement pacifistes et refusaient la course aux armements. Le sida ? Il n'avait pas encore eu la mauvaise idée de se faire connaître. Les mœurs se libéraient, le libertinage était répandu et la contraception, en se développant, permettait de réinventer une sexualité plus libérée. Mes pensées dessinaient donc un monde idyllique, celui de l'insouciance, de la liberté des mœurs, d'un cinéma français inspiré, du progrès technique qui depuis, ne s'est pas arrêté. Les jeunes n'avaient à mon sens aucune raison de se plaindre de leur sort. S'ils le faisaient, c'est qu'ils étaient chauffés à blanc par quelques utopistes en vogue, ceux dont on peut partager les idées un moment, souvent celui de la jeunesse, pour finalement les abandonner avec la maturité et les préoccupations nouvelles qu'induit l'âge adulte. Et la drogue dans tout ça alors ? Elle tuait. Mais pourquoi ce lieu ? Et pourquoi cette fille ?

C'était Roger, un jeune *beatnik* de 18 ans, qui avait fait la piqûre d'héroïne à la jeune Martine : la mort pour 25 francs de l'époque. Inculpé d'homicide volontaire, trafic et usage de stupéfiant, il fut écroué à la prison de Toulon. Il faisait partie d'une bande de six jeunes *beatniks* de l'Est varois. La presse tenait là le coupable idéal : jeune, *beatnik* et drogué. Mais elle n'oubliait pas de rappeler que six mois auparavant, un laboratoire clandestin de fabrication d'héroïne avait été découvert dans la banlieue de Mazargues près de Marseille, à quelques kilomètres de Bandol justement. Car 1969, c'était aussi l'époque de la *French Connection*. La France, de l'après-guerre à la fin de la présidence de Georges Pompidou, a été le pivot du trafic international de l'héroïne. Relativement peu punie et encore moins recherchée, une opaque nébuleuse de trafiquants amassait une fortune considérable dans un marché de la drogue en plein essor. Le *Milieu* marseillais, notamment, prospérait jusqu'à ce que les pouvoirs publics se décident à prendre le problème à bras le corps. Alors que ces derniers s'emparaient du débat autour de la drogue, de l'autre côté de l'Atlantique et particulièrement à New York, les ravages de l'héroïne « made in France » étaient énormes. Dès le départ du général de Gaulle et l'arrivée de Georges Pompidou à l'Élysée, le président américain Richard Nixon écrivit au nouveau président de la République et lui demanda de démanteler la *French Connection*, autrement dit les filières françaises de l'héroïne<sup>1</sup>. Quasiment deux années plus tard, en juin 1971, Richard Nixon fit de la drogue l'ennemi principal de l'Amérique lors d'un discours au Congrès qui qualifiait la situation d'extrêmement urgente. En effet si en 1969, on pouvait estimer qu'il y avait 315 000 toxicomanes aux États-Unis, ils étaient 560 000 en 1972<sup>2</sup> ; chaque année en moyenne, de 6 000 à 8 000 jeunes Américains étaient tués à cause de la drogue<sup>3</sup>. Six mois avant le discours de Richard Nixon, la loi antidrogue avait été votée à l'unanimité en France non sans susciter de vifs débats. Elle punissait désormais le trafic de drogue jusqu'à 20 ans de prison et permettait aux drogués de suivre une thérapie afin de les sortir de la dépendance. Les résultats se faisaient néanmoins cruellement attendre comparés à l'essor du trafic. De son côté, le Général de Gaulle n'étant plus là, Richard Nixon attendait désormais une coopération inconditionnelle de la part des autorités françaises, d'autant que la France auparavant relativement bien épargnée par les ravages de la drogue, connaissait désormais un pic de faits divers inquiétants. La presse en faisait d'ailleurs ses choux gras. Toutefois, les relations entre la France et les États-Unis n'étaient pas des plus cordiales depuis quelques années. Les sujets de désaccord ne manquaient pas : le Vietnam, le commandement intégré de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'entrée de la République populaire de Chine au Conseil de sécurité de l'Organisation des nations unies (ONU), le Proche-Orient... Il allait de toute évidence falloir briser un certain nombre de non-dits (volontaires ou pas) afin d'envisager une politique de coopération d'envergure. Le problème de la drogue allait alors prendre une dimension internationale. Mais ne l'avait-il pas toujours été, sous une autre forme ?

---

<sup>1</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *Les parrains corses*, Fayard, 2004, p. 537.

<sup>2</sup> Alfred W. McCOY, *The politics of heroin in Southeast Asia*, New York, Harper & Row, 1972, p. 469.

<sup>3</sup> Propos de Christophe HONDELATTE, in Philippe MARCOUX, *Faites entrer l'accusé. La French Connection*, 17 Juin média, diffusé le 23 avril 2007 sur France 2.

Dans un article publié en 2003, François-Xavier Dedouet permet d'apprécier sous un autre angle le problème de l'héroïne et de l'opium durant les premières années de la décennie soixante-dix : « *Que ce soit dans la presse, dans les déclarations politiques, dans la littérature spécialisée ou dans l'agenda des institutions internationales, les drogues sont, depuis une trentaine d'années, essentiellement abordées d'après leur enjeu répressif. Les organes onusiens dépositaires des politiques de régulation n'ont pas échappé à ce changement de cap. La création du Fonds des Nations unies pour la lutte contre l'abus des drogues en 1971, la conférence de 1987 sur l'abus et le trafic illicite de drogues, la Convention de 1988 sur la lutte contre le trafic illicite ou le plan décennal d'éradication de la drogue lancé à l'occasion de la 20<sup>ème</sup> session extraordinaire de l'assemblée générale de 1998 l'attestent* »<sup>4</sup>. L'opium, longtemps considéré comme produit légal, avait été l'objet de différentes législations au cours du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle visant à limiter son usage et sa distribution. Cette dernière était alors le monopole des médecins et pharmaciens qui se professionnalisaient. C'était à travers eux que les États en organisaient ce commerce : « *Toutefois, jusqu'aux années 1970, la question était étroitement associée à celle du contrôle des activités licites. Les discussions sur ce point s'organisait suivant deux axes majeurs: contraindre les gouvernements les plus récalcitrants à se conformer aux dispositions du contrôle international d'une part, et renforcer la coopération des forces de répression envisagée comme la conséquence logique des progrès réalisés dans la régulation des activités licites, d'autre part* »<sup>5</sup>. Quelque chose s'était donc bien passé au niveau international au début des années soixante-dix, différents événements avaient contraint les gouvernements des grandes puissances occidentales (particulièrement la France et les États-Unis) et des pays producteurs d'opium à resserrer les liens qui les unissaient peu ou prou sur ce sujet. Le problème des drogues, donc de l'héroïne issue de l'opium et qui est la plus dangereuse d'entre-elles, allait prendre un caractère répressif encore non envisagé quelque années avant la décennie soixante-dix : « [...] *ce n'est que dans les trente dernières années du XX<sup>e</sup> siècle que l'enjeu sécuritaire des drogues s'est développé au point de devenir, pour la plupart des professionnels comme des observateurs, l'enjeu principal, pour ne pas dire unique, de la question des drogues* »<sup>6</sup>. La question était donc de savoir comment allait être organisée cette répression des filières illicites de l'opium et particulièrement celle de la *French Connection* ? Quelles furent les raisons qui amenèrent les pouvoirs publics français et américains à une prise en compte de ces filières comme problème public à résoudre urgemment ?

« *Il faut dire que attention, là ça se passe en 1971, donc 1971 c'est la grande période de la French Connection. C'est où les neuf dixièmes de l'héroïne mondiale transitaient par Marseille. Donc l'héroïne on n'en manquait vraiment pas, c'était pas cher, il y en avait plein et donc [les toxicomanes] venaient avant tout pour des problèmes d'héroïne. Il y avait avec beaucoup moins d'importance la*

---

<sup>4</sup> François-Xavier DEDOUET, « De la régulation à la répression des drogues. Une politique publique internationale », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n°52, 2<sup>e</sup> trimestre 2003, p. 104.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 102.

<sup>6</sup> *Ibid.*, pp. 91 et 92.

cocaïne. [...] *C'était avant tout l'héroïne* »<sup>7</sup>. Ce témoignage du Dr Francis Curtet illustre bien le contexte qui sévissait alors dans le milieu des toxicomanes : l'héroïne était abondante, de bonne qualité et pas chère. Ceci ne manquait pas d'occasionner des troubles qui eux, étaient perçus comme gravissimes par les pouvoirs publics de l'époque. Ces derniers s'empressèrent d'ailleurs de réprimer les toxicomanes sans avoir réellement prévu la mise en place des structures adaptées : « *Rien, il n'y avait rien, les toxicomanes c'était une chasse aux sorcières. On parle de répression, mais la répression à l'époque c'était diabolique* »<sup>8</sup>. Pourtant, un changement pouvait aussi être perçu dans l'ensemble de la société française qui, peu à peu, tendait à se libéraliser. Les pouvoirs publics, en retour, ne manquèrent également pas de reconsidérer leurs positions initiales sur le traitement de la toxicomanie. La loi antidrogue du 31 janvier 1970 laissait une chance au toxicomane, s'il le souhaitait, de pouvoir s'en sortir. Le répression allait alors connaître un effet ciseau : les trafiquants étaient châtiés plutôt que les toxicomanes qui apparaissaient de plus en plus comme des victimes. Ce changement, certains acteurs de la société comme le Dr Claude Olievenstein l'avaient engagé. Ce dernier refusait le traitement inhumain affligé à ceux que l'on ne nommait pas encore toxicomanes : « *Les avocats établis, même les politiques, étaient tous piégés, à droite comme à gauche, dans un système mental archaïque et moralisateur qui les conduisait à rejeter les toxicos avec un bel ensemble. Mais la situation, cependant, commençait à évoluer. Dans la profession, des jeunes surgissaient, qui se trouvaient, de par leur génération même, en résonance avec le problème* »<sup>9</sup>.

C'est pour toutes ces raisons que le problème de la drogue m'attirait. Il articulait le pouvoir de coercition des États, l'opacité des organisations clandestines et l'évolution des mentalités. Étant originaire de Marseille, d'un père marseillais parfois caricatural, j'étais également attiré par la tradition particulière de banditisme qui régnait dans cette ville. D'où venait-elle ? Quelle était sa part de mythe et de réalité ? Je savais qu'il fallait la relier à une histoire et à un contexte particulier, il n'était pas possible de l'analyser de manière isolée. Je voulais sortir du cliché mais je comprenais également que ce cliché n'était pas né *ex nihilo*. De plus, je suis quelqu'un qui a grandi dans un quartier où la délinquance et les problèmes sociaux sont le lot quotidien de ses habitants et des pouvoirs publics. Ces problèmes ont une résonance particulière dans mes pensées, ils ont longtemps fait partie de mon quotidien de fils de famille modeste. Au niveau microsocial, la délinquance pourrit la vie de bon nombre de familles, au premier rang desquelles se trouvent celles des classes sociales les plus fragiles. Au niveau macrosocial, un ensemble de facteurs engendre ce climat malsain, propice à une désintégration sociale qui court depuis plusieurs dizaines d'années. Une plongée dans un passé que j'idéalisais me permettrait de relativiser la manière que j'avais d'appréhender les choses. Les raisons

---

<sup>7</sup> Propos de Francis CURTET (assistant du Dr OLIEVENSTEIN), in Aurélie LUNEAU et Marie-Ange GARANDEAU, *La Fabrique de l'histoire. De Bandol à Marmottan*, diffusé le 09 décembre 2008 sur France Culture.

<sup>8</sup> Propos de Perlette PETIT, *ibid.*

<sup>9</sup> Claude OLIEVENSTEIN, *Il n'y a pas de drogués heureux*, France Loisirs, 1977, P. 271.

qui poussent certaines personnes à emprunter le mauvais chemin sont multiples. Elles peuvent être interprétées de diverses manières allant d'une psychologisation excessive à un économicisme totalitaire. Ma voie, cela allait être celle de l'histoire, cette science de l'homme et de la société qui permet de réfléchir en éloignant les passions du présent. Cependant, il allait falloir aller au-delà de la simple réflexion. Il fallait prouver, expliquer et relier les faits, les mentalités et les institutions. Le hasard, un mot tabou dans les universités, pouvait également jouer un rôle. N'arrive-t-il pas aux autorités de saisir des marchandises de contrebande tout à fait par hasard ? Certes, mais le hasard aussi, cela se provoque. « *La chance sourit à ceux qui croient en elle* », disait Louis Pasteur. D'ailleurs, l'historien obstiné cherchant la bonne source la trouve plus souvent que celui qui attend qu'elle lui tombe du ciel. Mais cela peut aussi arriver.

Mes sources peuvent être divisées en cinq catégories. Ma période d'étude est centrée sur l'année 1971 et le premier trimestre de l'année 1972. Cependant, mes sources débordent souvent de cette période en relatant des événements antérieurs ou postérieurs.

- J'ai tout d'abord prioritairement travaillé sur la presse quotidienne nationale. J'ai utilisé pour cela les archives de deux quotidiens nationaux de renommée : *Le Monde* et *Le Figaro*. J'ai parcouru ces deux journaux du 1<sup>er</sup> décembre 1970 au 30 avril 1972. *Le Figaro* a dans l'ensemble laissé une plus grande place aux articles consacrés à la drogue.
- Je me suis abondamment inspiré de trois livres. Le premier d'entre eux est *Les parrains corses* de Vincent Nouzille et Jacques Follorou, deux journalistes d'investigation qui l'ont publié en 2004. J'ai ensuite beaucoup utilisé le célèbre livre du Dr Claude Olievenstein : *Il n'y a pas de drogués heureux*, publié en 1977. Il y raconte son parcours, sa vision de la psychiatrie et le combat qu'il a mené afin de venir en aide aux toxicomanes. Enfin, dans une moindre mesure mais avec beaucoup d'intérêt, j'ai consulté le livre de l'historien américain Alfred W. McCoy : *Politics of Heroin in Southeast Asia*, publié en 1972.
- J'ai consulté plusieurs livres que je qualifierais de secondaires mais qui m'ont, à l'occasion, beaucoup aidé. Il y a par exemple celui de l'ancien commissaire marseillais Lucien Aimé-Blanc nommé *L'indigène et le commissaire*, publié en 2006. Il y a deux des livres Georges N'Guyen Van Loc, lui aussi ancien commissaire dans la Cité phocéenne : *Le Chinois. Un Grand flic de Marseille raconte*, publié en 1989, et sa suite *Le Chinois 2. Paroles d'homme*, publié en 1992. Sur les conseils de Gilles Richard, j'ai également consulté *L'année politique 1971* ainsi qu'un article de François-Xavier Dedouet intitulé « De la régulation à la répression des drogues. Une politique publique internationale », publié en 2003 dans *Les cahiers de la sécurité intérieure*. Pour les autres ouvrages, ma bibliographie les répertorie de manière exhaustive.
- J'ai aussi utilisé quelques exemplaires des débats de l'Assemblée nationale publiés au *Journal Officiel*. J'ai utilisé ceux du 25 octobre 1969, du 11 et du 18 décembre 1970.

- L'originalité de mes sources provient du fait que j'ai beaucoup utilisé de documents audiovisuels ponctués de témoignages. Il y a tout d'abord un numéro de l'émission de Christophe Hondelatte, *Faites entrer l'accusé*, dédié à la French Connection et diffusé le 23 avril 2007 sur France 2. Il y a ensuite un autre documentaire réalisé par David Korn-Brzoza, *French Connection. Une histoire de familles*, diffusé en 2003 sur France 5. Enfin, il y a trois numéros de l'émission de France Culture *La Fabrique de l'histoire*, ceux diffusés le 8, 9 et 10 décembre 2008, consacrés à la drogue.
- Enfin, je me suis également servi de deux mémoires de 4<sup>ème</sup> année d'Institut d'études politiques (IEP). Il y a premièrement celui de Julien Nogues intitulé *Les droites face « au problème de la jeunesse »*. Une histoire des années 1968 à 1974, réalisé en 2003 à l'IEP de Rennes. Il y a enfin celui d'Éric Farges, *Les États face aux drogues*, réalisé en 2002 à l'IEP de Grenoble.

L'examen de ces différentes sources m'a amené à diviser mon mémoire en trois grands chapitres. Le premier d'entre eux est intitulé « La France : premier exportateur mondiale d'héroïne ». Nous verrons dans ce chapitre quelles étaient les raisons qui firent de la France, et surtout de Marseille, la plaque tournante de l'héroïne mondiale. Nous nous intéresserons pour cela à l'histoire du *Milieu*, aux liens qu'il a su tisser avec les hommes politiques et les puissants ainsi qu'aux circonstances qui permirent à ces liens d'exister. Nous n'hésiterons pas, dans le cadre de la démonstration, à revenir sur des faits antérieurs à notre période. Nous expliquerons ensuite comment l'héroïne était-elle devenue un business, qui étaient ces grands trafiquants et quel était leur mode de vie. Dans un deuxième chapitre intitulé « La drogue : problème public n°1 », nous nous intéresserons aux causes qui firent de la drogue un problème public à résoudre de toute urgence. Nous nous pencherons pour cela sur le cas des États-Unis, un pays victime de l'héroïne marseillaise. Le cas de la France nous montrera ensuite la distorsion de perception existante entre ces deux pays. Nous montrerons notamment que le pays n'était en rien préparé à lutter contre le problème de la drogue qui était assimilé à un problème de la jeunesse dans son ensemble. La drogue avait en effet sa propre culture, ses propres rites et touchait surtout une catégorie spécifique de la population. Enfin, dans un troisième chapitre intitulé « La lutte contre le trafic d'héroïne », nous verrons que le problème public de la drogue avait pris une telle ampleur qu'il allait être à l'origine de l'essor d'une nouvelle coopération mondiale en la matière. Premièrement, la France et les États-Unis allaient coopérer afin de lutter efficacement contre le trafic d'héroïne. Dans une deuxième phase, les organismes internationaux allaient également être sollicités afin de réveiller la conscience mondiale sur ce sujet. Mais le problème du trafic d'héroïne restait avant tout un problème français, il fallait donc que les autorités agissent. C'était dans cette optique que la loi antidrogue fut adoptée le 31 décembre 1970. Cette loi allait avoir des conséquences nouvelles, dans la prise en charge des toxicomanes d'une part, dans la lutte contre les trafiquants d'autre part.

# **Chapitre I – La France : premier exportateur mondial d’héroïne**

Cette première partie expliquera pourquoi la France durant notre période d’étude est le pays qui exporte le plus d’héroïne au monde. Cependant, il n’était pas question de problématiques semblables sur l’ensemble du territoire hexagonal. À ce titre, la région marseillaise et son fameux *Milieu* requerront une attention toute particulière. Il faut donc essayer de décrire ce *Milieu*, les mutations qu’il a subies (quitte à parfois nous éloigner de notre période de référence) et expliquer comment il agissait dans un contexte politique et social donné. Cette singularité propre au *Milieu* est assez complexe mais explique que la *French Connection* ait pu être identifiée avant tout, mais pas seulement, à une nébuleuse criminelle organisée<sup>10</sup>. Les principaux acteurs de ces organisations avaient différents réseaux et ascendances qui leur permettaient de mener à bien leurs méfaits. La fabrication de l’héroïne était à l’époque un processus routinisé mais qui n’était pas à la portée de tous. Elle exigeait un certain savoir-faire spécifique, des réseaux pour le financement, l’approvisionnement en matières premières, la revente, etc. Ce qui apparaît comme particulièrement intéressant était cette conjonction, cette alliance entre un milieu criminel entreprenant, opaque, organisé et un lieu donné, en l’occurrence la Cité phocéenne.

## **I - Un réseau opaque et structuré centré sur Marseille**

On pourrait reprendre dans ce chapitre le concept des sciences économiques appelé « les avantages comparatifs ». Néanmoins, il faudrait pour bien l’employer ici, atténuer le caractère trop strictement « comptable » qu’il revêt parfois chez les spécialistes de l’étude des marchés et des fluctuations économiques. Il était en effet plus ici question d’avantages comparatifs culturels, géographiques et historiques.

### **A – Marseille, la cité idéale ?**

Marseille apparaissait comme la cité idéale, celle où les trafiquants pouvaient le mieux réussir à fabriquer l’héroïne pour ensuite l’exporter, la plupart du temps nous le verrons, vers les États-Unis. Plusieurs facteurs interdépendants les uns des autres faisaient que tout ceci fut rendu possible sur le long terme ; en clair de la Libération aux années soixante-dix qui virent le déclin irrémédiable de la

---

<sup>10</sup> Ce dernier terme ne prenant pas forcément ici le sens de « hiérarchisée ».

*French Connection*. C'était avant tout l'héritage colonial qui permit à Marseille d'avoir un petit « plus » par rapport à d'autres centres.

### 1 – L'héritage colonial

Lucien Aimé-Blanc, commissaire de police originaire de Marseille et qui officiait notamment à la Brigade des stupéfiants dans cette ville de 1974 à 1976, est catégorique sur les origines de la présence d'opium dans la ville : « *L'opium, cela commence avec des marins Corses et Marseillais partis en Indochine avec les Messageries Maritimes* »<sup>11</sup>. En effet, en tant qu'ex capitale de l'Empire colonial français, Marseille jouissait d'une position géographique de premier ordre en ce domaine. Bien qu'à la période qui nous intéresse l'Empire ait été définitivement perdu, ses structures commerciales, qui n'avaient pas été démantelées, avaient muté. La ville avait ainsi gardé un certain nombre d'atouts issus directement de l'ère coloniale. Pour bien comprendre ce qui reliait Marseille à l'opium, il faut remonter à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1898, Paul Doumer, futur président de la République et à l'époque Gouverneur général d'Indochine, décida de créer un monopole de l'opium dans le Sud de la France. Cet organisme prit la forme d'une régie générale : la Régie de l'opium. Dans les quatre premières années de son mandat en Indochine, ses réformes accrurent de 50% les bénéfices acquis grâce à l'opium. Ainsi, pour la première fois en dix ans, les finances des autorités coloniales enregistrèrent un excédent<sup>12</sup>. Ce système, très rentable, n'avait d'ailleurs été que très peu inquiété par les différentes régulations internationales qui naquirent au début du XX<sup>e</sup> siècle sous l'influence notamment des Ligues de tempérance. Ainsi, l'historien Charles Fourniau, spécialiste du Vietnam, présente les faits comme il suit : « *En 1906, un accord international a été solennellement conclu disant que tout un chacun ferait en sorte que le trafic de l'opium soit supprimé. Une fois ces belles décisions prises sur le plan international, le gouverneur général de l'Indochine a répondu au gouvernement métropolitain : "C'est bien gentil votre affaire, mais que devient mon budget" ? Par conséquent, il lui a été répondu : "Et bien vous continuez"* »<sup>13</sup> ! L'opium était donc dès les débuts un business rentable. Il n'était d'ailleurs pas rare, pour ne pas dire de tradition, que les acteurs du milieu aient commencé comme marin afin de faire leurs premières armes. Georges N'Guyen Van Loc, commissaire marseillais né dans le quartier du Panier et justement d'origine vietnamienne, raconte dans un de ses livres le parcours type de l'ascension d'un caïd : « *Plus tard, Antoine (dit le Dingue) avait navigué comme matelot sur les lignes d'Extrême-Orient. Son fric provenait en partie du trafic d'opium, auquel il fallait ajouter le fruit de plusieurs hold-up réussis. Il avait bien purgé trois ans à la prison des Baumettes pour proxénétisme et port d'arme, mais c'était peu cher payé au regard de son*

---

<sup>11</sup> Propos de Lucien AIMÉ-BLANC, in Philippe MARCOUX, *op. cit.*

<sup>12</sup> Commentaires, in David KORN-BRZOZA, *French Connection. Une histoire de familles*, 13 Production, diffusé en 2003 sur France 5.

<sup>13</sup> Propos de Charles FOURNIAU, *Ibid.*

tableau de chasse »<sup>14</sup>. Cependant, le commissaire N'Guyen Van Loc précise aussi plus tard qu'il n'y avait pas que l'opium qui se trafiquait : « A la grande période des compagnies de navigation marseillaises, le Goy faisait les lignes d'Extrême-Orient pour le compte des Messageries Maritimes. Il traficotait comme tout le monde : des nappes brodées, des services en porcelaine, quelques pièces plus rares, peut-être un peu d'opium. Beaucoup de marins arrondissaient ainsi leurs revenus. Ils sortaient les produits en fraude et le revendaient au noir. Chacun avait ses combines. Les petits-bourgeois marseillais achetaient les yeux fermés. Chacun y trouvait son compte »<sup>15</sup>. Le commerce avec les colonies, était donc l'occasion de toutes sortes de trafics parmi lesquels se trouvait l'opium. La demande métropolitaine d'opium était alors constituée de plusieurs groupes sociaux. Il y avait les artistes, les peintres et autres poètes qui voyaient dans les vertus de cette drogue une source d'inspiration<sup>16</sup>. Puis il y avait ceux qui, revenus d'Indochine, étaient devenus dépendants et avec eux les premières communautés marseillaises originaires d'Orient pour qui la consommation d'opium était traditionnelle. Ces groupes sociaux constituaient l'embryon d'une demande métropolitaine, sans commune mesure avec celle des années soixante-dix, bien évidemment.

Il faut rajouter qu'au niveau médical, la Première guerre mondiale avait fait exploser la demande en morphine et c'est alors que la France, qui ne possédait pas une industrie de transformation des opiacés aussi importante que celle des puissances rivales, s'en dota d'une comme l'explique François-Xavier Dedouet : « En outre, la Première Guerre mondiale avait eu deux conséquences majeures sur le marché des drogues: d'une part elle avait fait prendre conscience aux belligérants, notamment à la France qui en était dépourvue, de la nécessité stratégique de posséder une industrie nationale de morphine, d'autre part la violence du conflit avait suscité une demande considérable que les fournisseurs traditionnels (Allemagne et Royaume-Uni) n'avaient pu alimenter. Ces deux facteurs contribuèrent à l'apparition de nouveaux fabricants, principalement en France, en Suisse et aux Pays-Bas. L'arrivée de ces nouveaux entrants et la fin des hostilités - qui diminua fortement la demande médicale - provoqua une situation d'âpre concurrence dans laquelle les entreprises, pour survivre, durent se montrer peu regardantes à l'égard de la destination finale de leurs produits. Les années 1920 furent donc caractérisées par une situation paradoxale où la consommation des drogues était légalement limitée aux seuls besoins médicaux, mais avec des entreprises qui produisaient indistinctement et en toute légalité pour les besoins autorisés comme illégitimes »<sup>17</sup>. Mais outre ce phénomène, les accords Sykes-Picot signés en 1916 entre la France et le Royaume-Uni prévoyaient le partage du Moyen-Orient en deux zones d'influence en cas de victoire. Le conflit terminé, la France hérita d'un mandat sur la Syrie et le Liban délivré par la Société des Nations (SDN) récemment créée. Ceci permit au commerce marseillais d'élargir considérablement sa sphère d'influence. Les trafiquants

---

<sup>14</sup> Georges N'GUYEN VAN LOC, *Le Chinois 2. Paroles d'homme*, Presses de la cité, 1992, p. 41.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 131.

<sup>16</sup> Commentaires, in David KORN-BRZOZA, *op. cit.*

<sup>17</sup> François-Xavier DEDOUET, *op. cit.*, p. 97.

marseillais ne devaient alors pas tarder à profiter de ces nouveaux débouchés qui représentaient autant d'opportunités. C'est ainsi que des complicités s'établirent avec les notables locaux et ces dernières perdurèrent malgré l'accession à l'indépendance du Liban et de la Syrie en 1943, comme le rappellent les journalistes Jacques Follorou et Vincent Nouzille : « *Les agents américains noteront dès 1952, qu'il est "absolument impossible" de mener une enquête à Beyrouth. "Certains des plus gros trafiquants sont si influents politiquement et certains officiels haut placés sont si impliqués dans le trafic de drogue que l'on pourrait affirmer que le gouvernement libanais participe aux affaires de drogue"* »<sup>18</sup>. Comme nous le verrons par la suite, ces réseaux issus de la colonisation s'avérèrent particulièrement efficaces pour alimenter les chimistes phocéens en matières premières. D'ailleurs, dans l'imaginaire post-colonial des Français, l'opium restait un produit typique de trois régions du monde : le Triangle d'or, le Liban et l'Iran, où d'ailleurs la culture du pavot y avait été interdite à deux reprises (en 1952 et 1969)<sup>19</sup>. En février 1972, alors que la campagne antidrogue battait son plein sur les deux rives de l'Atlantique, *Le Figaro* consacrait à ces pays (le Laos pour le Triangle d'or, baptisé parfois par inadvertance Triangle fertile) une série d'articles baptisés un peu pompeusement « Aux sources de la drogue », au sein d'une rubrique spéciale « Nos grandes enquêtes ». Dans un de ces articles, Jean Pouget rapportait un témoignage qui attestait des complicités locales : « *Jérémie m'a parlé longtemps des drogues qui se vendent ou s'exportent dans le port de Beyrouth, le grand débouché de la mer orientale. Pourtant, il ne sait rien de l'héroïne et ceux qui savent ne parlent pas. Quand on cherche à se renseigner sur la drogue criminelle, on se heurte à un mur. [...] Derrière ce mur, on devine une présence, une volonté, une organisation* »<sup>20</sup>. Marseille avait donc gardé dans les années soixante-dix des connections avec les anciennes colonies et l'opium était alors un produit traditionnel de contrebande. Ce trafic trouvait ses origines dans un passé commun à la fois récent et lointain. Cependant, la ville était quant à elle résolument tournée vers l'avenir et cherchait à remodeler son urbanisme. Une reconversion de ses activités maritimes et portuaires était inévitable.

## 2 – Une ville en pleine mutation

Marseille est une ville dont le territoire historique avait été dicté par le relief. Il forme une sorte d'amphithéâtre autour d'elle, enserrée par la mer à l'ouest, par des montagnes (le Massif des calanques) au sud avec Marseilleveyre, par la Côte Bleue au nord avec l'Estaque et par les chaînes de l'Étoile et du Garlaban au nord-est. Un peu à l'étroit, la ville avait dû s'agrandir tant bien que mal pour accueillir tout aux longs des dernières décennies des immigrés. Ces derniers venaient essentiellement d'Italie, d'Espagne, de Grèce et d'Arménie. Les accords d'Évian, signés en 1962, entérinèrent la perte de l'Algérie française et provoquèrent le reflux massif des populations pied-noires vers la métropole.

---

<sup>18</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, p. 105.

<sup>19</sup> *Le Figaro*, 10-02-1972, p. 5, Aux sources de la drogue : Beyrouth, Jean POUGET.

<sup>20</sup> *Le Figaro*, 08-02-1972, p. 5, Aux sources de la drogue : l'Iran, Jean POUGET.

Beaucoup d'entre eux, environ 150 000, se fixèrent à Marseille et ses environs où ils furent d'ailleurs très mal accueillis par les populations locales et les autorités politiques. En juillet 1962 le maire de Marseille, Gaston Defferre, déclara entre autres lors d'une interview : « *Marseille a 150 000 habitants de trop, que les Pieds-noirs aillent se réadapter ailleurs* ». Malgré l'hostilité affichée, la plupart restèrent et s'insèrent sans problème dans le tissu économique local. Ainsi, la population marseillaise crût sans discontinuer, avec un pic d'arrivées à l'été 1962. L'agglomération comptait 715 729 habitants en 1954, 833 496 en 1962, 964 412 en 1968 et 998 600 en 1975<sup>21</sup>. Une importante politique de rénovation urbaine fut alors planifiée. Un article du *Monde* présentait ce plan de rénovation et les raisons qui poussèrent à son adoption par la municipalité : « *Le centre de Marseille est malade et subit le même phénomène de dépérissement que, par exemple, plusieurs grandes cités des États-Unis. Immeubles vétustes et occupés exclusivement par une population d'immigrés ; chute du chiffre d'affaire des commerces concurrencés par les supermarchés de banlieue ; asphyxie croissante due à la circulation automobile, sont les signes les plus visibles de cette dégradation* »<sup>22</sup>. C'est pourquoi à notre période, la ville s'engagea dans une vaste opération de rénovation et de construction de logements : « *Près de cinq mille quatre cents habitants sont concernés par les démolitions. D'ici à 1975 la municipalité souhaite construire pour assurer le relogement sept cent trente H.L.M., neuf cent cinquante lits pour célibataires, deux cent vingt logements pour personnes âgées. Le coût total de l'opération (première phase) est estimé à 150 millions de francs dont 39 millions pour les travaux de grande voirie et 24 millions pour la rénovation elle-même* »<sup>23</sup>. Cette dynamique donna alors de Marseille l'image d'une ville constamment en chantier, une ville qui cherchait à la fois à se remettre de la perte des colonies, à se poser en métropole d'équilibre mais aussi à ne pas voir ses activités traditionnelles cannibalisées par la création récente du complexe industriel et portuaire de Fos-sur-mer. Le premier choc pétrolier n'ayant pas encore eu lieu, il était légitime de penser que Fos-sur-mer pouvait avoir l'ambition de constituer autour de lui un pool de communes modernes, concurrent de la Cité phocéenne. Gaston Defferre lui-même ne se trompait pas sur les ambitions de son projet de rénovation : « *'Marseille ne doit pas devenir la cité-dortoir de Fos, affirme M. Defferre. Il faut d'urgence permettre à la ville de jouer son rôle de capitale régionale'*. Telle est la première justification de l'opération du centre ville. »<sup>24</sup>.

Bien que la gestion du nouveau port soit assurée par le Port autonome de Marseille et que Gaston Defferre en ait approuvé le projet, il était clair que la création du complexe portuaire et industriel de Fos-sur-mer pouvait à terme se révéler comme étant une arme à double tranchant pour la Cité phocéenne. Les travaux de réalisation commencèrent au début du second semestre 1965. Cette

---

<sup>21</sup> Marcel RONCAYOLO, *Les grammaires d'une ville. Essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1996, p. 92.

<sup>22</sup> *Le Monde*, 23-11-1971, pp. 22 et 23, Le nouveau centre de Marseille, Etienne MALLET.

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> *Ibid.*

zone, dans son ensemble, se situait d'emblée au niveau des plus grandes réalisations existantes. Avec ses 7 290 ha, la seule zone industrielle portuaire d'une taille comparable en Europe du Nord était celle de Rotterdam<sup>25</sup>. Lors de l'inauguration par le Premier ministre M. Maurice Couve de Murville, le 20 décembre 1968, le complexe de Fos-sur-mer était encore appelé à s'agrandir avec l'implantation entre autre d'un pôle sidérurgique, ce qui advint en 1972<sup>26</sup>. Bernard Paillard racontait alors, de manière quelque peu lyrique, les bouleversements induits par la construction du complexe : « *Depuis plusieurs années déjà la région est livrée aux engins... Mais, avec l'arrivée de la sidérurgie, tout prend des proportions considérables : Fos devient le plus grand chantier du monde* »<sup>27</sup>. Quelques pages plus loin, le récit décrit l'extraordinaire flambée des activités économiques engendrées par les diverses implantations : « *Ainsi, Fos est devenu quelque chose comme le Klondike ou la Californie de la ruée vers l'or, la nouvelle frontière de la société industrielle. Pour cette conquête de l'ouest marseillais, affluent de toutes parts aventuriers et prospecteurs de tous acabits. Des deux côtés de la route nationale, qui traverse le village, ont champignonné, dans des caravanes ou des baraquements, les officines de travail temporaire et les banques* »<sup>28</sup>. Les capacités de fret du Port autonome de Marseille, et avec elles les occasions de trafic, se trouvaient dès lors démultipliées par cette profonde opération d'aménagement du territoire, caractéristique de l'esprit du Commissariat général du Plan durant les Trente Glorieuses. Le tableau qui suit donne un aperçu du boom économique propre à cette période.

Port autonome de Marseille : évolution du trafic pétrolier de 1963 à 1972 (en millions de tonnes)<sup>29</sup>

Trafic pétrolier	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Import.	24,2	35,5	43,9	50,3	49,0	44,3	51,2	60,5	62,3	69,0
Export.	3,8	3,8	4,7	4,6	4,7	4,1	5,4	4,6	4,6	5,3
Total	28,0	39,3	48,6	54,9	53,7	48,4	56,6	65,1	66,9	74,3

Ainsi, Marseille était une ville, sinon prospère car nombre de ses habitants notamment immigrés étaient très pauvres, résolument tournée vers l'avenir, qui entrevoyait une rénovation de son cœur historique et de belles perspectives de croissance de long terme. Mais la ville n'en gardait pas moins une réputation fiévreuse, celle d'une cité où prospéraient le banditisme et la voyoucratie.

<sup>25</sup> Georges RICARD, *Marseille-sur-Fos ou la conquête de l'Ouest*, Marseille, CCI de Marseille, 1989, p.123.

<sup>26</sup> *Ibid.*, pp. 127 et 134.

<sup>27</sup> Bernard PAILLARD, *La damnation de Fos*, Seuil, 1981, p. 76.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>29</sup> Bernard PAILLARD, *op. cit.*, Annexe n°XIX.

### 3 – Une longue tradition de banditisme

« *Marseille est une école de la pègre, il y a une culture* »<sup>30</sup>. Ces paroles de Lucien Aimé-Blanc témoignent bien de la mauvaise réputation qu'avait la ville à l'époque, d'autant que ce dernier en était lui-même originaire et qu'il y officia en tant que commissaire de police. On ne pouvait donc pas vraiment le taxer d'une volonté de salir la réputation de la Cité phocéenne, comme c'était souvent le cas pour d'autres personnages qui dans les hautes sphères parisiennes dénonçaient cet état de fait. Mais d'un autre côté, n'y avait-il pas aussi une volonté de sortir de l'emprise centralisatrice parisienne ? Celle-ci ne se transformait-elle pas alors en un facteur de criminalité ou tout du moins de complaisance ? Ne dit-on pas à Marseille qu'il est préférable de s'entendre avec un caïd local plutôt qu'avec un policier venu de Paris ? Ce qui est certain, c'est que la présence d'une industrie et surtout du port, n'était pas étrangère à cette culture particulière. Il brassait à la fois immigrants, marchandises, marins et encourageait donc la prostitution et avec elle le proxénétisme : « *Marseille a une fâcheuse réputation de chaudron du diable où, dit-on, macèrent tous les vices. Comme tous les grands ports maritimes internationaux, elle attire les marginaux du monde entier venus se mêler à la pègre locale. Elle se prête à tous les trafics, toutes les turpitudes* »<sup>31</sup>. Mais cette culture de l'illégalité était alors aussi fille de la pauvreté : « *On trouve des Corses parmi ce milieu là parce que c'était des gens qui étaient dans une misère noire, exactement comme les Italiens qui ont formé la Little Italy à New York, comme les Irlandais chassés par l'ostracisme anglo-saxon, comme les Juifs qui représentaient exactement l'une des mafias de New York à cette époque là. Voilà, c'est la misère qui fait quelque fois le crime aussi* »<sup>32</sup>. La misère poussait donc vers les activités illégales nombre de pauvres rejetés à la marge, immigrants ou pas. Une fois fortune faite dans ce type d'activités, les malfaiteurs cherchaient d'ailleurs le plus souvent à éliminer les stigmates de leur condition sociale antérieure. Ainsi, ils prenaient grand soin de leur apparence : « *Antoine Paolini, dit Planche, fréquentait de préférence un établissement moins tape-à-l'œil, au cœur même du Panier, le Bar des Colonies. Là, se réunissait un gibier de moindre importance mais ne demandant qu'à sortir de l'anonymat par un coup d'éclat. Le genre de la maison différait beaucoup de celui de l'Amiral. Les voyous portaient tous le même costume bleu de Chine, le béret noir tiré en pointe sur le devant, comme une casquette, mais ils exhibaient de grosses chevalières en or massif incrustées de diamants et des montres de prix* »<sup>33</sup>. C'était donc dans cet environnement culturel spécifique, propice à un banditisme à plusieurs niveaux, qu'étaient nés dans les années trente des systèmes économiques spécifiques basés sur les activités illégales.

---

<sup>30</sup> Propos de Lucien AIMÉ-BLANC, in Philippe MARCOUX, *op. cit.*

<sup>31</sup> Georges N'GUYEN VAN LOC, *op. cit.*, p. 11.

<sup>32</sup> Propos de Roger COLOMBANI, in David KORN-BRZOZA, *op. cit.*

<sup>33</sup> Georges N'GUYEN VAN LOC, *Le Chinois. Un grand flic de Marseille raconte*, Presses de la cité, 1989, p. 28.

Les premiers vrais malfaiteurs reconnus à avoir mis en place un tel système de grande envergure étaient un Corso-Marseillais, Paul Carbone, et son associé Italo-Marseillais, François (dit Lydro) Spirito. Ils régnaient sur différentes activités illégales et avaient établi des connexions avec les politiques locaux : « *Sur a rive nord du Vieux Port, à l'emplacement de la cité antique, les premières ruelles du quartier du Panier alignent leurs bordels connus des marins du monde entier. Deux hommes y font la loi : Paul Carbone et Lydro Spirito. Le politicien du Panier et du port se nomme Simon Sabiani. Plus Sabiani prend de l'importance à la mairie, plus Carbone et Spirito étendent leurs affaires : du proxénétisme, ils passent au racket hôtelier, puis au racket de la viande, de l'épicerie, du spectacle. Ils importent des machines à sous des Etats-Unis, truquent les combats de boxe* »<sup>34</sup>... Paul Carbone et François Spirito furent donc les pionniers dans la mise en place d'un véritable système d'activités économiques illégales. Entrés avec Simon Sabiani dans la collaboration avec l'Occupant, leur système ne survécut pas à la Seconde guerre mondiale, d'autant que Carbone devait mourir en 1943 suite au déraillement d'un train. La prostitution, quant à elle, était devenue moins rentable avec le vote le 13 avril 1946 de la loi dite Marthe Richard, qui ordonna la fermeture des maisons de tolérance et imposa certaines précautions<sup>35</sup>. Mais ils avaient tracé le sillon pour d'autres. Dans notre cas, ils avaient été les premiers à trafiquer de l'héroïne à grande échelle : « *Carbone bénéficie en effet de solides protections qui lui évitent bien des désagréments. Ses complices sont principalement des Corses, réputés silencieux et fiables. Initiés aux secrets de l'opium par Charles Fortin, ancien chimiste, Dominique Albertini, un Corso-Italien naguère préparateur en pharmacie, fait ainsi ses premières armes de producteur d'héroïne dans le laboratoire de Bandol. Il formera toute une génération de chimistes de la drogue, dont son demi-frère, Joseph Césari, qui fera merveille après guerre. Parmi les navigateurs faisant office de passeurs, on trouve les frères Ansaldo, Albert Bistoni et Joseph Orsini. Ces derniers deviendront de grands trafiquants dans les années 50 et 60. Parallèlement à cette équipe, le clan Vinciléoni s'active dans la drogue, et le Corso-Marseillais Marius Aranci, déjà arrêté plusieurs fois pour trafic d'opium, développe avec ses frères Georges et Joseph, ses activités en direction des Etats-Unis. Sous la tutelle de Carbone, tout ce petit monde amorce une longue histoire, celle de l'implication des Corses dans le trafic de stupéfiants, une histoire qui va rebondir après guerre et se prolonger pendant plusieurs décennies sous la dénomination de "French Connection", procurant à ses acteurs une fortune et une assise mondiale sans précédent* »<sup>36</sup>.

## **B – Le Milieu marseillais**

Le terreau marseillais contenait des spécificités qui, comme nous l'avons, vu se reflétaient à travers la perception qu'en avaient les différents acteurs et témoins de l'époque. Mais que ce cachait-il

<sup>34</sup> Gilbert ROCHU, *Marseille. Les années Defferre*, Alain Moreau, 1983, pp. 140 et 141.

<sup>35</sup> *Ibid.*, pp. 142 et 143.

<sup>36</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, p. 39.

derrière cette façade communautaire propre au quotidien du Marseillais ? La Provence méridionale était-elle aussi dans son ensemble innervée par les ramifications marseillaises ? Dans quelle mesure ce microcosme de la deuxième plus grande ville de France avait-il de l'importance pour les Français de tout l'hexagone ? La réalité sur le terrain marseillais se traduisait par des relations sociales spécifiques perçues comme étant hors des normes juridiques légitimes. Par exemple, Georges N'Guyen Van Loc raconte dans un de ses livres qu'il vit un soir de son balcon un truand tenter d'abattre un automobiliste avant de prendre immédiatement la fuite : « *Au bout de quelques minutes, la portière de la traction avant s'ouvre. Incrédule, je regarde mieux, et vois sortir un homme, grand et mince, habillé en bleu de Chine, selon la mode des truands de l'époque, cheveux noirs gominés et plaqués en arrière* »<sup>37</sup>. N'Guyen Van Loc poursuit en racontant alors la venue de la police sur les lieux : « *Ce qui me frappe alors, c'est que "victime" et flics s'expriment en corse. Je ne comprends pas un traître mot de ce qu'ils disent, jusqu'à ce qu'ils passent enfin au français. [...]*

- *Je ne sais pas qui a pu faire ça.*
- *Alors, tu ne sais pas qui a voulu te tuer ?*
- *Non. Je ne sais pas.*

*J'avais une douzaine d'années. Cette scène ne s'est jamais effacée de ma mémoire. J'ai compris, bien plus tard, que le truand qui venait d'échapper à ce règlement de compte avait respecté la loi du silence du Milieu marseillais* »<sup>38</sup>. La loi du silence ou *omerta* était donc présente et cachait, comme le soulignait Jean Pouget du *Figaro* à propos du Liban<sup>39</sup>, une organisation. Ce dernier terme renvoie précisément à la définition qu'en donne Michel Crozier et Erhard Friedberg<sup>40</sup> :

- Cette organisation connaissait une division des tâches et des rôles codifiées : les truands étaient spécialisés *a minima* et n'étaient *a priori* pas interchangeables au sein de l'organisation. Les truands pouvaient cumuler une activité officielle en dehors de l'organisation et une activité officieuse en son sein. Ce dernier aspect compliquait énormément le travail des autorités judiciaires.

- Elle connaissait une autorité hiérarchique pour fixer le comportement des membres vers un même but : certains d'entre eux, plus importants que d'autres, fixaient un certain nombre de conduites.

- Elle comprenait un système de communication et donc de relation et d'interdépendance. Ce système se caractérisait par la loi du silence, l'opacité et le caractère oral des directives.

- Un ensemble de critères plus ou moins objectifs pour contrôler et évaluer les résultats et les individus y avaient cours : il y existait une recherche d'efficacité sanctionnée par des pratiques spécifiques. Ces dernières étaient généralement paroxystiques. L'assassinat, par exemple, était un moyen courant pour assurer le maintien de l'organisation dans les buts recherchés.

---

<sup>37</sup> Georges N'GUYEN VAN LOC, *Le Chinois 2. Paroles d'homme*, op. cit., pp. 30 et 31.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>39</sup> *Le Figaro*, 08-02-1972, p. 5, Aux sources de la drogue : Beyrouth, Jean POUGET.

<sup>40</sup> Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Seuil, 1981.

Et comme chaque organisation, ce *Milieu* avait une culture propre, n'était-ce que par l'ascendance corse de beaucoup de ses représentant les plus illustres.

### 1 – La domination des réseaux corses

Cette organisation criminelle reposait, comme nous l'avons vu, sûr l'héritage colonial de Marseille dont les affaires avaient semé aux quatre coins du globe des Corso-Marseillais, la plupart du temps au départ marins d'origine modeste et qui avaient fui la misère présente sur l'Île de Beauté. « *Cette communauté a constitué un véritable terreau pour les truands corses. A Saigon, dès les années 30, ils tenaient les hôtels et les maisons closes, organisant la traite des Blanches et contrôlaient la contrebande d'or, de devises ou d'opium en lien avec leurs cousins d'Ajaccio ou de Marseille. Nombre de jeunes bergers de l'île s'engageaient également comme matelots sur les lignes maritimes internationales. Sillonnant le monde, ils assuraient des liens avec leurs compatriotes corses installés dans tous les ports. Ce réseau international a facilité l'organisation de trafics transcontinentaux et permis aux caïds corses de s'imposer au sein de la pègre française* »<sup>41</sup>. Le véritable déclencheur de l'essor irrémédiable des Corses qui fondèrent la *French Connection* fut en fait la rencontre, via les bouleversements de la Seconde guerre mondiale, des réseaux marseillais et américano-siciliens<sup>42</sup>. Charles Luciano alias Lucky Luciano (1897-1962), était dans les années trente l'un des plus grands parrains New-Yorkais. Né dans une famille sicilienne en 1897, il immigra avec elle à New York en 1906 et amassa une grande fortune dans diverses activités illégales, notamment en lien avec *Cosa Nostra*, avant de se faire emprisonner officiellement pour fraude fiscale. Durant la Seconde guerre mondiale, les Américains utilisèrent alors ses réseaux afin de faciliter le débarquement en Sicile. Certains l'accusaient alors d'être encore assez puissant pour avoir pu organiser depuis sa prison le sabotage du Normandie dans le port de New York en 1942. En Sicile, *Cosa Nostra* était alors traquée par le régime mussolinien et Lucky Luciano mit au profit des Alliés ses influences politiques clandestines afin de pérenniser l'Allied Military Government of Occupied Territories (AMGOT). En récompense, il sortit de prison et put s'établir à Naples. Il recommença à organiser le trafic vers New York mais cette fois-ci avec l'appui des Corses : « *De plus, [les Corses] n'ont jamais hésité, quand la division du travail l'imposait, à s'allier à d'autres organisations criminelles, notamment aux mafias sicilo-américaines, pour développer leurs affaires. Dès la fin de la guerre, ils étaient considérés comme des partenaires sérieux par les chefs de Cosa Nostra, au point de participer à leurs côtés aux trafics les plus lucratifs* »<sup>43</sup>. John T. Cusack, ancien du Bureau des narcotiques américain en Europe, raconte de manière précise la « passation du pouvoir de la drogue » qui s'opéra à la sortie de la guerre entre les deux réseaux : « *À cette époque, il y avait probablement une petite dizaine de clans corses*

---

<sup>41</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, p. 14.

<sup>42</sup> Commentaires, in David KORN-BRZOZA, *op. cit.*

<sup>43</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, p. 15.

capables d'exporter de l'héroïne, confie l'ancien agent John T. Cusack. Certains avaient recommencé à petite échelle dès 1947-1948. Des discussions éparses avec les Sicilo-Américains ont dû s'engager courant 1950 et début 1951, quand les détournements d'héroïne légale en Italie ont été suspectés. Les Sicilo-Américains voulaient rapidement installer des laboratoires clandestins hors d'Italie. Les Corses, déjà associés aux Siciliens, ont immédiatement proposé leurs services de transformateurs et de transporteurs. C'est ainsi qu'a vraiment décollé ce qu'on a appelé plus tard la French Connection, qui était en réalité une Corsican Connection, car l'immense majorité de ses membres et de ses leaders qui dominaient le Milieu français étaient originaires de cette île »<sup>44</sup>. Et bien évidemment, Marseille jouait un rôle de centralisation de cette activité car les parrains corses y étaient installés et tiraient discrètement les ficelles, tout en jouant sur plusieurs tableaux.

L'opinion publique américaine ne prit conscience du « problème corse » que bien tard en réalité. Un rapport d'une commission d'enquête du Sénat publié en juillet 1964 alerta une première fois les pouvoirs publics. Ces derniers étaient bien renseignés car la politique étrangère des États-Unis après la Seconde guerre mondiale n'était pas étrangère à la prédominance du *Milieu* à Marseille. Les services secrets américains avaient voulu, au même titre qu'en Sicile, faire jouer les réseaux du *Milieu* marseillais pour casser les grèves qui éclatèrent dans le port de Marseille fin 1947. Ces mouvements sociaux étaient organisés par le Parti communiste français (PCF) et la Confédération générale du travail (CGT), et étaient donc indirectement affiliés à l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS). Le contexte du vote du plan Marshall, de l'entrée en période de guerre froide, celui de l'envoi d'armes aux Français en Indochine puis en 1950 de GI's en Corée justifiaient alors les grève aux yeux de la CGT. Du côté de la toute récemment fondée Central Intelligence Agency (CIA), cela justifiait la nécessité d'intervenir, quitte à s'allier avec des réseaux douteux afin d'éviter un basculement de la France, de l'Italie et d'autres pays (Grèce, Turquie...) du mauvais côté du Rideau de fer. Les Américains avaient même au départ pensé envoyer en mission à Marseille le vieux truand Lydro Spirito, emprisonné aux États-Unis. La méthode initiée avec Lucky Luciano avait donc été convaincante. Mais Spirito, qui avait collaboré pendant la guerre, était condamné à mort sur le sol français et ne pouvait alors être d'aucune utilité<sup>45</sup>. La CIA se tourna donc vers un certain Pierre Ferri-Pisani, ancien déporté et ancien de la Section française de l'internationale ouvrière (SFIO) mais exclu de ce parti politique suite à diverses manœuvres de Gaston Defferre qui redoutait son ascension. Encouragé par la CIA, Ferri-Pisani utilisa deux méthodes d'action pour reprendre le contrôle du port de Marseille. Il avait d'une part promu l'adhésion à Force ouvrière (FO), syndicat créé en 1947 par Léon Jouhaux suite à une scission d'avec la CGT. Jouhaux refusait la mainmise du PCF ou de la SFIO sur le syndicalisme. D'autre part, Ferri-Pisani utilisa les parrains en accord avec la CIA, notamment l'ancien résistant « socialiste » Antoine Guérini, afin d'intimider les dockers cégétistes voire

---

<sup>44</sup> *Ibid.*, p.100.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 92.

« convaincre » certains d’adhérer à FO, syndicat favorable à la reprise du travail dans les ports français et plus généralement au plan Marshall dénoncé par Staline. « *Ce tandem est prêt à tout pour renforcer ses rangs. Adeptes des liaisons dangereuses, Brown [de la CIA] et Ferri-Pisani auraient participé à une réunion à Bordeaux en 1952 pour “sécuriser” le port, avec des amis du milieu Corse – Antoine Guérini, Jo Renucci, Jean Colonna et le chimiste de la drogue Jo Césari. Dans sa lutte anticommuniste, Brown est même favorable à l’utilisation de néonazis ou de personnages troubles mouillés dans la collaboration* »<sup>46</sup>. Ainsi, sous l’influence directe de la CIA, certains parrains prirent de l’importance dans le contrôle des activités portuaires : « *Quand le milieu eut ajouté la prise de contrôle des quais à l’influence politique qu’il avait acquise avec l’aide de la CIA en 1947, les conditions se trouvèrent réunies pour que Marseille devienne le laboratoire d’héroïne de l’Amérique* »<sup>47</sup>. Ainsi aux Etats-Unis, en mai 1971 alors que la campagne antidrogue prenait de l’ampleur, un nouveau rapport de Morgan F. Murphy et Robert H. Steele, deux membres de la Chambre des représentants américaine, faisait le constat de l’implication des Corses dans le trafic. Le rapport, qui n’eut quasiment aucun écho dans la presse française, présentait les choses ainsi : « *Au cours des dix dernières années, chaque affaire de stupéfiants à Marseille a impliqué une ou plusieurs des quatre familles corses : les frères Venturi (Jean et Dominique), Marcel Francisi, Antoine Guérini et Joseph Orsini. Il y a aussi d’autres groupes qui apparaissent de temps en temps mais ces quatre familles sont au cœur de la production illégale d’héroïne à Marseille* »<sup>48</sup>. Bien que ce rapport exagérait sans doute l’influence de ces quatre clans sur la totalité du trafic, les Américains qui avaient poussé certains de ces réseaux via la CIA, voyaient en quelque sorte l’arme se retourner contre eux. C’est ce que synthétise l’historien Alfred W. McCoy : « *Le rôle de la CIA dans le trafic d’héroïne était simplement une conséquence négligée mais inévitable de sa tactique dans la Guerre froide* »<sup>49</sup>. Les organisations marseillaises, qui touchaient à toutes les activités illégales (prostitution, jeux, racket...), s’étaient alors mis à exporter des tonnes d’héroïne vers les Etats-Unis chaque année. Ce trafic commença à grande échelle dès 1951 et était connu des Américains : « *En avril 1951, [Antoine Borghi, ancien des services secrets américains] contacte l’inspecteur Pasquier pour lui signaler qu’il y a désormais plusieurs laboratoires d’héroïne à Marseille* »<sup>50</sup>. Les réseaux corses en étaient devenus également les grands financiers<sup>51</sup> et étaient aidés par les réseaux de Lucky Luciano sur le sol américain. Mais outre toutes ces alliances de circonstance qui ne devaient pas toutes durer, les parrains corses comptaient avant tout sur les solides protections que leur offraient certaines accointances avec des responsables politiques locaux ou des acteurs encore plus prépondérants.

---

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> Alfred W. McCOY, *op. cit.*, p. 47.

<sup>48</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, p. 232.

<sup>49</sup> Alfred W. McCOY, *op. cit.*, p. 8.

<sup>50</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, p. 110.

<sup>51</sup> Michel PÉRALDI et Michel SAMSON, *Gouverner Marseille*, La Découverte, 2005, p. 158.

## 2 – Les pouvoirs de M. Marcellin s’arrêtent-ils aux portes de Marseille ?

Ce titre en forme de boutade était une apostrophe que l’on s’autorisait à dire à l’époque quand on cherchait à dénoncer les protections dont bénéficiaient les plus hauts acteurs des organisations criminelles marseillaises. Cela voulait dire concrètement que le ministre de l’Intérieur, Raymond Marcellin, et ses services de police y exerçaient une influence moindre que sur le reste du territoire. Il y avait dans le quartier corse du Panier, et plus généralement à Marseille, une façon différente d’entretenir des relations sociales et de régler les conflits. Certaines franges de la population n’hésitaient pas à avoir recours à l’arbitrage d’un parrain, plutôt que d’aller s’en remettre aux autorités : « *Le milieu constitue une société qui répond à des règles et à un code parallèles à ceux de la société du Panier : on constate la permanence d’une attitude féodale dans les rapports sociaux, très pyramidaux. Le système est renforcé par l’instauration de la parenté rituelle et exprimée par les termes ‘cousin’, ‘compère’. L’obéissance au chef, au ‘parrain’, s’impose en prenant appui sur certaines normes, les valeurs de l’honneur, d’amitié, de dignité, et de silence, qui visent à légitimer l’existence même de cette microsociété. ‘Un homme comme Antoine Guérini jouait le rôle d’un juge de paix dans le milieu, c’était un parrain qui en imposait ; c’est pourquoi les bandes venaient lui demander son arbitrage, et ses conseils étaient suivis à la lettre’* »<sup>52</sup>. Ainsi, ces rapports sociaux spécifiques, ces arbitrages tranchés hors des tribunaux et surtout cette loi du silence, constituaient les bases solides sur lesquels les parrains tenaient une partie de la population sous leur coupe. Cette dernière, en retour, y trouvait même des avantages comparativement au système étatique perçu comme moins légitime qu’ailleurs : « *Un originaire de Procida exprime l’image qu’il a gardée de cette époque : ‘Carbone et Spirito, c’était les clans, les trafics, mais dans mon esprit c’était pas des bandits. Ils avaient un code d’honneur, un peu comme Robin des Bois, ils aidaient les pauvres, ça les rendait sympathiques. Nous, au quartier, on ne parlait pas d’eux comme des assassins... Ils faisaient leurs affaires ailleurs et ça nous regardait pas, voilà tout’. [...] ‘Il suffisait qu’ils apprennent qu’une famille était dans le besoin pour qu’ils l’aident, mais avec discrétion ; ils payaient parfois le loyer ou les soins médicaux, parfois ils cherchaient un emploi pour celui qui n’en avait plus. Ils étaient d’une largesse incroyable’* »<sup>53</sup>. Mais toute cette organisation ne pouvait subsister et s’étendre avec la seule bienveillance des populations. Il y avait également, de toute évidence, des complicités haut placées.

Paul Carbone et François Spirito, les truands les plus influents du *Milieu* des années trente, bénéficiaient de la protection de Simon Sabiani<sup>54</sup>. Tous trois mouillés dans la Collaboration, la Libération avait alors entraîné la faillite de cette organisation et une redistribution des cartes sur la scène politique et criminelle. Au niveau politique, trois grandes forces s’affrontaient dans les années

---

<sup>52</sup> Marie-Françoise ATTARD- MARANINCHI, *Le Panier, village corse à Marseille*, Autrement, 1997, p. 113.

<sup>53</sup> *Ibid.*, pp. 115 et 116.

<sup>54</sup> cf. *supra*.

soixante et soixante-dix : les communistes, les socialistes et les gaullistes. Les communistes, via la CGT, tenaient tant bien que mal le port de Marseille et certains quartiers populaires de la ville. Du côté socialiste, la mairie était tenue par Gaston Defferre dès 1944-1945, puis à nouveau entre 1953 et 1986, long règne qui ne se termina qu'à sa mort. Enfin, les gaullistes étaient revenus aux affaires en 1958 et tenaient les rênes de l'exécutif et du parlement. Le clan des Guérini, prudent, avait choisi au bon moment de rallier la résistance pendant la guerre : « [Mémé Guérini] *effectue de nombreuses missions de liaison dans tout le sud de la France. Il a des contacts avec le réseau d'un certain Gaston Defferre. Guérini et Defferre se croisent et ne cessent plus de se jauger, entamant une curieuse relation dont le futur maire de Marseille, gêné, démentira plusieurs fois publiquement l'existence* »<sup>55</sup>. Ainsi, s'il n'était pas possible d'affirmer que Gaston Defferre était de mèche ou fermait les yeux sur les agissements des Guérini, on pouvait affirmer sans crainte qu'il entrevoyait les activités des parrains, qu'il les connaissait personnellement de longue date bien qu'il ait publiquement affirmé plusieurs fois le contraire. D'ailleurs, quand les Guérini s'arrangèrent avec Lucky Luciano sur le trafic de cigarettes, des hommes qui connaissaient intimement Gaston Defferre y étaient impliqués : « *Cette mission est confiée principalement à un tandem formé de Dominique Venturi et Antoine Paolini, surnommé "Planche" à cause de sa maigreur – deux hommes qui sont aussi gardes du corps socialistes de Gaston Defferre* »<sup>56</sup>. Au final, les Guérini et Defferre entretenaient des relations ambivalentes. La rupture survint avec l'élection municipale de 1965. Avec la fin du conflit algérien, le pouvoir gaulliste était revenu renforcé et les Guérini, qui soutenaient officiellement Defferre, commencèrent néanmoins à placer des pions dans l'autre camp. Cette stratégie allait se déployer à travers le Service d'action civique (SAC), association loi 1901 créée en 1960 et faisant office d'organe musclé de maintien de l'ordre du parti gaulliste : « *Ancien des forces navales de la France libre, responsable de la sécurité du général de Gaulle à l'Élysée, Paul Comiti, le président du SAC à partir de 1960, connaît la plupart des figures du milieu. L'un de ses affiliés, Charles Pasqua, natif de Grasse mais de souche corse, est également un habitué de tous les bars corses de la ville* »<sup>57</sup>. Des connivences indirectes existaient bel et bien entre les réseaux corses de la *French Connection* et le parti au pouvoir ; parti qui eut besoin de protections parallèles face à la menace que l'Organisation armée secrète (OAS) faisait peser sur la toute jeune Vè République<sup>58</sup>. Cette association était réellement devenue la protection idéale recherchée par les voyous en tout genre : « *Le SAC attire à lui des centaines d'escrocs, petits délinquants ou caïds qui voient là une occasion rêvée d'obtenir des protections en échange de leurs services* »<sup>59</sup>. Et en général, l'appartenance au SAC procurait un réel avantage face à la police : « *La carte tricolore de membre du SAC, vraie ou falsifiée, ne donne pas tous les droits. Mais elle semble conférer à son porteur quelques avantages, comme le rappelle l'ancien commissaire Lucie-Aimé Blanc, membre de la*

---

<sup>55</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, p. 46.

<sup>56</sup> *Ibid.*, pp. 78 et 79.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 200.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 213.

<sup>59</sup> *Ibid.*

*brigade mondaine à Paris dans les années 60 : “Quand on tombait sur un truand avec une carte du SAC, en général, les poursuites étaient abandonnées. Il y avait un conseiller, au ministère de la Justice, qui s’occupait des interventions pour les faire relâcher”.* Cette impunité est confirmée par un autre ancien commissaire parisien, Marcel Morin, en charge à cette époque du banditisme : *“La préfecture de police de Paris, alors dirigée par Maurice Papon, nous envoyait parfois des consignes afin de faire libérer dans la journée des voyous que nous venions d’arrêter, parce qu’ils étaient membres du SAC ou proches de certains amis du pouvoir gaulliste”* »<sup>60</sup>. Il était aussi presque certain que la carte du SAC pouvait également servir de passe-droit afin d’introduire illégalement de l’héroïne aux États-Unis : *« Devant la commission d’enquête parlementaire, l’inspecteur Claude Chaminadas rapportera qu’il avait appris en 1969 que certains membres d’un réseau de trafiquants “transportaient de l’héroïne aux États-Unis en utilisant pour ce faire une carte tricolore qu’ils présentaient aux frontières”, et que certains d’entre eux “auraient appartenus au SAC”* »<sup>61</sup>. Marcel Francisi, un des quatre grands trafiquants cité par le rapport Steele et Murphy de 1971 et surnommé à ce titre « Mr Heroin » dans la presse américaine, appartenait quant à lui directement à l’Union pour la défense de la république (UDR) en tant que conseiller municipal de Zicavo (Corse du Sud). Le garde du corps de Gaston Defferre, Dominique Venturi, créa en 1953 une entreprise de bâtiment et obtenait pendant plus de trente ans des marchés publics via la mairie de Marseille<sup>62</sup>. Les diverses « officines » politiques de l’époque apparaissaient donc indéniablement pénétrées par les réseaux de la *French Connection*. Cependant, il serait erroné de penser que la *French Connection* était une organisation monolithique, aux acteurs et fonctions immuables. Il serait tout aussi réducteur d’assimiler l’ensemble du trafic aux seuls Guérini, Venturi, Francisi et Orsini, ainsi qu’aux seuls réseaux corses bien qu’ils y aient joué un rôle prépondérant. Au contraire, l’examen des faits historiques montre bien qu’il s’agissait plutôt d’un tissu d’organisations diverses en perpétuelle mutation.

### 3 – Des organisations diverses et en perpétuelle mutation

Avant de poursuivre, il est nécessaire de s’arrêter quelque peu sur la terminologie la plus précise qui puisse nommer ce qu’était la *French Connection*. Nous l’avons vu, la *French Connection* avec ses parrains, sa loi du *Milieu*, ses connivences et ses protections, pouvait apparaître telle une *mafia* corse. En novembre 1960, Charles Siragusa du Bureau des narcotiques américain témoigne de la manière dont étaient perçus ces réseaux corses : *« Les Corses dirigent pratiquement la ville. [...] Les Corses ont presque tous les emplois d’État. Les policiers sont presque tous corses. Les juges, les procureurs, les avocats et les criminels sont également des Corses. [...] Même le préfet de Marseille est un Corse. Dès qu’il y a une liaison avec un quelconque policier marseillais, vous courez toujours*

---

<sup>60</sup> *Ibid.*, pp. 213 et 214.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 216.

<sup>62</sup> Commentaires, in David KORN-BRZOZA, *op. cit.*

*un risque de compromissions, de faiblesses ou de corruption* »<sup>63</sup>. L'aspect monolithique, infiltré et donc mafieux de l'organisation des réseaux corses apparaît ici dans l'esprit de ce fonctionnaire américain, qui comme l'ensemble de son administration, avait du mal à dépasser les clichés culturels et le ressentiment face à l'impuissance. En réalité, on ne pouvait pas qualifier les réseaux corses de *mafia stricto sensu*. En reprenant la définition que donne Clotilde Champeyrache au terme de *mafia*, les réseaux corses de la *French Connection* n'y étaient pas assimilables<sup>64</sup>. Ainsi, une *mafia* se caractérise par les dispositions suivantes :

- « *L'existence d'un corpus mythologique créant l'impression que la mafia est une forme honorable de criminalité* ». Nous l'avons vu, certains habitants de Marseille considéraient les truands comme d'honorables personnages, des « Robin des Bois ». Néanmoins, il n'y avait en rien la présence d'un corpus mythologique dans les organisations.

- « *La structuration du groupe, souvent sur une base familiale, autour d'un organigramme et de rituels, de signes distinctifs d'appartenance qui font de l'entrée dans la mafia un engagement pour la vie* ». Il y avait certes quelques signes distinctifs et des familles prépondérantes mais pas d'organisations de type « coupole pyramidale », caractéristique des *mafias* de l'Italie du Sud. Il n'y avait pas un engagement à vie, le but étant le plus souvent d'apparaître comme un honorable citoyen une fois fortune faite.

- « *Le recours à la violence et à l'intimidation* ». Cette caractéristique était en revanche bien réelle dans les réseaux corses.

- « *La proximité des mafieux et des élites ainsi que des organes étatiques* ». Là encore, nous l'avons vu, il y avait bien proximité dans une certaine mesure.

- « *L'affirmation d'une forme de légitimité sociale de la mafia sur les territoires qu'elle contrôle* ». Cette question peut être débattue mais il semblait que cette légitimité n'était pas recherchée à tout prix par les réseaux corses. Le contrôle des territoires était quant à lui très restreint.

- « *Une présence hégémonique sur ses terres qui lui fait cumuler une gamme extrêmement vaste et diversifiée d'activités, la plupart conditionnant la vie quotidienne des populations locales* ». Il y avait effectivement une diversification des activités de certains parrains mais qui n'était en rien aussi étendue que celle observée dans l'Italie du Sud.

- « *Un positionnement à cheval sur l'économie légale et illégale qui brouille la frontière entre les deux* ». Cette disposition se retrouvait chez les parrains mais n'était pas pertinente pour les nombreux truands de moindre importance.

Les parrains corses de la *French Connection* cumulaient certes certaines dispositions propres à la *mafia* mais il serait incorrect de présenter ces réseaux comme mafieux pour les raisons évoquées ci-dessus. Ceci est d'autant plus vrai que la *French Connection* était avant tout une nébuleuse qui

---

<sup>63</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, pp. 148 et 149.

<sup>64</sup> Clotilde CHAMPEYRACHE, *Sociétés du crime. Un tour du monde des mafias*, CNRS Éditions, 2007.

englobait diverses organisations et n'était pas, au contraire, une organisation filiale d'une macro-organisation.

La *French Connection* se caractérisait donc plutôt comme une nébuleuse, soit un amas de réseaux au contour imprécis et diffus, caractéristique de certaines organisations criminelles ou terroristes. Cette nébuleuse apparaissait à bien des égards comme mouvante : « *Sans parrain unique, sans conseil d'administration dirigeant toutes ses branches, [le trafic] fonctionne plutôt comme un organisme vivant, mouvant, avec des personnages principaux, des chefs de clans qui se croisent, s'associent, se terrent puis réapparaissent. "C'est la loi du commerce qui prédomine, avec des alliances au coup par coup"*, estime Antoine Barbazza, ancien membre de la brigade des stupés à Marseille. *Ils jouent à saute-frontières, tirant parti des lacunes de la coopération policière ou judiciaire internationale. Ils s'adaptent en permanence aux lois changeantes, aux cargaisons perdues, aux arrestations, aux opportunités ou aux vendettas* »<sup>65</sup>. Ce dernier terme renvoie aux règlements de compte. Ils étaient fréquents à l'époque. Un court article du *Figaro* résumait laconiquement ce que pouvait être une vendetta et la recomposition du *Milieu* qu'elle induisait : « *Marseille. Meurtre au quartier du Panier. Deux inconnus circulant à bord d'une voiture ont tiré trois projectiles de gros calibre sur Jacques Novella, 56 ans, dit "Jauffret", qui passait rue du Petit-Paris. La victime était connue de la police comme trafiquant de drogue* »<sup>66</sup>. Ainsi, l'organisation se reconstituait après avoir éliminé un de ses acteurs qui ne devait pas avoir respecté la loi du *Milieu*. Un autre article d'un correspondant niçois du *Figaro* faisait état en une semaine de deux meurtres, d'une tentative de meurtre et de l'explosion d'un bar, autant de signe d'une recomposition générale du *Milieu* azuréen : « *La paix semblait revenue dans ce monde en marge. Mais, petit à petit, des bandes se sont créées à nouveau. [...] Et les fusillades ont repris. [...] De tels faits – et l'augmentation spectaculaire du nombre d'attaques à main armée – inquiètent la population : patrouilles et opérations de contrôle doivent être renforcées pour assainir un climat jugé désormais intolérable* »<sup>67</sup>. Outre ces règlements de compte, la prison – véritable école du crime – jouait également son rôle dans la recomposition des organisations. Un fois envoyé en prison, un truand ne retrouvait pas automatiquement sa place dans son organisation d'origine à sa sortie. Celle-ci pouvait tout aussi bien avoir disparu ou ses principaux acteurs avoir été emprisonnés à leur tour. Les prisonniers pouvaient donc s'allier à d'autres truands s'ils n'envisageaient pas de s'insérer dans les activités légales. Les rencontres en prison pouvaient alors être très profitables selon les circonstances. C'était d'autant plus d'actualité que les peines encourues avant le vote de la loi antidroque (31 décembre 1970) ne dépassaient pas les cinq années d'incarcération. Certains acteurs de ces organisations pouvaient quant à eux jouer double jeu et servir d'informateurs pour les autorités : les organisations étaient donc sans cesse sous la menace de

---

<sup>65</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, p. 104.

<sup>66</sup> *Le Figaro*, 20-12-1971, p.17, Meurtre au quartier du Panier.

<sup>67</sup> *Le Figaro*, 17-01-1972, p. 10, Côte d'Azur, cote d'alerte.

l'infiltration, notamment américaine dans les premiers temps. Enfin, comme nous l'avons vu, le trafic d'héroïne nécessitait d'avoir de solides connexions à l'international, cela rendait le réseau poreux et augmentait ainsi les risques de pénétration par les autorités et donc la reconstitution. Malgré toutes ces barrières à l'entrée et à la sortie des organisations, le danger et la précarité, le business de l'héroïne attirait toujours autant les truands.

## **II – Le business de l'héroïne**

Après avoir exposé et expliqué dans quel contexte avait pu se développer la *French Connection*, intéressons-nous désormais à ce business particulier qu'était la fabrication et de la vente d'héroïne. Pourquoi ce business était-il si attractif pour les organisations criminelles françaises ? Quels étaient les contraintes organisationnelles et les savoir-faire spécifiques indispensables pour y rencontrer le succès ? En réalité, nous verrons que la nébuleuse *French Connection* englobait des organisations, qui ayant atteint une complémentarité et une expertise hors norme, pouvaient entrevoir des bénéfices colossaux.

### **A – Le cycle de l'héroïne**

Comme toutes les drogues, la fabrication de l'héroïne exigeait un savoir-faire particulier, des réseaux pour la revente et l'approvisionnement en matière première. C'est ce dernier point qui va nous intéresser premièrement. Nous évoquerons ensuite les étapes postérieures : le travail des chimistes marseillais et la revente de la marchandise.

#### **1 – L'approvisionnement en matières premières**

Le souci numéro un des trafiquants marseillais, du moins ceux qui faisaient tourner les laboratoires de transformation d'héroïne, était l'approvisionnement en matières premières. La fabrication de cette drogue requérait un matériel de chimiste basique (extracteurs, condensateurs...) et surtout deux matières premières : la morphine base issue de l'opium et l'anhydride acétique. Ce dernier n'était certes pas un produit de consommation courante mais était entre autres utilisé dans la fabrication de l'aspirine et du paracétamol. Le complexe pétrochimique de la région de Marseille était donc un endroit de choix et les organisations criminelles pouvaient s'y approvisionner sans trop de peine, de manière légale ou illégale. La problématique résidait donc dans l'approvisionnement en morphine base. Cette dernière était obtenue par un premier raffinage de l'opium avec d'autres composants facilement trouvables : la chaux et le chlorure d'ammonium. Les organisations s'intéressaient aux deux dérivés du pavot – opium et morphine base – car ils maîtrisaient le cycle de

fabrication dans son ensemble. Cependant, la morphine base étant plus légère et déjà raffinée, elle avait leur préférence. La seule contrainte résidait donc dans le fait que le pavot, la fleur à l'origine de tout ceci finalement, était uniquement présente dans les pays où le climat permettait sa culture. L'idée reçue, présente dans l'esprit de ceux qui s'intéressaient quelque peu au problème de la drogue, était que l'opium et la morphine base venait principalement du Triangle d'or. En réalité, la matière première (opium ou morphine base) qu'utilisa la *French Connection* provenait essentiellement de Turquie, comme sembla le découvrir le journaliste du *Figaro* Jean Pouget. Ce dernier écrivit alors un article intitulé « Les voies de la filière turque »<sup>68</sup> après l'arrestation d'une voiture à Menton contenant 108 kilos de morphine base, voiture dans laquelle voyageait d'ailleurs un sénateur turc disposant d'un passeport diplomatique, preuve s'il en fallait que les organisations disposaient d'acteurs haut placés<sup>69</sup>. Il existait en fait quatre raisons principales expliquant cet attrait pour la production turque. Le conflit indochinois tout d'abord, puis l'intervention des États-Unis à partir de 1964 dans ce qui devenait la Guerre du Vietnam, rendait cette filière extrêmement dangereuse même si les réseaux corses n'y renoncèrent pas complètement. Deuxièmement, il existait à Marseille des Arméniens qui avaient des contacts sûrs en Turquie. C'est ce qu'explique Lucien Aimé-Blanc : « *En même temps, il y avait une communauté arménienne qui était branchée avec les Turcs, et les Turcs fournissaient le pavot* »<sup>70</sup>. Troisièmement, comme nous l'avons expliqué précédemment, il existait des réseaux issus du mandat français de la SDN sur le Liban. Les Libanais, dont certains étaient haut placés, faisaient généralement office de centralisateurs de la matière première turque qui était cachée dans le port de Beyrouth. Enfin quatrièmement, la matière première turque était d'une qualité supérieure à celle qui se trouvait traditionnellement dans d'autres zones géographiques : « *La culture du pavot nécessite un climat à hiver froid et peu pluvieux, printemps court, été chaud et peu humide. [...] Le sol et les conditions climatiques en Turquie sont bien adaptées à la production de pavot qui est, de l'avis de beaucoup d'experts, d'une qualité très supérieure aux productions des autres pays* »<sup>71</sup>. Ainsi, selon le rapport des parlementaires américains – « Report of Special Study Mission », page 7, daté de juin 1971 – 80% de l'héroïne qui était introduite durant notre période sur le territoire des États-Unis provenaient de la gomme des pavots cultivés en Anatolie<sup>72</sup>. Les Turcs avaient d'ailleurs acquis rapidement un savoir-faire leur permettant de transformer l'opium en morphine base car cela représentait un bon nombre d'avantages pour les organisations : « *Le travailleur turc voyageant en avion ne peut s'encombrer de charges trop lourdes. Pour emprunter cette voie, la gomme est transformée en morphine base. Cette opération – qui laisse d'ailleurs un bénéfice non négligeable – permet de réduire de 9/10<sup>ème</sup> le poids de la marchandise (10 kg d'opium donnent 1 kg de morphine base).*

---

<sup>68</sup> *Le Figaro*, 09-03-1972, p. 12, Les voies de la filière turque, Jean POUGET.

<sup>69</sup> *Le Figaro*, 07-03-1972, p. 12, Drogue : nouvel échec pour les trafiquants.

<sup>70</sup> Propos de Lucien AIMÉ-BLANC, in Philippe MARCOUX, *op. cit.*

<sup>71</sup> (Dir.) Jacques THOBIE, Roland PEREZ et Salgur KANCAL, *Agriculture et industrialisation en Turquie et au Moyen-Orient*, L'Harmattan, 1992, p. 439.

<sup>72</sup> *Le Figaro*, 09-03-1972, p. 12, Les voies de la filière turque, Jean POUGET.

*L'opération chimique est relativement simple. Elle est effectuée dans des laboratoires rustiques dont quelques-uns installés sur camion, travaillent "à façon" chez le cultivateur ou le stockeur. À Afyon et en d'autres cités d'Anatolie, la police a saisi plusieurs laboratoires de ce type* »<sup>73</sup>. Une fois la marchandise fabriquée, il ne restait plus qu'à la faire parvenir jusqu'en France.

Comme pour tout voyage, trois possibilités s'offraient aux trafiquants : la terre, la mer et l'air. La voie aérienne, soumise à des contrôles importants et empêchant le transport discret de grosses quantités, n'était que peu utilisée par les trafiquants. *Le Figaro* ne publia en tout cas aucun article relatant l'arrestation d'un passager étant en possession de matière première à son arrivée sur le territoire français. Les initiatives devaient exister mais étaient certainement individuelles et de faible envergure. En ce qui concerne la voie terrestre, nous avons auparavant relaté l'arrestation pas les douanes de Menton d'une voiture où avait été dissimulée 108 kilos de morphine base avec à son bord un sénateur turc. La marchandise provenait effectivement d'un grossiste turc : « *Propriétaire d'un café à Istanbul, Nuri Bostan, qui vient d'être écroué, était, selon la police turque, en relation avec le producteur de la morphine acheminée vers la France* »<sup>74</sup>. L'article, qui dévoilait l'affaire et qui avait été publié quelques jours avant la remontée complète de la filière, faisait des révélations sur un autre transaction : « *Selon les déclarations faites par l'une des personnes appréhendées dans la capitale turque, une autre voiture "Anadol" aurait servi, le 28 décembre dernier à transporter 96 kilos de morphine base en France [...]* »<sup>75</sup>. Une autre arrestation fut réalisée à Menton le 3 janvier 1971 : c'était un Arménien de nationalité libanaise qui transportait 139 kilos de morphine base<sup>76</sup>. La voie terrestre, principalement via l'Espagne ou l'Italie, était donc utilisée mais comportait des risques. Elle devait aussi certainement passer par l'Allemagne où la communauté turque y était importante, comme en témoigne l'arrestation à Baden-Baden d'un Marseillais en possession de 75 kilos de morphine base<sup>77</sup> ou encore celle de deux Allemands et d'un Turc dans le port de Marseille et qui détenaient 162 kilos de morphine base<sup>78</sup>. Dans tous les cas, la Turquie était impliquée dans ces affaires. Et comme le rappelle *Le Figaro*, Nuri Bostan avait déjà été arrêté en Turquie pour une affaire de drogue : « *Les enquêteurs ont, ainsi, découvert que le cafetier Nuri Bostan avait été condamné à la suite de la découverte, le 24 février 1971, par les douaniers français, au large de Marseille, de 325 kilos de morphine "oubliés" par un bateau turc. Ce chargement appartenait à Bostan. Celui-ci était sorti de prison en versant une caution de 30 000 livres turques (environ 12 000 francs)* »<sup>79</sup>. En effet, la voie la plus classique pour l'approvisionnement des grosses organisations en matière première était la mer,

---

<sup>73</sup> *Le Figaro*, 08-02-1972, p. 5, Aux sources de la drogue : Beyrouth, Jean POUGET.

<sup>74</sup> *Le Figaro*, 16-03-1972, p. 12, L'organisateur d'un trafic entre la Turquie et la France arrêté à Istanbul.

<sup>75</sup> *Le Figaro*, 11/12-03-1972, p. 18, 108 kilos de morphine base saisis dans une voiture à Istanbul.

<sup>76</sup> *Le Figaro*, 04-01-1971, p. 6, Le service des douanes embarrassé par les 139 kilos de morphine base saisis à Menton.

<sup>77</sup> *Le Figaro*, 24-08-1971, p. 8, Trois trafiquants de drogue français arrêtés à Baden-Baden.

<sup>78</sup> *Le Figaro*, 19-04-1971, p. 15, 162 kilos de morphine base saisis à Marseille. Quatre arrestations.

<sup>79</sup> *Le Figaro*, 16-03-1972, p. 12, L'organisateur d'un trafic entre la Turquie et la France arrêté à Istanbul.

comme en témoigne cette prise : « *Le 25 février dernier, le hasard a permis d'interrompre un important trafic de drogue entre la Turquie et la France. Ce jour-là, en effet, étaient jetés en mer du cargo turc "Divan Bakerli" plusieurs sacs contenant au total 285 kg [la quantité diverge par rapport à l'article de mars 1972] de drogue, marchandise que devait normalement récupérer un certain Georges Cayol, officier du port de Carro, qui rôdait dans les parages de Port-Saint-Louis-du-Rhône à bord de son canot "La Rieuse", en compagnie d'un commerçant turc, Mehmet Sevaz, et le capitaine en second du "Divan Bakerli", Karaman Salaz. Mais le contact n'eut pas lieu et ce fut un brave pêcheur, M. Rosaire, qui ramena la drogue dans ses filets* »<sup>80</sup>. La technique la plus couramment utilisée était la suivante : l'équipage du cargo de transport larguait la marchandise en mer, elle était attachée à des bouées. Une équipe de porteurs était ensuite chargée de la récupérer avec des canots. Les porteurs revenaient alors dans un port discrètement, ils pouvaient sinon cacher la marchandise dans des criques et elle y était récupérée plus tard. Enfin, la marchandise pouvait aussi passer directement par les ports mais cette technique était bien plus risquée : on ne pouvait pas larguer la marchandise si les douanes décidaient de fouiller les cargaisons, notamment si elles avaient été préalablement informées par un aviseur. Au total, plus de 1234 kilos de morphine base et plus de 1070 kilos d'opium introduites par les Turcs furent saisis en France entre septembre 1966 et mars 1972<sup>81</sup>. Ce bilan apparaissait bien maigre comparé à l'essor du trafic, donc en général tout se passait comme prévu, sans accroc, exceptées les querelles entre truands qui se réglaient d'homme à homme. Une fois la matière première arrivée à bon port, il ne restait plus qu'à la livrer aux organisations qui faisaient travailler des chimistes.

## 2 – Le savoir-faire des chimistes marseillais

Les chimistes marseillais avaient acquis l'excellence dans l'art de raffiner l'héroïne. Pour Lucien-Aimé Blanc, cette expertise est liée à la découverte d'un procédé artisanal, donc facile à mettre en œuvre : « *En réalité les Marseillais avaient commencé à trafiquer le faux pastis, ils avaient trouvé la méthode pour faire le faux pastis. Et, il semblerait que dans les années 35, un vieux trafiquant, Rossi, ait trouvé le moyen de fabriquer l'héroïne sans laboratoire spécialisé. Donc il avait la recette, cette recette s'est transmise de père en fils, donc Marseille d'entrée de jeu est devenu la première source du trafic d'héroïne du monde* »<sup>82</sup>. Nous avons en effet vu précédemment que le truand Paul Carbone faisait tourner un laboratoire à Bandol dans les années trente. Charles Fortin, ancien chimiste, Dominique Albertini, un Corso-Italien naguère préparateur en pharmacie, y travaillaient et avaient comme aide Jo Césari, originaire de Bastia<sup>83</sup>. Surnommé « le chimiste aux doigts d'or », ce dernier fut

---

<sup>80</sup> *Le Figaro*, 27-04-1971, p. 12, Le procureur réclame la peine maximale – 20 ans de prison – contre le chef des « passeurs » de morphine base.

<sup>81</sup> *Le Figaro*, 07-03-1972, p. 12, Drogue : nouvel échec pour les trafiquants.

<sup>82</sup> Propos de Lucien AIMÉ-BLANC, in Philippe MARCOUX, *op. cit.*

<sup>83</sup> *cf. supra.*

la « star » de la *French Connection* des débuts. Elle prit son réel essor sans doute grâce à lui vers 1951, d'autant qu'il était lié au *Milieu* allié à Pierre Ferri-Pisani dans les opérations souterraines de sape des grèves, elles-mêmes encouragées par la CIA. Il fallut attendre 1964 pour que Jo Césari soit arrêté. Lors de son procès, en 1965, il fut condamné à sept années de prison et libéré lors de notre période, au cours de l'été 1971<sup>84</sup>. Selon, Dominique Rizet, journaliste, les Marseillais avaient depuis fait école et savaient mieux que quiconque dans le monde fabriquer l'héroïne: « *D'autres que les Marseillais ont essayé de fabriquer une héroïne pure comme la leur. Ils y sont arrivés en produisant une héroïne pure à 70%, les Marseillais eux c'était 95, 97%. Pourquoi ? Parce qu'ils avaient un secret. Ce secret c'était d'arriver au point de fusion de la patte, 229°, d'arriver au point de fusion à un bon rythme. Il fallait être patient, savoir attendre. Et l'un des chimistes les plus connu de la French Connection, qui s'appelait François Scapula, a dit un jour : "C'est comme la bouillabaisse, il faut avoir le truc" »*<sup>85</sup>. Cette dernière explication pourrait cependant apparaître comme dépeinte de manière fantaisiste, d'autant que l'historien Alfred W. McCoy évoque une température de 185° fahrenheit. Dans l'explication de la fabrication de l'héroïne qu'il donne, il évoque plutôt une habileté à maîtriser la cinquième et dernière étape du processus de fabrication, quand l'éther et l'acide hydrochlorique sont ajoutés à la solution : « *Cette étape finale produit la fine poudre blanche prisée par les toxicomanes américains et exige une habileté considérable de la part d'un chimiste du Milieu »*<sup>86</sup>. Le fait était que la réunion du pavot turque, sans doute le meilleur au monde et qui plus est monopolisé par les Marseillais via le Liban, associé à l'habileté des chimistes qui avaient derrière eux une longue tradition dans ce domaine d'expertise, faisait de l'héroïne marseillaise la meilleure au monde, sans aucun doute possible. Souvent pure à 95%, certains, comme Jo Césari, arrivaient à produire une héroïne proche de la perfection : 99%. Jo Césari signait d'ailleurs ses productions d'une pastille spéciale afin qu'elle puisse être reconnue et vendue plus cher en guise de qualité<sup>87</sup>. Il est évident, comme nous le verrons ultérieurement, que la pureté de l'héroïne était un facteur primordial de succès, tant pour la facilité du transport que pour la chaîne de revente aux États-Unis. Combien y avait-il de chimistes capables de produire avec un tel degré de perfection à la période qui nous concerne ? Dans une interview controversée au *Méridional* dont nous reparlerons, John Cusack, alors au Bureau des narcotiques américain, avait évalué à « *huit ou douze [les] officines installées dans la région marseillaise »*<sup>88</sup>. Pour Dominique Rizet, les chimistes aussi talentueux se comptaient sur les doigts d'une seule main : « *Au début des années 70, ils ne sont que quatre ou cinq chimistes marseillais capables de fabriquer une héroïne à plus de 90% »*<sup>89</sup>. Sans doute il y avait-il à Marseille, comme dans le sport, plusieurs

---

<sup>84</sup> *Le Figaro*, 17-03-1972, p. 16, Un laboratoire clandestin de fabrication d'héroïne découvert par la police dans la banlieue de Marseille.

<sup>85</sup> Propos de Dominique RIZET, in Philippe MARCOUX, *op. cit.*

<sup>86</sup> Alfred W. McCOY, *op. cit.*, p. 13.

<sup>87</sup> Propos de Dominique RIZET, in Philippe MARCOUX, *op. cit.*

<sup>88</sup> *Le Figaro*, 27-08-1971, p. 6, La controverse entre polices antidrogues française et américaine : y a-t-il une dizaine de laboratoires clandestins dans la région de Marseille ?.

<sup>89</sup> Propos de Dominique RIZET, in Philippe MARCOUX, *op. cit.*

catégories de chimistes qui gardaient jalousement le secret de leur fortune. Il y avait d'une part les petits artisans servant de supplétifs en cas de tarissement de la demande, et d'autre part les « gros », couvés par les organisations agissantes. Combien de kilos un chimiste pouvait-il produire par mois ? Les quantités évoquées laissent songeur quant à l'essor du trafic : « *Les bons mois, Henri Malvezzi [lui-même fils de chimiste] pouvait fabriquer jusqu'à 400 kilos d'héroïne pure à plus de 98%* »<sup>90</sup>. Cependant, le travail du chimiste étant compliqué, il fallait de toute évidence mettre en place une logistique complexe pour travailler dans bonnes conditions, c'est-à-dire chercher la rentabilité et l'efficacité. Il fallait avant tout tenter de fuir une pression policière allant *crescendo*.

Le chimiste ordinaire, pour réussir et exceller dans les buts qu'il s'était fixés, devait jouir d'un matériel adéquat. Il lui fallait disposer d'espace et de tranquillité, d'un endroit à l'abri des regards indiscrets. Dans son interview au journal *Le Méridional*, John Cusack décrit cet endroit idéal typique de fabrication : « [...] *une villa, protégée par des hauts murs et disposant de grands sous-sols. [...] Dans le pavillon, le "chimiste" et son aide vont, alors, travailler dix ou quatorze jours, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Après cette période d'activité fébrile, la villa va retomber dans sa léthargie* »<sup>91</sup>. Deuxièmement, pour plus de précaution encore, les organisations criminelles choisissaient un couple de personnes plutôt âgées, sans enfants et surtout ayant l'air sans histoire, pour occuper les lieux et faire mine que l'endroit ne cachait rien de suspect. Les villas étaient aussi pour cette raison difficilement repérables. Troisièmement, comme l'indique Marcel Morin, Préfet Honoraire et directeur de la Brigade des stupéfiants de Marseille (1971-1974), la discrétion sur ce sujet dans le *Milieu* était extrême : « *La plupart de ces gens [les chimistes] sont un, deux, trois maximum à avoir accès au laboratoire. Et ils ne s'en vantent pas. Donc les sources extérieures ne savent jamais, ils peuvent vous dire : "c'est un gars qui doit y toucher". Mais ils sont incapables de vous dire où cela se passe. Si on se met derrière le chimiste un jour où il va à son labo, on le trouve. Mais des fois on a filoché des gens pendant des jours et des jours sans obtenir de résultat* »<sup>92</sup>. Cette chasse infructueuse au précautionneux chimiste est d'ailleurs confirmée par Henri Malvezzi : « *Quand je devais aller au laboratoire, je partais. Le laboratoire il était mettons en haut de la Cannebière. Je m'en allais au bout de la corniche par exemple. Et si en retournant pour y aller, j'avais toujours les mêmes voitures qui me suivaient, j'avais compris que je les avais derrière. Et puis on avait toujours les yeux dans le rétroviseur, on était sans arrêt sur le qui-vive. J'étais sur le qui-vive quand j'allais au laboratoire et quand je livrais. Une fois que j'avais livré, c'était terminé. Dans le laboratoire s'était terminé, c'était la détente. Je savais que là personne ne venait me chercher sinon ils m'auraient pris. Un laboratoire on ne me le laisse pas ! Or je savais que je n'étais pas repéré. Quand je les avais sans arrêt, souvent, je m'en allais au laboratoire, je restais quinze jours, vingt jours et je ne les voyais plus. [...] Des fois*

---

<sup>90</sup> Commentaires, in Philippe MARCOUX, *op. cit.*

<sup>91</sup> *Le Figaro*, 27-08-1971, p. 6, La controverse entre polices antidrogues française et américaine : y a-t-il une dizaine de laboratoires clandestins dans la région de Marseille ?.

<sup>92</sup> Propos de Marcel MORIN, in Philippe MARCOUX, *op. cit.*

*quand [les policiers] en avaient marre et qu'on ne voulait plus se suivre, on se faisait ciao [signe de la main] »<sup>93</sup> ! Enfin quatrièmement, outre ces précautions extrêmes, les laboratoires étaient de par leur nature clandestine des installations provisoires. Cette dernière caractéristique rendait alors quasiment impossible leur détection, comme l'explique Jean Carré, directeur adjoint des douanes de Marseille (1968-1973) : « Les laboratoires ce ne sont pas les usines Renault, ce sont des installations fugitives, provisoires et quand on a terminé une fabrication on remballé tout le matériel, on le met dans trois ou quatre véhicules différents et on va porter chaque véhicule dans une autre station, une autre direction en attendant la prochaine fabrication. Donc on ne retrouve pas le laboratoire au lendemain de la fabrication, ce n'est pas vrai »<sup>94</sup>. En réalité, la seule chance qu'avaient les policiers de trouver le laboratoire d'un chimiste précautionneux était soit de disposer de l'information d'un indic, mais ce genre d'info ne courrait pas les rues, soit qu'il y ait une explosion qui survienne dans le processus de fabrication. C'est ce qu'indique Alfred W. McCoy : « Dans les mains d'un chimiste négligent, le gaz d'éther volatil peut s'enflammer et produire une explosion violente qui peut saccager le laboratoire clandestin »<sup>95</sup>. Des explosions à répétition et sans jamais la venue des pompiers pouvaient alors attirer l'attention des voisins. Encore fallait-il que ces derniers se décident à prévenir les autorités. Alors généralement, les laboratoires n'étaient que rarement découverts : seulement quatre laboratoires furent découverts dans la région de Marseille entre octobre 1964 et janvier 1972<sup>96</sup>. Ainsi, l'héroïne une fois fabriquée, partait dans les canaux de la vente dont se chargeaient des organisations criminelles disposant de tactiques très efficaces pour exporter leur production.*

### 3 – La vente et l'exportation

L'héroïne marseillaise était à ses débuts un produit uniquement destiné à l'exportation. Elle ne circulait pas, ou alors très peu, en France. Nous analyserons les conséquences politiques de ce fait par la suite. Les États-Unis, comme s'est souvent le cas dans d'autres domaines économiques, avaient été le premier État à avoir une demande soutenue et rentable pour cette drogue qui était clairement devenue un produit de consommation répandu. Ainsi, forts de leurs contacts avec la *mafia* américano-sicilienne, les organisations marseillaises se concentraient prioritairement sur leurs débouchés outre-atlantique, débouchés qui étaient majoritairement localisés dans l'État new-yorkais. La question portait alors sur le passage de l'héroïne du « bon » côté de l'Atlantique. Bien évidemment, la problématique était plus complexe qu'avec celle de la venue de la morphine base, la voie terrestre n'existant pas et les contrôles aux frontières américains étant souvent perçus comme les plus stricts au monde. La technique la plus couramment utilisée par les trafiquants était alors celle immortalisée par

---

<sup>93</sup> Propos de Henri MALVEZZI, in Philippe MARCOUX, *op. cit.*

<sup>94</sup> Propos de Jean CARRÉ, in Philippe MARCOUX, *op. cit.*

<sup>95</sup> Alfred W. McCOY, *op. cit.*, p. 13.

<sup>96</sup> *Le Figaro*, 17-03-1972, p. 16, Un laboratoire clandestin de fabrication d'héroïne découvert par la police dans la banlieue de Marseille.

le film *The French Connection* de John Frankenheimer, sorti en salle aux États-Unis le 7 octobre 1971 et en France le 14 janvier 1972. Elle était la suivante : l'héroïne était stockée dans des petits sachets compressés, ils faisaient généralement environ 500 grammes chacun. Ensuite, les organisations faisaient travailler un « préparateur » de voiture, chargé de faire entrer la cargaison dans un endroit indétectable sauf avec un chien. Pour cela, le préparateur démontait diverses fournitures de la voiture (marchepieds, appuis têtes, pare-chocs...), y plaçait les sachets et remontait le tout comme si rien n'avait bougé. La voiture était alors expédiée par paquebot aux États-Unis. Les trafiquants les plus précautionneux pouvaient même parfois utiliser les voitures d'autres personnes, à leur insu, et ainsi éviter toute arrestation. Certains trafiquants étaient ainsi passés maîtres dans l'art de séduire des femmes, leur offrir une voiture et un voyage aux États-Unis en guise de lune de miel... Nous le verrons plus tard, le prix de la voiture était de toute manière dérisoire comparé aux bénéfices escomptés. Ainsi, durant l'année 1971, les autorités new-yorkaises découvrirent au moins trois cas de voitures cachant de l'héroïne. Le 19 septembre 1971, une Jaguar était interceptée avec 100 kg d'héroïne à son bord. Elle débarquait tout juste du paquebot *Queen Elisabeth*. John Ingersoll, alors directeur du Bureau des narcotiques, se contenta de déclarer laconiquement que « *la drogue venait du sud de la France* »<sup>97</sup>. Sur cette affaire précise, les autorités américaines avaient dû être prévenues par un indic car dans une autre affaire similaire, c'était un chien qui avait permis de faire la découverte. L'affaire se passa à Montréal le 23 juin 1971. Une voiture européenne avait été transportée du Havre au Canada sur un navire soviétique. Elle contenait 51 kilos d'héroïne<sup>98</sup>. Autrement, les trafiquants pouvaient tout simplement essayer de faire passer la marchandise par les aéroports, mais la manœuvre était plus risquée. Deux articles du *Figaro* relatent des faits semblables. Le 3 juin 1971, douze kilos d'héroïne pure furent saisis à Orly par hasard : « *Le trafiquant de drogue, sans doute, était distrait. Débarqué à Orly, en provenance de Marseille, il s'empara prestement en salle de livraison de ce qu'il croyait être sa valise. Méprise, c'était celle d'un voyageur de commerce parisien. Lorsque celui-ci s'empara du gros sac de cuir qu'il prenait, à son tour, pour son propre bagage, le réflexe lui vint qu'il pesait à l'arrivée beaucoup plus lourd qu'au départ de Marseille. Un examen plus attentif lui fournit la preuve qu'il ne s'agissait pas de son bien* »<sup>99</sup>. Ainsi, les douanes firent une belle prise et le trafiquant ne chercha bien évidemment jamais à récupérer son bien. Plus tard, le 27 décembre 1971, un colis de trois valises contenant 60 kilos d'héroïne fut déposé au bureau de fret d'Iberia, à l'aéroport du Bourget. Un certain Pierre Méry en était l'expéditeur, un individu à Montréal nommé Garcia Faustino Moralès devait se charger de réceptionner la marchandise. Les vérifications faites plus tard montrèrent que ces deux individus étaient fictifs<sup>100</sup>. La meilleure technique, pour réussir à faire passer de l'héroïne à l'aéroport, était sans doute de demander à une personne ayant des entrées – passeport diplomatique

---

<sup>97</sup> *Le Figaro*, 20-09-1971, p. 12, Drogue : cent kilos d'héroïne saisis à New York.

<sup>98</sup> *Le Figaro*, 24-06-1971, p. 12, 51 kilos d'héroïne découverts par un chien anti-drogue dans une voiture venant de France.

<sup>99</sup> *Le Figaro*, 03-06-1971, p. 15, Douze kilos d'héroïne pure saisis par hasard à Orly.

<sup>100</sup> *Le Figaro*, 28-12-1971, p. 9, Soixante kilos d'héroïne saisis à l'aéroport du Bourget.

ou même parfois une carte du SAC dans une certaine mesure comme nous l'avons évoqué précédemment— de faire la livraison via ses bagages personnelles : « *La plus grosse prise jamais réalisée dans ce pays [le Canada] a été faite en 1962 : à l'époque, 63 kilos d'héroïne avaient été découverts dans les bagages de deux diplomates* »<sup>101</sup>. Mais la corruption s'exerçait aussi en plein cœur des autorités américaines. Dans un de ses livres, Lucien-Aimé Blanc raconte comment un indic lui donna l'information qu'il recherchait sur un trafic de drogue à venir :

« - *L'Arménien m'a dit que la filière était sûre. Ils ont levé à Bruxelles un sous-officier américain de l'OTAN, qui doit rentrer aux États-Unis à la fin de son temps. Il voyagera à bord d'un avion de l'US Air Force et transportera l'héroïne dans ses bagages. Pas de douanes, ni au départ ni à l'arrivée : la filière parfaite. Il doit me présenter ce militaire qui viendra passer un week-end à Paris. Je te le ferai savoir.*

- *Tu sais d'où vient la came ?*

- *De Marseille, c'est Condemine qui s'en occupe* »<sup>102</sup>.

Une corruption « haut placée » pouvait occasionnellement aider les organisations qui n'hésitaient pas à recruter des personnes difficilement soupçonnables pour accomplir leur trafic. D'autres individus avaient plus d'imagination, comme le banquier suisse André Hirsch. Cet escroc notoire s'était inspiré de l'album de Tintin, *Le crabe aux pinces d'or* : il avait acheté une conserverie de paella, à Vigo en Espagne, et expédiait la drogue aux États-Unis cachée à l'intérieur des conserves<sup>103</sup>.

Pour ce qui est de la vente sur le territoire français, les organisations criminelles ne commencèrent à y dealer leur héroïne que vers l'année 1969. Ils disposaient pour cela de toute une palette de revendeurs auxquels ils cédaient la marchandise au pris de gros, ces intermédiaires servaient ensuite de revendeurs au détail. Le meilleur moyen pour entretenir ce genre de clientèle était alors d'investir dans des établissements de nuit : discothèques, cabarets, casinos, bars, maisons closes... Le contrôle de la prostitution, activité traditionnelle des truands marseillais, devenait alors stratégique dans cette optique. Le clan des Guérini était, par exemple, très influent et pouvait permettre à la drogue de se répandre par les différents canaux de leurs activités, dont la prostitution était le maillon central : « *En soutenant vigoureusement la politique, la pègre marseillaise peut trafiquer en toute quiétude. Il y a des filles partout, qui font le plus vieux métier du monde, de la contrebande et des trafics en tout genre. Le clan possède, gère, contrôle et approvisionne en filles près de 250 établissements, installés dans tout le Sud-Est et sur la Côte d'Azur, dans la vallée du Rhône, à Lyon, à Paris et même en Afrique du Nord* »<sup>104</sup>. Plus généralement, on retrouvait chez les nombreux dealers arrêtés durant notre période un éventail très large de milieux sociaux. Les différences se faisaient

---

<sup>101</sup> *Le Figaro*, 24-06-1971, p. 12, 51 kilos d'héroïne découverts par un chien anti-drogue dans une voiture venant de France.

<sup>102</sup> Lucien AIMÉ-BLANC, *L'indic et le commissaire*, Plon, 2006, p. 94.

<sup>103</sup> *Le Figaro*, 27-04-1971, p. 12, Le banquier-trafiquant utilisait un stratagème emprunté à « Tintin ».

<sup>104</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, p. 95.

plutôt au niveau de l'âge. Les petits trafiquants d'héroïne, souvent des jeunes *beatniks* ou apparentés à cet univers musical, étaient généralement les petits pourvoyeurs. Ils dealaient pour s'acheter leur dose à moindre frais ou éventuellement engranger quelques maigres bénéfices. Ils pouvaient aussi le faire par convivialité, lors de soirée entre amis : « *Deux fils de bonne famille faisaient du prosélytisme. Ils fournissaient du haschisch et des comprimés d'amphétamine à des camarades qu'ils invitaient régulièrement à des "stup-parties". [...] Jusqu'à 4 ou 5 heures du matin, un électrophone diffusait de la musique Pop et une étrange odeur s'échappait de l'appartement. [...] Il semble bien cependant qu'ils ne se droguaient pas qu'au haschisch. Leurs bras ainsi que ceux de leurs invités présentaient de nombreuses traces de piqûres* »<sup>105</sup>. Mais il n'est pas nécessaire de s'intéresser ici à cet ultime maillon de la chaîne, ces jeunes n'ayant aucun lien avec le *Milieu*. On trouvait en revanche toute une gamme de trafiquants intermédiaires jusqu'aux vendeurs en gros. Ces derniers pouvaient acheter une vingtaine de kilos qu'ils revendaient à la dose ou au demi-gros. Ils étaient la plupart du temps d'un âge plus mûr (au moins la trentaine) et essaïaient la drogue dans les grandes villes, après l'avoir achetée à Marseille. En raison de leur besoin d'approvisionnement en gros, ceux-ci étaient donc en contact avec le *Milieu*. Leur profil-type se retrouve dans un exemple d'arrestation comme celle de deux trafiquants arrêtés le 14 mars 1971 à Marseille, lors d'une transaction portant sur 17 kilos d'héroïne : « *Les deux malfaiteurs appréhendés : Jean-Pierre Martelli, 46 ans, navigateur sans emploi, [...] et Robert Leca, 43 ans, sans profession, domicilié également dans la cité phocéenne, [...] avaient récemment effectué plusieurs voyages en Italie* »<sup>106</sup>. Ces deux trafiquants étaient sans doute des « seconds couteaux », ils faisaient l'intermédiaire entre le consommateur lambda et les hommes influents du *Milieu*. Mais de toute évidence, ces derniers retiraient les plus gros bénéfices de l'organisation complexe mise en place.

## **B – Un business très lucratif**

Policiers et hommes du *Milieu* se croisaient parfois dans la vie de tous les jours. Ils se connaissaient mutuellement, se jugeaient, avaient même parfois des rapports très cordiaux en dehors de la sphère judiciaire. Ainsi, le commissaire François Le Mouel, chef de l'office central de répression du trafic des stupéfiants (1971-1981), rapporte ces paroles que lui disaient les truands lors de rencontres anodines : « *M. Le Mouel vous n'avez plus à vous occuper de nous. On ne fait plus de braquages, on est dans la came, ça rapporte beaucoup plus et c'est beaucoup moins dangereux* »<sup>107</sup>. Effectivement, avant la promulgation de la loi antidrogue, le business de l'héroïne était devenu si lucratif et était si peu puni, qu'il attirait bon nombre de truands. Comment expliquer cette tendance d'une partie du banditisme à s'être tourné vers ce type d'activité ?

---

<sup>105</sup> *Le Figaro*, 24/25-07-1971, p. 5, Deux étudiants toxicomanes fournissaient de la drogue à leurs jeunes invités.

<sup>106</sup> *Le Figaro*, 15-03-1971, p. 14, 17 kilos d'héroïne saisis deux trafiquants arrêtés.

<sup>107</sup> Propos de François LE MOUEL, in Philippe MARCOUX, *op. cit.*

## 1 – Des gains sans cesse multipliés et peu de risques

L'attrait pour le business de l'héroïne s'expliquait par un facteur économique simple : il était possible de démarrer sans un trop gros investissement et y réaliser de gros bénéfices dès l'écoulement de son premier stock. Le tableau qui suit est extrait d'un article du *Figaro*. Il montre comment, suivant sa place dans la chaîne de revente, un trafiquant pouvait multiplier les gains.

### Evolution du prix d'un kilo d'opium brut<sup>108</sup>

Turquie (acheté au paysan)	25 \$ US
Marseille (devenu héroïne)	500 \$ US
New York (port)	1 000 \$ US
New York (prix de gros en ville)	2 200 \$ US
New York (détail)	22 000 \$ US

On peut à l'aide de ce tableau reconstituer le cheminement de l'opium et les bénéfices qu'il était possible d'engranger. Par exemple, le gros trafiquant achetait 10 kilos d'opium 250 dollars à un paysan turc. Avec l'aide d'un chimiste, il transformait ces dix kilos en un kilo de morphine base (en moyenne) par une première opération de raffinage. Dans les mains d'un bon chimiste marseillais, le kilo de morphine base donnait un kilo d'héroïne pure à 98%. Expédiée aux États-Unis, le trafiquant revendait son kilo 1000\$. Celui qui prenait le relais de la marchandise cédait son kilo 2 200\$ à un grossiste. Ce dernier pouvait alors réaliser d'énormes bénéfices car l'héroïne qu'il achetait n'était pas encore consommable, elle était trop pure et donc mortelle. Pour la revendre, il fallait la couper avec un autre produit, qui lui ressemble (lactose, talc, sucre...), et ceci jusqu'à arriver à une pureté de seulement 20%. Le kilo, acheté 2 200\$, pouvait via ce procédé se revendre au détail 22 000\$, en cumulant les ventes au détail. Il fallait bien sûr, en aval, avoir supporté certains coûts : le transport jusqu'aux États-Unis avec l'achat éventuel d'une voiture, le voyage pour le Liban ou la Turquie, le paiement des chimistes, des porteurs, des préparateurs de voitures, le lactose, etc. Mais le dernier des grossistes, celui qui servait de dernier maillon de la chaîne du *Milieu*, celui qui faisait le lien avec les petits trafiquants et les consommateurs, pouvait trafiquer en ne supportant quasiment aucun coup. Il achetait l'héroïne en grande quantité, généralement entre 20 et 100 kilos, il la revendait ensuite dix fois plus cher : « *Il y a évidemment là des profits d'une telle ampleur qu'ils peuvent être comparés très largement à l'une des grandes activités américaines* », commente Serge Bromberger du *Figaro*<sup>109</sup>. Le business était donc très rentable et, surtout, il comportait alors assez peu de risques.

<sup>108</sup> *Le Figaro*, 06-10-1971, pp. 25 et 26, La drogue, ses périples, ses coulisses..., Serge Bromberger.

<sup>109</sup> *Ibid.*

Avant la promulgation de la loi antidrogue, le 3 janvier 1971, les trafiquants ne risquaient que très peu en face des tribunaux chargés de les juger. Dès la Première guerre mondiale, en 1916 et alors que la France devenait l'un des principaux pôles du commerce international de stupéfiants, le Parlement français adopta à l'unanimité une grande loi sur les stupéfiants réprimant « *l'importation, le commerce, la détention et l'usage de substances vénéneuses, et notamment la morphine, l'opium et la cocaïne* ». Plus tard, la loi du 13 juillet 1922 et le décret-loi du 29 juillet 1939 relatif à la famille, vinrent à leur tour renforcer l'arsenal législatif et réglementaire faisant de la législation française antidrogue, une des plus draconiennes d'Europe<sup>110</sup>. Le trafic était donc réprimé depuis plus de 50 ans à notre période et la France ne pouvait pas être considérée comme un État laxiste vis-à-vis de sa législation antidrogue, ceci au regard des législations d'autres pays industrialisés. Mais à l'évidence, les peines encourues n'étaient pas à la mesure de l'enjeu : elles oscillaient en moyenne de une à cinq années de prison, sept années pour les plus gros trafiquants tels Jo Césari lors de son procès en 1964. Il était tout de même responsable de l'envoi de plusieurs tonnes d'héroïne aux États-Unis. Ces peines apparaissaient donc comme trop clémentes, compte tenu à la fois des bénéfices générés par cette économie souterraine et du risque que les trafiquants faisaient peser sur la société, en y développant la toxicomanie chez les jeunes. Il était également possible pour trafiquants de s'exiler dans des pays n'ayant pas d'accord d'extradition avec la France ; ils choisissaient généralement des pays d'Amérique du Sud. Ainsi, on pouvait dire qu'étant donnée la faiblesse des risques et des peines encourus, alliées à l'énormité des gains à réaliser, on pouvait dire que le trafic d'héroïne était en quelque sorte encouragé dans le *Milieu*. Pourquoi faire des braquages, trafiquer de la fausse monnaie ou encore truquer des jeux alors que l'on pouvait trafiquer de l'héroïne avec un risque moindre ? Cette tendance devait également être renforcée par le fait que les trafiquants, et les hommes du *Milieu* en général, affichaient ostensiblement leur fortune qui dans les yeux des autres, devait susciter des vocations. Et ceci, d'autant plus, que certains trafiquants avaient amassé une fortune considérable grâce à la l'héroïne.

## 2 – Des trafiquants fortunés

Nous avons auparavant parlé du clan des Guérini, le plus influent dans les activités illégales du *Milieu* des années quarante à la fin des années soixante. C'est Antoine Guérini qui en fut le fondateur et le chef jusqu'en 1967, année de son assassinat. Il était généralement perçu comme un « homme d'honneur », c'est-à-dire un parrain qui ne touchait pas à des activités « impropres » telles le trafic d'héroïne. Il apparaît néanmoins que le clan Guérini devait y avoir quelques activités, si ce n'était la plus grosse partie d'entre elles : « *Le clan Guérini reste lui-même très impliqué dans les stupéfiants. En mai 1959, les Français semblent disposer d'indices à ce sujet. Le commissaire Gillard, responsable de l'Office central des stupéfiants évoque, dans une lettre aux Américains, l'association*

---

<sup>110</sup> <http://www.caat.online.fr/dossiers/loi1970.htm> (01-05-2009)

probable entre Antoine Guérini et Ali Osman Tuter, un trafiquant de drogue présumé d'Istanbul »<sup>111</sup>. Le clan des Guérini était donc certainement devenu l'un des plus riches grâce au trafic de drogue. Les Guérini avaient pu ainsi investir dans d'autres sphères de l'économie illégale, notamment les jeux parisiens qui causèrent sans doute la mort d'Antoine Guérini<sup>112</sup>. Réfutant la thèse qui ferait des Guérini des parrains « à l'ancienne », les journalistes Jacques Follorou et Vincent Nouzille parlent en ces termes de l'empire des Guérini : « *La taxation de milliers de prostituées ou la reprise de dizaines d'établissements sur la Côte d'Azur relevaient davantage d'une logique "industrielle" que d'un simple artisanat agricole* »<sup>113</sup>... Incontestablement, les Guérini étaient devenus fortunés et influents grâce à des activités illégales, parmi lesquelles se trouvait le commerce de l'héroïne. De son côté, un homme comme Marcel Francisi, toujours soupçonné de trafic mais jamais arrêté, vivait une vie de grand luxe, de voyage et d'entrepreneuriat : « *L'homme d'affaire de Tanger revient en Corse début 1953 pour y investir dans le domaine immobilier. Riche, il s'installe à Paris dans un bel appartement boulevard Suchet, roule en voiture américaine, fonde avec l'un de ses frères une société, Hygrotechnique (fabricant d'économiseurs d'essence), qui aura une vie éphémère, avant de se lancer dans la transformation de ferraille, le commerce des surplus militaires ou l'exploitation minière. Parallèlement, interdit de jeu en France, Marcel Francisi a pris des parts, dès 1953, dans la société du Grand Casino du Liban* »<sup>114</sup>. Enfin, l'exemple de Jo Césari, surnommé « le chimiste aux doigts d'or », ne laissait que peu de doute sur la fortune qu'il était possible d'acquérir grâce au trafic d'héroïne : « *Après avoir commencé comme garçon de bord, il avait fini par amasser une fortune considérable et était propriétaire d'un vaste domaine de 435 hectares, d'une valeur d'un million de francs, situé entre Jouques et Rians dans la vallée de la Durance. Il disposait de quatre voitures et avait huit domestiques à son service* »<sup>115</sup>. Mais outre ces fortunes, certains gros trafiquants jouissaient en plus d'entrées dans les milieux les plus riches, les plus influents et les plus en vue de la société.

Les milieux politiques, comme nous l'avons vu précédemment, étaient fortement pénétrés par les organisations criminelles. Les milieux financiers et celui du show business avaient, eux aussi, tissé des liens à cette époque avec les plus gros trafiquants de la *French Connection*. C'est ce qu'explique notamment le journaliste Roger Colombani : « *C'était une époque où Alain Delon et Nathalie Delon fréquentaient un peu tous ces gens là et où ces gens là aussi recherchaient la fréquentation de vedettes parce que cela leur permettait de s'installer dans la société de l'époque. Mémé [Guérini], c'était le chargé de relations publiques, c'était lui qui recevait, il avait le whisky et le pastis facile et c'était des gens plutôt affables, qui recevaient volontiers, qui avaient la poignée de main facile et qui discutaient*

<sup>111</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, pp. 163 et 164.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 176.

<sup>113</sup> *Ibid.*

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. 181.

<sup>115</sup> *Le Figaro*, 17-03-1972, p. 16, Un laboratoire clandestin de fabrication d'héroïne découvert par la police dans la banlieue marseillaise.

*ouvertement des affaires du moment. Pas des leurs ! Ils disaient : ‘‘Ah bien de notre point de vue, c’est comme ça ou comme ça’’*<sup>116</sup>. Les trafiquants haut placés de la *French Connection* trouvaient donc dans la fréquentation des vedettes de l’époque un moyen pour se faire accepter par la société française. Cela leur permettait notamment d’être vus sous un autre angle, différent de celui de la presse qui relatait les affaires louches auxquels ils étaient liés. Quant au monde du show business et aux artistes, ils étaient traditionnellement proches des parrains pour au moins deux raisons. D’une part parce que les parrains contrôlaient bon nombre de cabarets, boîtes de nuit et autres établissements généralement fréquentés par les artistes. D’autre part parce que les milieux artistiques étaient souvent constitués de personnes touchant à la drogue. L’affaire Angelvin, qui éclata le 21 janvier 1962, avait été la première à mettre en lumière la proximité entre trafiquants et monde du show business. Jacques Angelvin, alors animateur de télévision et acteur, fit passer 52 kilos d’héroïne à New York. La drogue était dissimulée dans sa voiture et l’animateur de télévision pensait que son statut de vedette n’éveillerait pas les soupçons de la police new-yorkaise. Il fut cependant arrêté et condamné à six années de prison en 1963. Peu importe pour les trafiquants, ils apparaissaient toujours sous un autre jour, plus sympathique car liés à des personnalités appréciées et reconnues de la majorité des Français. D’autres trafiquants, tels Marcel Francisi, avaient eux leurs entrées dans les endroits où se réunissaient les « grands de ce monde ». Ce dernier, surnommé « l’empereur des jeux » en France et « Mr Heroin » aux États-Unis, allait devenir le président du *Cercle Haussmann*, établissement où toute la haute société parisienne se réunissait pour jouer de l’argent. Bien évidemment, le jeu était une activité toute désignée afin de blanchir l’argent de la drogue. Alors, afin de se racheter une image et d’accentuer un peu plus son emprise sur la capitale, Marcel Francisi allait acquérir par la suite *Le Fouquet’s*, brasserie huppée des Champs Élysées<sup>117</sup>. Les trafiquants les plus influents étaient donc devenus des personnes très fortunées, ils fréquentaient des gens connus du grand public, ce qui leur permettait entre autre de se racheter une image. Quant à la constitution de ces fortunes, elle avait été possible grâce à la croissance de la demande d’héroïne.

### 3 – Une demande croissante

Il évidemment difficile d’avoir des chiffres réels expliquant, sans moyens détournés, l’essor d’une activité illégale qui était, par essence, opaque et dont la réalité échappait en grande partie aux statistiques officielles. Sur le long terme, la *French Connection* aurait véritablement décollée à partir de 1951. Cette date peut être confirmée par le fait qu’en avril 1951 advint la « première saisie de drogue importante à Marseille : 290 kilos d’opium [étaient] trouvés à bord du bateau *Champollion*, venant de Beyrouth. La *Corsican Connection* [était] en train de monter en puissance »<sup>118</sup>. À partir de

---

<sup>116</sup> Propos de Roger COLOMBANI, in David KORN-BRZOZA, *op. cit.*

<sup>117</sup> Commentaires, in David KORN-BRZOZA, *op. cit.*

<sup>118</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, p. 536.

cette date, la production n'aurait cessé de croître à un rythme soutenu, en rapport seulement avec la demande aux États-Unis, l'héroïne étant que peu présente sur le territoire français. De leur côté, les trafiquants marseillais ne furent pas réellement inquiétés avant la découverte du premier laboratoire dans la région marseillaise, le 9 octobre 1964 : « *un laboratoire et 100 kilos d'héroïne sont trouvés dans la villa que Joseph Césari occupe à Aubagne* »<sup>119</sup>. On peut donc penser qu'entre ces deux dates, les organisations expédiaient plusieurs tonnes de drogue aux États-Unis chaque année. En effet, un chimiste de haut niveau pouvait les bons mois produire une tonne de drogue, pure à plus de 90%<sup>120</sup>. La production devait donc croître, en tenant également compte du fait que le business de l'héroïne attirait de plus en plus de truands, étant donné les faibles risques encourus et les bénéfices escomptés<sup>121</sup>. Bien évidemment, cette croissance de la production était aussi due à une demande de plus en plus forte, notamment outre Atlantique où les premiers mouvements *beatniks* étaient apparus au milieu des années soixante. Ce fut à partir de ce moment là que la drogue, et plus spécifiquement l'héroïne, allait devenir un réel problème avec l'explosion du nombre des intoxiqués, qui étaient aussi de plus en plus jeunes.

L'année 1968 allait alors être une année charnière, une année où les drogues dures firent massivement leur apparition sur le territoire français, en même temps que la contestation politique du pouvoir en place par la jeunesse montait. C'est d'ailleurs ce que confirme le Dr Claude Olievenstein en évoquant la situation à Paris : « *Mais, très rapidement, à partir de 1968, la situation évolue. L'introduction des drogues dures, les amphétamines notamment, engendre un climat nouveau, beaucoup plus tendu. Les groupes se scindent, les hippies et l'idéologie de la "peace and love generation" entrent en déclin, le nombre s'enfle de tous ceux qui cultivent la drogue pour elle-même, après avoir rejeté cette aventure mystique dont elle avait constitué le tremplin. On voit alors affluer à Paris ces gosses fugeurs et paumés que l'on appelle zonards, en souvenir des bidonvilles qui ceinturaient la capitale avant guerre. Sous les ponts de la Seine, notamment le Pont Neuf, on en compte, certains soirs, plus d'une centaine, garçons et filles mêlés* »<sup>122</sup>. L'année 1968, ce fut également le moment où une prise de conscience allait s'opérer aux États-Unis sur les enjeux réels du sujet. Mais ce phénomène d'explosion de la demande en drogue ne touchait pas que la France et les États-Unis, il était également présent dans les autres pays industrialisés. C'est ce que montre le tableau suivant en donnant le nombre d'intoxiqués arrêtés en 1968 et 1969.

---

<sup>119</sup> *Le Figaro*, 17-03-1972, p. 16, Un laboratoire clandestin de fabrication d'héroïne découvert par la police dans la banlieue marseillaise.

<sup>120</sup> Commentaires, in Philippe MARCOUX, *op. cit.*

<sup>121</sup> *cf. supra.*

<sup>122</sup> Claude OLIEVENSTEIN, *op. cit.*, p. 286.

Nombre d'intoxiqués interpellés dans divers pays<sup>123</sup>

	1968	1969
Allemagne fédérale	687	2 107
Belgique	42	110
Espagne	68	336
Finlande	167	291
France	124	836
Norvège	151	308
Pays-Bas	230	505
Suisse	100	448
États-Unis	–	41 617

Bien évidemment, il faut replacer ces chiffres dans leur contexte. Les États-Unis était le pays ayant le plus sérieusement établi des statistiques fiables, d'où le nombre impressionnant de toxicomanes interpellés. Il faut également prendre en compte une pression policière qui avait pu s'accroître entre ces deux années, notamment en France où les événements de Mai 68 avaient provoqué une forte répression chez les jeunes. Enfin, il est évident que les législations de ces pays différaient sur de nombreux points concernant la drogue, y compris à l'intérieur même des États composant les États-Unis. Néanmoins, il apparaît certain que la demande avait crû d'une manière subite, notamment en France, la drogue allait donc devenir le problème public numéro un pour les autorités.

---

<sup>123</sup> *Le Figaro*, 06-10-1971, pp. 25 et 26, La drogue, ses périples, ses coulisses..., Serge Bromberger.

## **Chapitre II – La drogue : problème public n°1**

Dans ce deuxième chapitre, nous tenterons d'expliquer comment le problème public « drogue » fut constitué, à la fois en France et aux États-Unis, où, nous le verrons, il ne revêtait pas les mêmes caractéristiques que dans l'hexagone. Avant cela, il faut s'attarder quelque peu sur la définition que l'on donne au concept de « problème public ». Selon Sander Van der Leeuw, qui prend l'exemple du concept de « crise », un problème public est le plus souvent issu d'un sentiment qui résulte d'une comparaison entre une situation observée et d'autres rapportées par la mémoire collective. Pour résumer, un problème public est un « *décalage entre ce qui est et ce qui devrait être* »<sup>124</sup>. Nous verrons également qu'un problème devient « public » une fois qu'il est porté par tout un panel d'acteurs « qualifiés » : hommes politiques, médecins, associations... Ces derniers s'emparent alors du problème, en redéfinissent les contours et proposent toute une série de solutions pour le résoudre. Pour ce qui est du problème public de la drogue, nous verrons qu'il est également le fruit d'un travail d'étiquetage, de labellisation, accompli par des acteurs collectifs dans le cadre d'un processus politique. Le problème public de la drogue fut donc d'autant mieux porté sur le devant de la scène qu'il permettait ce travail d'étiquetage c'est-à-dire la stigmatisation d'une certaine catégorie de la population, les jeunes, jugés inconsciemment ou consciemment, comme responsables du problème<sup>125</sup>. Ce ne fut qu'à partir de ce moment-là que les autorités se décidèrent à lutter contre les organisations de la *French Connection*, et ceci sur tous les fronts, c'est-à-dire de manière globale.

### **I – Les États-Unis et la France face au problème de la drogue : deux histoires, deux approches**

L'originalité, que revêtait le problème public de la drogue à cette époque, apparaissait dans le fait que la prise en compte de ce problème dépassait le cadre trop étroit des États-nations. Même si globalement le problème était le même, c'est-à-dire le fait qu'une bonne partie de la jeunesse se droguait, la France et les États-Unis n'en avaient pas la même approche. Les deux pays où les organisations du trafic agissaient n'avaient pas les mêmes priorités et n'étaient également pas touchés de la même manière. Les contours du problème public de la drogue apparaissaient donc comme différents des deux côtés de l'Atlantique. Aux États-Unis, spécialement à New York, l'héroïne marseillaise était très répandue, ce qui ne cessait d'inquiéter les pouvoirs publics et certains acteurs de la société.

---

<sup>124</sup> Corinne BECK, Yves LUGINBÜHL et Tatiana MUXART, *Temps et espaces des crises de l'environnement*, Éditions Quae, 2006, p. 316.

<sup>125</sup> Howard BECKER, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Métailié, 1985.

## A – Une véritable panique morale aux États-Unis

Une panique morale qualifie la forte réaction de certains groupes face à des pratiques, souvent minoritaires, qu'ils jugent « déviantes » et dangereuses pour la société. Cette attitude s'appuie sur une vision faussée ou accordant trop d'importance aux conduites incriminées. Ainsi, on peut dire que le problème de la drogue aux États-Unis fut sujet au déclenchement d'une panique morale. Cette panique morale était notamment due aux ravages, réels, que provoquait l'héroïne dans certaines villes des États-Unis.

### 1 – Les ravages de l'héroïne « made in France »

Les tonnes d'héroïne envoyées chaque année avaient effectivement rendu le problème de la toxicomanie très aigu outre-Atlantique. C'est ce qu'explique Christophe Hondelatte : « *En mars 1970, à New York, on comptait déjà depuis le début de l'année 179 morts par overdose d'héroïne. À la fin des années soixante, on estime le nombre de toxicomanes aux États-Unis à près de 300 000. [...] Chaque année l'héroïne venue de France tue six à huit mille jeunes Américains, qu'on ramasse, le matin, et qu'on conduit à la morgue* »<sup>126</sup>. Un article du Figaro faisait, quant à lui, état d'un constat très alarmiste : « *Le problème de la drogue a pris une telle extension, aux États-Unis – plus de 25% de la population se drogue plus ou moins épisodiquement et l'on déplore plusieurs milliers de morts chaque année – qu'il domine tous les autres : la guerre du Vietnam, les finances, etc* »<sup>127</sup>. La vie quotidienne des New-yorkais était donc rythmée par la vision des toxicomanes, devenus des loques humaines et qui, pour beaucoup d'entre eux, n'avaient plus assez de force pour s'en sortir. Ceux-là, qui étaient tombés au stade ultime de la déchéance, vivaient dans la rue, à la vue de tous. Ils tentaient péniblement chaque jour de réunir assez d'argent pour s'acheter leurs deux doses quotidiennes, soit environ 40 dollars. Les toxicomanes en manque étaient également prêts à tout pour obtenir l'argent nécessaire à l'achat de leur dose, ce qui devait entraîner une hausse de la délinquance et notamment des vols. Il faut également rappeler qu'à l'époque, il n'était pas rare d'avoir seulement douze ans et d'être, déjà, toxicomane accro à l'héroïne. Il était donc courant de devoir ramasser les cadavres de jeunes garçons ayant succombé par *overdose*, ce qui en retour scandalisait légitimement la société dans son ensemble. *Le Figaro* rapporta, dans son édition du 5 mars 1971, la tenue d'une exposition ayant pour thème « Scènes de la drogue » : « *Entre deux piliers de plâtre, surchargés de moulures, un panneau photographique de 4 m. 50 de haut montre un adolescent, tête baissée, enfonçant une aiguille hypodermique dans son avant-bras gauche. [...] Les aspects sordides et opprimants de la vie quotidienne à New York s'exposent. Matérialisme, pauvreté, discrimination raciale, lacunes de*

---

<sup>126</sup> Propos de Christophe HONDELATTE, in Philippe MARCOUX, *op. cit.*

<sup>127</sup> *Le Figaro*, 30-08-1971, p. 8, Les accusations U.S. contre la police marseillaise: conséquence de la crise du dollar ou manoeuvre préélectorale?.

*l'instruction publique, délabrement de l'institution familiale : toutes les illustrations sont là pour extirper les racines du mal. [...] Un haut-parleur diffuse les confessions enregistrées de drogués, hommes, femmes, enfants* »<sup>128</sup>. Comme l'explique bien cet article, la toxicomanie articulait autour d'elle toute une série de problèmes spécifiques à la société américaine. Les populations laissées à la marge de la société, telles que les noirs, les latinos ou tout simplement les pauvres, étaient généralement les plus touchées par la toxicomanie. Mais ces couches sociales fragilisées étaient également rejointes par des jeunes de bonne famille qui étaient devenus toxicomanes. Le mouvement des *beatniks*, la musique Pop naissante, la libération des mœurs, la recherche d'un nouvel idéal, entre autres, avaient amené bon nombre de jeunes des couches supérieures à consommer de la drogue. C'est ce qu'explique l'historien Thierry Lefebvre : « *Plutôt la fin des années soixante et je dirais, enfin c'est mon interprétation, le contexte très précis du LSD avec toutes les conséquences que cela a pu avoir aux États-Unis. Ce sont les États-Unis qui sont à la pointe de la lutte contre la drogue à cette époque-là avec les deux étapes successives : le mouvement hippie et sa dégradation vers un mouvement plus violent [...]* »<sup>129</sup>. Ainsi, toutes les franges de la société américaine, mais plus spécifiquement celles de la ville de New York, étaient touchées par l'héroïne marseillaise. Ce problème, perçu alors comme gravissime, était par la suite rendu encore plus aigu par la corruption qui sévissait au sein de la police new-yorkaise, corruption qui interrogeait le fondement même des autorités chargées de lutter contre ce problème.

Il apparaissait en effet difficile que le trafic d'héroïne puisse prendre une telle ampleur sans que les autorités américaines réagissent vigoureusement. L'importation massive d'héroïne à New York fut rendue possible à cause de deux facteurs concomitants. Il y avait d'une part la présence d'une *mafia* américano-sicilienne, alliée traditionnelle des réseaux corses<sup>130</sup>. Cette *mafia* achetait la plus grande partie de l'héroïne importée et la revendait en réalisant de gros bénéfices. Pour y arriver, elle n'hésitait pas à corrompre les fonctionnaires de police locaux en leur offrant des pots-de-vin en échange de leur silence. C'est le deuxième facteur qu'explique un article du *Monde*, publié le 3 novembre 1971 : « *Pendant ce temps, des policiers à la recherche d'un revenu d'appoint se glissent dans les circuits de la drogue, les réseaux de la traite des Blanches et le racket des salles de jeux clandestines. D'après la commission Knapp, chargée d'enquêter sur la corruption de la police new-yorkaise, l'élimination de quelques "brebis galeuses" ne suffirait pas à y remédier* »<sup>131</sup>. L'article poursuit en expliquant que la police était peut-être trop focalisée sur les hippies « *coupables d'abuser de la marijuana* [et pas assez sur] *la mafia de la drogue, dont les réseaux transi[aient] tous par New*

<sup>128</sup> *Le Figaro*, 05-03-1971, p. 12, Aujourd'hui, trois New-yorkais seront tués par des stupéfiants, Anne THINESSE.

<sup>129</sup> Propos de Thierry LEFEBVRE, in *La Fabrique de l'histoire*, diffusé le 10 octobre 2008 sur France Culture.

<sup>130</sup> cf. *supra*.

<sup>131</sup> *Le Monde*, 03-11-1971, p. 2, Le dilemme de la police américaine : réprimer les crimes dans la société ou la corruption dans ses rangs ?.

York. Cette situation ne prov[enait]-elle pas de ce que les policiers [étaient] eux-mêmes impliqués dans le trafic de la drogue »<sup>132</sup> ? L'article donne alors la réponse suivante en évoquant le président d'une commission d'enquête travaillant sur ce sujet : « [...] M. Whitman Knapp, en a acquis la certitude. Ses premières conclusions sont édifiantes : à son avis, c'est la police new-yorkaise toute entière qui est en cause. [...] un certain nombre de policiers entretiennent ouvertement de fructueux rapports avec les trafiquants de drogue. Les "pots-de-vin" remontent la hiérarchie jusqu'aux officiers supérieurs. Il n'est pas rare non plus qu'un agent ayant réussi à mettre la main sur un stock de stupéfiants en mette une partie dans sa poche pour la revendre. Un policier envoyé faire une ronde du côté de Harlem ne s'attend pas, rapporte-t-on, à prévenir un meurtre, mais plutôt à "se faire graisser la patte". Cela suffit, remarque la commission, à rendre attrayante une fonction sous-payée »<sup>133</sup>. La corruption était donc courante au sein des autorités chargées de lutter contre le trafic, ce qui, par effet de système, ne faisait qu'accroître les quantités qui circulaient. Les principaux responsables de la police new-yorkaise ne cachaient d'ailleurs pas cet état de fait : « Le commissaire en chef, M. Patrick Murphy, qui a pris son poste en décembre dernier, n'a d'ailleurs pas caché que ses fonctionnaires n'étaient pas intègres et que les gradés étaient en partie responsables de cette situation. [...] Devant une centaine de cadres de la police, M. Murphy a précisé catégoriquement sa pensée : "Si la corruption ne cesse pas rapidement, des têtes tomberont" »<sup>134</sup>. Mais outre cette corruption endémique, le problème de la drogue dépassait les frontières des États-Unis. Au Vietnam aussi, l'héroïne faisait des ravages.

## 2 – L'héroïne : problème n°1 du commandement américain au Vietnam

Les États-Unis étaient en effet engagés depuis 1964 dans une guerre embrasant les pays du Triangle d'or, région qui, comme nous l'avons expliqué, était l'une des principales pourvoyeuses d'opium dans le monde. Le président Nixon, élu en 1969, envisageait un retrait progressif des troupes américaines engagées dans ce conflit lassant et inquiétant pour la majeure partie des Américains. Cette lassitude et cette opposition à la guerre se rencontraient notamment dans les milieux de la mouvance *beatnik*, ces jeunes Américains qui se proclamaient de la « *peace and love generation* ». Parallèlement à ces mouvements de protestation aux États-Unis, la situation des troupes américaines sur le terrain ne faisait qu'empirer, notamment sous l'effet du développement de la toxicomanie dans les contingents les dernières années précédant notre période : « Depuis, l'usage des stupéfiants parmi les Américains stationnés au Vietnam a pris la tournure d'une tragédie. La marijuana a été souvent remplacée par le "numéro quatre blanc" (de l'héroïne à 95%) »<sup>135</sup>. Ainsi, le nombre d'interpellations pour usage de drogue avait littéralement explosé en deux ans. En 1969, l'armée américaine avait procédé à 250

<sup>132</sup> *Ibid.*

<sup>133</sup> *Ibid.*

<sup>134</sup> *Le Figaro*, 27-08-1971, p. 6, « La police new-yorkaise est gravement corrompue ».

<sup>135</sup> *Le Monde*, 01-09-1971, p. 3, L'héroïne fait des ravages dans l'armée américaine.

interpellations, ce nombre passait à 1 146 une année plus tard. Enfin, au premier trimestre 1971, on comptait déjà 1 084 arrestations et 35 morts par *overdose*<sup>136</sup> : « *‘Pour un soldat qui arrive au Vietnam aujourd’hui, le danger de succomber à l’héroïne est bien plus grand que celui de devenir victime du Vietcong...’*, déclarait un rapport publié le 27 mai dernier par deux membres de la chambre des représentants »<sup>137</sup>. Combien y avait-il de toxicomanes dans les rangs de l’armée américaine stationnée au Vietnam ? Selon un article publié par le *New York Times* et rapporté par *Le Figaro* le 7 juin 1971, il y avait environ 25 000 G.I.’s toxicomanes soit environ 10% des troupes<sup>138</sup>. Les jeunes recrues étaient sans doute les plus touchées par ce phénomène. Elles se droguaient pour plusieurs raisons. Il y avait premièrement le prix dérisoire de la dose d’héroïne sur le marché local : « *Au Vietnam, ils avaient leur solde et l’héroïne leur revenait à moins de cinq dollars par jour* »<sup>139</sup>. Il y avait ensuite une volonté de tromper l’ennui. La plupart des troupes encore stationnées au Vietnam en 1971 ne savaient plus vraiment quel était devenu leur rôle dans une guerre dont ils savaient la fin proche et qu’ils savaient perdue : « *Dans leur immense majorité, les deux cent cinquante mille soldats américains encore au Vietnam ne participent plus aux combats. En attendant leur rapatriement, les jeunes traînent dans les bases et camps qu’ils ont surnommés ‘le ghetto’. L’armée américaine n’est pas devenue, au Vietnam, une armée hippie. Dans ‘le ghetto’, l’indiscipline et même la violence sont de plus en plus la règle. Au départ, l’usage de la drogue n’est qu’un passe-temps [...]*<sup>140</sup>. » Enfin, la drogue servait bien évidemment d’échappatoire à bon nombre de soldats que la dureté des combats, le terrain vietnamien et les horreurs de la guerre avaient trop éprouvé. C’était d’ailleurs ce qu’expliquaient ceux qui en étaient revenus : « [...] les ‘vétérans’ du Vietnam sont particulièrement offensés par la tendance qu’a l’armée de nier le rôle de la guerre dans l’usage de la drogue. Ils sont convaincus, au contraire, qu’ils n’y ont été poussés que pour échapper à une réalité insupportable »<sup>141</sup>. L’usage de l’héroïne était donc très répandu parmi les troupes américaines. Cet état de fait, en retour, inquiétait l’administration américaine qui y voyait une entrave au bon déroulement de leurs plans d’attaque et de retrait des troupes. Le moral des soldats se trouvait ainsi au plus bas : « *Tout comme son collègue et homonyme de l’Illinois, M. John Murphy croit pouvoir affirmer que la combativité des forces américaines est diminuée par l’abus des drogues. Le rapport secret de l’armée dont il a eu connaissance ferait état notamment, en se basant sur des déclarations de prisonniers, d’opérations ennemies réussies contre des positions dont les défenseurs étaient paralysés par l’effet des stupéfiants* »<sup>142</sup>. Enfin, il y avait une peur dans l’administration américaine sur le sort des soldats démobilisés rendus toxicomanes au Vietnam. Le retrait des troupes ayant été planifié, l’administration craignait les problèmes que pouvait

<sup>136</sup> *Ibid.*

<sup>137</sup> *Le Figaro*, 07-06-1971, p. 3, Une « offensive nationale » va être déclenchée contre l’usage de la drogue parmi les troupes U.S. au Vietnam, Léo SAUVAGE.

<sup>138</sup> *Ibid.*

<sup>139</sup> *Ibid.*

<sup>140</sup> *Le Monde*, 01-09-1971, p. 3, L’héroïne fait des ravages dans l’armée américaine.

<sup>141</sup> *Le Figaro*, 19/20-06-1971, p. 6, La lutte contre les stupéfiants dans le monde, Anne THINESSE.

<sup>142</sup> *Le Figaro*, 07-06-1971, p. 3, Une « offensive nationale » va être déclenchée contre l’usage de la drogue parmi les troupes U.S. au Vietnam, Léo SAUVAGE.

poser la réintégration de ces éléments dans la société américaine. S'il y avait environ 30 000 soldats toxicomanes au Vietnam, leur retour massif au pays avait de quoi inquiéter une administration qui se sentait déjà débordée par le problème de l'héroïne. Sachant que les héroïnomanes étaient souvent poussés à accomplir des actes de délinquance afin de se procurer leur dose quotidienne, la situation pouvait dégénérer à l'avenir une fois le retrait effectué. La dose quotidienne aux États-Unis coûtait en effet huit à quinze fois plus cher qu'au Vietnam : « *Ainsi, même si la drogue n'a pas conduit le soldat au crime en Indochine, elle risque de conduire l'ancien combattant au crime à son retour. Il est donc logique que le "conseil de guerre" de jeudi sur la drogue ait été suivi aussitôt d'un autre sur la criminalité. Mais il est facile de constater que le plus grand scepticisme règne quant aux résultats des deux* »<sup>143</sup>. Afin de prévenir cette éventualité, les autorités américaines décidèrent d'établir des tests de dépistage pour les soldats sur le retour : « *Avant d'être rapatriés du Vietnam, les militaires américains seront désormais soumis à des tests toxicologiques. Ceux qui seront reconnus drogués suivront obligatoirement une cure de désintoxication pendant une semaine sur place, et, sous réserve de l'approbation du Congrès, ils devront poursuivre le traitement aux États-Unis, au besoin jusqu'à 21 jours, avant d'être démobilisés* »<sup>144</sup>. Le traitement classique administré aux héroïnomanes en provenance du Vietnam devait être à base de méthadone, médicament de substitution à l'héroïne ayant la particularité de ne pas réduire l'accoutumance trop vite. Le problème de ce médicament était qu'il ne supprimait pas par ailleurs l'accoutumance dans bien des cas. Ainsi, il n'était pas du tout sûr que les traitements soient efficaces sur la durée : « *Il n'existe donc pas de panacée contre l'usage de l'héroïne. Le moyen le plus efficace pour remédier à ce fléau, c'est encore la lutte contre les trafiquants* »<sup>145</sup>. Le problème résidait donc aussi dans le fait que la politique américaine en Asie du Sud-Est n'avait en rien encouragé l'arrêt du trafic, bien au contraire.

L'historien Alfred W. McCoy décrit précisément le rôle qu'a joué la politique américaine, et notamment la CIA, dans l'essor de la culture d'opium dans le Triangle d'or. Cette politique pourrait être résumée par ces quelques phrases : « *L'engagement américain alla bien plus loin qu'une complicité de coïncidence ; les ambassades dissimulèrent cet engagement au travers des gouvernements clients, la CIA avait des contrats avec les compagnies aériennes qui transportaient l'opium et des agents de la CIA fermèrent les yeux sur le trafic d'opium. Il y eut alors comme conséquence indirecte de cet engagement dans le Triangle d'or un fort accroissement de la production d'opium jusqu'en 1972. L'Asie du Sud-Est et son Triangle d'or produisirent 70% de l'opium illicite dans le monde, ils fournirent, selon les estimations, 30% de l'héroïne américaine. Ils furent ainsi capables de fournir les États-Unis avec des quantités d'héroïne pour les générations à venir* »<sup>146</sup>. La stratégie américaine au Vietnam se retournait donc, là aussi, contre ses propres intérêts. Mais cette

---

<sup>143</sup> *Ibid.*

<sup>144</sup> *Le Figaro*, 19/20-06-1971, p. 6, La lutte contre les stupéfiants dans le monde, Anne THINESSE.

<sup>145</sup> *Ibid.*

<sup>146</sup> Alfred W. McCOY, *op. cit.*

stratégie de l'opium, où plutôt l'utilisation de sa manne financière, ne fut pas créée par la CIA. Il semblerait que ce soit d'abord les Français et le Service de documentation extérieur et de contre-espionnage (SDECE) qui la mirent en place en premier. Pour contrer le Vietminh communiste, le SDECE monta le Groupement de commandos mixtes aéroportés (GCMA). Ces derniers formèrent notamment les Méos, un peuple de paysans cultivateurs d'opium. Le GCMA à travers l'Opération X, acheta ensuite l'opium des Méos pour les garder dans le giron français. Le GCMA vendit enfin l'opium à des trafiquants de Saïgon, généralement corses, afin de financer l'effort de guerre. En clair, les services secrets français s'emparèrent du monopole de l'opium à la place du gouvernement<sup>147</sup>. Il semblerait que les Américains reprissent les principes de cette politique par la suite, en l'étendant également à d'autres régions telles la Birmanie, le Laos, la Thaïlande et le Cambodge, et notamment dans la zone commune de frontière entre ces trois derniers pays : la zone des trois frontières. Outre le combat contre les forces de la République démocratique du Vietnam, cette stratégie avait également pour but de contrer l'influence de la Chine communiste dans la région. Les Américains appuyaient par exemple une division de nationalistes chinois rescapés de la guerre civile chinoise : la 93<sup>ème</sup> division chinoise nationaliste<sup>148</sup>. La CIA s'alliait donc avec tous les opposants aux communistes et parmi eux se trouvaient les seigneurs de la drogue : « *Dans la plupart des cas, le rôle de la CIA incluait différentes formes de complicité, de tolérance ou d'ignorance calculée sur le trafic. Mais il n'y avait pas de culpabilité directe sur le trafic. [...] La CIA n'a pas détenu de l'héroïne mais a soutenu les seigneurs de la drogue, ses alliés, en transport, en armes et en les protégeant politiquement. En somme, le rôle de la CIA dans le trafic en Asie du Sud-Est relevait plus de la complicité indirecte que de la culpabilité directe* »<sup>149</sup>. Le rôle de la CIA et de la stratégie militaire des Américains au Vietnam étaient donc un catalyseur dans le problème de l'héroïne. Les États-Unis se trouvaient ainsi encerclés par différentes filières du trafic international de l'héroïne.

### 3 – L'encerclement par les différentes filières

En replaçant les États-Unis dans le contexte d'alors du trafic mondial d'héroïne, le pays se trouvait encerclé par différentes filières. Sur la Côte Ouest, l'héroïne en provenance d'Asie, généralement de Hong Kong, affluait et venait approvisionner les trafiquants de l'Ouest et du Middle West. L'opium était présent dans ces régions depuis longtemps. Les communautés immigrées asiatiques, notamment chinoises, qui consommaient l'opium traditionnellement l'avaient rendu courant aux États-Unis. Mais ces réseaux n'avaient que très peu de liens avec la *French Connection*, tout au plus avec les trafiquants français installés à Saïgon. En revanche, les réseaux de la *French Connection* avaient réussi à monter de toute pièce une filière latino-américaine du trafic d'héroïne.

---

<sup>147</sup> Commentaires, in David KORN-BRZOZA, *op. cit.*

<sup>148</sup> *Le Figaro*, 16-02-1972, p. 5, Aux sources de la drogue : le Laos, Jean POUGET.

<sup>149</sup> Alfred W. McCOY, *op. cit.*

C'était ce que les autorités américaines nommaient la « Latin Connection ». Cette filière fut fondée et dirigée par Auguste Ricord, surnommé « le Commandant », un Marseillais d'ascendance corse et auxiliaire de Paul Carbone dans les années trente. Engagé dans la Carlingue, il fuit Paris le 18 juillet 1944 et s'installa en Amérique latine<sup>150</sup>. Il s'y réunit alors beaucoup de malfrats ayant collaboré et notamment des anciens du 93, rue Lauriston. Ricord reprit ensuite contact avec les Guérini, maîtres du *Milieu* à Marseille. Ensemble et avec d'autres, ils commencèrent à trafiquer l'héroïne vers les États-Unis, souvent via le Mexique. « *L'émergence de ce réseau, surnommé "la bande des Corses" à Buenos Aires et protégé par de solides complicités locales, ne passe pas inaperçue. "Au fil de plusieurs enquêtes passées, initiées en France et aux États-Unis, il est apparu que les trafiquants d'héroïne en France sont en contact avec des trafiquants français vivant en Argentine et au Brésil, note ainsi en mars 1966 l'agent américain Victor Maria, basé à Paris. [...] Après la Deuxième guerre mondiale, de nombreux collabos français ont fui les poursuites en allant se réfugier en Amérique latine. La plupart des Français se sont installés à Buenos Aires ou à Santos. Durant les années suivantes, beaucoup de Français qui fuyaient la justice et la prison se sont échappés et se sont ainsi installés à Buenos Aires et Santos. Les gangsters français en France ont gardé les contacts avec ceux qui sont Amérique latine* »<sup>151</sup>. Ces réseaux allaient donc exporter la drogue sur le sol américain à travers la frontière avec le Mexique qui, du coup, obligeait l'administration américaine à y exercer une surveillance d'autant plus méticuleuse. Mais les réseaux de la *French Connection* étaient également basés au Canada d'où ils exportaient l'héroïne vers New York<sup>152</sup>.

Nous avons précédemment vu qu'une voiture en provenance du Havre, chargée de 51 kilos d'héroïne, avait été interceptée à Montréal en juin 1971. La filière canadienne de la *French Connection* était donc bien active durant notre période. Nous avons également vu que l'un des quatre clans, désignés comme les trafiquants majeurs d'héroïne par le rapport Steele et Murphy de 1971, était celui de Dominique Venturi, dit Nick Venturi<sup>153</sup>. C'était en grande partie grâce à ce personnage influent du *Milieu* marseillais, ancien garde du corps de Gaston Defferre, que la filière canadienne de la *French Connection* fonctionnait. La ville de Montréal accueillait alors aussi des *mafiosi* américains qui avaient émigré un temps au Canada : « *Et ils font la connaissance d'un Marseillais arrivé au Canada en 1950, qui a investi dans les boîtes de nuit puis le négoce de minerais, tout en faisant office de représentant local de la société marseillaise Ricard* [dont l'un directeur est Charles Pasqua, très actif au SAC], *la fabrique d'apéritif : il s'agit de Jean Venturi, frère de Dominique Venturi* [...] »<sup>154</sup>. Les frères Venturi, très liés au maire de Marseille et obtenant régulièrement des marchés publics, faisaient donc tourner la filière canadienne associés à d'autres trafiquants ayant des relations à New

---

<sup>150</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, p. 62.

<sup>151</sup> *Ibid.*, pp. 134 et 135.

<sup>152</sup> Voir annexe.

<sup>153</sup> *cf. supra.*

<sup>154</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, pp. 117 et 117.

York, Miami, La Havane, ainsi qu'avec la Latin Connection. Les États-Unis étaient ainsi le point d'arrivée de toute une série de filières, produits de l'histoire, que faisaient fonctionner les organisations marseillaises. Les acteurs de ces organisations voyageaient beaucoup et se jouaient des législations internationales sur le trafic de drogue. Ces dernières n'étaient pas encore unifiées. Cela facilitait grandement la tâche des chefs bénéficiant également de protections haut placées dans tous les pays où ils avaient leurs activités. Les autorités américaines, bien renseignées sur les trafics et ses principaux acteurs, éprouvaient donc un grand sentiment d'impuissance. D'autant que le cœur de toutes ces organisations demeurait dans la Cité phocéenne et la prise de conscience des autorités françaises n'advint que bien tard. Les ravages de l'héroïne entre temps furent immenses et la panique s'installa aux États-Unis.

## **B – Une prise de conscience tardive en France**

Alors que les États-Unis faisaient face aux problèmes posés par la consommation et le trafic d'héroïne sur leur territoire, la France avait longtemps semblé ne pas se soucier de ce problème. Les autorités, si elles n'ignoraient pas que de gros trafiquants étaient actifs sur le territoire national, se focalisaient prioritairement sur d'autres problèmes. Il y avait notamment la contestation du pouvoir par la jeunesse qui cristallisait toutes les attentions des services de police et de renseignement. Mais on pouvait dire que globalement, le problème de la drogue faisait partie de ces non-dits caractéristiques d'un pouvoir s'obstinant à interpréter les événements avec une grille de lecture qui, à bien des égards, était périmée.

### 1 – La longue politique de l'autruche

Il apparaissait tout au long des années soixante, et notamment durant la présidence du général de Gaulle, que le problème de la drogue n'était pas considéré à sa juste mesure. Plusieurs raisons pouvaient expliquer ceci. Premièrement, le problème de santé public sur lequel se focalisaient les autorités était depuis longtemps l'alcoolisme. Il touchait une grande partie de la population française adulte, les jeunes n'étaient *a priori* pas touchés par ce problème et apparaissaient d'autant plus en bonne santé. Deuxièmement, le général de Gaulle savait que l'héroïne marseillaise faisait des ravages outre-Atlantique, mais jusqu'à la fin de son mandat elle avait épargné la France. Enfin troisièmement, comme nous l'avons dit, le pouvoir était focalisé sur la lutte contre les opposants issus du mouvement de Mai 68. Le Dr Claude Olievenstein explique dans son livre qu'en plus de tout ceci, il y avait un réel déni du problème : « *En France, d'autre part, on minimisait inconsciemment le problème, qui risquait d'être gênant. C'est l'époque où un ministre s'exclamait : "Notre pays, Dieu merci, est vacciné contre la drogue par ses traditions culturelles ; et puis, nous avons le vin" ! Au même moment, du reste, j'entendais une inspectrice générale de l'Éducation nationale, présidente de la Ligue d'Hygiène*

*Mentale, proclamer en congrès, devant une assemblée congestionnée et couperosée, que le meilleur antidote de la drogue, c'était le vin »<sup>155</sup> ! Cette absence de la drogue dans le débat public, et plus généralement dans la presse, est aussi confirmée par François Petit, un homme ayant accueilli à son domicile pendant longtemps des toxicomanes en réinsertion : « C'est vrai que le grand public n'en avait pas la moindre idée, la presse ne parlait jamais, enfin c'était pas un sujet. Mais c'est vrai que spontanément, quand on nous demande quel est le premier souvenir que vous avez, c'est après la loi de Bandol [août 1969]. Ensuite les premiers articles dont j'ai le souvenir dans la presse, c'est après la loi de 1970 »<sup>156</sup>. Ce déni régnait également dans le milieu médical avec des conséquences plus dramatiques. Avant la loi du 31 décembre 1970, les toxicomanes ne se différenciaient pas forcément des malades mentaux aux yeux des autorités médicales. C'est ce qu'explique le Dr Francis Curtet, ancien assistant du Dr Claude Olievenstein : « À cette époque-là, d'abord il n'y avait a priori pas de toxicos. Je rappelle qu'à cette époque-là, on avait posé la question au professeur Deniker qui travaillait à Sainte-Anne, qui n'était pas particulièrement progressiste. Et lui, il avait carrément botté en touche en disant : "Sur Paris il existe trois toxicos et je les connais tous les trois." Et en plus sa méthode est une méthode très... Pour lui de toute façon un toxicomane, c'était forcément un malade mental »<sup>157</sup>. Les cas de toxicomanie étaient donc traités de manière « classique » soit dans les services de psychiatrie, c'est-à-dire qu'ils étaient *de facto* occultés et ils n'étaient ainsi pas comptabilisés comme tels. Comme l'a montré Michel Foucault dans *Histoire de la folie à l'âge classique*, la folie n'existe qu'à travers la mentalité dominante qui la classifie comme telle. En suivant ce raisonnement, la toxicomanie entrait dans la catégorie des pathologies psychiatriques, selon les mentalités de l'époque qui dominaient le champ médical. Il existait pourtant bien une toxicomanie dite « classique », connue des autorités depuis plus de soixante-dix ans. C'était celle des Français revenus des colonies ou de ceux qui avaient été soignés grâce à la morphine dans les hôpitaux sur une longue période et qui, du coup, en avaient gardé une forte dépendance physique ou psychologique. Or, cette forme de toxicomanie, acceptée en tant que telle, était en régression. C'est ce que qu'explique Alain Peyrefitte, président de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale (1968-1972) : « Jusqu'à une période très récente, il y a un ou deux ans environ, la drogue était en France un problème classique qui concernait essentiellement les adultes de retour des colonies qui avaient pris l'habitude de fumer l'opium et qui la conservaient et puis des adultes qui se piquaient à la morphine, souvent d'anciens accidentés qui avaient pris l'habitude de la morphine et qui ne pouvaient plus s'en passer. C'était un phénomène classique et constant, stagnant s'il on peut dire. Or ce phénomène est en régression »<sup>158</sup>. La perte des colonies avait alors engendré l'extinction progressive de ce phénomène, réduit à la marginalité. Du coup, les autorités devaient penser qu'il n'y avait plus lieu de lutter contre un phénomène en voie d'extinction sur le territoire. Mais ce non-dit et cette*

---

<sup>155</sup> Claude OLIEVENSTEIN, *op. cit.*, p. 182.

<sup>156</sup> Propos de François PETIT, in Aurélie LUNEAU et Marie-Ange GARANDEAU, *op. cit.*

<sup>157</sup> Propos de Francis CURTET, *ibid.*

<sup>158</sup> Propos d'Alain PEYREFITTE, *ibid.*

ignorance allaient au-delà. Ils existaient tout aussi bien dans la société qu'au plus haut sommet de l'Etat et même après que le problème ait subitement fait irruption dans le débat public.

Ainsi, Monique Pelletier, en charge du premier grand rapport public sur la drogue en janvier 1978, dans le cadre de la mission d'étude sur l'ensemble des problèmes de la drogue, décrit la situation qu'elle observait : « A l'époque, en 1977, je suis tombé dans un grand mur de silence. J'ai vu plusieurs recteurs, j'ai vu des parlementaires et personne ne savait grand-chose et ceux qui avaient des responsabilités les déniaient : "Chez moi il n'y a rien, bien sûr je sais que c'est un problème mais pas dans mon établissement" »<sup>159</sup>. Ensuite, Monique Pelletier explique pour quelles raisons le problème de la drogue était ainsi occulté : « C'était un rapport qui intervenait à mon avis utilement parce qu'à l'époque où les responsables des jeunes, que ce soit une assistante sociale, un proviseur ou les parents, n'osaient pas parler des cas qu'ils connaissaient. C'est-à-dire que c'était une sorte de mal absolu, non pas pour les jeunes, mais pour les parents, les adultes, les éducateurs, les médecins, bref tous ceux qui avaient à intervenir. Et, j'ai été très frappée car j'habitais une commune où jamais le commissaire de police n'avait jamais rencontré le proviseur pour en parler. Or, devant le lycée de cette commune, tout le monde savait qu'il y avait des dealers, des échanges de drogue, etc. [...] Parce que c'était un problème un peu de l'ordre du fantastique, de la sorcellerie, c'était un mal en soi, c'était un quelque chose qui ne ressemblait pas à d'autres maux »<sup>160</sup>. Un article du *Figaro* publié pendant notre période ne fait que confirmer cette politique de l'autruche, responsable en partie des problèmes liés à l'expansion subite de l'usage de la drogue sur le territoire français : « Ce ne sont pas seulement les parents qui s'imaginent que cela n'arrive qu'aux enfants des autres, pour découvrir un jour, comme on verra que "l'enfer était dans la maison". L'Université, qui n'a jamais aimé "les vagues", les établissements scolaires privés eux-mêmes disent aussi : "Mes petits sont mignons. Voyez ailleurs". Cette politique de l'autruche n'a fait qu'aggraver le mal »<sup>161</sup>. La drogue était ainsi vécue comme un cataclysme dans les familles qui devaient faire face au problème. Il n'y avait pas vraiment d'informations qui circulaient avant la loi de décembre 1970. C'était d'ailleurs consciemment voulu par le pouvoir politique qui ne désirait pas informer afin que les jeunes ne soient incités à se droguer : « Un autre écueil : un souci d'information de masse serait très louable, mais il pourrait se retourner contre le but visé et conduire à une vulgarisation des techniques d'absorption de la drogue »<sup>162</sup>. Ainsi, les parents confrontés au problème de la drogue se retrouvaient pour la plupart désarmés, ne sachant ni que faire, ni à qui s'adresser. C'est d'ailleurs ce que confirme le père d'une toxicomane dans une interview : « Si nous avions été prévenus, informés sur les effets du "H" et du reste, nous nous serions méfiés plus tôt, nous aurions réagi plus vite, au lieu de nous boucher

---

<sup>159</sup> Propos de Monique PELLETIER, in *La Fabrique de l'histoire*, diffusé le 8 octobre 2008 sur France Culture.

<sup>160</sup> *Ibid.*

<sup>161</sup> *Le Figaro*, 19-10-1971, pp. 23 et 24, Ces drogues qui menacent nos enfants.

<sup>162</sup> *Journal officiel, Débats Assemblée nationale*, 25-10-1969, p. 2938.

*stupidement les yeux. Que de temps gagné, de drames évités pour les gosses et pour nous* »<sup>163</sup>. Cette montée subite du phénomène de la drogue aurait pu être évitée également par une lutte en amont contre les trafiquants. Mais, même de ce point de vue, les autorités n'étaient pas à la hauteur et n'avaient pas la bonne approche.

## 2 – Des moyens dérisoires pour lutter contre le trafic de drogue

Il y avait avant tout un obstacle résidant dans les mentalités policières de l'époque. Les policiers ne s'intéressaient que très peu au trafic de drogue. Ils avaient, pour la majeure partie d'entre eux, l'objectif d'intégrer une brigade anti-gang, sommet traditionnel de la carrière d'un fonctionnaire de police. C'est d'ailleurs ce qu'explique Lucien Aimé-Blanc : « *Si vous voulez on n'avait pas pris la mesure, nous, de la dimension de ce trafic. Les services des stupéfiants étaient un peu considérés comme des parents pauvres parce qu'un gros braquage dans Marseille ça secouait les médias, un trafic de stupéfiant ça restait quelque part confidentiel* »<sup>164</sup>. En réalité, le mal allait bien au-delà de ce qui est décrit par ce témoin privilégié. Le trafic de drogue représentait dès la fin des années soixante un type de criminalité spécifique, certes, mais dont les bénéfices et les ravages qu'il induisait étaient largement sous-estimés par les autorités, comparé notamment aux braquages. L'administration policière française avait un train de retard dans les moyens, nous y reviendrons, mais surtout dans la manière d'appréhender le problème, la manière de le mentaliser. Les administrations policières connaissaient pourtant très bien le *Milieu*, en tout cas beaucoup mieux qu'elles ne connaîtraient les organisations délinquantes de la fin XX<sup>e</sup> siècle. Elles partageaient avec ce *Milieu* certaines caractéristiques culturelles : le code de l'honneur, la loi du silence, une volonté réciproque d'infiltrer l'autre camp et le respect de la hiérarchie. Malheureusement, l'administration et les pouvoirs publics n'avaient pas suivi et reflétaient dans leurs structures la vision périmée qu'avaient les institutions dans leur ensemble de traiter la problématique de l'opium. L'exemple de la police était ainsi devenu le plus tragiquement inquiétant avec une organisation inadaptée, faisant de ceux en charge de résoudre le problème du trafic, des acteurs handicapés par leur propre système. Ainsi, c'était toujours à ce que l'on nommait la « Brigade mondaine », à l'époque, de s'occuper du problème de l'héroïne. Lucien Aimé-Blanc, qui commença sa carrière à celle de Paris explique l'organisation de ce service, durant les années soixante : « *La Mondaine était divisée en huit groupes ayant chacune une spécialité. Sous la direction d'un chef de groupe, cinq inspecteurs se relayaient pour accueillir les renseignements. 1. Le "groupe des filles galantes" qui surveillait la prostitution de luxe et les maisons de partouzes [...]. 2. Le "groupe des pédés" qui épiait les saunas, à l'époque lieux de rendez-vous favoris des homosexuels, et les bars de travestis. 3. Le "groupe du proxénétisme", le plus important avec douze fonctionnaires, qui contrôlait les hôtels de passe, la prostitution et les souteneurs. 4. Le "groupe des stups" qui*

---

<sup>163</sup> *Le Figaro*, 19-10-1971, pp. 23 et 24, Ces drogues qui menacent nos enfants.

<sup>164</sup> Propos de Lucien AIMÉ-BLANC, in David KORN-BRZOZA, *op. cit.*

enquêtait sur les fumeries d'opium et sur le trafic d'héroïne et de cocaïne qui restait alors relativement marginal. 5. Le "groupe des outrages à la pudeur" dont l'activité s'exerçait, de nuit, autour des pissotières, ainsi que porte Dauphine et sous la tour Eiffel, où s'agitaient les exhibitionnistes et leurs amis les mateurs. 6. Le "groupe des cabarets" qui s'intéressait à la clientèle des établissements ouverts la nuit. L'autorisation de nuit – après une heure du matin – dépendait exclusivement de la Brigade mondaine qui possédait un moyen de pression imparable sur les tôleurs. 7. Le "groupe des publications licencieuses" qui, outre la censure des revues et livres pornographiques, était chargé également des spectacles du nu. Enfin, quatre policiers, sous la direction du commissaire-adjoint, constituaient le très discret "groupe des cocus recommandés", chargés d'effectuer avec doigté et délicatesse les constats d'adultère concernant des personnalités politiques et de hauts fonctionnaires »<sup>165</sup>. Au regard de ce témoignage, on peut penser qu'à la fin des années cinquante le trafic d'héroïne n'était pas la préoccupation majeure des services de surveillance de la Brigade mondaine. La prostitution et les établissements de nuit représentaient bien évidemment des domaines de surveillance de choix, mais les autres activités du service apparaissaient comme autant de vestiges « préhistoriques ». En clair, il aurait fallu relier le trafic d'héroïne avec les services traitant de la délinquance financière, des marchés publics, du renseignement extérieur et du crime organisé au niveau international. À cette mentalité qui eut du mal à évoluer, il fallait ajouter un manque de moyen déroutant.

Lucien Aimé-Blanc, fut ensuite muté à la Brigade des stupéfiants de Marseille où il exerça la fonction de directeur adjoint. Il y arriva peu après notre période, soit au moment où la *French Connection* commençait à subir des coups dont elle aurait du mal à se remettre. Il témoigne ici des moyens dévolus à la brigade à la période précédent le mois d'août 1971 : « *La brigade des stupéfiants de Marseille était composée de six fonctionnaires et d'une voiture. Donc les policiers français n'étaient pas adaptés et dans la culture des policiers de l'époque, les stupéfiants étaient considérés comme mineurs* »<sup>166</sup>. Un de ses collègues, Ariel Leborne, inspecteur divisionnaire et chef de groupe de la Brigade des stupéfiants de Marseille (1971-1990) fait quant à lui état des problèmes concrets qui se posaient aux policiers concernant leurs maigres équipements : « [...] *les antennes à l'époque faisaient trois mètres de haut, c'était des antennes en fibre de verre que tout Marseille et surtout la pègre connaissaient bien. Et en plus, les plaques d'immatriculation étaient peintes au pochoir. Et tout Marseille et tous les voyous marseillais reconnaissaient les voitures avec ces deux indices* »<sup>167</sup>. Il était très clair que les moyens étaient largement insuffisants, pour ne serait-ce qu'espérer arrêter un gros trafiquant. Les petites prises avaient été nombreuses par le passé comme cette arrestation, déjà

---

<sup>165</sup> Lucien AIMÉ-BLANC, *op. cit.*, pp. 40 et 41

<sup>166</sup> Propos de Lucien AIMÉ-BLANC, in Philippe MARCOUX, *op. cit.*

<sup>167</sup> Propos d'Antoine LEBORNE, in Philippe MARCOUX, *op. cit.*

évoquée, de deux trafiquants négociant 17 kilos d'héroïne, le 14 mars 1971<sup>168</sup>. Mais pour prendre ce cas précis, le travail effectué était représentatif du manque de moyen. Ce que *Le Figaro* décrivait comme un grand succès représentait en fait une prise tout à fait moyenne compte tenu des quantités énormes en circulation et de la production annuelle des chimistes marseillais. De plus, l'information ayant permis cette arrestation avait été donnée par le Bureau des narcotiques américain. Enfin, les trafiquants arrêtés n'avaient en rien le profil de gros bonnets de la drogue, il s'agissait tout au plus de « petits revendeurs », ceux qui faisaient du demi-gros et dont nous avons déjà expliqué le rôle. Antoine Barbazza, jeune inspecteur corse arrivé en 1963 à la Brigade des stupéfiants de Marseille, explique alors les conditions de travail difficile qu'il eut à supporter : « *Nous n'étions que huit pour couvrir les huit départements de la région, de la Corse aux Bouches-du-Rhône, autant vous dire que cela n'était pas assez. Qui plus est, nous étions souvent mal considérés par les autres policiers en charge des affaires criminelles. Mais on bossait plus de quinze heures par jour, on était tout le temps sur le pont, à faire des filatures, des enquêtes. Nous savions bien qu'il y avait beaucoup de trafiquants de drogue à Marseille, notamment d'origine corse. Tout le monde touchait à la came à cette époque. Personne ne nous donnait d'ordre d'enterrer nos enquêtes, mais il était tout simplement impossible d'en mener plus d'une à la fois. Car coincer des trafiquants nécessitait des mois de patience. Parfois, on restait une journée et une nuit entières, enfermés dans une camionnette de planque, à attendre qu'il se passe quelque chose. Nous n'avions plus de vie de famille. Nous étions démunis et débordés* »<sup>169</sup>. Toutes ces raisons additionnées permettent de comprendre pourquoi la France allait être subitement touchée par la consommation d'héroïne et son trafic.

### 3 – Une France « soudainement » touchée

Un changement majeur s'opéra en effet aux environs de l'année 1968 et ce changement participerait à la signature de l'arrêt de mort de la *French Connection*. Les trafiquants, comme nous l'avons vu, se concentraient auparavant sur le seul marché américain. La production marseillaise partait ainsi dans sa quasi-totalité vers les États-Unis pour diverses raisons que nous avons évoquées. Or, à partir de la toute fin des années soixante et pendant notre période, la France allait connaître une vague « héroïnomanie ». Pour des raisons difficiles à éclaircir, les trafiquants marseillais se mirent à vendre de plus en plus d'héroïne sur place. François Le Mouel, chef de l'Officie central de répression du trafic des stupéfiants (1971-1981) mais qui avait auparavant travaillé à l'anti-gang, explique cette soudaine irruption de l'héroïne en France : « *Je commandais la Brigade anti-gang depuis 1964, et je m'étais rendu compte à la fin des années soixante, soixante-huit autant que je m'en souviens, de l'explosion du trafic d'héroïne. Parce qu'à deux reprises, en surveillant des individus qu'on pensait préparant des actes de banditisme, des braqueurs, on est tombé sur deux affaires de trafic*

---

<sup>168</sup> *Le Figaro*, 15-03-1971, p. 14, 17 kilos d'héroïne saisis : deux trafiquants arrêtés.

<sup>169</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, p. 154.

*internationale d'héroïne* »<sup>170</sup>. Pourquoi les trafiquants marseillais s'étaient-ils alors transformés en vendeurs d'héroïne sur leur propre territoire alors qu'ils avaient toujours été des importateurs-exportateurs ? Certaines personnes avancèrent que les codes de bonne conduite du *Milieu* avaient changé. La drogue, considérée comme l'activité impure par excellence par les parrains, était auparavant une activité qu'on ne devait *a priori* pas toucher pour garder son honneur sauf. Si on le faisait, il fallait le faire loin de sa base, il ne fallait pas « empoisonner » la population que l'on avait sous sa coupe ; « ses propres enfants ». La recomposition générale du *Milieu* qui suivit l'assassinat d'Antoine Guérini en 1967, le dernier « tôlier », avait peut-être sonné le glas d'un certain code de l'honneur ou tout du moins d'un exercice paternaliste du rôle de parrain. Sinon, il y avait peut-être eu la vigoureuse prise de conscience aux États-Unis, durant ces mêmes années, qui inquiétaient les acteurs des organisations. Il était peut-être devenu trop risqué pour certains, les plus petits trafiquants, d'envoyer de la drogue en Amérique. Ou alors Mai 68 et la naissance du mouvement *beatnik* en France avait changé la donne profondément, la jeunesse se mit à être de plus en plus demandeuse de manière subite. Enfin, n'était-ce pas tout simplement l'appât du gain, auquel il était difficile de résister pour certains ? Cette invasion de l'héroïne est d'ailleurs confirmée par un article du *Monde* : « *Le prix de l'héroïne, qui a envahi massivement la France depuis huit mois, est passé de 50 francs à 4 francs. Ce dumping est vraisemblablement dû à une offensive menée par les trafiquants pour étendre le réseau de leur marché* »<sup>171</sup>. Toujours est-il que la France se croyait toujours à l'abri, deux ans avant la publication de cet article, au moment de l'affaire de Bandol. Ceci rendit le réveil difficile.

En effet, après la lettre envoyée par Nixon à Pompidou et lui demandant d'agir contre le trafic, il fut remis au Ministre de l'Intérieur, Raymond Marcellin, un rapport de l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCTRIS). La teneur du rapport était pour le moins inquiétante, compte tenu de la situation : « *Le document retrace la chronologie des prises et arrestations effectuées depuis dix ans en France. Après plusieurs paragraphes d'autosatisfaction, il s'achève sur un aveu d'ignorance complète quant à la renaissance d'une quelconque filière française de drogue vers les États-Unis* »<sup>172</sup>. Alors qu'une campagne de presse s'appêtait à surgir faisant de la drogue le problème public numéro un en France, la principale administration policière chargée de lutter contre les stupéfiants ne trouvait rien d'anormal. Un article du *Monde*, publié le 2 juillet 1971, résumait alors la situation au regard du passé : « *La France a compris soudain en 1969 que l'invasion de la drogue, après avoir atteint successivement tous les pays libres et industrialisés, l'atteignait à son tour. [...] le fait que la France se croyait, par ses traditions et ses structures, mieux armée que d'autres pays pour [...] endiguer [le trafic de drogue] rapidement, expliquent que le premier ministre ait donné, en décembre 1969, des instructions pour que toute information de source officielle*

---

<sup>170</sup> Propos de François LE MOUËL, in Philippe MARCOUX, *op. cit.*

<sup>171</sup> *Le Monde*, 02-07-1971, p. 1 et 4, Un danger croissant. La drogue en France, Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

<sup>172</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, p. 220.

concernant la drogue fasse l'objet d'un embargo, et pour que les organes d'information placés sous contrôle gouvernemental n'en parlent plus »<sup>173</sup>. L'article continue ensuite en évoquant un sondage sur la drogue réalisé auprès de jeunes, à l'époque de la rédaction de l'article, et compare les résultats avec ceux obtenus avec le même sondage en 1969 : « Une enquête de l'IFOP menée à la demande du cabinet du premier ministre, en avril dernier, indique que 13% des jeunes de quinze à dix-neuf ans 'fumeraient de la marijuana si on leur proposait' (8% en octobre 1969), que 3% utiliseraient de l'héroïne et 10% 'probablement pas' »<sup>174</sup>. Car le problème concernait évidemment avant tout la jeunesse : « À Marseille, [la drogue] est distribuée gratuitement au seuil de certaines écoles à des enfants de douze à treize ans ; au bout de quelques jours, on le sait, l'intoxiqué ne peut plus se passer de sa drogue et devient alors, pour le trafiquant, la victime (ou le revendeur) rêvée »<sup>175</sup>.

## **II – Le « péril jeune »**

Comme nous l'avons dit dans l'introduction de ce chapitre, la sociologie d'Howard Becker nous permettra de mieux cerner la réalité du problème public de la drogue. Ce problème de santé publique se confondait durant notre période, sur laquelle nous allons désormais plus nous concentrer, avec ce que l'on pourrait nommer un « malaise » ou un « mal-être » d'une partie de la jeunesse. C'était tout du moins ce qui était perçu par les pouvoirs publics. La problématique de la drogue devait être prise plus au sérieux par les autorités car elle revêtait une triple dimension : la présence de gros trafiquants sur le territoire national, la détérioration des relations avec les Etats-Unis, et les comportements jugés à risques de la jeunesse contestataire. Le sociologue des organisations Henri Bergeron explique d'ailleurs cette problématique : « Il va y avoir l'utilisation de la drogue par l'instrumentalisation du problème drogue en politique, comme c'est un cas extrêmement fréquent qui a déjà été décrit au début du siècle vis-à-vis des Chinois consommateurs d'opium sur la côte californienne qui, par ailleurs, avaient réussi à s'octroyer une place de choix dans le commerce avec l'Asie et dont on espérait qu'en criminalisant une de leur pratique culturelle et bien on allait pouvoir s'en débarrasser. Certains auteurs, comme le psychanalyste Zaphiropoulos ou le sociologue Patrice Pinet, soutiennent que la loi de 1970 a été créée dans un vaste climat de reprise en main d'une jeunesse qui avait fait vaciller l'État français en 1968 et s'inscrit dans un climat général assez répressif avec la loi anticasseurs de 1970, avec une loi restreignant la liberté des associations dans le cadre des associations de loi 1901, avec également la loi sur les libertés individuelles de 1970. Donc, il y a vraiment un climat de reprise en main de la jeunesse et en criminalisant un usage privé, qui est une

---

<sup>173</sup> *Le Monde*, 02-07-1971, p. 1 et 4, Un danger croissant. La drogue en France, Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

<sup>174</sup> *Ibid.*

<sup>175</sup> *Ibid.*

*disposition absolument exceptionnelle dans le droit français, d'une supposée partie de la jeunesse et bien on espère aussi politiquement lutter contre cette frange révolutionnaire »<sup>176</sup>.*

## **A – La culture de la drogue**

Cette frange révolutionnaire avait néanmoins une culture propre apparue dans les années soixante, que nous avons succinctement évoqué. La jeunesse entretenait un rapport « cultivé » à la drogue ; elle avait ses propres rites, ses propres codes et ses propres dispositions sociologiques. Ce qui était devenu inquiétant pour les pouvoirs publics était que ce rapport particulier avait été prétendument à l'origine, selon eux, d'une succession de faits divers « nouveaux », mettant en scène une jeunesse « victime de ses propres démons ».

### **1 – Une série de faits divers inquiétants**

L'année 1971, ainsi que le 1er trimestre de 1972, se révéleraient riches en faits divers relatifs à la drogue. Ces derniers allaient être très fortement médiatisés. Les jeunes se droguaient de plus en plus, n'hésitant pas à varier les substances parmi lesquelles figurait la « reine » d'entre elles : l'héroïne marseillaise. Elle était la plus pure des drogues, la plus puissante, celle qui vous faisait immédiatement passer de « l'autre côté ». Mais, elle était surtout la plus dangereuse à cause de la dépendance qu'elle induisait, de l'état semi comateux qu'elle produisait et surtout du risque d'*overdose* présent à chaque prise. Contrairement à ce que restituerait quelques années plus tard le classement des drogues (ou le palmarès des drogues), l'héroïne était alors le produit de consommation courante des toxicomanes. C'est ce qu'explique Francis Curtet : « *Il faut dire que attention, là ça se passe en 1971, donc 1971 c'est la grande période de la French Connection. C'est où les neuf dixièmes de l'héroïne mondiale transitaient par Marseille. Donc l'héroïne, on n'en manquait vraiment pas, c'était pas cher, il y en avait plein et donc [les toxicomanes] venaient avant tout pour des problèmes d'héroïne. Il y avait avec beaucoup moins d'importance la cocaïne. [...] C'était avant tout l'héroïne »<sup>177</sup>. Ayant leur drogue en poche, les jeunes avaient pris l'habitude de se réunir entre eux pour la consommer. C'était ce qu'ils appelaient eux-mêmes une « drogue party » ou une « stup party » : « *Les policiers lyonnais de la brigade antidrogue ont appréhendé récemment un jeune homme de 24 ans, Gilbert M., qui avait transformé sa chambre boulevard de la Croix-Rousse, en véritable fumerie de haschisch. [...] Une dizaine de lycéens lyonnais, âgés de 17 à 20 ans [lui rendaient régulièrement visite pour se droguer]. Un autre repaire de drogue a été découvert rue Pierre-Dupont, sur les pentes de la Croix-Rousse »<sup>178</sup>. Un autre article du Figaro, huit mois plus tard, faisait état de la découverte d'une autre « drogue**

---

<sup>176</sup> Propos d'Henri BERGERON, in *La Fabrique de l'histoire*, diffusé le 10 octobre 2008 sur France Culture.

<sup>177</sup> Propos de Francis CURTET (assistant du Dr OLIEVENSTEIN), in Aurélie LUNEAU et Marie-Ange GARANDEAU, *op. cit.*

<sup>178</sup> *Le Figaro*, 06-04-1971, p. 12, Trois fumeries découvertes à Lyon. Une quarantaine de jeunes gens interpellés.

party » à Marseille : « *La brigade de la gendarmerie de Plan-de-Cuques a appréhendé six jeunes gens au cours d'une drogue-party. Une jeune fille de 18 ans organisait régulièrement ces réunions dans sa chambre d'une H.L.M. de la banlieue des Olives. Les voisins, intrigués, avaient averti les services de police et c'est sur leur plainte qu'une soirée s'est trouvée interrompue par les gendarmes. L'une des participantes était la fiancée d'un jeune homme récemment condamné à une peine de prison pour détention et usage de stupéfiants. Une lycéenne de 16 ans a été hospitalisée d'urgence en raison de son état de santé. Quatre de ses complices ont été placés sous mandat de dépôt par le juge d'instruction chargé du dossier. Un des intoxiqués a été laissé en liberté provisoire* »<sup>179</sup>. Le nombre de ces faits divers était en forte hausse ; peu à peu tous les contours du problème public de la drogue se dessinaient sous la pression constante des Américains. La répression policière était aussi bien plus forte qu'elle ne le serait dans les années suivantes, la société vivait encore dans la peur d'un nouveau Mai 68 et la presse jouait le rôle d'amplificateur du phénomène « drogue party ». Les jeunes *beatniks* étaient généralement les cibles de choix pour la police : « *Opération surprise, la nuit dernière, dans les milieux "hippies" installés sur la plage du Prado. La police, qui a surpris ce petit monde chevelu pendant son sommeil, a interpellé soixante-huit jeunes gens et jeunes filles dont elle a vérifié les identités* »<sup>180</sup>. Le Parlement, issu des élections législatives de juin 1968, était largement dominé par la droite ; celle-ci avait toute latitude pour mettre en œuvre une politique restrictive de libertés, comme nous l'avons vu avec le vote de plusieurs lois répressives. Mais il fallait se rendre à l'évidence, au-delà des clivages politiques, des opinions partisans, d'ailleurs souvent unanimes sur ce problème, la drogue tuait chaque jour de plus en plus de jeunes Français.

L'affaire de Bandol et son fort retentissement avaient été la matrice des événements futurs. Elle se répéterait inlassablement, au fur et à mesure que la vague héroïnomanie s'étendrait sur le territoire national. Une tragique série de faits divers dans le Doubs dont un de ses rebondissements l'illustre bien ici : « *À la suite d'une absorption trop importante de drogue, un jeune homme, René Daguet, 25 ans, a été découvert mardi soir mort dans sa chambre, à Besançon. Il avait déjà été condamné pour trafic de stupéfiants* »<sup>181</sup>. Parfois, il arrivait aussi que les victimes soient des gens connus du public ou du show business, comme Ottaviano Collecchia : « *Le médecin légiste confirmera sans doute aujourd'hui les conclusions des enquêteurs de la brigade mondaine : Ottaviano Colecchia, ancien assistant de Roger Vadim, est mort d'une injection trop forte d'héroïne. C'est le préposé aux lavabos du cabaret "l'Alcazar", rue Mazarine, qui découvrit son corps samedi soir, à 21h.30. [...] Colecchia, effondré sur le parquet, était déjà mort. Près de lui, une seringue hypodermique et une petite cuiller dont les drogués se servent pour délayer l'héroïne dans de l'eau* »<sup>182</sup>. Quand la drogue ne

---

<sup>179</sup> *Le Figaro*, 07-01-1972, p. 23, Six toxicomanes appréhendés à Marseille.

<sup>180</sup> *Le Figaro*, 11-08-1971, p. 6, Opération anti « hippies » à Marseille.

<sup>181</sup> *Le Figaro*, 17-06-1971, p. 12, Encore un jeune homme tué par la drogue à Besançon.

<sup>182</sup> *Le Figaro*, 21-06-1971, p. 10, Un jeune drogué succombe à une injection d'héroïne dans les lavabos d'un cabaret.

tuait pas, elle était au centre de faits divers sordides, que l'on pouvait croire sortis de véritables fictions romancées sur le sujet, tant le climat général était pesant. C'était par exemple le cas de ce jeune toxicomane brutalisé pendant plusieurs mois par des voyous rencontrés alors qu'il cherchait à s'approvisionner : *« C'est une bien étrange histoire que raconte l'autre jour aux inspecteurs de la Brigade mondaine un jeune homme qu'on venait d'amener au Quai des Orfèvres. Il avait pu échapper à ses tortionnaires : depuis huit jours, ils le battaient et le séquestraient pour lui extorquer de l'argent. Les traces de coups qu'il portait sur le visage et sur tout le corps accrédiétaient pourtant son récit et les renseignements qu'il fournit aux policiers étaient précis. L'enquête vient d'aboutir à l'inculpation de deux voyous pour séquestration arbitraire, extorsion de fonds, coups et blessures et trafic d'héroïne. [...] Le véritable martyr de Daniel Koch dura quinze mois. Les trois gangsters le retrouvaient toujours, bien qu'il changeât périodiquement de quartier. Un jour, ils l'enfermèrent dans un pavillon de banlieue ; ensuite, ce fut dans des hôtels du quartier Latin, où ils le rouaient de coups et exigeaient des sommes de plus en plus importantes. La dernière se montait à 50 000 F »*<sup>183</sup>. Ainsi, la drogue charriait avec elle les crimes et les délires les plus barbares ; elle mettait en relation des jeunes gens avec des individus dangereux, et surtout, elle tuait implacablement et ruinait des vies. Cette frange de la jeunesse qui se droguait n'avait souvent pas conscience du danger, en raison du manque d'information. L'autre partie de la jeunesse, qui elle avait pris conscience du mal, restait néanmoins fascinée par la drogue, ce sublime interdit.

## 2 – La drogue : un idéal pour certains

Aux États-Unis, le chercheur et psychologue américain Timothy Leary théorisa en 1963 les bienfaits de la drogue, et particulièrement du LSD. Les recherches qu'il effectua sur le sujet à l'Université de Havard créèrent une vaste polémique qui scinda la société américaine en deux parties. Il y avait d'une part ceux qui pensaient que Leary faisait l'apologie de la drogue et ses recherches n'étaient au mieux qu'un prétexte, au pire une vaste fumisterie, pour s'adonner aux plaisirs des paradis artificiels. D'autres, notamment des jeunes Américains en rupture avec les valeurs dominantes de leur société, soutenaient l'universitaire qui fut finalement renvoyé de Havard et mis en prison. Timothy Leary tentait de théoriser le fait que la drogue permettait d'accéder à un subconscient à partir duquel il était possible de devenir un être meilleur. Il semblerait alors que ce rapport cultivé à la drogue s'exporta en France quelques années plus tard, via le voyage initiatique qu'entreprenaient beaucoup de jeunes Américains. C'est ce qu'explique l'historien Thierry Lefebvre : *« Il ne faut pas oublier qu'à l'époque les jeunes américains rompent en masse avec leur société, ils font ce qu'on appelle le drop out, c'était la formule de Timothy Leary, et ils prennent la route. Et la route elle passe par Paris qui est un des passages obligés et on a dès 1966/1967 des tas de hippies, on ne les appelle pas tout à fait*

---

<sup>183</sup> *Le Figaro*, 22-04-1971, p. 17, Un jeune était séquestré, brutalisé et rançonné par trois voyous.

comme ça, qui traînent le long de la Seine, du côté de la statue de Henri IV, le square du Vert Galant qui est le lieu où Olievenstein va rencontrer les premiers hippies »<sup>184</sup>. Ainsi, si la France fournissait elle, la majeure partie de l'héroïne consommée par les toxicomanes américains, il semble bien qu'en retour les États-Unis soient à l'origine de la culture délétère de la drogue qui toucha bon nombre de jeunes français. La pièce centrale de ce rapport cultivé à la drogue était le voyage initiatique en Asie, notamment aux Indes et au Népal, berceaux de la méditation transcendante. Le voyage était d'ailleurs constamment à l'esprit des toxicomanes. C'est ce que raconte dans ses confessions une ancienne toxicomane : « Pour vingt francs si l'on était pressé, pour cinq, si l'on savait acheter, on trouvait rue de Buci ou ailleurs une dose de LSD. De quoi faire un "trip", un "voyage" de 15 heures. Le voyage, dans tous les sens du terme, est constamment dans l'esprit des "camés". L'envie d'ailleurs. Mais cet ailleurs se situe toujours parmi les hauts lieux de la drogue : le Maroc, Moyen-Orient, Mykonos, Katmandou, Goa, à cause du "H". La Hollande et les pays scandinaves pour le LSD et sa quasi-liberté de vente. Et maintenant le Pérou, pour la cocaïne. Pour moi, ce fut Ibiza, aux Baléares »<sup>185</sup>. Cette place centrale dévolue au voyage est également confirmée par le Dr Olievenstein : « Ce qui ne lassait pas de me surprendre, c'était de les entendre partager, inlassablement, les mêmes rêves. Ils évoquaient les Indes, le fabuleux Afghanistan, la Turquie [...]. Ils parlaient des communautés, évoquaient les ashrams, à travers le thème du "gourou", laissant émerger leur nostalgie d'une initiation. Je voyais, dans leurs conversations, affleurer les linéaments d'une nouvelle culture, où se répondaient le "Livre des morts tibétain", Timothy Leary et la mystique du LSD, la "Scientific Religion" aux États-Unis »<sup>186</sup>. Ainsi, ce rapport cultivé à la drogue mettait le voyage au pinacle des expérimentations transcendantes. La musique, également, était le fil conducteur qui réunissait bon nombre de toxicomanes vivant en communauté.

Comme l'expliquait cette ancienne toxicomane interrogée par *Le Figaro*, certaines drogues avaient la propriété de modifier les perceptions, notamment la vue et l'ouïe : « L'une des raisons pour lesquelles les "camés" fuient les villes pour se retrouver en communautés tient aux caractéristiques de "l'acide". "L'acide" transforme les couleurs et les sons. Mais il déforme aussi les contours, par dilatation de la pupille, je pense »<sup>187</sup>. Le Dr Olievenstein explique quant à lui dans son livre que l'avènement de la musique Pop coïncidait avec celui du LSD : « Mais c'est un numéro spécial du *Crapouillot*, dont l'article de fond était dû à Jean Cau, qui allait, un an après, [...] lancer définitivement [le LSD]. Il faut dire que cette publication coïncidait avec l'avènement de la musique "Pop", dont on sait qu'une des ambitions était de restituer et prolonger le climat vécu de l'expérience hallucinatoire. Le "Lucy in the Sky with Diamonds" des Beatles, dont les initiales reproduisaient le mot LSD, apparaît d'ailleurs comme une des chansons clef de cette musique et de

<sup>184</sup> Thierry LEFEBVRE, in *La Fabrique de l'histoire*, diffusé le 10 octobre 2008 sur France Culture.

<sup>185</sup> *Le Figaro*, 19-10-1971, p. 23, Ces drogues qui menacent nos enfants...

<sup>186</sup> Claude OLIEVENSTEIN, *op. cit.*, p. 135.

<sup>187</sup> *Le Figaro*, 19-10-1971, p. 23, Ces drogues qui menacent nos enfants...

*cette période* »<sup>188</sup>. Le Dr Olievenstein indique ensuite que, selon lui, la Pop constituait une sorte de langage international : « *Alors, quelle fraîcheur retrouvée, pour moi, que le retour au blues, l'épanouissement du folk song, tout ce répertoire rénové dont les racines, bien sûr, plongeaient le plus souvent dans la tradition américaine, mais qui était en passe de constituer un véritable langage international* »<sup>189</sup>. La musique faisait donc partie intégrante de l'univers culturel de la majeure partie des toxicomanes. Elle résonnait partout où les jeunes consommaient la drogue : dans les « drogue partys », les communautés de *beatniks*, les grands festivals de musique ou simplement dans les endroits où ils se réunissaient, comme le square du Vert Galant. Dans les journaux, les articles décrivaient d'ailleurs souvent les « drogue partys » comme des rassemblements chaleureux de jeunes gens dissertant sur leurs vedettes Pop favorites en fumant quelques « cigarettes de haschisch » : « *À la rentrée, comme j'aime beaucoup la musique, je suis retourné écouter des disques "pop" avec les copains dans ces réunions. On s'y "défonçait", je veux dire : de bruit et de drogue* »<sup>190</sup>. Pour le pouvoir en place, cette attitude était à la fois inconcevable et inexcusable ; il ne percevait pas les motivations qui poussaient à avoir de telles réunions. La jeunesse était : « en manque de repères ».

### 3 – Une jeunesse en « manque de repères » ?

La vision du monde qu'avaient les jeunes toxicomanes se heurtait inexorablement à celle de la classe politique dans son ensemble, pétrie de valeurs jugées nobles car ancrées dans le réel ; elle se confrontait aussi à celle du reste de la société plus « progressiste ». Cette dernière, dont faisait partie le Dr Olievenstein bien qu'il appartenait à une autre génération, avait bien compris que la qualification « en manque de repères » avait un large spectre d'interprétation. Quel était ce signal qu'envoyait, au fond, cette jeunesse qui se droguait ? Il ressortait souvent le fait de vouloir, pour une grande partie d'entre elle, échapper au modèle parental vécu comme un repoussoir : « *Sans doute un sondage révèle-t-il que pour les Français, la drogue est devenue le danger N°1. Sans doute, enfin avertis, enfin désabusés, les parents guettent-ils leurs enfants. Ils cherchent fiévreusement le symptôme qui ne trompe pas : l'insomnie ou l'abattement, le manque d'appétit ou l'irritabilité, la tenue négligée, les mauvais résultats, les pupilles dilatées, les pupilles rétrécies... Mais que peuvent-ils, tous tant qu'ils sont, parents, éducateurs, médecins, hommes politiques ? À l'incommunicabilité classique du drogué s'ajoute l'incommunicabilité sans cesse grandissante entre les générations* »<sup>191</sup>. L'existence de ce faussé, qualifié parfois de gouffre, est confirmée par ceux qui faisaient le *drop out* : « *Il s'installait une psychologie de camp séparé, et déjà je m'éloignais de ma famille* »<sup>192</sup>. En réalité, les jeunes drogués qui entraient dans l'âge adulte apparaissaient comme le faisant à reculons, ils tentaient de prolonger

<sup>188</sup> Claude OLIEVENSTEIN, *op. cit.*, p. 127.

<sup>189</sup> *Ibid.*, p. 135.

<sup>190</sup> *Le Figaro*, 19-10-1971, p. 23, Ces drogues qui menacent nos enfants...

<sup>191</sup> *Le Figaro*, 30-12-1971, Drogue. Le drame universel du gouffre entre les générations.

<sup>192</sup> *Le Figaro*, 19-10-1971, p. 23, Ces drogues qui menacent nos enfants...

quelque peu cette jeunesse par divers moyens, la drogue en faisait partie car elle réinventait les sensations, un peu comme l'enfant qui les découvre. L'effet produit par l'héroïne ne ressemblait-il d'ailleurs pas, dans la tête de ces jeunes gens, à une renaissance ? *« Tout d'abord, cela sera le "flash", une explosion de jouissance dans le corps, la tête, l'esprit. Sa chaleur voluptueuse saisit le bas-ventre, remonte, embrase l'être entier en une flambée instantanée. C'est un orgasme, en somme, auprès duquel l'orgasme sexuel semble peu de chose. Au "flash" succède la "planète". Durant deux à trois heures, mi-éveillé, mi-conscient, on baigne dans une espèce de cocon d'eau chaude, comme dans le ventre de sa mère, comme dans le liquide amniotique. Seules filtrent les sensations agréables, les autres sont rejetées. C'est là une rêverie indéterminée qui, vue de l'extérieur, peut sembler pauvre. Pour qui la vit, au contraire, elle se révèle d'une incroyable richesse, d'autant que l'organisme entier, toutes les terminaisons sensibles, y concourent »*<sup>193</sup>. Outre les problèmes familiaux et personnels de beaucoup de jeunes, les toxicomanes donnaient l'impression de saisir une dernière chance de partir dans la quête du vrai, du beau, de l'absolu ; avant de rejoindre, par la force des choses, le monde des adultes qu'ils rejetaient pour son conformisme, son autoritarisme, son consumérisme. Comment pouvait-il en être autrement ? La classe dirigeante, agglomérait la toxicomanie à une jeunesse qu'elle stigmatisait déjà depuis Mai 68, par esprit revanchard.

Ainsi, les clichés ne manquaient-ils pas pour qualifier une jeunesse que la classe dirigeante trouvait avant tout trop oisive : *« En plus du mépris affiché par la droite conservatrice pour le milieu étudiant, les années 1968-1974 furent marquées par nombre de commentaires sur l'inutilité, la futilité ou le manque de sérieux de la jeunesse. Inspirés par l'idée que les jeunes avaient désormais la vie trop facile, que tout leur était dû et qu'ils n'avaient aucun effort à fournir pour s'en sortir, ces commentèrent amenèrent à discréditer la jeunesse dans son ensemble, non plus sur le thème du "tous communistes" [...], mais à partir de l'idée qu'ils n'étaient pas crédibles car puérils et vivant avec toutes les facilités »*<sup>194</sup>. Que représentait la toxicomanie dans ce contexte ? Ne représentait-elle pas « l'activité » oisive par excellence ? Certains hommes politiques, comme Alain Peyrefitte, allait plus loin que cela dans leur analyse du phénomène : *« C'est d'ailleurs de que disait tout dernièrement un journal du soir qui n'est pas suspect d'être réactionnaire, dans une étude sur les mœurs dans les sociétés occidentales. La drogue est un aspect particulier du déferlement auquel nous assistons : le crime, la violence, la pédérastie, le gangstérisme, le lesbianisme, l'horreur, bref tout ce qui ne fait pas honneur à l'homme et qui tend aujourd'hui à envahir notre société »*<sup>195</sup>. Les toxicomanes étaient donc des jeunes qui s'étaient laissés pervertir par des comportements jugés abjects et des idéaux s'inscrivant dans le sillage de Mai 68. Cet événement avait bien évidemment marqué une rupture en induisant une plus grande permissivité. Pourtant, la question n'était plus là : l'héroïne, cette drogue qui tuait, avait

<sup>193</sup> Claude OLIEVENSTEIN, *op. cit.*, p. 293.

<sup>194</sup> Julien NOGUES, *Les droites face au problème de la jeunesse. Une histoire des années 1968 à 1974*, IEP de Rennes (mémoire de 4<sup>e</sup> année), 2003, p. 53.

<sup>195</sup> *Journal officiel, Débats Assemblée nationale*, 25-10-1969, p. 2940.

soudainement envahi le territoire de par la volonté avide d'organisations de la vendre sur le territoire. En stigmatisant ainsi un comportement, la classe politique se donnait peu de chance de combler le fossé générationnel. Certains comme M. Richard, jeune président du comité antidrogue, s'exprimaient sur un ton plus subtil mais avaient néanmoins intériorisé le discours de la droite : « *La source du mal dans la jeunesse est d'ordre psychologique et sociologique. Le jeune sort de l'adolescence disponible pour toutes les causes. Notre société d'incitation et de profits n'offre à sa soif de dévouement, d'idéal et d'héroïsme que des causes dérisoires. Votre génération avait la guerre de libération : les devoirs et les efforts à accomplir étaient suffisamment nobles et absorbant pour vous interdire les chemins du rêve stérile* »<sup>196</sup> ... Ainsi, le pouvoir politique se devait d'agir et de réveiller la jeunesse toxicomane. Les deux mondes devaient se rencontrer.

## **B – L'action du pouvoir politique français**

Le Premier ministre de l'époque, Jacques Chaban-Delmas, était plutôt connu comme étant « progressiste ». Comme l'indiquait son programme, il souhaitait mettre en place ce qu'il appelait une « nouvelle société », plus en phase avec les idées nouvelles, donc moins conservatrice. Cette tendance était globalement combattue au sein même de son gouvernement, de sa majorité et même à l'Élysée où Georges Pompidou voyait d'un mauvais œil cette étiquette affichée trop au centre. Ainsi, les solutions apportées au problème de la drogue par la classe politique reflétaient-elles ces différentes orientations politiques. Les acteurs traitant le problème se trouvaient également au sein de la société et apportaient, eux aussi, des solutions. Dans un premier temps, le ministre de l'Intérieur Raymond Marcellin allait jouer la carte de la répression sous couvert de la légitimité qu'incarnaient les valeurs traditionnelles.

### **1 – Répression et promotion des valeurs « traditionnelles »**

Face au problème de la drogue, la première réaction des autorités fut logique étant donnée la distribution des cartes sur l'échiquier politique. Cette réaction était la suivante : il fallait d'une part réprimer avec la plus extrême des sévérités les actes de toxicomanie afin d'éviter la contagion, d'autre part il fallait apparaître ferme et prouver la légitimité du discours conservateur. Ainsi, la répression était terrible. Les services de Raymond Marcellin n'hésitaient alors pas à organiser de véritables rafles de toxicomanes : « *Trente-cinq jeunes, âgés de 16 à 23 ans, ont été interpellés par les policiers du groupe spécialisé de lutte contre les stupéfiants. Vingt d'entre eux – qui faisaient pour leur bande office de pourvoyeurs d'héroïne – ont été écroués* »<sup>197</sup>. La répression était donc intense et s'inscrivait, comme nous l'avons dit, dans un contexte de reprise en main d'une jeunesse qui avait fait vaciller l'État français pendant Mai 68. Le Dr Olievenstein décrit ainsi, dans son livre, un des magistrats

---

<sup>196</sup> *Le Figaro*, 19-10-1971, p. 24, Ces drogues qui menacent nos enfants...

<sup>197</sup> *Le Figaro*, 18-02-1972, p. 10, Nice : trente-cinq jeunes drogués interpellés.

parisien en charge des affaires de toxicomanie : « *Je suis tombé sur un homme tiré à quatre épingles et vêtu de soigneuse austérité, tout à fait ce genre de personnage qui s'identifie à la loi avec tant de froide passion qu'on se sent, devant lui, automatiquement coupable, avant même d'avoir esquissé un geste ou prononcé un mot. Il m'a donc fallu prendre sur moi pour entamer une discussion qui est devenue rapidement serrée. D'entrée, il m'a lancé : "La question de la drogue, vous pensez si je la connais ! Je l'ai suivie entre les deux guerres. Et je puis vous dire qu'il n'y a qu'une solution efficace : la répression. C'est ainsi qu'on est pratiquement venu à bout de la toxicomanie après la Première guerre mondiale, puis après 1945"* »<sup>198</sup>. Cette dernière affirmation était bien évidemment fautive, la toxicomanie avait quasiment disparu après la Première guerre mondiale du fait des difficultés d'approvisionnement et non pas grâce à une quelconque répression. Mais il apparaissait que la magistrature et la police étaient unies et partageaient la même analyse du problème : il fallait punir et éviter ainsi le prosélytisme. Le pouvoir en place, de son côté, légitimait la répression par le discours classique du conservatisme post-Mai 68. Mais même de l'autre côté de l'échiquier politique, le discours progressiste et compréhensif ne passait pas. Pour les communistes, le toxicomane était un danger, il était perçu comme un citoyen indésirable. Ne disait-on pas alors au PCF : « Le joint empêche la lutte » ? Ainsi, les communistes ne voyaient aucun mal à la répression qui s'abattait sur les toxicomanes de la plus brutale des manières. C'est ce que confirme Monique Pelletier : « *J'ai vu Georges Marchais ainsi que plusieurs dirigeants de son parti et j'étais absolument effrayé de la répression qu'ils proposaient* »<sup>199</sup>. Sur ce problème précis de la toxicomanie et pour toutes les raisons évoquées, la droite disposait d'une autoroute.

La première chose qui parût nécessaire de faire fut de casser le mythe d'une société plus tolérante et plus permissive. Alain Peyrefitte, quelques mois après l'affaire de Bandol, prononça ainsi ces quelques phrases dans un débat à l'Assemblée nationale : « *La société de tolérance est, dans une assez large mesure, un échec. L'homme recherche le bonheur et la liberté, et il ne trouve ni le bonheur ni la liberté. Il n'a pas trouvé le bonheur, et je n'en veux pour preuve que l'augmentation des suicides, notamment chez les jeunes, qui est particulièrement notable dans les pays où la liberté des mœurs est la plus grande, par exemple dans les pays scandinaves. Or pour se suicider, il faut se haïr ou haïr le monde. L'homme a perdu aussi sa liberté. La toxicomanie, sous prétexte de liberté, est une perte absolue de liberté. L'homme devient un esclave. L'état de manque est tellement douloureux que les doses qu'il prend sont toujours plus élevées. L'accoutumance asservit l'individu à son vice. Cette société de tolérance est une erreur sur le plan éducatif, osons le dire. L'enfant et l'adolescent ont besoin d'une autorité. C'est leur rendre un mauvais service que de s'incliner devant leurs quatre désirs. L'enfant a besoin de se faire les dents contre l'adulte, de s'opposer, de se heurter à l'autorité de quelqu'un qui soit plus fort que lui. Il a besoin de réagir pour former son caractère et sa volonté. Il*

---

<sup>198</sup> Claude OLIEVENSTEIN, *op. cit.*, pp. 272 et 273.

<sup>199</sup> Propos de Monique PELLETIER, in *La Fabrique de l'histoire*, diffusé le 8 octobre 2008 sur France Culture.

*a besoin de se poser en s'opposant »<sup>200</sup>. Les responsables de cette licence étaient, bien évidemment, les gauchistes de Mai-68 comme le répétait Raymond Marcellin, ministre de l'Intérieur : « 'En réalité, l'explication est ailleurs : les vrais responsables de l'extension de la toxicomanie juvénile, il faut les chercher parmi les maîtres à penser qui, depuis trois ans et plus, s'emploient par tous les moyens à affaiblir le ressort moral de la jeunesse, à la désorienter par des utopies aberrantes et déconsidérer à ses yeux le prix et la volonté de l'effort' »<sup>201</sup>. À l'opposé, s'il existait un discours « progressiste » basé notamment sur les connaissances scientifiques et en sciences sociales, il ne passait pas. C'est ce qu'explique Henri Bergeron : « Sur l'histoire des drogues, ce qui est assez fascinant c'est la résistance des idées de sens commun à tout ce qu'à pu apporter à la fois la connaissance médicale, le savoir et y compris la sociologie. Ca, c'est quand même une constante. Alors c'est un problème propre aux sciences sociales, d'une manière générale les sciences sociales ont du mal à trouver des débouchés opérationnels pour leurs connaissances et à faire en sorte que leurs connaissances soient aux principes de l'action des États, soient au principe d'un certain nombre de décisions publiques »<sup>202</sup>. Enfin, entre ces deux courants, il existait un discours que l'on pouvait qualifier de « libéral », car il mettait l'accent sur la responsabilité individuelle : « On ne peut qu'être angoissé par la propagation de la drogue parmi une certaine adolescence. On ne peut qu'être ému par les supplications des parents qui disent à l'autorité : 'Protégez nos enfants !' On s'associe volontiers à eux pour affirmer que l'État a le devoir de poursuivre avec la plus grande vigilance et de punir avec une impitoyable sévérité les fabricants, importateurs, transporteurs, vendeurs, propagandistes des drogues hallucinatoires. Mais il tombe sous le sens qu'en dépit de toute sa diligence la police ne peut protéger les jeunes qui veulent s'empoisonner. [...] On ne fait pas d'injection contre la volonté du sujet. Tout cela est non seulement accepté, mais voulu librement, désiré âprement. [...] C'est donc que le problème n'est pas une simple affaire de police et de justice, il est d'abord une affaire de volonté personnelle, de respect de soi, de simple intelligence, de simple instinct de conservation. Il est en dernier ressort, un problème d'éducation et un problème politique : les parents et l'État ont-ils de l'adolescence l'image qui est la bonne »<sup>203</sup> ? Au discours, allaient succéder les actes. Les pouvoirs publics et les acteurs concernés n'allaient pas manquer de dynamisme.*

## 2 – Des campagnes de sensibilisation inédites

Le terrain privilégié d'action était bien entendu l'école, là où les jeunes se socialisaient, se regroupaient en bande et connaissaient par la suite leur première expérience avec la drogue. Le problème de la drogue se confrontait alors à trois questions épineuses que nous avons déjà évoquées. Il

<sup>200</sup> *Journal officiel, Débats Assemblée nationale, 25-10-1969, p. 2941.*

<sup>201</sup> *Le Monde, 04-12-1971, p. 22, Pour M. Marcellin: les responsables de la toxicomanie sont les maîtres à penser qui ont affaibli le ressort de la jeunesse.*

<sup>202</sup> *Propos d'Henri BERGERON, in La Fabrique de l'histoire, diffusé le 10 octobre 2008 sur France Culture.*

<sup>203</sup> *Le Figaro, 30/31-10-1971, p. 1, Et s'ils se protégeaient eux-mêmes?, Pierre GAXOTTE.*

y avait premièrement celle du déni ambiant sur la drogue, présent dans toute la société et d'autant plus à l'école car les établissements ne voulaient pas voir leur réputation entachée. Deuxièmement, les pouvoirs publics pensaient qu'une politique d'information sur la drogue inciterait les jeunes à y recourir. Enfin troisièmement, la presse jouait le rôle d'amplificateur du phénomène et créait une situation stressante. C'était ce que notait le Dr Olievenstein dans son livre. Une fois, il avait dit à un journaliste qu'un garçon lui « *avait confié que dans son lycée, cinquante écoliers avaient touché à la came, il entendait par là, qu'ils avaient un peu fumé, peut-être goûté au haschisch. Lorsque [il] achet[a] le journal le lendemain, [il] manqua de tomber à la renverse. L'interview faisait la première page. En grand titre, on pouvait lire : "Cinquante garçons se piquent à l'héroïne". Dans le cours de l'article, le journaliste mentionnait que la chose se passait au lycée Buffon, la grosse catastrophe. [...] cet incident témoigne de la délicatesse, pour le moins, avec laquelle il faut faire de "l'information"* »<sup>204</sup>. Mais les pouvoirs publics étaient décidés à sortir de la politique de l'autruche qui avait mené au pire. La première chose à faire était donc de sensibiliser les enseignants : « *Ceux-ci ne peuvent ignorer la nature et l'espèce des drogues et les symptômes physiques et psychologiques propres à faire reconnaître les élèves qui les utilisent* »<sup>205</sup>. Il fallait ensuite que les parents soient à leur tour sensibilisés au problème : « *Au stade suivant, des parents d'élèves seront vraisemblablement invités à des conférences où ces informations leur seront également données* »<sup>206</sup>. Ainsi, peu à peu, l'école sortait de son déni coupable et se confrontait au problème. Les pouvoirs publics tentaient de résorber le fossé existant entre les générations en introduisant un minimum d'information sur le sujet, information destinée aux professeurs, aux éducateurs et aux parents. Les jeunes, quant à eux, devaient être préservés. Les pouvoirs publics craignaient notamment qu'un discours moralisateur n'ait l'effet inverse de celui escompté. Outre l'école, l'ensemble de l'administration était concernée par cette volonté d'agir.

À Marseille, par exemple, là où le problème était sans doute le plus aigu, Gaston Defferre décida de créer une nouvelle structure administrative : « *Enfin, à Marseille, M. Gaston Defferre, député-maire a annoncé hier soir, au cours d'une conférence de presse, la création d'un "Conseil communal de lutte contre la drogue"* »<sup>207</sup>. Preuve s'il en fallait de cette mobilisation du monde politique, une pétition nationale contre la drogue était lancée : « *M. Alain Jonemann, maire de Vésinet et vice-président du Conseil général des Yvelines, a décidé de lancer, jeudi prochain, une pétition nationale contre la drogue. Adressée au président de la République, cette pétition réclamera le renforcement des moyens d'action des pouvoirs publics et des peines plus sévères contre les vrais*

<sup>204</sup> Claude OLIEVENSTEIN, *op. cit.*, pp. 264 et 265.

<sup>205</sup> *Le Figaro*, 26-11-1971, p. 10, Une décision du conseil de Paris. Le personnel des lycées et collèges va apprendre à reconnaître les symptômes produits par les stupéfiants chez les élèves.

<sup>206</sup> *Ibid.*

<sup>207</sup> *Le Figaro*, 11/12-03-1972, p. 18, 108 kilos de morphine base saisis dans une voiture à Istanbul.

responsables. M. Jonemann a reçu l'approbation d'un certain nombre de ses collègues »<sup>208</sup>. Ainsi, la base était mobilisée contre le problème et le faisait savoir au pouvoir central en lui demandant de résoudre le problème de manière urgente. En retour, le pouvoir central décida d'élaborer une charte de l'information sur la drogue afin de clarifier le sujet : « C'est pourquoi M. Chaban-Delmas a chargé un comité interministériel, assisté d'experts, médecins et sociologues, d'élaborer une "charte de l'information sur la drogue qui puisse intéresser et aider les responsables des pouvoirs publics aussi bien que ceux de l'information, tant écrite qu'audiovisuelle. [...] on peut lire que l'information "ne devait pas être moralisatrice, ni paraître poser des interdits a priori", et qu'elle "ne devait pas insister sur les coûts sociaux de la drogue mais sur les dangers pour l'individu". Un véritable plan de campagne est ici dressé. La direction à suivre est intelligemment et clairement indiquée. Commencerait-on, comme disait Churchill, à voir une petite lumière au bout du tunnel »<sup>209</sup> ? Les pouvoirs publics agissaient donc de plus en plus dans le sens d'une meilleure information, ils mirent ainsi en oeuvre des solutions plus pragmatiques avec des acteurs de la société.

### 3 – Des mesures plus pragmatiques

De nouveaux dispositifs virent ainsi le jour dans un souci de gérer la crise et contenir l'explosion du problème. Le premier d'entre eux fut la création de structures d'accueil pour apporter une aide morale aux toxicomanes, la plupart du temps se sentant comme rejetés. Bertrand Boulin, fils du ministre de la santé de l'époque, Robert Boulin, voulait notamment trouver une alternative à la dérive sécuritaire. C'est ce qu'explique un de ses amis, Éric Burgeat : « Bertrand était préoccupé du fait que la seule réponse qui était donnée par les pouvoirs publics à ce moment-là était une réponse d'ordre sécuritaire. C'est-à-dire qu'on voyait le problème comme un problème d'ordre public alors que lui il voyait un problème social et sanitaire. Alors cette approche-là cela ne pouvait qu'intéresser son père. [...] L'idée de base était bien de créer un lieu ou des lieux d'accueil où les consommateurs de drogue puissent trouver une écoute. Le Ministère de la Santé a prêté des locaux dans les annexes du ministère, rue de Tilsit, juste à côté du cabinet du ministre en fait. Je crois que le Comité antidrogue a sûrement joué un rôle important car on en parlait pas mal aussi dans la presse, ce qui était aussi important pour faire prendre conscience du problème à tous les niveaux »<sup>210</sup>. Il y avait donc bien une mobilisation par le bas qui s'opérait pour contrer la vague sécuritaire s'abatant sur les toxicomanes et étant perçue par beaucoup comme inutile. Bertrand Boulin donne ainsi ses solutions pour résoudre une partie du problème : « Notre comité a simplement pour but d'aider les jeunes parce que nous sommes jeunes, parce que nous avons tous entre 16 et 22 ans, c'est une espèce d'aide morale et en même temps une aide de soin parce que nous sommes à même d'amener les jeunes dans des

---

<sup>208</sup> *Le Figaro*, 27-09-1971, p. 13, Pétition nationale contre la drogue.

<sup>209</sup> *Le Figaro*, 27-03-1972, p. 15, Bientôt une charte de l'information sur la drogue.

<sup>210</sup> Propos d'Éric BURGEAT, in Aurélie LUNEAU et Marie-Ange GARANDEAU, *op. cit.*

*centres de soin anonymes où ils sont soignés anonymement. C'est là que c'est important. [...] Tous ceux qui le veulent, il suffit qu'on vienne nous voir au 1, rue de Tilsit, qui se trouve en face du drugstore des Champs Elysées ou qu'on nous téléphone »<sup>211</sup>. L'idée de Bertrand Boulin allait trouver un écho dans les villes où la toxicomanie faisait des ravages, notamment chez ceux qui pensaient qu'il n'y avait aucun intérêt à pourchasser les toxicomanes comme le ministre de l'Intérieur le faisait, en les assimilant tous à des revendeurs potentiels.*

Mais bien évidemment, venir dans un de ces centres, à l'époque, nécessitait beaucoup de courage de la part des toxicomanes. Il fallait oser dévoiler sa toxicomanie au grand jour, se mettre à nu. En clair, il fallait affirmer devant autrui que l'on avait besoin d'aide, que l'on était tombé bêtement dans le piège et qu'il s'était refermé contre soi. Afin de lever cette barrière, que d'ailleurs les autorités avaient elles-mêmes érigée par la stigmatisation de la toxicomanie, se mettaient en place des numéros d'appel d'urgence. Le premier d'entre eux fut créé pour Paris et Marseille en juin 1971 : « *Les Parisiens désireux de se renseigner contre la drogue peuvent désormais composer le 265-28-30 sur leur cadran téléphonique. À ce numéro, un policier pourra communiquer aux intoxiqués les adresses des centres hospitaliers où ils pourront subir des cures de désintoxication. Un centre du même genre – dont le numéro d'appel est le 20-29-22 – fonctionne également depuis hier à Marseille. D'autres initiatives semblables seront prochainement prises en province »<sup>212</sup>. Ainsi, les jeunes toxicomanes pouvaient avoir deux étapes préliminaires dans leur processus de sortie de la toxicomanie. Ils pouvaient commencer de manière anonyme par appeler un numéro afin d'obtenir des informations. Puis, ils pouvaient rencontrer une aide morale leur indiquant comment faire pour être désintoxiqués, quelle était la méthode leur convenant le mieux, etc. Enfin, ils pouvaient entrer en phase de désintoxication dans un hôpital ou une clinique. Pour finir, de manière pragmatique, le gouvernement régla la vente des seringues hypodermiques : « [...] un décret interministériel publié hier au journal officiel régleme la vente et l'importation des seringues et aiguilles hypodermiques. [...] Pour se rendre acquéreur d'une seringue ou d'une aiguille, il faudra dorénavant présenter une ordonnance »<sup>213</sup>. Mais le plus gros du travail restait à faire, il fallait prioritairement lutter contre le trafic de drogue, lutter contre la *French Connection*. Le combat contre le trafic d'héroïne allait conditionner le succès des politiques publiques menées.*

---

<sup>211</sup> Porpos de Bertrand BOULIN, *ibid.*

<sup>212</sup> *Le Figaro*, 18-06-1971, p. 17, Mise en service hier de « police secours stupéfiants ».

<sup>213</sup> *Le Figaro*, 15-03-1972, p. 17, La vente des seringues hypodermiques désormais réglementée.

## **Chapitre III – La lutte contre le trafic d’héroïne**

Le seul moyen de résoudre le problème de l’héroïne était de lutter contre les organisations qui dirigeaient le trafic au niveau international. Alors que la France adoptait la loi antidrogue le 31 décembre 1970, cela faisait plus de vingt ans que les trafiquants agissaient dans un contexte de quasi impunité. La perception des États-Unis était que ce problème avait duré depuis trop longtemps. La puissance dominante allait alors exercer une pression constante sur les autorités françaises ; elle les aiderait à combattre le trafic dans un souci de coopération mais elle n’hésiterait pas à pointer du doigt les carences du pouvoir gaulliste en la matière. Cependant, le problème demeurait plus complexe qu’une simple dialectique asymétrique entre deux États. Il était international, tout comme les organisations du trafic. Leurs ramifications s’étendaient au-delà des frontières de l’Occident qui ne représentait qu’une zone, certes centrale, de fabrication et de revente. L’Europe devait également s’unir car les trafiquants y agissaient et le plus souvent en toute impunité. Cette impunité, la loi du 31 décembre 1970 y avait mis fin en France. Ce nouveau dispositif juridique s’articulait autour deux axes sensés répondre au problème de manière efficace. Il y avait d’une part une meilleure prise en compte de la réalité sociale du toxicomane. On lui laissait une chance de s’en sortir et d’échapper aux poursuites pénales s’il acceptait de se désintoxiquer et de « réintégrer » la société. D’autre part, les trafiquants encouraient désormais des peines allant jusqu’à vingt années de prison. Encore allait-il falloir les arrêter. Cette loi française allait, sous l’action commune de la France et des États-Unis, servir de nouvelle matrice à la coopération internationale en matière de drogue.

### **I – L’essor d’une coopération mondiale renouvelée**

Une prise de conscience mondiale devait donc émerger à nouveau, comme cela avait été le cas au début du XX<sup>e</sup> siècle. Les États-Unis, qui dominaient alors la scène mondiale, se devaient d’élargir le problème dans deux directions. Il y avait d’une part celle des organismes internationaux qui disposaient de moyens d’action à l’échelle transnationale ; elles jouissaient également d’une légitimité plus forte car elles n’étaient pas directement liées à un pouvoir en place. Il y avait d’autre part celle des pays producteurs d’opium, qui représentaient des forces de moindre importance. Il fallait donc les convaincre d’amorcer une nouvelle politique en matière agricole. Mais outre ces deux derniers aspects, le nœud du problème se situait véritablement entre la France et les États-Unis : une coopération renouvelée devait être engagée, y compris au prix d’incidents diplomatiques entre les deux parties.

## A – La coopération entre la France et les États-Unis

Nous avons déjà expliqué plusieurs éléments qui permettent de comprendre les relations qu'entretenaient ces deux pays quant au trafic d'héroïne. La France, à travers son président Georges Pompidou, cultivait l'héritage laissé par le général de Gaulle, c'est-à-dire une volonté d'indépendance vis-à-vis de toute forme d'ingérence étrangère. Or, le trafic d'héroïne mettait la France dans une situation difficile face à la puissance américaine. Ne pas lutter signifiait indirectement couvrir les agissements des trafiquants, dont les chefs étaient mêlés de près ou de loin au pouvoir. Cette question soulevait également une problématique morale. L'héroïne tuait, ne pas lutter revenait à être complice. En réalité, cette question fut tranchée au moment où l'héroïne fut massivement distribuée sur le territoire français : il y eut alors nécessité à agir. Restait encore au pouvoir français, notamment à Raymond Marcellin, à le faire mais dans un contexte de moyens encore limités. Il s'engageait alors entre la France et les États-Unis une série de polémique et de controverses.

### 1 – Une série de polémiques et controverses

Le niveau d'exaspération des Américains avait sans doute atteint un seuil critique pendant notre période. Aux États-Unis, plusieurs voix s'élevaient pour dénoncer la France et ses trafiquants, elles réclamaient même des sanctions diplomatiques. Le sentiment antifrçais outre-Atlantique, cultivé il est vrai par le général de Gaulle, était ravivé par les ravages de la *French Connection*. C'est dans ce contexte que début septembre 1971, le secrétaire aux postes américain, Winston Blount, appela à un boycott des produits français : « [L'appel a été fait] *au cours d'une cérémonie destinée à lancer un nouveau timbre consacré à la lutte contre la drogue. M. Blount s'en est pris à la France et, après l'avoir rendue responsable de tous les maux dont souffre l'Amérique, il a tout simplement appelé les Américains à boycotter les produits français* »<sup>214</sup>. Il réitérera d'ailleurs son appel quelques jours plus tard en le justifiant ainsi : « *Dans un discours prononcé jeudi à Anaheim, en Californie, devant l'Association nationale des directeurs de bureaux de poste, M. Blount a déclaré : "Nous devons décider de nos propres priorités et s'il est plus important pour nous de ménager les Français ou d'agir vigoureusement pour résoudre le problème de la drogue, que le président Nixon a appelé l'ennemi public numéro un"* »<sup>215</sup>. Dans une interview accordée au *Monde*, Winston Blount s'était expliqué de son appel : « *"Lorsque j'étais enfant, en Alabama, mes parents m'ont appris à haïr les Nordistes, les républicains et le péché, dans cet ordre. Depuis, je me suis rendu compte que toutes ces choses pouvaient être agréables à l'occasion"* [...]. *"Pourquoi, a demandé M. Blount, le peuple américain devrait-il continuer à acheter des produits français, alors que 80% de l'héroïne qui entre*

---

<sup>214</sup> *Le Monde*, 06-10-1971, p. 13, Le département d'État américain désavoue la mise en cause de la France par le secrétaire aux postes.

<sup>215</sup> *Le Figaro*, 09/10-10-1971, p. 7, Le directeur des postes américain renouvelle ses appels pour un boycottage des produits français.

aux États-Unis, et pourrit le sang de notre jeunesse, vient de France ? Si le peuple américain décidait de boycotter les produits français et le faisait jusqu'à ce que le prix du boycottage dépasse les bénéfices de la drogue qui vient de Marseille, peut-être alors le gouvernement français ferait-il de plus grands efforts pour endiguer son trafic »<sup>216</sup>. Une autre polémique fut orchestrée cette fois par John Cusack, Directeur du bureau des narcotiques américain pour l'Europe, entité chargée de lutter contre le trafic de drogue et basée à Marseille. John Cusack avait ouvertement dit, lors d'une interview accordée au journal *Le Méridional* le 26 août 1971, que « *‘Marseille était le lieu de transit des stupéfiants et que, dans cette ville, il y avait, forts de leur compte en banque, de leurs relations, du respect qui les entoure, trois ou quatre gros bonnets de la drogue qui se sentaient en sécurité’* »<sup>217</sup>. Contrairement à Winston Blount, John Cusack obtenait par la suite le soutien de son supérieur à New York, M. Ingersol : « [...] *‘les Français n'ont pas réussi à fermer un seul laboratoire en dix-huit mois. J'ai d'ailleurs exprimé mon mécontentement au ministre de l'Intérieur’* »<sup>218</sup>. Cette petite phrase de John Cusack, glissée lors d'une interview à un journal régional, allait déclencher une véritable furie à l'Élysée et au gouvernement. L'intégrité du personnel politique français se trouvait remise en question par un fonctionnaire américain. Ce dernier explique alors ce qu'il s'était passé : « *Vous savez, c'était tellement scandaleux que je comprends que ça ait rendu dingue pas mal de gens au gouvernement. [...] Le gouvernement français était tellement énervé qu'il voulait que je quitte le pays dans les 24 heures, mais des personnes plus raisonnables sont intervenues et je pense qu'elles ont compris que je disais la vérité* »<sup>219</sup>. Cette affaire n'était alors pas encore totalement retombée qu'une autre, plus grave, allait être mise sur le devant de scène et défrayer la chronique.

Cette affaire allait être appelée l'affaire Delouette-Fournier. Le 5 avril 1971, un certain Roger Delouette était arrêté dans le New Jersey. Les autorités américaines découvrirent 44 kilos d'héroïne dans la carrosserie de sa fourgonnette venant de France. L'affaire allait éclater en novembre 1971, suite à certaines révélations faites par Delouette aux autorités : « *Selon les renseignements officiels émanant des autorités américaines, Delouette aurait mis en cause un fonctionnaire français. Ce fonctionnaire appartient au Service de documentation et de contre-espionnage et Delouette pourrait avoir contre lui des motifs de ressentiment* »<sup>220</sup>. Ce fonctionnaire était en réalité le colonel Paul Fournier, un des hommes les plus influents du SDECE. Ainsi, les autorités américaines voulaient, dans le cadre du procès de Delouette, faire venir un membre du SDECE pour l'auditionner : « [...] *M. Paul Fournier, colonel des services de contre-espionnage français (SDECE) [...] vient d'être inculpé par la*

<sup>216</sup> *Le Monde*, 06-10-1971, p. 13, Le département d'État américain désavoue la mise en cause de la France par le secrétaire aux postes.

<sup>217</sup> *Le Figaro*, 27-08-1971, p. 6, La controverse entre polices française et américaine : y a-t-il une dizaine de laboratoires clandestins dans la région de Marseille.

<sup>218</sup> *Le Figaro*, 28/29-08-1971, p. 6, M. Ingersol, Directeur du Narcotic Bureau de New York, soutient M. John Cusack.

<sup>219</sup> Propos de John CUSACK, in David KORN-BRZOZA, *op. cit.*

<sup>220</sup> *Le Figaro*, 15-11-1971, p. 13, Nouveau « malentendu » franco-américain. Un haut fonctionnaire français serait compromis dans le trafic des stupéfiants selon le quotidien new-yorkais « Daily News ».

*Chambre des mises en accusation de Newark (New Jersey). Il est accusé d'avoir organisé l'introduction, aux États-Unis, d'une importante quantité d'héroïne. Reste à savoir si le gouvernement français acceptera d'extrader ce haut fonctionnaire. [...] Dans l'acte d'accusation, Paul Fournier est qualifié "d'agent superviseur". C'est lui qui aurait recruté Delouette et l'aurait mêlé au trafic. Il lui aurait remis 5 000 dollars. Avec cette somme, Delouette était chargé d'acheter un véhicule, d'y cacher la drogue et d'assurer son transport outre-Atlantique. Il devait recevoir 50 000 dollars en échange de l'héroïne »*<sup>221</sup>. Cette affaire ne fit que renforcer la suspicion générale qui régnait autour du SDECE, déjà impliqué dans « l'opération X » pendant la guerre d'Indochine<sup>222</sup>. Un an auparavant, Alexandre de Marenches avait été chargé par Pompidou de « faire le ménage » dans ce service, trop souvent lié au SAC par des actes de barbouzerie. Néanmoins, il « "ne s'[était] probablement pas rendu compte de l'ampleur du nettoyage à faire et il [avait] laissé en place toutes les opérations antérieures [...]" », affirmait alors quelques jours plus tard le colonel Barberot<sup>223</sup>. Ce dernier allait même plus loin : « Mes déclarations publiques avaient pour but d'alerter le gouvernement sur les hommes et les méthodes actuelles employées par le SDECE. [...] mais il faut encore faire du nettoyage. [...] Il ne faut pas laisser s'installer un barrage de silence sur la drogue comme ce fut le cas pour les tortures en Algérie que Massu a couvertes »<sup>224</sup>. Plus tard, ce fut au tour du général Billotte de demander la dissolution du SDECE : « Donc, cette maison n'est plus dans l'ordre républicain au point où elle en est, elle doit être dissoute »<sup>225</sup>. En réalité, comme il allait être révélé fin février 1972, le fournisseur de la drogue n'était pas Paul Fournier. C'était un certain Dominique Mariani, cousin d'un ancien du SDECE limogé par de Marenches : Jean-Charles Marchiani. Les journalistes Jacques Follorou et Vincent Nouzille expliquent le fin mot de cette affaire : « Les enquêteurs découvrent ensuite que Mariani a introduit Delouette auprès des membres du réseau Ricord, la branche latino-américaine de la Corsican Connection, afin qu'il transporte un camping-car plein d'héroïne aux États-Unis. Un autre maillon de ce réseau, Claude Pastou, arrêté quelques mois plus tard au Brésil, confirmera cette version des faits. "Les Américains étaient furieux qu'on ait trouvé la vraie filière Delouette, qui menait aux voyous", se souvient Claude Chaminadas »<sup>226</sup>. Mais en laissant de côté son dénouement, cette affaire n'avait fait qu'empoisonner les relations entre les deux pays. Les États-Unis croyaient, souvent à juste titre, que le SDECE n'avait pas été totalement étranger au trafic d'héroïne dans le passé. Mais le service était en train d'être restructuré par Alexandre de Marenches. Ce dernier tentait d'en expulser les « brebis galeuses », d'en changer les habitudes et les pratiques ; ce qui ne manquait pas d'occasionner quelques remous et de générer des coups bas. Outre ces quelques affaires qui eurent, dans leur contexte, une

<sup>221</sup> *Le Figaro*, 16-11-1971, p. 16, Audition d'un colonel du contre-espionnage français réclamée par la justice américaine.

<sup>222</sup> *cf. supra*.

<sup>223</sup> *Le Figaro*, 20/21- 11-1971, p. 5, « L'affaire Fournier » : un règlement de compte entre services secrets.

<sup>224</sup> *Le Figaro*, 22-11-1971, p. 5, L'affaire Delouette-Fournier : de la drogue aux implications politiques en passant par le SDECE, Serge BROMBERGER.

<sup>225</sup> *Le Figaro*, 27/28-11-1971, p. 6, Le général Billotte demande la dissolution du SDECE.

<sup>226</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, p. 231.

certaine importance, il demeurait également des obstacles juridiques et politiques à une forme plus poussée de coopération.

## 2 – Des obstacles juridiques

L'affaire Delouette-Fournier mettait également en lumière les problèmes juridiques qui allaient se poser aux deux pays en matière de collaboration. Le juge d'instruction Roussel, qui s'occupait de l'affaire côté français, ne pouvait interroger Roger Delouette sur le sol des États-Unis sans l'accord des Américains. La coopération en matière juridique était ainsi suspendue à l'octroi d'une commission rogatoire internationale : « *Le 13 avril dernier, précise-t-on, le commissaire Leverageois, de la brigade centrale des stupéfiants, s'est rendu aux États-Unis, porteur de la commission rogatoire internationale du juge Roussel. Jamais il n'a pu rencontrer Delouette, ainsi que le prévoient la législation en vigueur et les conventions américaines* »<sup>227</sup>. La commission rogatoire intervint quasiment une année après que Delouette fut arrêté. Entre-temps, des complices avaient pu avoir le temps de liquider des preuves, les responsables de se couvrir et Delouette de préparer sa défense. Cette dernière se faisait d'ailleurs sous la bienveillance des autorités américaines. En effet, c'est à cette époque où, en matière de drogue, les Américains laissèrent la possibilité à un inculpé d'obtenir une peine plus clémente ; dans la mesure où ce dernier acceptait de devenir un « repenti ». Le système judiciaire américain laissant la possibilité de plaider coupable ou non coupable, les autorités passaient un *deal* avec les accusés : « *Pour eux c'était simple, ils disaient au détenu : 'Mon cher ami, vous expliquez tout ou alors vous avez trente ans de prison avec les Portoricains dans un pénitencier très dur. Si vous parlez vous aurez trois ans dans une résidence surveillée au bord de la mer, si vous voulez jouer du piano on vous donnera un piano, la nourriture que vous souhaitez. À la sortie vous aurez des faux papiers et le système de protection des témoins'* ». Il est évident que ce schéma a été colossalement ressenti par les voyous marseillais qui n'étaient pas habitués à ça. On a ouvert un poste à New York où il y avait trois fonctionnaires qui suivaient les déclarations et nous les communiquaient immédiatement. Et grâce aux révélations, un gars comme Berdin a fait arrêter quarante personnes »<sup>228</sup>. Cette technique avait en effet été amorcée avec Richard Berdin, un jeune français passeur d'héroïne arrêté le 23 septembre 1970 aux États-Unis. Les révélations qu'il fit, en échange d'une détention « dorée » suivie de la possibilité de refaire sa vie, allaient permettre le démantèlement d'un gros réseau de trafiquant. Mais encore fallait-il que les personnes ainsi dénoncées ne bénéficient de protections haut placées. L'affaire Doulette-Fournier avait montré la dangerosité d'une telle procédure, elle pouvait à tout moment mettre en cause des fonctionnaires, y compris ceux des services secrets. Le système de la libération sous caution posait aussi problème. Il permettait souvent à des individus de disparaître dans la nature, une fois la caution payée. Ceci fut le cas des

---

<sup>227</sup> *Le Figaro*, 19-11-1971, p. 12, Depuis le 6 avril un seul policier français a rencontré le trafiquant.

<sup>228</sup> Propos de Lucien AIMÉ-BLANC, in David KORN-BRZOZA, *op. cit.*

trafiquants Jean-Claude Kella et Laurent Fioconni : « *Fioconni et Kella, quant à eux, sont transférés aux États-Unis en octobre 1971 et comparaissent devant un juge de Boston qui les inculpe pour trafic. Le magistrat leur accorde une mise en liberté provisoire sous réserve du paiement d'une caution record de 250 000 dollars chacun. Le 3 novembre 1971, une inconnue pénètre dans les locaux de la Swiss Credit Bank, à Genève, pour demander qu'un virement de 500 000 dollars soit effectué aux États-Unis. Le lendemain, cette femme, accompagnée d'un homme non identifié, se présente à l'agence new-yorkaise de la même banque et fait établir un chèque pour payer la caution. Les deux inculpés sont libres, au grand dam des policiers français. 'Au moment précis où les Américains nous cherchaient des poux dans l'affaire Delouette, ils laissent filer ces deux-là, sans regarder de plus près d'où venait l'argent de leur caution. Nous trouvons cela incohérent'* », se souvient Claude Chaminadas, alors à l'antenne des stups à New York »<sup>229</sup>. Ainsi, au regard de sa collaboration avec la justice, Roger Delouette n'était condamnée qu'à cinq ans de prison<sup>230</sup>. Le minimum prévu par la loi avait été appliqué alors que du côté français, l'excès dans la répression était montré du doigt au sein même des autorités.

Le système judiciaire français connaissait alors une remise en question de ses méthodes de travail. Si les magistrats ne contestaient pas le fait de punir sévèrement les gros trafiquants, certains commençaient à contester l'application à la lettre de mesures perçues comme liberticides. Ils manifestèrent leur mécontentement : « *Les propos tenus par M. Tomasini [qui avait fait part de son mécontentement face au refus des magistrats de condamner un manifestant mineur à six mois de prison ferme], secrétaire général de l'U.D.R., le 16 février, n'ont pas seulement un écho chez les journalistes de l'O.R.T.F. et chez les lycéens qui le qualifient de Mussolini, ils suscitent l'indignation des magistrats qui manifestent le 18 au Palais de Justice* »<sup>231</sup>. La police, inquiète de l'image qu'elle véhiculait auprès de la population, partageait les mêmes craintes. Un congrès réunissant les deux corps fut d'ailleurs organisé pour en discuter : « *Les congressistes ont notamment décidé de dresser l'inventaire des difficultés que rencontrent la police et la justice dans le souci de sauvegarder les libertés individuelles. [...] Des débats tels ceux qui viennent de se dérouler entre magistrats et policiers de la région lyonnaise sont de bon augure en ce sens qu'en voulant informer l'opinion, le corps de la magistrature manifeste aussi la nécessité qu'il ressent de se réformer* »<sup>232</sup>. Durant l'été 1971, la police entraînait dans un conflit ouvert avec Raymond Marcellin. Les policiers savaient qu'une trop grande sévérité à l'endroit des jeunes véhiculait l'image d'une police inféodée à un régime autoritaire. Ils voulaient reprendre le droit à la parole, au débat et à la critique qu'ils estimaient leur avoir été volés. Le droit syndical de la police avait subi une érosion progressive ces dernières années, comme le soulignait Gilbert François, délégué des CRS : « *'Et voilà qu'on veut maintenant, nous*

<sup>229</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, p. 240.

<sup>230</sup> *Le Figaro*, 18-04-1972, p. 12, Roger Delouette condamné à cinq ans de prison par le tribunal de Newark.

<sup>231</sup> Edouard BONNEFOUS et alii, *L'Année politique 1971*, PUF, 1972, p. 173.

<sup>232</sup> *Le Figaro*, 01-03-1971, p. 5, Juges et policiers se sont réunis à Lyon pour débattre de la justice.

*empêcher de parler’’ ! s’écrit-il. ‘‘Nous n’avons même plus la possibilité de faire fonctionner nos commissions administratives et exécutives, parce qu’on interdit à nos camarades de province de se déplacer. Que va-t-il donc nous rester pour remplir notre mandat syndical’’ »<sup>233</sup> ? Raymond Marcellin rappelait alors que 8 600 emplois avaient été créés ces trois dernières années<sup>234</sup>, qu’il projetait d’en créer 2 700 autres pour l’année 1972<sup>235</sup> et que le traitement des fonctionnaires de police représentait 176% de ceux de 1968<sup>236</sup>. Rien n’y faisait, le ministre de l’Intérieur évitait d’aborder les questions de fond et n’allait pas céder face au mouvement dont les leaders seraient sanctionnés. Ainsi, si du côté américain les trafiquants pouvaient échapper à de lourdes peines de prison, en France, le ministre de l’Intérieur était décidé à maintenir le cap de la répression. Mais pour que la répression soit efficace, encore fallait-il que les informations circulent.*

### 3 – La circulation des informations

La coopération entre la France et les États-Unis fut entérinée par les accords Marcellin-Mitchell, signés le 26 février 1971 : *« Aux termes de cet accord, les autorités compétentes des deux pays s’engagent à échanger le maximum de renseignements concernant le trafic illicite des stupéfiants et le dépistage des trafiquants. [...] Les parties s’engagent également à mener des enquêtes concertées sur ces sujets d’intérêt commun. [...] Le texte [...] fixe, d’une façon précise, les droits et les devoirs de chacune des polices en regard des législations nationales des deux pays contactant. Chacun des deux services doit accorder, aux représentants de l’autre, toutes les facilités nécessaires à la bonne exécution de leur mission, y compris l’assistance technique pour le besoin d’enquêtes communes »<sup>237</sup>. Ainsi, plusieurs policiers français furent envoyés en poste à New York afin d’y recueillir les informations données par les Américains. Ils les transmettaient ensuite à leurs collègues en France qui menaient les enquêtes à la lumière des informations reçues. L’affaire emblématique de notre période, symbole du succès de la coopération, allait être l’affaire André Labay, du nom du principal organisateur de ce réseau. Les informations sur son réseau furent données par le repentir Richard Berdin. André Labay était un personnage riche et influent, un industriel français basé à Port-au-Prince et ayant ses entrées dans les milieux du cinéma et des affaires. Il fut arrêté le 10 octobre 1971 à New York : *« André Labay, qui transportait les 100 kg de drogué, a été écroué hier matin avec trois de ses complices. Les autres membres de la bande sont emprisonnés à New York »<sup>238</sup>. Trois mois après l’arrestation, *Le Figaro* faisait un autre point sur cette affaire, dont la liste des complices s’allongeait**

---

<sup>233</sup> *Le Figaro*, 06-09-1971, p. 12, Longues discussions entre M. Marcellin et les dirigeants de la fédération de police.

<sup>234</sup> *Le Figaro*, 10/11-07-1971, p. 4, M. Marcellin : « L’unité de la police française n’est plus un mythe ».

<sup>235</sup> *Le Figaro*, 07-09-1971, p. 6, M. Marcellin : les traitements des policiers en 1972 : 176% de ceux de 1968.

<sup>236</sup> *Ibid.*

<sup>237</sup> *Le Figaro*, 27/28-03-1971, p. 8, Signature hier au ministère de l’Intérieur de l’accord de coopération franco-américain.

<sup>238</sup> *Le Figaro*, 11-10-1971, p. 10, Le “gang de l’héroïne” était filé depuis un an en France et aux États-Unis.

de jour en jour : « *La première réunion du Comité intergouvernemental franco-américain prévue par le protocole des accords Marcellin-Mitchell de février 1971, pour la lutte commune contre le trafic international de la drogue, s'est ouverte hier matin à Paris dans une annexe du ministère de l'Intérieur 208, rue Faubourg-Saint-Honoré. Responsables de la police française et dirigeants du Federal Bureau of Narcotics devaient tout au long de la journée, dresser le bilan d'un an d'étroite coopération. À cette occasion, Français et Américains ont révélé les résultats d'une longue enquête qui a finalement permis de mettre totalement hors d'état de nuire un réseau de 23 trafiquants internationaux qui en 18 mois – d'avril 1970 à octobre 1971 – avaient réussi à introduire sur le territoire des États-Unis plusieurs centaines de kilos d'héroïne. En France, neuf trafiquants viennent d'être écroués à Fresnes et à la Santé sur mandat de M. Roussel, juge d'instruction au parquet de la Seine* »<sup>239</sup>. Ainsi, les échanges fructueux d'informations entre les deux pays permirent une action concertée. Une répression efficace en matière de lutte contre le trafic d'héroïne ne pouvait se faire sans concertation préalable. Il fallait souvent attendre que les affaires se fassent, arrêter la bonne personne au bon moment, laisser filer les complices de moindre importance, faire parler les accusés... En plus de cette collaboration entre polices, les Américains disposaient sur le sol français d'antennes du Bureau des narcotiques, dirigées par John Cusack. Ces différentes antennes allaient se révéler être un atout décisif à la disposition de la police française.

Le commissaire Lucien Aimé-Blanc, spécialiste de la manipulation des indics, raconte dans son livre comment il parvint à arrêter des trafiquants d'héroïne grâce à un de ses indics qu'il fit rémunérer grâce à l'argent du Bureau des narcotiques américains :

- «- *Si je suis d'accord pour financer cette affaire, je dois donner trente bâtons à un contact qu'il me désignera. Ça doit me rapporter trois fois la mise. Mais moi, mes boîtes sont fermées, il faut que je me refasse : les trente bâtons, je les ai pas.*
- *C'est pas moi qui vais te les avancer. Mais je vais en parler aux Américains. Peut-être que cela peut les intéresser.*
- *Si vous saisissez la came, combien ça va me rapporter ?*
- *La prime payée par les Narcotiques est d'un bâton par kilo. Fais le calcul, tu vas te faire cent briques.*
- *Cent briques... [...]*

*Le lendemain, je me présente sans attendre rue La Béotie, où les Narcotiques américains ont installé leurs bureaux. Depuis les nouvelles dispositions prises par le gouvernement français, le Bureau Europe des narcotiques a été transféré de Rome à Paris, et leurs effectifs ont été renforcés* »<sup>240</sup>. Ainsi, comme l'indique ici Lucien Aimé-Blanc, le Bureau Europe des narcotiques américains fournissaient souvent de l'argent pour découvrir ce qui se cachait derrière les gros trafics. Il finançait généralement

---

<sup>239</sup> *Le Figaro*, 18-01-1972, p. 9, Le réseau du trafiquant d'héroïne André Labay est démantelé.

<sup>240</sup> Lucien AIMÉ-BLANC, *op. cit.*, p. 89.

les indics au kilo, un kilo d'héroïne saisi permettant de récupérer 10 000 francs. L'appât du gain encourageait donc ceux qui savaient à parler : la loi du silence était mise à mal par le système du repentir et le paiement des indics. Du coup, cet appât du gain attirait toute sorte de personne, même celles qui n'étaient pas liées au trafic : « *Dans la nuit du 21 juillet au 1<sup>er</sup> août 1970, de cambrioleurs s'emparaient de 160 kg d'opium brut aux laboratoires pharmaceutiques Vernin, de Melun. Mais, tentant de revendre leur butin, les malfaiteurs s'adressèrent à des agents du "Bureau of Narcotics" et quelques jours plus tard, la police judiciaire française procédait à l'arrestation de la bande et récupérait 160 kg de la drogue* »<sup>241</sup>. C'est donc ainsi que fonctionnaient souvent les filatures suivies d'arrestations : grâce à l'appui des dollars américains. Mais comme nous l'avons dit, la seule coopération entre la France et les États-Unis n'aurait pas suffi à endiguer complètement le trafic d'héroïne. D'autres formes de coopérations s'avéreraient nécessaires.

## **B – D'autres formes de coopération**

Il fallait que la coopération s'étende à tous les pays concernés pour qu'elle soit réellement efficace. Celle-ci apparaissait d'autant plus nécessaire que l'Europe occidentale était également de plus en plus concernée par le trafic d'héroïne et les trafiquants y agissaient en toute impunité. Mais comme le rappelle l'historien Alfred W. McCoy, la problématique du pavot restait centrale dans cette lutte. Il fallait que les pays producteurs d'opium agissent, mais ils ne pouvaient pas le faire seuls. Les États-Unis devaient les y aider.

### **1 – L'action des États-Unis dans les pays producteurs d'opium**

Le Triangle d'or était une cible stratégique pour l'administration américaine. D'après Alfred W. McCoy, le SDECE puis la CIA y avaient indirectement financé le trafic d'opium pendant longtemps<sup>242</sup>. Ainsi, en 1972, le Triangle d'or concentrait 69% de la production illicite d'opium dans le monde<sup>243</sup>. En 1971, le retrait de l'armée américaine du Vietnam avait été décidé mais elle continuait à y organiser et y soutenir des opérations militaires. C'était l'ensemble du Triangle d'or qui était embrasé par les flux et reflux de troupes ainsi que par les bombardements de soutien à l'armée sud-vietnamienne. Cette dernière était engagée dans des combats qu'elle perdrait par la suite. C'était ce que Richard Nixon appelait « *la vietnamisation de la guerre* »<sup>244</sup>. Dans ce contexte, les États-Unis décidèrent de pousser les autorités laotiennes à interdire la culture du pavot, ce qui advint le 25 septembre 1971 : « *Le roi Savang Vatthana, souverain du pays, a promulgué aujourd'hui une loi*

---

<sup>241</sup> *Le Figaro*, 29-09-1971, p. 14, Les voleurs de 160 kilos d'opium avaient tenté de vendre leur butin aux agents du « Narcotic Bureau ».

<sup>242</sup> *cf. supra*.

<sup>243</sup> Alfred W. McCoy, *op. cit.*, pp. 10 et 11.

<sup>244</sup> Edouard BONNEFOUS et alii, *L'Année politique 1971*, PUF, 1972, pp. 254 et 255.

*prohibant la culture du pavot, ainsi que la fabrication, la consommation, la vente, le transport, la détention de l'opium et ses dérivés. Cette loi, adoptée à la suite de très pressantes démarches de l'ambassade américaine, s'inscrit dans la stratégie mondiale de lutte contre la drogue mise au point par le président Nixon. Ils veulent avant tout enrayer le transit de l'opium produit dans "le triangle d'or" aux confins de la Birmanie, de la Thaïlande et du Laos, et sa transformation en héroïne. Des agents américains du bureau de narcotiques sont à pied d'œuvre depuis plusieurs semaines et ils promettent des primes coquettes à quiconque leur fournira des informations sur les trafiquants. [...] Cependant cette "guerre de l'opium" d'un nouveau genre ne fait sans doute que commencer. Les trafiquants – des Chinois pour la plupart – ne vont pas abandonner sans résistance leurs raffineries d'héroïne dont le nombre a beaucoup augmenté ces derniers temps »<sup>245</sup>. Les États-Unis essayèrent donc de convaincre les pays producteurs d'opium de reconvertir les hectares dédiés au pavot à d'autres cultures. Le Laos était un petit pays mais d'une grande importance stratégique car au centre du Triangle d'or. Le pays était un haut lieu de transit car il disposait de plusieurs infrastructures permettant aux avions d'Air America d'y atterrir. Cette compagnie de transport aérien fut créée en 1946 aux États-Unis pour les besoins de la guerre civile en Chine. Elle opéra principalement en Asie du Sud-Est et le plus souvent pour des besoins militaires jusqu'en 1976. Or, cette compagnie était un maillon central du trafic d'opium et d'héroïne du Triangle d'or vers la Côte Ouest américaine<sup>246</sup>. Or, l'administration américaine ne pouvait pas se passer, en plein conflit, de ses lignes aériennes avec son allié laotien. Il était alors préférable de tenter de convaincre les autorités laotiennes d'interdire la culture du pavot : « *M. Manu ne nie pas que les USA ont un intérêt personnel dans cette affaire. "À cause d'une certaine complaisance envers l'opium, et parce que ce pays était dépourvu d'armes juridiques, le Laos était devenu un lieu de transit pour les drogues dangereuses. L'héroïne vendue à Saïgon, passait par le Laos quand elle n'était pas fabriquée ici. La police nationale a découvert plusieurs de ces laboratoires qui étaient clandestins, certes, mais connus de tous. La loi du 10 août [qui interdit la culture du pavot] donna les moyens de couper ce pipe line et d'arrêter le trafic d'héroïne »*<sup>247</sup>.*

Néanmoins, l'opium laotien ne représentait qu'une très faible proportion de celle trafiquée par les organisations de la *French Connection*. La Turquie était la véritable priorité des États-Unis. C'était un pays où la possibilité d'agir était également meilleure. La Turquie faisait partie de l'OTAN depuis 1952, elle était donc alliée des États-Unis, et contrairement au Laos le pays n'était pas en guerre. La culture du pavot avait d'ailleurs constamment diminué en Turquie depuis le début des années 60, preuve de la bonne volonté du pays en matière de coopération : « *La surface cultivée et la production ont été mondialement réduites, à partir de 1961, en application de la Convention Unique*

<sup>245</sup> *Le Figaro*, 25/26-09-1971, p. 8, La culture du pavot interdite au Laos.

<sup>246</sup> Alfred W. McCOY, *op. cit.*

<sup>247</sup> *Le Figaro*, 15-02-1972, p. 5, Aux sources de la drogue : le Laos.

*Internationale sur les Narcotiques. Alors que le pavot était cultivé dans 42 provinces jusqu'à la campagne de 1962-1963, le gouvernement en réduisit la culture à 21 provinces pour celle de 1967-1968, puis à 11 pour 1968* »<sup>248</sup>. Or, cette fois-ci les États-Unis semblaient plus décidés à parvenir à leurs fins soit l'arrêt total de la production, notamment illégale, c'est-à-dire non contrôlée. Ce fut d'abord un sénateur qui proposa la reconversion des cultures, en mars 1971 : « *Prendre immédiatement des mesures diplomatiques pour empêcher l'importation illégale d'héroïne aux États-Unis : telle est la proposition faite au président Nixon par un sénateur démocrate, M. Vance Hartke. Quatre-vingts pour cent de l'héroïne introduite aux États-Unis provenant de Turquie, le sénateur a proposé un programme de reconversion des cultures de pavot de ce pays, le coût de l'opération serait d'environ 10 millions de dollars (55 millions de FF)* »<sup>249</sup>. Cette décision de reconversion des cultures advint huit mois après la proposition faite par le sénateur Ruppert V. Hartke : « *À l'issue des négociations qui viennent de se terminer à Ankara entre le ministre turc et américain de l'agriculture, le gouvernement des États-Unis s'est engagé à contribuer, financièrement et techniquement, à la réalisation des projets de reconversion économique des régions de Turquie affectées par l'interdiction de la culture du pavot à opium. Le communiqué publié après ces entretiens souligne la détermination des États-Unis 'conscients des graves problèmes sociaux et économiques que pose cette interdiction dans un pays où le pavot est cultivé depuis des siècles, à aider celle-ci à résoudre ses problèmes'*. La Turquie, de son côté, se déclare prête à utiliser aux mêmes fins toutes les ressources dont elle dispose »<sup>250</sup>. Les cultures de pavot étaient généralement reconverties en colza car cette plante s'implantait bien dans les sols fertiles pour le pavot. Cette tentative de reconversion allait ainsi aboutir à quelques résultats puisqu'en 1972, « *la culture du pavot fut complètement proscrite par le gouvernement turc (décret n°7/2654)* »<sup>251</sup>. La *French Connection* allait devoir se fournir ailleurs, du moins pendant un temps. Sous la pression des paysans, l'interdiction fut levée pour certaines provinces durant la saison 1974-1975<sup>252</sup>. Les États-Unis avaient néanmoins obtenu un succès dans les buts qu'ils s'étaient fixés et l'assèchement temporaire de la filière turc porta un gros coup à la *French Connection*.

## 2 – L'essor d'une coopération en Europe

Les organisations de la *French Connection* n'avaient, pour ainsi dire, pas de frontières. Elles opéraient dans la plupart des pays d'Europe occidentale. Par exemple, il y eut la cavale d'un Italien complice de deux trafiquants marseillais appréhendés par la police, le 14 mars 1971<sup>253</sup>. Plus tard, ce

<sup>248</sup> (Dir.) Jacques THOBIE, Roland PEREZ et Salgur KANCAL, *Agriculture et industrialisation en Turquie et au Moyen-Orient*, L'Harmattan, 1992, p. 438.

<sup>249</sup> *Le Figaro*, 04-03-1971, p. 12, Reconversion des cultures de pavot en Turquie propose un sénateur américain.

<sup>250</sup> *Le Figaro*, 08-11-1971, Drogue : accord États-Unis – Turquie sur la reconversion de la culture du pavot.

<sup>251</sup> (Dir.) Jacques THOBIE, Roland PEREZ et Salgur KANCAL, *Agriculture et industrialisation en Turquie et au Moyen-Orient*, L'Harmattan, 1992, p. 438.

<sup>252</sup> *Ibid.*

<sup>253</sup> *Le Figaro*, 15-03-1971, p.14, Dix-sept kilos d'héroïne saisis : deux trafiquants arrêtés.

fut 111 kilos d'héroïne qui furent saisis par la police espagnole à Valence<sup>254</sup>. Les deux trafiquants étaient originaires du Vaucluse. Par la suite, en août 1971, trois trafiquants français étaient arrêtés en Allemagne, à Baden-Baden, ils transportaient 75 kilos de morphine base<sup>255</sup>. Les organisations étaient liées à ces différents pays pour plusieurs raisons logiques. En Allemagne, la communauté turque était une alliée de choix pour l'approvisionnement en morphine base. Les travailleurs turcs rentraient fréquemment dans leur pays d'où ils pouvaient ramener la matière première de l'héroïne ; ils la revendaient une fois revenus en Allemagne. En Italie, c'était bien évidemment les liens avec la *mafia* qui étaient en jeu. La ville de Marseille était une ville dont beaucoup d'habitants étaient d'ascendance italienne, certains avaient de la famille dans la *mafia*. Cette dernière finançait une bonne partie du trafic et avait joué un rôle capital dans son essor<sup>256</sup>. Tout ceci tissait des liens. Le cas de l'Espagne était également problématique. Par son histoire, le pays avait gardé des liens très étroits avec l'Amérique latine. Or, comme il a été dit, il y avait des trafiquants français implantés dans toute l'Amérique latine, notamment des anciens de la Carlingue. Cette organisation était plus connue sous le nom de « Latin Connection » ou réseau Ricord, du nom de celui qui dirigeait les principales activités depuis le Paraguay<sup>257</sup>. Ainsi, l'héroïne était souvent expédiée dans des voitures via les ports espagnols. Enfin, les trafiquants avaient des connections aux Pays-Bas, du fait des traditions spécifiquement tolérantes que ce pays entretenait vis-à-vis de la drogue. Le nœud du problème européen en matière de trafic d'héroïne résidait alors dans la disparité pénale existante entre les différents pays. Un article du *Monde*, publié le 17 octobre 1971, en expliquait les tenants et aboutissants relativement au cas de l'Allemagne : « *Ce qu'on appelle encore ici la "loi sur l'opium – elle date de 1927 – ne prévoyait pour les délinquants de toutes catégories qu'un maximum de trois ans de prison. Cette peine pourra désormais aller jusqu'à dix ans et 50 000 DM d'amende. En même temps, les parlementaires, tenant compte du fait que le commerce illégal des drogues était organisé "comme les services d'espionnage", ont demandé dans une résolution que le gouvernement envisage de recourir aux écoutes téléphoniques pour lutter plus efficacement contre les réseaux de trafiquants. [...] L'exemple de la France, où les trafiquants sont menacés de peines qui peuvent aller jusqu'à vingt ans de prison, est naturellement évoqué ici par les avocats de la sévérité. Certains d'entre eux vont même jusqu'à soutenir que la disparité pénale entre les deux pays va encourager les commerçants de la drogue à s'installer sur le territoire allemand plutôt qu'en France* »<sup>258</sup>. Peu auparavant, la Belgique avait rehaussé les peines de prison prévues pour le trafic de drogue. Les trafiquants encouraient désormais jusqu'à 20 ans de prison, comme en France<sup>259</sup>. Il manquait de toute évidence à l'Europe une législation unifiée, en adéquation avec les structures des organisations qui, elles, se jouaient des frontières et des

---

<sup>254</sup> *Le Figaro*, 05/06-06-1971, p. 8, Cent onze kilos d'héroïne découverts dans la voiture de deux trafiquants français.

<sup>255</sup> *Le Figaro*, 24-08-1971, p. 8, Trois trafiquants de drogue français arrêtés à Baden-Baden.

<sup>256</sup> *cf. supra*.

<sup>257</sup> *cf. supra*.

<sup>258</sup> *Le Monde*, 17/18-10-1971, p. 30, Le Bundestag aggrave les peines réprimant le trafic de drogue.

<sup>259</sup> *Le Figaro*, 04-09-1971, p. 13, Vers un renforcement de la lutte antidrogue en Belgique.

disparités. Un arsenal législatif répressif dans un pays créait inévitablement un appel d'air dans un autre. C'est pourquoi une conscience de la nécessité de coopérer était en train de naître au sein de la Communauté économique européenne (CEE).

Cette coopération était notamment appelée de ses vœux par le président de la république, George Pompidou. Maurice Schumann, alors ministre des Affaires étrangères allait proposer aux six États de la CEE de se rencontrer : « *Une action commune des six contre la drogue avec l'appui des pays candidats au Marché commun a été proposée lundi matin par M. Maurice Schumann, ministre français des affaires étrangères, devant le conseil des ministres des six. Les thèmes de la lutte anti-drogue proposés par M. Maurice Schumann sont les suivants : action sanitaire ; action éducative ; action répressive ; rapprochement des législations entre les États membres de la Communauté. Dans une première étape, a dit M. Maurice Schumann, les gouvernements de la Communauté et les gouvernements des pays candidats intéressés devraient désigner un haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur. Dans une deuxième étape, ces hauts fonctionnaires créeraient quatre commissions correspondant aux quatre thèmes d'action de la lutte anti-drogue. Ces commissions établiraient des analyses et des rapports. Dans une troisième étape, un document de synthèse serait établi. Enfin, dans une quatrième étape, une réunion ministérielle serait convoquée. Les ministres compétents pourraient ensuite se réunir régulièrement une fois par an* »<sup>260</sup>. Moins d'un mois plus tard, le 4 novembre 1971, une réunion réunissant sept pays européens, les six de la CEE plus le Royaume-Uni, tenait place : « *À l'échelon français, ce comité inter-ministériel comprend sept hauts fonctionnaires représentants du ministère de l'Intérieur (police et réglementation), de la Justice, de l'Éducation nationale, de la Santé publique, de la Jeunesse et des Sports et de l'Information. Le ministère des Affaires étrangères et le service des Douanes qui relève du ministère de l'Économie et des Finances, auront un observateur. La Belgique aura neuf représentants, l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande et l'Italie quatre, le Luxembourg trois. [...] Cette première réunion de travail a pour but d'élaborer les propositions qui seront soumises aux sept gouvernements intéressés en ce qui concerne le programme et le calendrier d'une coopération européenne de lutte contre la drogue* »<sup>261</sup>. La coopération au sein de la CEE, et avec elle le Royaume-Uni (candidat à l'adhésion et très touché par l'héroïne), était donc en marche sous l'impulsion de la France. Cette dernière avait en effet besoin de ses alliés européens pour parvenir à lutter efficacement contre les trafiquants. Une approche européenne du problème de la drogue était ainsi lancée, une approche plus globale également.

---

<sup>260</sup> *Le Monde*, 21-09-1971, p. 1, M. Maurice Schumann propose aux « six » une action commune contre la drogue.

<sup>261</sup> *Le Figaro*, 03-11-1971, p. 17, Première réunion des « sept » pour la lutte contre les stupéfiants.

### 3 – L'action des organismes internationaux

La coopération mondiale en matière de drogue, et notamment d'opium, n'était pas nouvelle. Elle puisait ses racines au début du XX<sup>e</sup> siècle, quand la problématique était liée au commerce avec les colonies. Or, la législation avait déjà un peu évolué avec notamment la signature de la Convention unique sur les drogues, en 1961. Elle établit les tableaux II et III édictant les substances considérées comme des drogues. Une Convention sur les substances psychotropes allait ensuite être signée, en 1971, afin de créer un nouveau tableau sur ces dernières<sup>262</sup>. La problématique de la drogue au niveau mondial avait donc évolué et les organismes internationaux n'étaient pas restés inactifs. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) allait d'ailleurs établir le « portrait robot du drogué » : « *Le conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé – actuellement en session à Genève – a été saisi d'un rapport sur la pharmacodépendance. Les experts – dont le Dr. J. J. C. Jacob, chef du service de pharmacologie et de toxicologie de l'Institut Pasteur – se sont attachés à décrire les motifs qui poussaient un individu à s'adonner aux stupéfiants. Ce faisant, ils ont en quelque sorte dressé le portrait du drogué. [...] Les experts citent à cet égard les situations suivantes : le sujet est abandonné ou séparé d'une personne dont il dépendait sur le plan affectif, il se trouve confronté à un rôle d'adulte plus exigeant que par le passé, comportant par exemple des responsabilités professionnelles [...]* »<sup>263</sup>. Ainsi, un organisme tel l'OMS affinait sa problématique et émettait des hypothèses nouvelles expliquant les motivations de certains individus à l'égard de la drogue. Il avait été également créé en décembre 1970 le Fonds des Nations Unies contre l'abus de drogues. Cet organisme avait « *pour tâche de contrôler la production de substances psychotropes, naturelles ou synthétiques, de contrôler le trafic de drogues et, enfin, de contrôler la consommation* »<sup>264</sup>. Les travaux produits par cette nouvelle structure internationale estimaient le nombre de toxicomanes à trente millions dans le monde<sup>265</sup>. Une première conférence des Nations Unies sur les stupéfiants allait avoir lieu le 7 mars 1972, à Genève : « *Les délégués de 62 nations se sont réunis à Genève pour trois séminaires de négociation au sujet de la révision de la convention des Nations Unies sur les stupéfiants. [...] Il est question, dans les amendements envisagés, notamment par les USA et la France, de permettre à la commission des narcotiques de l'ONU de mener des enquêtes dans les pays producteurs d'opium. Il est également envisagé d'obliger ces pays à se conformer aux chiffres de production fixés par la commission sous peine d'embargo, d'imposer l'extradition obligatoire des trafiquants, de fournir une aide financière et technique aux pays luttant contre l'usage de la drogue* »<sup>266</sup>. Les États-Unis et la France poussaient donc dans le sens d'actes concrets de coopération, via l'ONU, dans l'optique de

---

<sup>262</sup> François-Xavier DEDOUET, « De la régulation à la répression des drogues. Une politique publique internationale », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n°52, 2<sup>e</sup> trimestre 2003, p. 90.

<sup>263</sup> *Le Figaro*, 20-01-1971, p. 10, L'O.M.S. établit le portrait robot du drogué.

<sup>264</sup> *Le Figaro*, 19/20-06-1971, p. 6, La lutte contre les stupéfiants dans le monde.

<sup>265</sup> *Ibid.*

<sup>266</sup> *Le Figaro*, 07-03-1972, p. 12, Genève : début de la conférence des Nations Unies sur les stupéfiants.

lutter efficacement contre les trafiquants de drogue. Une autre conférence internationale sur la drogue allait se tenir quelques jours plus tard, à Strasbourg : « *Une centaine de spécialistes, ainsi que des hauts fonctionnaires, participeront à cette conférence organisée par le Conseil de l'Europe et l'Organisation mondiale de la Santé. [...] La conférence se terminera par l'adoption de recommandations relatives à la lutte contre l'usage de drogues et à l'amélioration des mesures préventives et sanitaires. Ces recommandations seront ensuite transmises au Comité des ministres du Conseil de l'Europe* »<sup>267</sup>. La problématique de la drogue était ainsi mise au centre des préoccupations d'organismes internationaux tels que l'OMS, l'ONU ou le Conseil de l'Europe. Mais la coopération internationale butait sur un problème : le blanchiment des capitaux.

Aucune disposition n'avait en effet été prise pour empêcher les capitaux de la drogue d'être blanchis. Le problème se concentrait sur la Suisse, un pays où les trafiquants marseillais les plus influents avaient l'habitude d'y déposer leur argent sale, protégé par le secret bancaire. Nous avons auparavant vu que deux trafiquants arrêtés à New York, avaient été libérés sous caution avec 500 000 dollars provenant d'une banque suisse<sup>268</sup>. Les États-Unis tentaient depuis quelques années d'obtenir un accord avec les autorités helvétiques sur la levée du secret bancaire : « *Ouvertes en automne 1968 à la demande de Washington, ces discussions exploratoires se sont terminées le 9 octobre dans la capitale américaine. Elles doivent permettre de mettre au point des mesures juridiques permettant de lutter contre le "crime organisé". La Suisse est prête à lever le secret bancaire sur les comptes dont les détenteurs ont commis des crimes mentionnés dans une liste figurant dans l'avant-projet de traité. Il est prévu, en outre, qu'un fonctionnaire américain pourra assigner à l'enquête menée en Suisse, pour autant que les renseignements ainsi récoltés ne seront pas utilisés à d'autres fins que la lutte contre "crime organisé". Les Américains, estimant que des membres de bandes organisées ont en Suisse des comptes protégés par le secret bancaire, avaient demandé que soit levé ce secret, les détenteurs de ces comptes encourant des poursuites pour fraude fiscale aux États-Unis, et ces comptes permettant d'autre part de prouver certains crimes. Mais la législation suisse n'autorise la levée du secret bancaire que pour des crimes. Les autorités suisses ont donc refusé la requête américaine, la fraude fiscale, en Suisse, ne tombant pas sous le coup du droit pénal* »<sup>269</sup>. La Suisse ne montrait donc pas une forte volonté de coopérer. Si elle le faisait, c'était parce que la première puissance économique au monde, les États-Unis, faisait pression sur elle pour qu'elle dévoile ses secrets. L'accord signé apparaissait tel un compromis : les Américains devaient apporter des preuves pour obtenir la levée du secret bancaire et ce dernier ne pouvait concerner la fraude fiscale. La Suisse avait sauvé le plus important. Mais en laissant de côté le cas suisse, le contexte international était d'une manière globale

---

<sup>267</sup> *Le Figaro*, 18/19-03-1972, p. 24, Conférence internationale à Strasbourg sur la toxicomanie.

<sup>268</sup> *cf. supra*.

<sup>269</sup> *Le Figaro*, 14-10-1971, p. 14, Accord américano-suisse pour la levée du secret bancaire dans la lutte contre le crime.

acquis à la lutte contre le trafic de drogue. Il ne restait plus aux autorités françaises qu'à agir efficacement sur leur territoire. Elles seules pouvaient réellement endiguer le trafic d'héroïne.

## **II – Les effets de la loi antidrogue du 31 décembre 1970**

Sur le plan juridique, la France était en pointe dans la répression du trafic de drogue. La loi antidrogue qu'elle avait adoptée punissait sévèrement les trafiquants comparativement aux législations des autres pays : « Art. L. 627. – Seront punis d'un emprisonnement de deux ans à dix ans de prison et d'une amende de 5 000 francs à 50 000 000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement, ceux qui auront contrevenu aux dispositions des règlements d'administration publique prévus à l'article précédent et concernant les substances ou plantes vénéneuses classées comme stupéfiants par voie réglementaire. Lorsque le délit aura consisté dans l'importation, la fabrication, ou l'exportation illicite desdites substances ; la peine d'emprisonnement sera de dix à vingt ans »<sup>270</sup>. Cette dernière disposition était bien évidemment destinée aux acteurs des organisations de la *French Connection*. La loi permettait également à la police d'être plus efficace en autorisant les perquisitions de nuit, comme le rappelait le député Claude Gerbet : « Je dis tout de suite que M. Delachenal et moi-même sommes tout à fait d'accord pour voter ces dispositions qui permettraient, par dérogation au principe de l'article 59 du code de procédure pénale – lequel interdit les perquisitions et les visites domiciliaires avant six heures et de pénétrer de nuit dans une maison sans mandat du juge d'instruction, dans le but de rechercher et de constater l'existence de délits relatifs à la toxicomanie »<sup>271</sup>. Enfin, la garde à vue pouvait être prolongée, passant de 48 heures à deux fois ce délai en cas de soupçon. C'est ce que précisait le ministre de la Santé, Robert Boulin : « Seulement, il s'agit là d'une catégorie d'individus quelque peu particulière et pour laquelle nous avons, dans ce texte, quelque peu dérogé aux principes fondamentaux des libertés publiques. L'Assemblée nationale et le Sénat ont pris des dispositions exorbitantes du droit commun, particulièrement quant aux délais de garde à vue, précisément parce qu'il s'agit d'individus pour lesquels il convient d'être sans pitié »<sup>272</sup>. Enfin, la loi comprenait également son volet social, avec la possibilité de se soigner donnée aux toxicomanes : « Art. L. 628.1 – Le procureur de la République pourra enjoindre aux personnes ayant fait un usage illicite de stupéfiants de subir une cure de désintoxication [...]. L'action publique ne sera pas exercée à l'égard des personnes qui se seront conformées au traitement médical qui leur aura été prescrit et l'auront suivi jusqu'à son terme »<sup>273</sup>. Peu à peu, la France allait sortir du choix du « tout répressif » sans distinction. Le « drogué » devenait un « toxicomane ».

---

<sup>270</sup> *Journal officiel, Débats Assemblée nationale*, 11-12-1970, p. 6396.

<sup>271</sup> *Journal officiel, Débats Assemblée nationale*, 11-12-1970, p. 6397.

<sup>272</sup> *Journal officiel, Débats Assemblée nationale*, 11-12-1970, p. 6398.

<sup>273</sup> *Journal officiel, Débats Assemblée nationale*, 11-12-1970, p. 6399.

## A – Du « drogué » au « toxicomane »

Ce changement de sémantique attestait d'une évolution perceptible de la société à l'encontre des personnes qui se droguaient. Mais elle partait de très loin en la matière. Certains députés de l'Assemblée nationale, tels Jacques Delong, pensaient que la loi antidrogue allait inciter à la consommation en ne réprimant pas assez sévèrement les usagers : « *Qu'en résulte-t-il ? Que, désormais, le toxicomane averti pourra se droguer toute sa vie sans encourir aucune responsabilité pénale, à la seule condition de se soumettre à une cure à chaque fois que le procureur le requerra ou qu'il sentira l'imminence des poursuites. Ainsi, certains drogués effectueront en toute impunité leur nième cure à l'abri des foudres d'une juste impuissante* »<sup>274</sup>. Ce que ces personnes n'avaient pas compris, c'était que dans la majeure partie des cas les procédés de désintoxication n'étaient pas adaptés à la réalité de la toxicomanie. C'était souvent pour cette raison qu'il y avait rechute.

### 1 – L'archaïsme des traitements classiques

Dans la catégorisation classique opérée par les experts en psychiatrie de l'époque, le toxicomane était tout simplement assimilé à un malade mental. Les psychiatres français ne cherchaient pas à trouver les causes profondes, psychologiques, de la toxicomanie. Ils se bornaient à n'y voir qu'une pathologie mentale parmi d'autres : « *Il est vrai qu'en 1965, mes collègues et moi ne parvenions pas à nous évader de l'image reçue du toxicomane à l'ancienne : les murs des hospices, décidément, constituaient des remparts aveugles contre les événements. J'étais en marche dans une direction qui me demeurait confuse* »<sup>275</sup>. Les toxicomanes faisaient ainsi partie intégrante de l'institution psychiatrique, ils étaient pour la plupart enfermés et ne choisissaient aucune des modalités de leur traitement : « *Ce système où les malades n'étaient pas libres de leur démarche, devaient porter un uniforme, n'avaient pas le choix de leur médecin, me semblait de plus en plus étrange. Et je comprenais de moins en moins que des garçons et des filles soient enfermés dans des hospices psychiatriques alors qu'ils n'étaient pas fous* »<sup>276</sup>... Tout ce contexte était d'autant plus accentué par le déni de la toxicomanie régnant dans la société. Cette dernière était perçue telle une maladie maléfique et personne ne voulait être au contact de cette catégorie de la population. Ce dernier aspect de la société française se retrouvait dans la difficulté qu'eut le Dr Olievenstein à ouvrir son centre de désintoxication à Paris : « *Ma décision une fois prise, les difficultés et les bagarres ont aussitôt commencé. Personne ne voulait des drogués. Marmottan, tout à coup, était revendiqué par des chirurgiens qui souhaitaient y faire des opérations de la main. Un député du XVII<sup>e</sup> voulait le convertir en asile de vieillards. [...] Bien entendu, les communistes, toujours à la pointe du progrès – n'étaient-*

---

<sup>274</sup> *Journal officiel, Débats Assemblée nationale*, 11-12-1970, pp. 6399 et 6400.

<sup>275</sup> Claude OLIEVENSTEIN, *op. cit.*, pp. 129 et 130.

<sup>276</sup> *Ibid.*, p. 168.

*ils pas déjà hostiles à la contraception ? – ont tiré à boulets rouges contre moi »<sup>277</sup>. Les toxicomanes ne disposaient donc pas d'institutions adaptées à leur problème d'addiction. Ils ne disposaient pas d'un cadre spécifique, adapté, un cadre qui leur aurait donné envie de s'en sortir. La psychiatrie n'avait pas évolué suffisamment pour suivre la pathologie ascensionnelle de la toxicomanie. Ils étaient de plus en plus jeunes et ils n'étaient pas des « malades mentaux classiques ». De surcroît, ils avaient surtout besoin d'une écoute personnalisée plus que d'être enfermés dans un hôpital avec des malades présentant des pathologies psychiatriques. À cela venait s'ajouter le fait que les traitements proposés, à l'époque, n'étaient vraiment pas adaptés. Le modèle classique de traitement de la toxicomanie constituait un véritable repoussoir.*

Les lacunes du traitement se situaient premièrement au niveau du diagnostic. C'est ce qu'explique le Dr Olievenstein : *« Étaient-ce même des explications ? On nous alignait des tests, on nous présentait des malades pris comme échantillons, on cataloguait les garçons et les filles. Mais ce travail de classification négligeait entièrement ce qui m'apparaissait comme le vrai problème : pourquoi tel individu avait tel type de délire, quelle relation entretenait-il avec lui ? Du coup, c'est le discours psychiatrique qui, à mes yeux, devenait aberrant, à la fois par sa pompeuse scholastique et par le mépris de la réalité humaine que celle-ci trahissait »<sup>278</sup>. Une fois que le toxicomane avait été catalogué en tant que tel, il suivait un traitement. Ce traitement s'apparentait la plupart du temps à l'administration de substances psychotropes fortes, très proches des drogues, afin que le patient ne souffre pas du manque. C'est ce que raconte le Dr Francis Curtet : *« Qu'est-ce qu'on faisait ? On prenait le toxicomane, on lui donnait des médicaments comme s'il délirait et on l'abrutissait à coup de neuroleptiques. Ce qui effectivement, on a quelqu'un qui ne se drogue plus parce qu'il est tellement abruti qu'il ne peut plus bouger quasiment mais ce ne me paraissait pas une solution, j'étais pas vraiment emballé »<sup>279</sup>. De tels traitements n'étaient bien entendu d'aucune utilité. Certains professeurs de psychiatrie réputés utilisaient quant à eux des techniques expérimentales, tout à fait critiquables, comme une décrite par le Dr Olievenstein : *« Je pense, par exemple, à un "brillant" professeur de psychiatrie de Paris. Pour traiter les drogués, il préconise la cure de Sackel, cette pratique ignoble consiste à injecter de l'insuline aux patients afin de les plonger dans le coma. Les malheureux toxicomanes se métamorphosent en zombies. Certes, ils n'absorbent plus de produits, mais ils errent comme des ombres, apathiques et totalement abrutis ! Il y a là une entreprise de négation de la personne humaine qui ne me paraît pas moins barbare que ce qui se pratiquait dans l'ancien Vietnam du Sud. [...] Les gosses – entre dix et quinze ans – étaient entassés dans des cages, ces fameuses "fillettes" de Louis XI, où l'on ne peut se tenir ni debout, ni assis : plus ils étaient difficiles, plus leur prison était exiguë. [...] N'en doutons pas : il ne manque pas, en France, de professeurs ou de braves***

---

<sup>277</sup> *Ibid.*, p. 184.

<sup>278</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>279</sup> Propos de Francis CURTET, in Aurélie LUNEAU et Marie-Ange GARANDEAU, *op. cit.*

*citoyens pour avoir la nostalgie de ce genre de méthodes. La répression constitue le souhait, plus ou moins avoué, de la plupart des familles que nous voyons* »<sup>280</sup>. En se révoltant contre ce genre de pratiques et en apportant un regard neuf, le Dr Olievenstein allait révolutionner les méthodes de traitement de la toxicomanie. La loi antidrogue allait comporter, grâce à lui et les personnes qui le suivaient, un réel volet social.

## 2 – Les méthodes nouvelles du Dr Olievenstein

Le Dr Olievenstein ouvrit l'hôpital de Marmottan le 21 juillet 1971. Cette structure, située à Paris dans le XVII<sup>e</sup> arrondissement, accueillait les toxicomanes et leur proposait un traitement adapté à leurs besoins. Le traitement était dès le départ suivi de manière volontaire, les toxicomanes pouvant décider de l'arrêter quand ils le souhaitaient. Cette petite révolution dans l'approche thérapeutique de la toxicomane s'appuyait sur les statistiques des résultats obtenus : *« D'ailleurs, les chiffres sont là pour conforter ma position. Quand les toxicos viennent d'eux-mêmes, les chances de succès, déjà, ne sont pas considérables : entre 20 et 30%. Mais s'ils viennent par la peur du gendarme, par décision médicale ou judiciaire, on tombe alors à 8%. Quant aux garçons et aux filles conduits par leur famille, à peine 1% a des chances réelles se s'en sortir »*<sup>281</sup>. La structure reflétait ainsi la démarche de ce docteur en rupture avec le corps psychiatrique. Il s'engageait à ne pas juger les toxicomanes et à ne rien leur imposer. Il savait qu'il avait besoin de leur coopération. De plus, il avait appris à les connaître, à partager des moments avec eux, à déchiffrer leurs codes : *« La glace était rompue et, à partir de ce jour, j'ai pris l'habitude de revenir au "Vert Galant", puis de me rendre dans les hauts lieux hippies, rue de la Huchette [...]. Bref, j'avais institué une sorte de clinique dans la rue. Je l'ai pratiqué cahin-caha durant à peu près trois années, trois années qui, pour moi, constituent un souvenir exaltant. Fin 69 encore, je me revois passant vers neuf heures du soir devant la terrasse du Select, boulevard Montparnasse. Elle était bondée et, dans toute cette foule, il y avait deux de mes clients. Ils ont jailli de leur table, m'ont entouré, ont entamé, sur le trottoir, une discussion passionnée. Peu à peu les gens se sont agglomérés et, à onze heures, nous étions bien une centaine à discuter de la came, de la névrose : un vrai meeting »*<sup>282</sup> ! Le Dr Olievenstein avait lui-même été enthousiasmé par les événements de Mai 68. Il avait permis, selon lui, à une partie de la psychiatrie de se débarrasser des idées toutes faites : *« Enfin, l'on commençait à rendre la parole aux usagers de la psychiatrie. Et c'est assurément cela qui, aujourd'hui, constitue pour moi le véritable acquis de Mai 68 : par delà les clivages qui séparent, ces journées ont redonné le goût de la parole et de l'échange. Nous y avons rejoint la simplicité des mots – aujourd'hui perdue, peut-être – et, à travers ce langage redécouvert, j'ai noué des amitiés précieuses. Auprès de ces hommes et de ces femmes, de ces filles et de ces*

---

<sup>280</sup> Claude OLIEVENSTEIN, *op. cit.*, pp. 249 et 250.

<sup>281</sup> *Ibid.*, p. 212.

<sup>282</sup> *Ibid.*, pp. 132 et *sq.*

garçons, aussi inquiets, blessés que moi, j'ai appris à me retrouver simplement comme une être qui existe, sans rien qui vienne "chosifier" nos rapports »<sup>283</sup>. Le Dr Olievenstein avait donc une volonté de dialoguer, de comprendre, de ne pas avoir de préjugés et surtout d'écouter. Toute sa pratique de la psychiatrie reposait sur ces valeurs. C'était comme cela qui souhaitait « sortir les "toxicos" de leur prison infernale »<sup>284</sup>.

Le Dr Olievenstein rappelait ainsi qu'il était avant tout important d'avoir une bonne relation avec ses patients, un bon contact: « Bien sûr, cela n'est pas tout : je ne veux pas me faire l'apologiste d'une psychiatrie à l'eau de rose. Mais on oublie toujours beaucoup trop le prix de la simple présence, la valeur de ce que j'appellerai le langage du corps. Aujourd'hui, avec mes toxicomanes, j'en mesure constamment l'impact. Il ne s'agit pas d'un "truc" – je hais les "truc" – mais de consentir à ces gestes qui permettent qu'un contact s'établisse. Lorsque je vois souffrir quelques-uns de ces jeunes garçons qui viennent me voir et que je ne parviens pas à trouver les mots alors que je suis touché, que je me sens vibrer au corps, il m'arrive de caresser leur joue, leur nuque, de prendre leur tête contre ma poitrine... Il se passe en, en somme, quelque chose qui n'est pas entièrement de l'ordre du métier »<sup>285</sup>. Un fois ce contact établi, les deux parties pouvaient commencer à travailler, main dans la main. Le Dr Olievenstein ne relâchait jamais son attention, il s'intéressait notamment à leurs productions artistiques, dans lesquelles il tentait de percer le secret de leur mal-être. C'est ce qu'il expose tout au long de son récit : « Mais si l'on savait regarder les dessins et les peintures des toxicos, si l'on savait, aussi, participer à leur rythme de vie, redécouvrir avec eux le plaisir de la nuit, repérer les choses et les êtres selon leur optique, alors, au contraire, le monde des drogués se révélait extraordinairement riche »<sup>286</sup>. Enfin, le Dr Olievenstein mettait la famille au-dessus de tout. Il avait remarqué que bien souvent, les toxicomanes avaient des problèmes familiaux les poussant à abuser des drogues. Il voyait dans la toxicomanie le prolongement d'un manque affectif, dans la majeure partie des cas : « Ce jeune garçon au visage fermé qui se tient devant nous, prisonnier de sa passion, c'est, bien sûr, l'image d'une très cruelle solitude qu'il nous offre. Mais ce dont il témoigne s'inscrit dans une réalité extrêmement vaste. Nous le savons, la drogue est un phénomène de société, un des visages les plus caractéristiques de notre époque traumatisée : le toxico est malade de notre monde ; et puisque c'est par sa famille qu'il se relie, concrètement, à la collectivité, on peut dire qu'il est, d'abord, malade de ses parents. Pour lui, la came constitue le plus souvent un moyen, quasi magique, de survie, au sein de rapports familiaux vécus comme un conflit sans issue. Dans le bagage du toxico, qui se tourne vers nous, c'est le père, c'est la mère, que nous voyons, presque toujours, en premier surgir »<sup>287</sup>. Mis côte à côte, ces différents aspects de la méthode du Dr Olievenstein donnèrent des

---

<sup>283</sup> *Ibid.*, pp. 142 et 143.

<sup>284</sup> *Ibid.*, p. 238.

<sup>285</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>286</sup> *Ibid.*, p. 167.

<sup>287</sup> *Ibid.*, p. 244.

résultats dans la guérison des toxicomanes. Il avait su mieux que d'autres comprendre les attentes de cette jeunesse en déshérence. Le contexte politique lui avait par la suite donné l'opportunité d'apporter ses solutions au problème, elles allaient ensuite se généraliser.

### 3 – L'essor des cures de désintoxication

Le contexte de l'augmentation subite du nombre de toxicomanes fit que beaucoup de cures de désintoxication allaient être créées durant les années 1971-1972. Ce fut par exemple le cas de la communauté « Conte-tout », qui accueillait les jeunes drogués « repentis » : « *Le père Girardin, prêtre de l'Église orthodoxe, s'y est installé, dans une précarité extrême, pour y tenter une expérience originale. Depuis deux ans, il partage la vie quotidienne des drogués et lutte avec eux. De jeunes toxicomanes en rupture de drogue l'ont rejoint. Chevelus à l'extrême et accoutrés d'étoffes chatoyantes, ils arrivent librement, restent quelques jours, un mois, parfois plus, et repartent. Certains viennent à "Contre-tout" d'eux-mêmes, pour se désintoxiquer volontairement. D'autres sont envoyés, sans y être obligés, par des docteurs ou des cliniques pour y continuer leur traitement. "Contre-tout", où la vie est réglée de façon communautaire, n'a rien d'officiel. Ce n'est ni une clinique annexe ni une œuvre charitable. Son ambition consiste à être un lieu d'accueil à partir duquel les jeunes drogués pourront prendre un nouveau départ dans la vie* »<sup>288</sup>. Quelques mois plus tard, une autre communauté de ce type était mise en lumière par *Le Figaro* : « *L'expérience de la Magha remonte à 1969. Un soir d'août, un drame de la drogue éclatait : l'héroïne avait tué une jeune fille de 19 ans à Bandol. Les jeunes impliqués dans l'affaire furent condamnés à des peines de prison avec sursis assorties de mises à l'épreuve. Parmi eux, se trouvait le fils d'un médecin radiologue de Sanary, le docteur Monique Tallandier. Celle-ci décide alors de se consacrer à la rééducation des intoxiqués. Avec l'accord du ministère de la Justice, ils s'installèrent, quelque part dans le Haut Var, dans une ferme délabrée, la Magha. Sans autre subvention que les dix mille francs promis par le Conseil général du département, l'Association de sauvegarde et de protection des jeunes toxicomanes était née. Le bâtiment a été restauré. Ils sont maintenant de six à quatorze suivant les mois à y vivre en communauté, en pleine nature. Certains ont trouvé du travail. L'un d'eux vient d'épouser une jeune fille du village voisin* »<sup>289</sup>. Ces centres allaient jouer un rôle de plus en plus important dans le traitement des toxicomanes. Ils étaient notamment très utiles pour les soins de post-cure, avant que les toxicomanes qui avaient suivi une cure avec succès ne réintègrent pleinement la société. Ils pouvaient y réapprendre à vivre, à effectuer les gestes du quotidien et à communiquer leurs peurs ou leurs réussites. Le succès de ces centres tenait également au fait qu'ils prenaient en compte certains aspects de la « culture de la drogue », tout en les retournant contre elle.

---

<sup>288</sup> *Le Figaro*, 29-10-1971, p. 25, La communauté « Contre-tout » accueille les jeunes drogués repentis.

<sup>289</sup> *Le Figaro*, 24-02-1972, p. 16, Dans une ferme du Haut Var de jeunes toxicomanes réapprennent à vivre en communauté.

Il n'était en effet pas rare que de telles initiatives trouvent leurs origines dans la volonté d'anciens toxicomanes d'aider ceux qui l'étaient à s'en sortir : « *Dégagés plus ou moins empiriquement, ces principes rejoignent sur bien des points les bases des communautés américaines créées, comme celle de Daytop, par d'anciens toxicomanes* »<sup>290</sup>. La place « d'exemple à suivre » faite aux anciens toxicomanes dans ces communautés est confirmée par le Dr Olievenstein : « *Depuis deux ans, je puis dire, sans me tromper, que le couple est sorti d'affaire. Il a rejoint un homme assez remarquable qui a fondé, à Bredines, une bergerie où il accueille des toxicos. Guy et Laurence, maintenant, le secondent dans cette entreprise un peu teintée de mysticisme, n'ayant plus d'autre idéal, disent-ils, que de "venir au secours de leurs frères"* »<sup>291</sup>. Dans ces communautés, la culture de la drogue y était ainsi réappropriée. Ceci dans le sens où la place laissée à la nature et au bien-être y était grande : « *Dans ces lieux privilégiés, ils opèrent une sorte de conversion intérieure. Leur rapport aux choses et à leur personne se transforme. À la fuite en avant se substituent, chez eux, l'accord charnel avec la nature, la redécouverte du corps et son épanouissement à travers les limites acceptées* »<sup>292</sup>. Le rôle de ces centres de post-cure était d'ailleurs considéré comme primordial par le Dr Olievenstein. Il en avait également relevé la diversité qui selon lui était une chance : « *Là encore, le pluralisme devait être la règle. Ces communautés, je les souhaitais de tous caractères et de toutes tendances, thérapeutiques ou non thérapeutiques, marxistes, chrétiennes ou pratiquant le zen. L'essentiel était qu'à chaque moment de la trajectoire du toxico – et Dieu sait les chocs, les désillusions, les phénomènes d'aller-retour auquel il lui faudrait se confronter ! – nous puissions répondre ponctuellement, de la manière la mieux adaptée* »<sup>293</sup>. Enfin, le Dr Olievenstein explique dans son livre ce qui sous-tend le maintien de ce type de communautés soit une organisation particulière : « *Une thèse, dont je viens d'achever la lecture, a été récemment consacrée aux institutions marginales qui ont su s'imposer. L'auteur y note qu'elles se structurent toujours de la même façon, obéissant toujours aux mêmes conditions. Elles disposent, d'abord, d'un personnel jeune, animé par l'enthousiasme et l'esprit militant, et qui se renouvelle, en général, au bout de deux ans. D'autre part, l'ensemble de l'installation – soignants, personnel, clientèle – se projette dans une représentation un peu mythique, celle d'une forteresse abritant une aventure extraordinaire et qu'il faut, en serrant les coudes, défendre sans relâche contre l'extérieur, c'est-à-dire l'administration, les psychiatres et les médecins, les usagers des autres institutions, la rue – en somme, la terre entière. Dans un tel bastion, l'expérience thérapeutique évolue inévitablement vers une certaine communauté de vie. Enfin, l'institution s'organise toujours, de manière un peu paranoïaque, autour d'un leader, seul personnage stable, qui prend plus ou moins figure de messie, incarne le père, dont l'image est encore renforcée*

---

<sup>290</sup> *Ibid.*

<sup>291</sup> Claude OLIEVENSTEIN, *op. cit.*, p. 251.

<sup>292</sup> *Ibid.*, p. 258.

<sup>293</sup> *Ibid.*, pp. 190 et 191.

par la confrontation qu'on lui porte »<sup>294</sup>. Peu à peu, les toxicomanes allaient pouvoir bénéficier de ces nouveaux centres de soin. Les cures allaient se révéler être plus efficace car plus en accord avec les attentes des jeunes toxicomanes. Mais il fallait avant tout que les autorités se décident à arrêter les trafiquants d'héroïne, sinon tout ceci se révélerait vain.

## **B – La chasse aux trafiquants**

Les États-Unis exerçaient une pression constante sur les autorités françaises afin qu'elles dénichent les gros trafiquants et qu'elles les punissent sévèrement. Il y avait également l'exigence du démantèlement des laboratoires d'héroïne qui tournaient dans la région de Marseille : on estimait leur nombre entre cinq et dix<sup>295</sup>. Ces derniers étaient difficilement repérables mais il fallait absolument les trouver ; sans cela, le trafic pouvait continuer des années encore. L'année 1972 allait donc être décisive et la police française allait y rencontrer le succès qui la fuyait depuis que la loi antidrogue avait été votée. Pour preuve : à la date du 18 janvier 1972, 1 250 kilos d'héroïne ou de morphine base avaient été saisis depuis le 26 février 1971, date de la signature des accords de coopération Marcellin-Mitchell. C'était un bon début mais les prises additionnées ne représentaient sans doute pas plus de 5% des quantités en circulation. De plus, aucun laboratoire n'avait été démantelé. Alors que pour le seul mois de mars 1972, la police française allait intercepter 563 kilos d'héroïne et 108 kilos de morphine base. Deux laboratoires allaient être découverts dans la foulée, dont celui de Jo Césari.

### **1 – Des moyens et une volonté accrues**

Le vote de la loi antidrogue n'avait pas changé grand-chose au désœuvrement des services des stupéfiants en France. Si le pays se dotait d'une législation répressive, celle-ci ne servait à rien en l'absence de moyens permettant d'arrêter les trafiquants. Ceci était d'autant plus réel dans le cadre du trafic d'héroïne : il fallait être en mesure de trouver les laboratoires. Étant donné la prévoyance des chimistes, il fallait des hommes en quantité pour pouvoir organiser des filatures. Ce fut à ce moment qu'intervint le clash provoqué par John Cusack, responsable du Bureau des narcotiques américains en Europe et qui avait affirmé lors d'une interview au *Méridional* : « *‘Marseille était le lieu de transit des stupéfiants et que, dans cette ville, il y avait, forts de leur compte en banque, de leurs relations, du respect qui les entoure, trois ou quatre gros bonnets de la drogue qui se sentaient en sécurité’* »<sup>296</sup>. Selon, le commissaire Le Mouel, chef de l'Office central de répression du trafic des stupéfiants (1971-1981), cette phrase était préméditée : « *Cusack, il savait qu'il n'y avait pas de gros bonnets protégés mais il savait qu'à Marseille et à Paris on n'avait pas les moyens nécessaires pour travailler. C'était*

---

<sup>294</sup> *Ibid.*, pp. 229 et 230.

<sup>295</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, p. 238.

<sup>296</sup> *Le Figaro*, 27-08-1971, p. 6, La controverse entre polices française et américaine : y a-t-il une dizaine de laboratoires clandestins dans la région de Marseille.

*une opération préméditée, il voulait provoquer un clash et ils l'ont provoqué ce jour-là. [...] Un mois après, on avait les moyens nécessaires »<sup>297</sup>. Le mois d'août 1971 marqua ainsi une rupture. Les moyens de la Brigade des stupés furent considérablement revus à la hausse. Les effectifs étaient également fortement augmentés : « *Donc Marcellin, qui était un très bon ministre de l'Intérieur et qui avait les pieds sur terre, a bien compris qu'on était acculé, qu'il fallait faire quelque chose. Du jour au lendemain on nous a donné tous les moyens qu'il fallait : des voitures rapides, des écoutes téléphoniques, de la disponibilité et même des crédits qui provenaient des fonds secrets »<sup>298</sup>. Cette même année, Marcel Morin était nommé commissaire en chef de la Brigade des stupéfiants de Marseille, en remplaçant Antoine Comiti « muté » à Montpellier. Il insuffla une nouvelle dynamique à ce service : « *Mais le commissaire "de Paris" ne débarque pas les mains vides à la brigade des stupés pour remplacer Antoine Comiti, muté à Montpellier. Il a d'abord une ligne directe avec le ministre de l'Intérieur, qui lui a donné pour consigne de le joindre à la moindre difficulté. Et on lui a promis un renfort. En quelque mois, la brigade de Marseille est déjà passée de 10 à plus de 60 policiers, les trois quarts basés dans la ville, le reste affecté à Nice et en Corse. Morin y ajoute une kyrielle d'agents supplémentaires, dont quelques-uns de ses lieutenants, débauchés à la préfecture de police de Paris. Une telle mobilisation policière sur la drogue est sans précédent en France. La misère chronique du service ne pourra plus servir d'excuse à la modestie des prises »<sup>299</sup>. Les Américains, qui connaissaient les difficultés de leurs homologues, fournirent également de nouveaux moyens : « *De plus, pour les agents du BNDD [Bureau of Narcotics and Dangerous Drugs], les six ou sept lignes d'écoutes téléphoniques dont dispose la PJ marseillaise sont largement insuffisantes pour surveiller les centaines de personnes suspectées de trafic. Estimant qu'il faudrait mobiliser entre 25 et 50 écoutes en permanence, ils proposent des équipements adéquats. Sans oublier les dons de matériels précieux pour les filatures – micros espions, téléobjectifs, jumelles marines »<sup>300</sup>. Les effectifs sont également augmentés à Paris où le *Milieu* était également très actif, même si la capitale ne devait pas abriter de laboratoire. Cette profusion de nouveaux moyens fut également complétée par une volonté accrue.****

Cette volonté c'était Raymond Marcellin qui l'incarnait. Il était bien décidé à rétablir l'ordre quitte être perçu comme autoritaire. En coulisse, il essayait de rompre les connivences existantes entre le *Milieu* et la politique. À ses yeux, le SAC était devenu une véritable police parallèle, il n'avait plus sa place dans l'ordre républicain. Ne pouvant le dissoudre sans s'attirer les foudres des gaullistes, il œuvrait à en contenir l'influence : « *Au ministère de l'Intérieur, Raymond Marcellin, qui n'est pas gaulliste, n'apprécie guère les pressions qu'exerce Jacques Foccart pour que le régime continue de couvrir les agissements du SAC. L'ère des protections garanties est sur le point de s'achever. Interrogé sur RTL le 7 juin 1969, Marcellin livre ce commentaire : "Les barbouzes ? Les polices*

<sup>297</sup> Propos de François LE MOUËL, in Philippe MARCOUX, *op. cit.*

<sup>298</sup> Propos de Lucien AIMÉ-BLANC, in David KORN-BRZOZA, *op. cit.*

<sup>299</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, p. 237.

<sup>300</sup> *Ibid.*, p. 238.

parallèles ? C'est une légende. Pour ma part, je n'en tolérerai aucune''. En coulisses, il essaie de casser cette organisation, qui n'a rien d'une légende »<sup>301</sup>. Cette alliance entre le régime gaulliste et le SAC, les réseaux parallèles du SDECE ainsi que ceux au Liban avaient été à l'origine d'un trop grand nombre d'opérations de trafic d'héroïne et Raymond Marcellin tentait de résoudre cet épineux problème. Le ministre avait également engagé une réforme de la police qui avait, selon lui, renforcé son unité : « *“La police nationale est devenue une réalité. L'unité de ses services n'est plus un mythe”* »<sup>302</sup>. Sur le terrain, beaucoup d'enquêtes étaient laissées inachevées, faute d'une volonté et de moyens suffisants. Les choses changeaient peu à peu de ce côté-là également : « *Les policiers marseillais des stupés avaient accumulé beaucoup d'informations sur les trafiquants corses et le milieu qui restaient sous-utilisées, faute de temps ou d'une vraie culture de l'action. Il n'y avait pas eu d'intervention politique pour éviter de faire telle ou telle enquête. Simplement, personne ne leur avait mis la pression pour agir judiciairement. Personne ne leur avait donné les outils pour le faire. Personne ne leur avait dit : on fonce, quitte à bousculer ce milieu qu'ils connaissaient si bien* »<sup>303</sup>. La police française apprenait ce qu'était la culture du résultat. Les Américains exigeaient des résultats concrets, des chiffres pour prouver à l'administration Nixon que les choses bougeaient enfin en France. Cette culture du résultat créait également une saine émulation entre les services de police, ceux des douanes et la gendarmerie. C'était à qui ferait la plus grosse prise en premier : « *Au prix de patients efforts et de filatures, les informations engrangées prennent corps, tandis que les services de police, de douane et de gendarmerie se livrent désormais une concurrence acharnée pour afficher des résultats* »<sup>304</sup>. Ces résultats allaient aussi être obtenus grâce à des nouvelles méthodes que les policiers emploieraient à grande échelle à partir de l'été 1971.

## 2 – Des méthodes policières efficaces

Les méthodes de la police allaient beaucoup évoluer pendant cette courte période. Là encore, c'est l'influence américaine qui rénova la façon de faire le métier. C'est ce qu'explique Vincent Nouzille : « *Toute cette méthode d'anticipation, de repérage d'un réseau, de surveillance à travers les écoutes, de filatures plus discrètes, le fait qu'on ait des indicateurs qu'on rémunère à travers un réseau, toutes les méthodes policières que les Américains emploient depuis plusieurs années, elles vont être d'une certaine façon appliquée à grande échelle à Marseille à partir de l'été 1971* »<sup>305</sup>. Les policiers français allaient réapprendre à travailler. Ils se focalisaient de plus en plus sur le rôle de l'indic qui, nouveauté, était désormais rémunéré si ses informations aboutissaient à de grosses prises. Cette importance nouvelle que revêtait l'indic est confirmée à Lucien Aimé-Blanc : « *Les instructions*

---

<sup>301</sup> *Ibid.*, p. 217.

<sup>302</sup> *Le Figaro*, 10/11-07-1971, p. 4, M. Marcellin : « L'unité de la police n'est plus un mythe ».

<sup>303</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, p. 237.

<sup>304</sup> *Ibid.*, p. 239.

<sup>305</sup> Propos de Vincent NOUZILLE, in Philippe MARCOUX, *op. cit.*

du ministre étaient de démanteler ces réseaux par tous les moyens. Le rôle des indicateurs devenait donc primordial. De surcroît, il fallait qu'ils soient de première qualité : les petits indics sur le proxénétisme ou les braqueurs n'étaient pas à la hauteur. Parmi ces familles corses – dont l'organisation était calquée sur des principes mafieux – on trouvait les Francisi, les Venturi, les Orsini, les Patrisi, les Colonna, etc. Et les informateurs, qui risquaient leur peau, ne marchaient qu'en échange d'une copieuse contrepartie. Soit de l'argent – les Américains offraient dix mille francs par kilo saisi –, soit une protection, la seule chose que nous, les Français, pouvions offrir. Malgré les fracassantes déclarations ministérielles, je disposais en tout et pour tout de dix mille francs par mois pour rémunérer les informateurs (que j'utilisais pour payer les frais de mission aux inspecteurs). En revanche, on nous laissait toute liberté sur les procédés employés pour obtenir ces informations. Du moment que l'on ne se faisait pas piquer »<sup>306</sup> ! Marcel Morin, en poste à Marseille, et François Le Mouel, à Paris, allaient également apporter des méthodes nouvelles issues de l'antigang, d'où ils venaient tous les deux : « Leur méthode est radicale. 'Au lieu d'attendre que les délits soient commis pour commencer les enquêtes, on surveille les groupes de braqueurs bien en amont afin de savoir où et quand ils peuvent agir'. Ce principe d'action est, à l'époque, une innovation chez les policiers »<sup>307</sup>. Cet agrégat de méthodes neuves allié à celle des indics bien placés, étaient particulièrement adaptés au trafic d'héroïne. Tout ceci allait permettre de faire des grosses prises.

Dans ce contexte, les policiers de la Brigade des stupéfiants de Marseille ne s'embarrassaient pas toujours des articles du code de procédure pénale. Ils opéraient constamment sur une étroite ligne blanche séparant le légal et l'illégal. C'est ce qu'explique Lucien Aimé-Blanc : « À cette époque-là, en accord avec les Américains, quand on avait un informateur, pour crédibiliser l'informateur on lui couvrait un transport de drogue à destination de l'Amérique, avec l'accord des douanes françaises, de la police de l'air et des frontières et puis l'accord des pays réceptionneurs, que cela soit les Américains ou les Canadiens. Au troisième passage, quand on avait pratiquement tous les éléments pour faire tomber le réseau on intervenait. Il est évident que ces méthodes ce n'est pas moral puisqu'on laissait partir de la came dans les bras des junkies. Mais de toute façon, même si on l'avait pas fait, cette héroïne serait partie quand même par des canaux qu'on aurait pas su et donc finalement on arrivait à des bons résultats, des résultats positifs par des méthodes c'est clair, qu'on peut appeler de basse police, des méthodes de police de cour (rires). [...] Moi je n'ai jamais eu la chance de faire un labo en flagrant délit, mais c'était le fin du fin. Mais ce n'était pas suffisant puisque finalement dans le laboratoire vous arrêtez le chimiste et son aide mais en vérité il fallait aussi démanteler le réseau. J'ai détecté un box où on pensait qu'il y avait de l'héroïne, on n'allait pas planquer trois semaines pour savoir s'il y avait de l'héroïne et si quelqu'un allait venir la chercher. Alors ce que l'on faisait ? On ouvrait le box, c'est facile, on avait des services spécialisés dans les ouvertures de serrure donc on

---

<sup>306</sup> Lucien AIMÉ-BLANC, *op. cit.*, p. 84.

<sup>307</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, p. 236.

ouvrait le box, s'il y avait de la came et bien là on attendait que quelqu'un vienne la chercher. Si on l'estimait utile, on l'arrêtait, si on estimait qu'il était plus rentable de le laisser partir et de le suivre, on le prenait en filature pour aller plus loin. Mais tous les moyens étaient bons, c'est tout à fait normal, c'était des moyens illégaux, c'est clair. Le seul problème dans ces moyens illégaux c'est de ne pas se faire attraper. Pas vu, pas pris »<sup>308</sup> ! Les policiers n'hésitaient donc plus, par nécessité, à enfreindre les procédures légales. Mais c'était la nature même des organisations de la *French Connection* et l'opacité qui les entouraient qui le voulait. Il leur fallait remonter le plus loin possible dans les filières et donc parfois laisser partir de l'héroïne. Il leur fallait également ne pas perdre trop de temps : ils n'hésitaient donc pas à s'introduire dans les domiciles des suspects, à leur insu, même si la loi antidrogue leur donnait plus de pouvoir quant aux perquisitions. Toutes ces méthodes étaient bien entendu critiquables, mais les magistrats les cautionnaient dans une large mesure car elles seules permettraient de faire tomber les « gros bonnets ».

### 3 – Des trafiquants sévèrement punis

Le premier gros succès des autorités françaises fut la découverte d'un laboratoire le 27 janvier 1972, à Marseille : « Des douaniers marseillais ont découvert aujourd'hui, dans une villa du quartier Montolivet, un laboratoire clandestin qui était équipé pour transformer la morphine en héroïne. Les deux locataires du pavillon ont été arrêtés : il s'agit d'un certain Maurice Pastoré, 60 ans, et de sa femme 57 ans. [...] Mais les visiteurs s'aperçurent soudain que Mme Pastoré cherchait à dissimuler un sachet de matière plastique. Ils le lui confisquèrent, l'ouvrirent et y trouvèrent 150 grammes d'héroïne. Procédant alors à une perquisition, ils découvrirent un laboratoire qui comprenait deux bombes à vide, une baignoire mangée par l'acide, une armoire de séchage, des cornues, une bombe d'anhydride acétique, etc. Tout le matériel de l'officine était démonté, mais en état de fonctionner. [...] Des prélèvements effectués dans la villa ont permis de déceler partout des traces d'héroïne »<sup>309</sup>. Ce laboratoire appartenait effectivement à Maurice Pastoré, un chimiste expérimenté qui avait été désigné par un indicateur. Le dernier laboratoire découvert par les autorités l'avait été il y a un an et demi : les autorités rencontraient donc un premier vrai succès. Un mois plus tard, le 29 février 1972, éclata l'affaire du *Caprice des Temps* : « En découvrant 425 kilos d'héroïne pure à bord du chalutier *Caprice des Temps* les douaniers marseillais ont réussi la plus grosse saisie de drogue jamais réalisée dans le monde. En arrêtant Marcel Boucan, 58 ans, important industriel de la pêche, ils ont sans doute mis la main sur un véritable "gros bonnet" du trafic international de drogue. Et ils ont mis fin aux activités d'un vaste réseau de ravitaillement des États-Unis en héroïne »<sup>310</sup>. En réalité, cette prise de record venait consacrer une filature incertaine qui avait duré plusieurs mois. Sur les conseils d'un

---

<sup>308</sup> Propos de Lucien AIMÉ-BLANC, in David KORN-BRZOZA, *op. cit.*

<sup>309</sup> *Le Figaro*, 28-01-1972, p. 6, Découverte d'un laboratoire clandestin de drogue à Marseille.

<sup>310</sup> *Le Figaro*, 03-03-1972, p. 14, La plus grande quantité d'héroïne pure jamais saisie dans le monde.

aviseur, les douaniers de Marseille s'étaient intéressés à ce bateau de pêche fictif qui avait déjà effectué plusieurs voyages à Miami. Ils avaient monté une plaque sur les hauteurs du port de Villefranche-sur-Mer, à côté de Nice, où le bateau et son équipage étaient restés à quai plusieurs mois. Son capitaine et propriétaire, Marcel Boucan, était alors parti en Turquie sur un voilier de plaisance et était revenu un mois plus tard. Le 27 mai 1972, alors que le bateau s'apprêtait à prendre la direction de l'Espagne, les douanes procédaient à son arraisonnement, après l'avoir ramené dans le port de Marseille. Marcel Boucan était effectivement un gros bonnet, il avoua par la suite avoir déjà transporté 100 kilos d'héroïne pure en Floride : « *‘En Floride, a-t-il révélé, il est plus facile d'introduire plusieurs centaines de kilos de drogue qu'une salade ou un camembert, à cause de l'application des règlements sanitaires’* »<sup>311</sup>. Son profil avait été déterminant dans le choix de sa filature par les douaniers, c'est ce qu'explique Jean Carré, directeur adjoint des douanes de Marseille (1968-1973) : « *Imaginez que vous soyez trafiquant de drogue pendant quelques instants, intellectuellement... Vous allez confier une fortune à un individu, tout seul, et vous allez le lâcher au milieu de l'Atlantique avec pour mission de rejoindre les USA. Il faut quand même quelqu'un en qui vous ayez confiance, quelqu'un qui je dirais ait déjà ses lettres de noblesse dans le Milieu, dont on peut être sûr a priori qu'on peut lui livrer cette marchandise et qu'il en fera bon usage, c'est-à-dire celui qui lui a été demandé. Alors, pour cela, il faut quelqu'un qui a déjà eu maille à partir avec le milieu. En plus il faut un navigateur, quelqu'un en qui on puisse avoir une totale confiance, quelqu'un qui a déjà fait ses preuves* »<sup>312</sup>. Marcel Boucan réunissait bien toutes ces caractéristiques. Mais même s'il était un acteur central de l'organisation à laquelle il appartenait, ce n'était tout de même pas une figure emblématique du *Milieu* qui tombait. Celle-ci, cela allait être Jo Césari, le « chimiste aux doigts d'or ». Il fut arrêté dans son laboratoire, deux semaines après Marcel Boucan, le 16 mars 1972 : « *Cent kilos d'héroïne pure ont été saisis hier dans un laboratoire clandestin installé près de Aubagne, dans la banlieue marseillaise. Le ‘chimiste’, Joseph Césari, récidiviste bien connu des services de police, a été arrêté* »<sup>313</sup>. Ainsi, une des têtes pensantes du *Milieu* et probablement son meilleur chimiste était envoyé sous les verrous. Les autorités françaises avaient, à ce stade, saisis 671 kilos de drogue en trois semaines<sup>314</sup>. Le prix de l'héroïne était en train de grimper : « *Depuis que la lutte a été engagée avec des moyens plus importants, le prix de la drogue a doublé à Marseille et a triplé à Paris* »<sup>315</sup>. Les trafiquants savaient que désormais, ils risquaient gros.

Jo Césari n'allait pourtant pas être jugé ; il préféra se suicider plutôt que d'avoir affaire à la justice une nouvelle fois, après son dernier procès en 1964 où il avait été condamné à sept ans de

---

<sup>311</sup> *Le Figaro*, 06-03-1972, p. 14, En patrouille à bord d'une vedette des douanes.

<sup>312</sup> Propos de Jean CARRÉ, in Philippe MARCOUX, *op. cit.*

<sup>313</sup> *Le Figaro*, 17-03-1972, p. 16, Un laboratoire clandestin de fabrication d'héroïne découvert dans la banlieue marseillaise.

<sup>314</sup> *Ibid.*

<sup>315</sup> *Le Figaro*, 02-03-1972, p. 17, Drogué à 13 ans, trafiquant à 15.

prison : « Incarcéré à la prison des Baumettes depuis lundi dernier, le “chimiste” trafiquant de drogue, Joseph Césari, 54 ans, s’est pendu dans sa cellule dans la nuit de mercredi à jeudi. Il a utilisé, pour mettre fin à ses jours, un drap de lit découpé en lanières. C’est un surveillant qui a découvert le corps au cours d’une ronde »<sup>316</sup>. Jo Césari savait qu’il risquait au moins quinze ans de prison, c’était devenu le « tarif minimum » pour les gros trafiquants. Le procès de plusieurs importateurs de morphine base, à Aix-en-Provence le 11 mai 1971, avait déjà condamné sévèrement les accusés : « En vertu de la nouvelle législation réprimant le trafic de drogue, le tribunal de grande instance d’Aix-en-Provence, après un délibéré de quinze jours, a sévèrement condamné les “passeurs” de morphine de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Edouard Toudayan, considéré comme un élément essentiel d’une importante équipe de trafiquants internationaux, s’est vu infliger 15 ans de prison et 30 000 F d’amende. Une peine identique a été retenue contre Karaman Salaz, capitaine en second du cargo turc “Divan Bakerli”. Dix ans de prison et 20 000 F d’amende contre un autre inculpé de nationalité turque : Mehmet Sevaz. Quant à Georges Cayol, officier du port de Carro, il a été condamné à 8 ans de prison et 10 000 F d’amende »<sup>317</sup>. La pression était montée tellement haut sur les trafiquants, que pendant l’année 1971, Gaston Defferre et Raymond Marcellin s’étaient prononcés plusieurs fois en faveur de la peine de mort à leur encontre. Simple posture ou réelle opinion politique ? Ce qui est sûr, c’était que les juges appliquaient désormais des peines en concordance avec les méfaits que produisait le trafic d’héroïne. Le procès de Marcel Boucan allait être l’exemple voulu par la justice : « Premier procès, 5 janvier 1973, tribunal de Marseille, l’avocat général demande vingt ans. Il est condamné à quinze ans plus une amende de 6 000 000 de francs. C’est énorme à l’époque, c’est du jamais vu. Il fait appel de sa condamnation. Deuxième procès, 1973, cours d’appel d’Aix-en-Provence, et là l’avocat du capitaine est pour le moins maladroit. Il a plusieurs avocats, maître Pollack prend la parole, s’adresse au président, il lui dit en commentant la première condamnation à quinze ans : “Quinze ans d’emprisonnement pour un homme comme lui, c’est la mort lente, sûre, ignominieuse”. Et là, l’avocat général se lève, regarde maître Pollack et lui dit : “Maître, avez-vous songé à leur mort à eux, tous ces jeunes drogués, qui meurent par centaines avant même d’avoir eu vingt ans” ? Et là l’argument a porté et le capitaine c’est plus quinze ans, cela va être dix-huit ans, trois ans de plus, et une amende qui passe cette fois-ci à 35 000 000 de francs »<sup>318</sup>.

---

<sup>316</sup> *Le Figaro*, 24-03-1972, p. 13, Le suicide du chimiste Cesari.

<sup>317</sup> *Le Figaro*, 11-05-1971, p. 18, Quinze ans de prison et 30 000 francs d’amende pour Édouard Toudayan et Karaman Jalaz.

<sup>318</sup> Propos de Dominique RIZET, in Philippe MARCOUX, *op. cit.*

## Conclusion

Le mois de mars 1972 marquait le début de la reprise en main. Les trafiquants d'héroïne étaient désormais inquiétés, le sursaut d'orgueil et la prise de conscience du problème allaient balayer la *French Connection*. Durant le reste de l'année 1972, le commissaire Morin allait démanteler trois autres laboratoires, du jamais vu. Les informations livrées par les repentis révélaient les noms des acteurs des organisations. La loi du silence ne protégeait plus personne. En retour, le *Milieu* avait réagi. Le trafic devenait de plus en plus secret, les chimistes et les organisateurs prenaient de plus en plus de précautions. Mais le quotidien du trafiquant n'en devenait pas moins invivable. Les policiers des stupéfiants étaient désormais recrutés en nombre, ils connaissaient très bien les filières et la volonté politique de les démanteler les encourageait à multiplier les filatures. Les « stups » n'étaient plus le sale métier de la police, il était devenu valorisant car à la pointe des méthodes policières. Il était désormais perçu comme très utile pour sauvegarder la jeunesse et en lien avec la politique internationale. Ils ne manquaient plus qu'à organiser le grand procès : celui des financiers. C'est ce qui advint en juin 1974 avec le procès, à Marseille, du richissime Jean-Baptiste Croce, suite aux révélations des repentis Edmond Taillet et Édouard Rimbaud. « *Le verdict tombe le 12 juillet 1974 : Jean-Baptiste Croce et Joseph Marro (par défaut) sont condamnés à dix-huit ans de prison, Edmond Taillet (par défaut) à seize ans, Ange Mosca à quinze ans, Berthémémy Régazzi et Jean-Marie Lucchesi à quatorze ans* »<sup>319</sup>. Pour la première fois, une organisation était amputée de ses principaux acteurs lors d'un même procès. Il ne manquait plus que les vendeurs de morphine base et le chimiste. Ce dernier, Henri Malvezzi, allait tomber deux ans plus tard, arrêté en 1976 par Lucien Aimé-Blanc qui avait remplacé Marcel Morin. Henri Malvezzi fut condamné à dix-sept ans de prison. La justice décapitait peu à peu les trafiquants et dissuadait les nouveaux entrants dans le *Milieu* de suivre leur voie. Nouveauté, elle s'attaquait également à leurs biens, comme l'explique Paul-Louis Aumeras, à l'époque substitut du procureur de Marseille : « *Ils avaient crus intelligent de distribuer leurs biens aux petits cousins, à l'épouse, aux maîtresses, aux amis chers en Corse... Mais à partir du moment où on a commencé à rechercher ces gens, à les interpellier et à les poursuivre aussi pour recel, quand on a commencé, ce pactole parce que c'était un véritable pactole, à s'en emparer, à le saisir, alors là vraiment on avait changé complètement les règles du jeu* »<sup>320</sup>. C'est à partir de ce moment-là que la *French Connection* commença à perdre des points. Les trafiquants n'étaient plus intouchables, la France voulait démontrer aux États-Unis qu'elle n'était plus le sanctuaire de l'héroïne mondiale. C'est ce qu'explique François Le Mouel : « *D'un seul coup la pression se relâchait parce qu'on démontrait*

---

<sup>319</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, pp. 263 et 264.

<sup>320</sup> Propos de Paul-Louis AUMERAS, in François MISSEN et Bernard NICOLAS, *Jeudi Investigation. French Connection. Les rois de la came*, Les films du soleil, diffusé le 22 novembre 2007 sur Canal +.

qu'on était efficaces »<sup>321</sup>. Ainsi, l'héroïne marseillaise allait être évincée très vite du marché américain : « ‘Vers 1974, il n'y avait pratiquement plus d'héroïne marseillaise sur le marché américain. C'était la conséquence directe de l'interdiction de la production légale en Turquie fin 1972 et des succès de la répression en France. Les routes de l'héroïne étaient en train de changer', se souvient John T. Cusack, l'ancien responsable européen du BNDD »<sup>322</sup>. Mis bout à bout, tous ces éléments amenèrent des mutations. Premièrement, certains chimistes encore en activité allèrent vendre leurs services ailleurs, notamment dans le Sud de l'Italie. On peut penser qu'à cette période, la mafia italienne prit un nouvel essor. Elle récupérait les meilleurs chimistes au monde et avec eux une des activités les plus lucratives de l'économie illégale : le trafic d'héroïne. Deuxièmement, le *Milieu* allait connaître une recomposition avec deux acteurs majeurs qui allaient le dominer : Francis le Belge et Tany Zampa. Ils allaient se livrer une nouvelle guerre du *Milieu*, suite à un différent portant sur une cargaison d'héroïne. La police et la justice marseillaise allaient devoir faire face à cette nouvelle flambée de violence d'un *Milieu* qui avait perdu son code d'honneur. Certains n'hésitent pas à dire que les années soixante-dix marquèrent effectivement l'entrée dans une nouvelle ère pour le *Milieu* : il était devenu plus violent, moins « généreux », ne respectait plus ni la police, ni la loi du silence... Le juge Michel allait être la victime symbolique de ce nouveau *Milieu*. Assassiné le 21 octobre 1981, celui qui en savait trop était abattu de trois balles par deux voyous marseillais, balancés par la suite par le chimiste François Scapula. Mais globalement, la *French Connection* n'était pas assez puissante pour résister aux assauts des autorités : « Contrairement à la mafia sicilienne, si riches et puissants soient-ils, ces parrains marseillais ne passent pas au stade de la firme, c'est-à-dire d'une organisation capable de s'imposer au plan mondial. Bien sûr, l'activité criminelle de la drogue ne disparaît pas complètement : on entend encore parler d'une pizza connection en 1986, deux labos sont encore découverts à Marseille en 1991. Mais globalement, les routes des stupéfiants sont inversées. Il n'y a plus d'export et beaucoup d'import, car la concurrence sévit – du Pakistan, de la Turquie, de la Chine, de la Corée du Nord ou de l'Amérique du Sud, où des dizaines de chimistes compétents travaillent. On pourrait probablement produire une analyse économique analogue de la prostitution, autre secteur clef de l'activité traditionnelle du Milieu de l'après-guerre [...]. La prostitution féminine à Marseille importe désormais sa 'main-d'œuvre', en mobilisant des réseaux européens dont les décideurs sont en Albanie, en Russie, en Bulgarie ou en Roumanie [...] »<sup>323</sup>. En outre, le trafic de drogue ne cessa de s'internationaliser. Les trafiquants sud-américains ou asiatiques s'affirmèrent de plus en plus comme la véritable menace : « Ce district productif est donc victime, comme les autres, de la mondialisation ; les effets de ce processus sur le Milieu local sont globalement identiques : il transforme la place

---

<sup>321</sup> Propos de François LE MOUËL, *Ibid.*

<sup>322</sup> Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *op. cit.*, p. 265.

<sup>323</sup> Michel PERALDI et Michel SAMSON, *op. cit.*, pp. 160 et 161.

marseillaise en un site régional limité. Les acteurs économiques et les entrepreneurs du Milieu, quand à eux, y perdent en superbe »<sup>324</sup>.

Quant aux toxicomanes, leur caractère allait également changer. Ils allaient de moins en moins intellectualiser leur rapport à la drogue. C'est ce qu'explique Henri Bergeron : « À cette époque là, 75, les premiers soignants dont les gens qui travaillent à Marmottan font l'expérience d'une réalité beaucoup plus dure. À l'époque les lieux de soin sont des lieux plutôt communautaires, il n'y a pas de bureaux, on accueille tout le monde, on discute, on prend un café, on joue et puis on essaye de commencer à travailler sur son addiction. Mais à partir des années 75-80, la population commence à changer. [...] Les gens commencent à être beaucoup des consommateurs plus dépendants de l'héroïne, certains dans des situations sociales ou administratives beaucoup plus compliquées. Les relations sont plus dures, même un écart se fait entre les premiers soignants et une nouvelle population [...] qui se défonce sans phrases, c'est-à-dire sans discours »<sup>325</sup>. La drogue avait décliné en même temps que sa culture, c'est ce que confirme également Thierry Lefebvre : « Olievenstein note une évolution de la fréquentation au niveau de Marmottan. Au départ une population qui intellectualise son rapport à la drogue, issue plutôt de catégories relativement aisées, voire de catégories très aisées. Et puis à partir de 75 pour prendre un repère 75, effectivement des jeunes qui adoptent la défonce, effectivement c'est le terme, et souvent Olievenstein insiste beaucoup là-dessus, issus de l'immigration. Et donc une modification radicale de la fréquentation de ces centres »<sup>326</sup>. Dès lors, la drogue servirait donc d'échappatoire aux plus pauvres et non plus aux seuls jeunes bourgeois. Par la suite, l'arrivée du Sida dans les années quatre-vingt allait transformer radicalement les contours du problème public de l'héroïne. Cette drogue meurtrière le devenait doublement car elle pouvait désormais transmettre un virus mortel, face auquel la médecine était impuissante. Les consommateurs d'héroïne étaient désormais devenus de véritables pestiférés. Il fut ainsi peu à peu décidé de traiter les héroïnomanes à la méthadone, quitte à les laisser dans un phénomène d'addiction. Les pouvoirs publics voulaient avant tout éviter la contagion du Sida via les seringues qui allaient désormais être distribuées gratuitement aux toxicomanes. L'héroïne, quant à elle, allait devenir de plus en plus dangereuse car de moins bonne qualité. Sa composition devenait de plus en plus incertaine et donc de plus en plus meurtrière.

L'explication que je donne du démantèlement de la *French Connection* pourra se révéler partielle pour certains lecteurs avisés. Face aux impératifs de temps, je n'ai pu me rapporter à d'autres sources ou contributions sur le sujet. Il en va ainsi des archives des quotidiens régionaux *La Provence* et *Le Méridional* que je n'ai pu consulter. Il est certain que le traitement que firent ces deux journaux du trafic de l'héroïne marseillaise était plus en phase avec le traitement des autres activités, régionales,

---

<sup>324</sup> *Ibid.*, p. 160.

<sup>325</sup> Propos d'Henri BERGERON, in *La Fabrique de l'histoire*, op. cit.

<sup>326</sup> Propos de Thierry LEFEBVRE, *ibid.*

du *Milieu*. Il aurait été enrichissant que je consulte également les minutes des différents procès ayant eu lieu à Marseille ou à la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Le lecteur en recherche de plus de précision pourra aussi consulter l'ouvrage de Jérôme Pierrat intitulé *Une histoire du Milieu. Grand banditisme et haute pègre en France de 1850 à nos jours*, publié en 2003. Il est intéressant d'y découvrir une histoire du *Milieu* retraçant son parcours parallèlement à celle du régime républicain. Un rapport de l'Institut des hautes études en sécurité intérieure réalisé par Thierry Colombié, Nacer Lacam, Michel Schiray et intitulé *Les acteurs du grand banditisme français au sein des économies souterraines liées au trafic de drogue*, apporte également plus des précisions. La lecture de l'ouvrage de l'historien anglais Éric J. Hobsbawm intitulé *Les bandits* est également intéressante. Elle permet de théoriser quelque peu l'apparition des bandits dans un contexte politique et social donné. Une lecture plus approfondie de travaux issus des thèses d'Howard Becker sur la sociologie de la déviance est aussi d'une aide précieuse. Enfin, un livre retraçant l'histoire sociale de Marseille permet de mieux cerner le phénomène du banditisme à l'aune de la condition d'ouvrier dans une ville qui n'est décidément pas comme les autres.

# Chronologie

## Année 1969

- 20 mars : découverte d'un laboratoire, de 135 kilos de morphine base et de 20 kilos d'héroïne
- Août : lettre de Richard Nixon au nouveau président de la république Georges Pompidou lui demandant de démanteler la *French Connection*
- 26 août : affaire de Bandol

## Année 1970

- 31 décembre : adoption de la loi antidrogue à l'unanimité

## Année 1971

- 26 février : signature des accords de coopération Marcellin-Mitchell
- 10 mai : verdict du procès d'Aix-en-Provence, 15 ans de prison pour les chefs
- 4 juin : 111 kilos d'héroïne découverts dans la voiture de deux trafiquants français à Valence
- 15 juin : le président Nixon « déclare la guerre à outrance contre la drogue »
- 23 juin : 51 kilos d'héroïne découverts dans une voiture venant de France à Montréal
- 21 juillet : le Dr Olievenstein ouvre l'hôpital de Marmottan
- 29 août : déclarations de John Cusack au journal *Le Méridional*
- 19 septembre : 100 kilos d'héroïne saisis à New York
- 20 septembre : Maurice Schumann propose aux pays du Marché commun un nouveau plan antidrogue
- 8 octobre : Winston Blount propose un boycott des produits français
- 13 octobre : accord américano-suisse pour la levée du secret bancaire dans la lutte contre le crime
- 15 novembre : début de l'affaire Delouette-Fournier

## Année 1972

- 17 janvier : le réseau Labay est démantelé suite aux révélations du repentir Richard Berdin
- 27 janvier : découverte du laboratoire de Maurice Pastoré
- 29 février : 425 kilos d'héroïne sont saisis à bord du *Caprice des Temps*
- 16 mars : découverte du laboratoire de Jo Césari

# Index des noms propres

-  
**A**  
Aimé-Blanc, Lucien : 8, 11, 16, 28, 54, 55, 78, 95, 96, 100  
Albertini, Dominique : 17, 30  
Angelvin, Jacques : 40  
Ansaldi, frères : 17  
Aranci, frères : 17  
Aumeras, Paul-Louis 100

**B**  
Barbaza, Antoine : 26, 56  
Barberot, Roger : 74  
Becker, Howard : 58, 103  
Belge, Francis dit le : 101  
Bergeron, Henri : 58, 67, 102  
Billotte, Pierre : 74  
Birkin, Jane : 4  
Bistoni, Albert : 17  
Blount, Winston : 72, 104  
Borghi, Antoine : 21  
Bostan, Nuri : 29  
Boucan, Marcel : 97, 99  
Boulin, Bertrand : 69  
Boulin, Robert : 69, 86  
Bromberger, Serge : 37, 42  
Brown, Irving : 21  
Burgeat, Éric : 69

**C**  
Carbone, Paul : 17, 22, 30, 50  
Carré, Jean : 33, 98  
Cau, Jean : 62  
Cayol, Georges : 30, 99  
Césari, Joseph dit Jo : 17, 21, 30, 38, 39, 41, 93, 98, 104  
Chaban-Delmas, Jacques : 65, 69  
Chaminadas, Claude : 24, 74, 76  
Champeyrache, Clotilde : 25  
Churchill, Winston : 69  
Collecchia, Ottaviano : 60  
Colombié, Thierry : 103  
Colonna, Jean : 21, 96  
Comiti, Antoine : 94  
Comiti, Paul : 23  
Couve de Murville, Maurice : 15  
Croce, Jean-Baptiste : 100  
Crozier, Michel : 18  
Curtet, Francis : 7, 52, 59, 88  
Cusack, John T. : 19, 31, 32, 73, 78, 93, 101, 104

**D**  
Daguet, René : 60  
Dedouet, François-Xavier : 6, 8, 12  
Defferre, Gaston : 14, 17, 20, 23, 50, 68, 99, 107, 111  
Delachenal, Jean : 86  
Delon, Alain et Nathalie : 39

Delong, Jacques : 87  
Delouette, Roger : 73, 74, 75, 76, 104  
Deniker, Pierre : 52  
Doumer, Paul : 11

**F**  
Ferri-Pisani, Pierre : 20, 31  
Fiocconi, Laurent : 76  
Foccart, Jacques : 94  
Follorou, Jacques : 8, 13, 39, 74  
Fortin, Charles : 17, 30  
Foucault, Michel : 52  
Fourniau, Charles : 11  
Fournier, Paul : 73, 74, 75, 104  
Francisi, Marcel : 21, 24, 39, 40, 96  
François, Gilbert : 76  
Frankenheimer, John : 34  
Friedberg, Erhard : 18

**G**  
Gainsbourg, Serge : 4  
Gaulle, Charles de : 5, 23, 51, 72  
Gerbet, Claude : 86  
Gillard, Charles : 38  
Girardin, père : 91  
Guérini, Antoine : 20, 21, 23, 24, 38, 39, 57  
Guérini, Barthélémy dit Mémé : 24, 39  
Guérini, clan : 24, 35, 38, 39, 50

**H**  
Hartke, Rupert V. : 81  
Hirsch, André : 35  
Hobsbawm, Eric J. : 103  
Hondelatte, Christophe : 9, 44

**I**  
Ingersoll, John : 34

**J**  
Jacob, Dr J. J. C. : 84  
Jonemann, Alain : 68  
Jouhaux, Léon : 20

**K**  
Kella, Jean-Claude : 76  
Knapp, Percy W. : 45  
Koch, Daniel : 61  
Korn-Brzoza, David : 9

**L**  
Labay, André : 77, 78, 104  
Lacam, Nacer : 103  
Le Mouel, François : 36, 56, 93, 96, 100  
Leary, Timothy : 61

Leborne, Ariel : 55  
Leca, Robert : 36  
Lefebvre, Thierry : 45, 61, 102  
Lucchesi, Jean-Maric : 100  
Luciano, Charles dit Lucky : 19, 20, 23

## M

Malvezzi, Henri : 32, 100  
Marcellin, Raymond : 22, 57, 65, 67, 72, 76, 77, 93, 94, 95, 99, 104, 114  
Marchais, Georges : 66  
Marchiani, Jean-Charles : 74  
Marenches, Alexandre de : 74  
Maria, Victor : 50  
Mariani, Dominique : 74  
Marshall, George : 20  
Martelli, Jean-Pierre : 36  
Massu, Jacques : 74  
McCoy, Alfred W. : 8, 21, 31, 33, 48, 79  
Méry, Pierre : 34  
Michel, Pierre : 101  
Moralès, Faustino Garcia : 34  
Morin, Marcel : 24, 32, 94, 96, 100  
Mosca, Ange : 100  
Murphy, Morgan F. : 21, 24, 46, 47, 50

## N

Nixon, Richard : 5, 46, 57, 72, 79, 81, 95, 104  
Nouzille, Vincent : 8, 13, 39, 74, 95  
Novella, Jacques : 26

## O

Olievenstein, Claude : 7, 8, 41, 51, 62, 63, 65, 68, 87, 88, 89, 90, 92, 102, 104, 115  
Orsini, Joseph : 17, 21, 24, 96

## P

Paillard, Bernard : 15  
Paolini, Antoine : 16, 23  
Papon, Maurice : 24  
Pasqua, Charles : 23, 50  
Pastoré, Maurice : 97, 104  
Pastou, Claude : 74  
Pelletier, Monique : 53, 66  
Petit, François : 52  
Peyrefitte, Alain : 52, 64, 66  
Picot, François-Georges : 12

Pierrat, Jérôme : 103  
Pollack, Émile : 99  
Pompidou, Georges : 5, 57, 65, 72, 74, 83, 104, 111  
Pouget, Jean : 13, 18, 28

## R

Régazzi, Barthélémy : 100  
Renucci, Jo : 21  
Richard, Marthe : 17  
Ricord, Auguste : 50, 74, 82  
Rimbaud, Édouard : 100  
Rizet, Dominique : 31  
Roussel, Gabriel : 75, 78

## S

Sabiani, Simon : 17, 22  
Salaz, Karaman : 30, 99  
Scapula, François : 31, 101  
Schiray, Michel : 103  
Schumann, Maurice : 83, 104  
Sevaz, Mehmet : 30, 99  
Siragusa, Charles : 24  
Spirito, François dit Lydro : 17, 20, 22  
Steele, Robert H. : 21, 24, 50  
Sykes, Sir Mark : 12

## T

Taillet, Edmond : 100  
Tallandier, Monique : 91  
Tomasini, René : 76  
Toudayan, Édouard : 99  
Tuter, Ali Osman : 39

## V

Vadim, Roger : 60  
Van der Leeuw, Sander : 43  
Vatthana, Savang : 79  
Venturi, frères: 21, 96  
Venturi, Dominique : 23, 50  
Venturi, Jean: 50  
Vinciléoni, clan : 17

## Z

Zampa, Tany : 101  
Zaphiropoulos, Miltiades : 58

# Index des noms de lieu

## A

Afghanistan : 4, 62  
Afrique : 35  
Aix-en-Provence : 99, 103, 104  
Ajaccio : 19  
Albanie : 101  
Alcazar : 60  
Algérie : 13, 74  
Allemagne : 12, 29, 42, 82, 83  
Amérique : 5, 21, 57, 72, 96  
Amérique du Sud : 38, 101  
Amérique latine : 50, 82  
Anatolie : 28  
Arménie : 13  
Asie du Sud-Est : 48, 80  
Atlantique : 5, 13, 33, 41, 43, 44, 51, 72, 74, 98  
Aubagne : 41, 98  
Ayfon : 29

## B

Baden-Baden : 29, 82  
Baléares, îles : 62  
Bandol : 4, 5, 7, 17, 30, 52, 57, 60, 66, 91, 104  
Baumettes, prison des : 11, 99  
Belgique : 42, 82, 83  
Besançon : 60  
Beyrouth : 13, 18, 28, 29, 40  
Birmanie : 49, 80  
Bordeaux : 21  
Bourget, aéroport du : 34  
Bredines : 92  
Bruxelles : 35  
Buci, rue de : 62  
Buenos Aires : 50  
Buffon, lycée : 68  
Bulgarie : 101

## C

Californie : 15, 72  
Cambodge : 49  
Canada : 34, 50  
Carro : 30, 99  
Champs Élysées : 40  
Chine : 5, 16, 18, 49, 80, 101  
Corée : 20  
Corée du Nord : 101  
Corse : 21, 39, 56, 94, 100  
Corse du Sud : 24  
Côte Bleue : 13  
Côte d'Azur : 26, 35, 39  
Côte Ouest : 49, 80  
Croix-Rousse, rue de la : 59

## D

Dauphine, porte : 55  
Daytop : 92

Doubs : 60  
Durance : 39

## E

Élysée : 5, 23, 65, 73  
Espagne : 13, 29, 35, 42, 82, 98  
Estaque : 13  
États-Unis : 3, 4, 5, 6, 9, 10, 14, 20, 24, 28, 31, 33, 35, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 48, 49, 51, 56, 57, 61, 71, 72, 74, 75, 77, 79, 80, 81, 84, 85, 93, 97, 100, 113, 118, 119  
Europe : 4, 15, 19, 38, 71, 73, 78, 79, 81, 85, 93, 119  
Évian : 13  
Extrême-Orient : 11

## F

Finlande : 42  
Floride : 98  
Fos-sur-mer : 14  
Fouquet's : 40  
France : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 18, 20, 23, 29, 33, 34, 35, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 50, 51, 53, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 66, 67, 71, 72, 73, 77, 79, 82, 83, 84, 86, 88, 93, 95, 100, 103, 104, 111, 112, 115, 118, 119

## G

Genève : 76, 84  
Goa : 62  
Grasse : 23  
Grèce : 13, 20

## H

Harlem : 46  
Haussmann, cercle : 40  
Harvard, Université de : 61  
Hollande : 62, 83  
Hong Kong : 49  
Huchette, rue de la : 89

## I

Ibiza : 62  
Indes : 4, 62  
Indochine : 11, 20, 48, 74  
Iran : 13  
Istanbul : 29, 39, 68  
Italie : 13, 20, 25, 29, 36, 82, 83, 101

## J

Jouques : 39

## K

Katmandou : 62

Klondike : 15

## L

La Béotie, rue de la : 78

La Havane : 50

Laos : 13, 49, 80

Lauriston, 93 rue : 50

Liban : 12, 18, 28, 31, 37, 39, 95

Little Italy : 16

Luxembourg : 83

Lyon : 35, 59, 76

## M

Marmottan, hôpital de : 7, 87, 89, 102, 104

Maroc : 62

Marseille : 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 40, 50, 54, 55, 58, 59, 60, 68, 70, 73, 82, 93, 95, 96, 97, 99, 100, 103, 111, 118

Marseillevestre : 13

Massif des calanques : 13

Mazargues : 5

Mazarine, rue : 60

Melun : 79

Menton : 28, 29

Mexique : 50

Miami : 50, 98

Middle West : 49

Montolivet, quartier de : 97

Montparnasse, boulevard : 89

Montpellier : 94

Montréal : 34, 50, 104

Moyen-Orient : 12, 28, 62, 81, 111

Mykonos : 62

## N

Naples : 19

Népal : 4, 62

New Jersey : 73

New York : 5, 16, 19, 34, 37, 40, 43, 44, 45, 47, 50, 73, 75, 77, 85, 104, 111

Newark : 74, 76

Nice : 65, 94, 98

Norvège : 42

## O

Occident : 71

Olives, banlieue des : 60

Orfèvres, 36 quai des : 61

Orient : 12

Orly, aéroport d' : 34

## P

Pakistan : 101

Panier, quartier du : 11, 16, 17, 22, 26, 111

Paraguay : 82

Paris : 16, 24, 35, 39, 41, 50, 52, 54, 61, 68, 70, 78, 87, 88, 89, 93, 96, 98

Pays-Bas : 12, 42, 82

Pérou : 62

Petit-Paris, rue du : 26

Pierre-Dupont, rue : 59

Plan-de-Cuques : 60

Pont Neuf : 41

Port-au-Prince : 77

Port-Saint-Louis-du-Rhône : 30, 99

Prado : 60

Proche-Orient : 5

Procida : 22

Provence : 18, 99, 102

## R

Rhône : 35, 56

Rians : 39

Rome : 78

Rotterdam : 15

Roumanie : 101

Royaume-Uni : 12, 83

Russie : 101

## S

Saigon : 19, 49, 80

Sainte-Anne, hôpital : 52

Saint-Germain-des-Prés : 4

Sanary : 91

Santos : 50

Seine : 41, 62, 78

Strasbourg : 85

Suchet, boulevard : 39

Suisse : 12, 42, 85

Syrie : 12

## T

Tanger : 39

Thaïlande : 49, 80

Tilsit, rue de : 69

Triangle d'or : 13, 28, 46, 48, 79

Triangle fertile : 13

Turquie : 20, 28, 29, 37, 62, 80, 81, 98, 101, 111

## V

Valence : 82, 104

Var : 91

Vaucluse : 82

Vert Galant, square du : 62, 63, 89

Vésinet : 68

Vietnam : 4, 5, 11, 28, 44, 46, 47, 48, 79, 88, 118

Vigo : 35

Villefranche-sur-Mer : 98

## W

Washington : 85

## Y

Yvelines : 68

## Z

Zicavo : 24

## **Table des sigles**

- AMGOT : Allied military government of occupied territories
- BNDD : Bureau of narcotics and dangerous drugs
- CEE : Communauté économique européenne
- CGT : Confédération générale du travail
- CIA : Central intelligence agency
- FO : Force ouvrière
- GCMA : Groupement des commandos mixtes aéroportés
- IFOP : Institut français d'opinion publique
- OAS : Organisation de l'armée secrète
- OCTRIS : Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants
- OMS : Organisation mondiale de la santé
- ONU : Organisation des nations unies
- ORTF : Office de radiodiffusion-télévision française
- OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord
- PCF : Parti communiste français
- SDECE : Service de documentation extérieure et de contre-espionnage
- SDN : Société des nations
- SFIO : Section française de l'Internationale ouvrière
- UDR : Union des démocrates pour la république
- URSS : Union des républiques socialistes soviétiques

# **Bibliographie**

## **Ouvrages de référence**

- Jacques FOLLOROU et Vincent NOUZILLE, *Les parrains corses*, Fayard, 2004.
- Alfred W. McCOY, *The politics of heroin in Southeast Asia*, New York, Harper & Row, 1972.
- Claude OLIEVENSTEIN, *Il n'y a pas de drogués heureux*, France Loisirs, 1977.

## **Ouvrages de science politique**

- Corinne BECK, Yves LUGINBÜHL et Tatiana MUXART, *Temps et espaces des crises de l'environnement*, Éditions Quae, 2006.
- Howard BECKER, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Métailié, 1985.
- Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Seuil, 1981.

## **Ouvrages cités**

- Édouard BONNEFOUS et alii, *L'Année politique 1971*, PUF, 1972.
- Marie-Françoise ATTARD-MARANINCHI, *Le Panier, village corse à Marseille*, Autrement, 1997.
- Clotilde CHAMPEYRACHE, *Sociétés du crime. Un tour du monde des mafias*, CNRS Éditions, 2007.
- Michel PÉRALDI et Michel SAMSON, *Gouverner Marseille*, La Découverte, 2005.
- Georges RICARD, *Marseille-sur-Fos ou la conquête de l'Ouest*, Marseille, CCI de Marseille, 1989.
- Gilbert ROCHU, *Marseille. Les années Defferre*, Alain Moreau, 1983.
- Marcel RONCAYOLO, *Les grammaires d'une ville. Essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*, Editions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1996.
- (Dir.) Jacques THOBIE, Roland PEREZ et Salgur KANCAL, *Agriculture et industrialisation en Turquie et au Moyen-Orient*, L'Harmattan, 1992.

## **Mémoires**

- Éric FARGES, *Les États face aux drogues*, IEP de Grenoble (mémoire de 4<sup>e</sup> année), 2002.

- Julien NOGUES, *Les droites face au problème de la jeunesse. Une histoire des années 1968 à 1974*, IEP de Rennes (mémoire de 4<sup>e</sup> année), 2003.

**Article de revue**

- François-Xavier DEDOUET, « De la régulation à la répression des drogues. Une politique publique internationale », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n°52, 2<sup>e</sup> trimestre 2003.

# Sources

## Ouvrages cités

- Lucien AIMÉ-BLANC, *L'indic et le commissaire*, Plon, 2006.
- Georges N'GUYEN VAN LOC, *Le Chinois. Un grand flic de Marseille raconte*, Presses de la cité, 1989.
- Georges N'GUYEN VAN LOC, *Le Chinois 2. Paroles d'homme*, Presses de la cité, 1992.
- Bernard PAILLARD, *La damnation de Fos*, Seuil, 1981.

## Journaux

- *Journal officiel. Débats Assemblée nationale* (25 octobre 1969, 11 et 18 décembre 1970)
- *Le Figaro* (décembre 1970 à avril 1972 inclus)
- *Le Monde* (décembre 1970 à avril 1972 inclus)

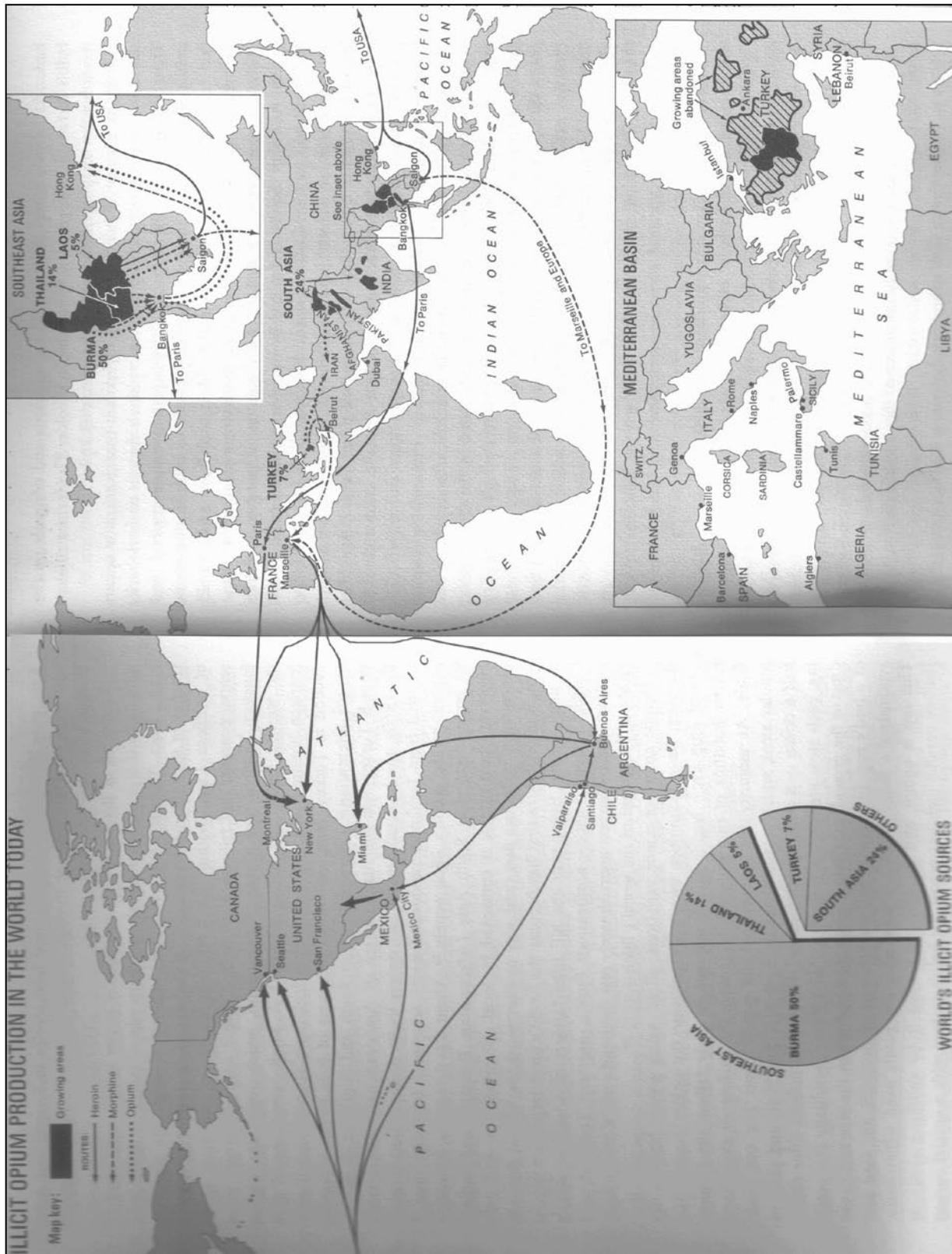
## Documents audiovisuels

- David KORN-BRZOZA, *French Connection. Une histoire de familles*, 13 Production, diffusé en 2003 sur France 5.
- Emmanuel LAURENTIN, *La fabrique de l'histoire*, émissions diffusées le 8, 9 et 10 décembre 2008 sur France Culture.
- Philippe MARCOUX, *Faites entrer l'accusé. La French Connection*, 17 Juin média, diffusé le 23 avril 2007 sur France 2.
- François MISSEN et Bernard NICOLAS, *Jeudi investigation. French Connection. Les rois de la came*, Les films du soleil, diffusé le 22 novembre 2007 sur Canal +.

## **Annexes**

L'encerclement des États-Unis par les différentes filières en 1972.....	114
Répartition des forces politiques en France.....	115
La pyramide des âges de la population française en 1973.....	116
La Une du Figaro : la prise du <i>Caprice des Temps</i> .....	117
Les dégâts faits par l'héroïne aux GI's.....	118
Biographie de Claude Olievenstein.....	119
Images illustratives.....	120
La loi antidrogue du 31 décembre 1970.....	121

**L'encercllement des États-Unis par les différentes filières en 1972<sup>327</sup>**



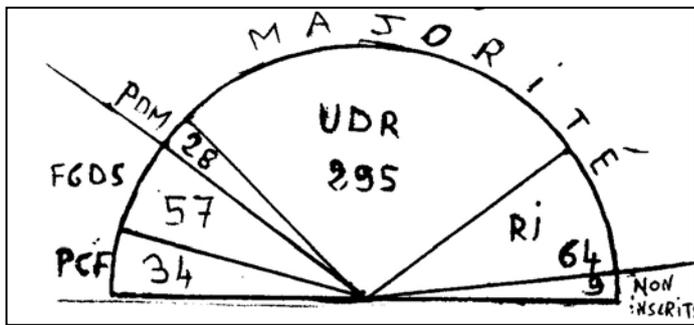
<sup>327</sup> Alfred W. McCOY, *op. cit.*, pp. 10 et 11.

## Répartition des forces politiques en France<sup>328</sup>

### Élections législatives de juin 1968

Résultats en France métropolitaine

PCF :..... 20,02%	UDR-V <sup>e</sup> République :...43,69%
Extrême gauche : 3,95%	Divers modérés :..... 4,14%
FGDS :.....16,53%	PDM :..... 10,34%
Divers gauche :...0,74%	Extrême droite :..... 0,13%
	Divers :.....0,50%



### Élections présidentielles de juin 1969

Premier tour :

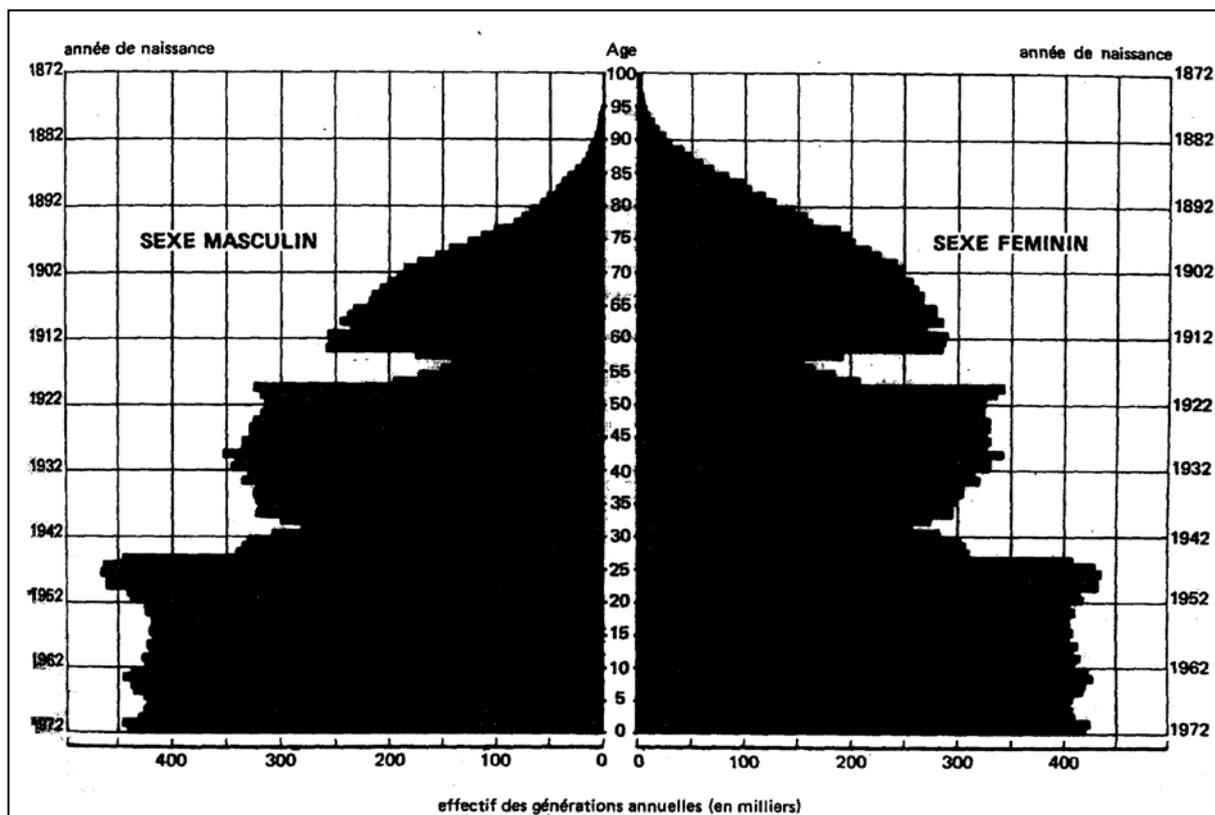
G. Pompidou :.....	43,95%
A. Poher :.....	23,42%
J. Duclos :.....	21,52%
G. Defferre :.....	5,07%
M. Rocard :.....	3,66%
A. Ducatel :.....	1,28%
A. Krivine :.....	1,06%

Second tour :

G. Pompidou :.....	57,58%
A. Poher :.....	42,42%

<sup>328</sup> Julien NOGUES, *op. cit.*, annexes iv.

## Pyramide des âges de la population française en 1973<sup>329</sup>



<sup>329</sup> Source : INSEE.

REPORTAGE (PAGE 3) **LIBYE : Des jeunes loups malades du panarabisme,** par Pierre BOIS

LE FIGARO 0,70 F

PHOTOS NEIGE camera 7

Directeur, Pierre BRISON (1934-1964)  
148<sup>e</sup> ANNÉE — N° 8.543 depuis la Libération

EDITION DE 5 HEURES

14, Rond-Point des Champs-Élysées, Paris 17<sup>e</sup>  
VENDREDI 3 MARS 1972

Nouveaux verres de lunettes Studio 78  
LEROY opticien des lunettes  
104, Champs-Élysées  
Tel. 91-81-00-00

Paris du « Figaro » : 4 Février : Algérie, 620 dln.; Maroc, 620 dln.; Tunisie, 75 dln.; Espagne, 10 p.; 1970, 100 francs; Australie, 6 dln.; Belgique, 70 F.; Luxembourg, 70 F.; Suisse, 600 F.; L. Allemagne, 620 DM.; Grand-Bretagne, 8 s.; Hollande, 620 fl.

**Le voyage du premier ministre dans le Nord**  
Après une journée consacrée à des conversations économiques

**Un autre langage**

**M. CHABAN-DELMAS PREND CONTACT AUJOURD'HUI AVEC LA POPULATION**  
et prononce à Lille un discours de portée nationale

Il est possible. Il est même probable, que le voyage du premier ministre dans le Nord et le Pas-de-Calais revête à son moment quelconque un aspect politique, au sens très particulier que prend cette expression en fonction de la campagne dont M. Chaban-Delmas vient d'être l'objet. Autrement dit, l'atmosphère générale de l'accueil sera commentée et donc appréciée en fonction des réactions qu'a pu laisser une opération d'ordre fiscal strictement personnelle, exploitée largement par les opportunités politiques à des fins électorales.

Cela peut, il faut convenir, bonnement, que la tournée entreprise par le premier ministre n'a eu d'autre but que de rassurer et mise au point bien avant le lancement de la nouvelle affaire, et qu'elle répondait à une situation économique et sociale difficile, en voie de devenir rapidement aiguë, et qu'elle signifiait donc une volonté de faire face. Bref, il s'agit d'une tâche de gouvernement, de nature assez courante dans un chef d'Etat. Un jour, ce sont les mineurs de l'avoine qui ont réclamé un autre jour, ce sont les industriels de la région de Lille qui fléchissent. Cette fois-ci, la menace pèse lourdement sur le passage économique qu'est par excellence la région du Nord de la France.

Alors, avant que tel ou tel ait osé proposer les voies ouvertes en fermant sur le passage du contrôle officiel, qu'on ait relevé les décibels des applanissements, dépréciés les prix, les décrets, voire les virements — le tout plus ou moins équilibré — à distance convenablement — "Monsieur", il veut tout de même la peine de s'arrêter sur le fait.

L'économie est mauvaise, l'économie est décevante. Longtemps, sa mutation fut lente, elle est devenue nécessaire. La machine à sous faire à tous est de ne pas avoir sans cesse présents devant les yeux cette production et ses impératifs. Pour le pouvoir exécutif — peut-être dans son accoutrement le plus large — c'est un exercice non devoir permanent. Les statistiques qui établissent qu'il s'y attache constamment et pas seulement quand les statistiques sont défavorables. C'est dans ces cas, les statistiques indiquent d'être de bons calculateurs, toujours équilibrés, rarement suffisants.

Hier, M. Chaban-Delmas a parlé devant les premiers auditeurs d'auditeurs, d'auditeurs et de plastiques... « On nous avait annoncé qu'il viendrait avec des hauts », a dit quelqu'un, apparemment surpris.

Car on ne parle plus de pain, aujourd'hui. Comme quoi tout a changé.

Marcel Gallily.

Le chef du gouvernement a déclaré hier :

— LE REFUS DE LA DISCUSSION — QUI EST RAREMENT UN SIGNE DE FORCE — N'EST JAMAIS UNE ATTITUDE VALABLE —

PARMI LES MESURES ANNONCÉES :

- Création de 5.000 emplois nouveaux
- Implantation d'industries (notamment chimiques)
- Accélération des travaux de l'autoroute A-26



**La plus grande quantité d'héroïne saisie dans le monde**

**LES 425 KILOS DE DROGUE PARTAIENT POUR LA FLORIDE**  
à bord d'un bateau de pêche qui a été arraisonné à la limite des eaux territoriales françaises

• LA CACHE ÉTAIT AMÉNAGÉE DANS LE LEST EN BÉTON DU CREVETIER



Après chahuter depuis pour le pêche à la crevette, le « Caprice des Temps », à bord duquel ont été découverts les 425 kilos d'héroïne pure, avait été habilement camouflé pour faciliter la vente. Le mal avait été un bateau de pêche et le bateau avait été habillé non seulement de cette cache, mais aussi d'un linceul. C'est cette observation qui a permis les recherches des enquêteurs et les a conduits à découvrir la cache.

Le patron est un ancien trafiquant de cigarettes surveillé de longue date par la douane

Retrouvé inanimé dans l'eau du Vieux-Port

A-T-IL VOULU SE NOYER OU FUIR ?

PAGE 14 : les dépêches de Yves HILAIRET et nos informations de P.F. LEONETTI et nos informations

**28 PAGES**

ETRANGER

2. — PROCHE-ORIENT : vers de nouvelles représentations internationales en Syrie

— EUROPE : M. Mulford, un autre président de la Commission européenne

— ALLEMAGNE : journée électorale pour M. Brandt

4. ABRE : le sort de Tchong Ka-chak

POLITIQUE

4. — Ouverture de la 11<sup>e</sup> législature du Parlement de la République de France

ECONOMIE-FINANCES

10. — Les déclarations des excédents de dollars sur les places financières mondiales

11. — Le Conseil national du commerce repart pour M. Giscard d'Estaing

— Bourse de Paris

EQUIPEMENT

12. — Transat-Atlantique de nouveaux à l'ordre du jour

INFORMATIONS GÉNÉRALES

14. — MARRILLE 425 kg d'héroïne saisis à bord d'un bateau de pêche

15. — A.-M. Drouot obtient 125 000 F de dommages-intérêts

TELEVISION-RADIO

24. — A partir de lundi sur R.T.V., une série de conférences éditoriales sur Israël

PROGRAMMES

25. — Spectacles, radio, télévision

SPECTACLES

26. — Molière à la vieille madriade

— THÉÂTRE : La Comédie-Française

Nos rubriques :

Agriculture (110) ; Arts (111) ; Chronique (112) ; Courtes (113) ; Dossiers (114) ; Échos (115) ; Échos (116) ; Échos (117) ; Échos (118) ; Échos (119) ; Échos (120) ; Échos (121) ; Échos (122) ; Échos (123) ; Échos (124) ; Échos (125) ; Échos (126) ; Échos (127) ; Échos (128) ; Échos (129) ; Échos (130) ; Échos (131) ; Échos (132) ; Échos (133) ; Échos (134) ; Échos (135) ; Échos (136) ; Échos (137) ; Échos (138) ; Échos (139) ; Échos (140) ; Échos (141) ; Échos (142) ; Échos (143) ; Échos (144) ; Échos (145) ; Échos (146) ; Échos (147) ; Échos (148) ; Échos (149) ; Échos (150) ; Échos (151) ; Échos (152) ; Échos (153) ; Échos (154) ; Échos (155) ; Échos (156) ; Échos (157) ; Échos (158) ; Échos (159) ; Échos (160) ; Échos (161) ; Échos (162) ; Échos (163) ; Échos (164) ; Échos (165) ; Échos (166) ; Échos (167) ; Échos (168) ; Échos (169) ; Échos (170) ; Échos (171) ; Échos (172) ; Échos (173) ; Échos (174) ; Échos (175) ; Échos (176) ; Échos (177) ; Échos (178) ; Échos (179) ; Échos (180) ; Échos (181) ; Échos (182) ; Échos (183) ; Échos (184) ; Échos (185) ; Échos (186) ; Échos (187) ; Échos (188) ; Échos (189) ; Échos (190) ; Échos (191) ; Échos (192) ; Échos (193) ; Échos (194) ; Échos (195) ; Échos (196) ; Échos (197) ; Échos (198) ; Échos (199) ; Échos (200) ; Échos (201) ; Échos (202) ; Échos (203) ; Échos (204) ; Échos (205) ; Échos (206) ; Échos (207) ; Échos (208) ; Échos (209) ; Échos (210) ; Échos (211) ; Échos (212) ; Échos (213) ; Échos (214) ; Échos (215) ; Échos (216) ; Échos (217) ; Échos (218) ; Échos (219) ; Échos (220) ; Échos (221) ; Échos (222) ; Échos (223) ; Échos (224) ; Échos (225) ; Échos (226) ; Échos (227) ; Échos (228) ; Échos (229) ; Échos (230) ; Échos (231) ; Échos (232) ; Échos (233) ; Échos (234) ; Échos (235) ; Échos (236) ; Échos (237) ; Échos (238) ; Échos (239) ; Échos (240) ; Échos (241) ; Échos (242) ; Échos (243) ; Échos (244) ; Échos (245) ; Échos (246) ; Échos (247) ; Échos (248) ; Échos (249) ; Échos (250) ; Échos (251) ; Échos (252) ; Échos (253) ; Échos (254) ; Échos (255) ; Échos (256) ; Échos (257) ; Échos (258) ; Échos (259) ; Échos (260) ; Échos (261) ; Échos (262) ; Échos (263) ; Échos (264) ; Échos (265) ; Échos (266) ; Échos (267) ; Échos (268) ; Échos (269) ; Échos (270) ; Échos (271) ; Échos (272) ; Échos (273) ; Échos (274) ; Échos (275) ; Échos (276) ; Échos (277) ; Échos (278) ; Échos (279) ; Échos (280) ; Échos (281) ; Échos (282) ; Échos (283) ; Échos (284) ; Échos (285) ; Échos (286) ; Échos (287) ; Échos (288) ; Échos (289) ; Échos (290) ; Échos (291) ; Échos (292) ; Échos (293) ; Échos (294) ; Échos (295) ; Échos (296) ; Échos (297) ; Échos (298) ; Échos (299) ; Échos (300) ; Échos (301) ; Échos (302) ; Échos (303) ; Échos (304) ; Échos (305) ; Échos (306) ; Échos (307) ; Échos (308) ; Échos (309) ; Échos (310) ; Échos (311) ; Échos (312) ; Échos (313) ; Échos (314) ; Échos (315) ; Échos (316) ; Échos (317) ; Échos (318) ; Échos (319) ; Échos (320) ; Échos (321) ; Échos (322) ; Échos (323) ; Échos (324) ; Échos (325) ; Échos (326) ; Échos (327) ; Échos (328) ; Échos (329) ; Échos (330) ; Échos (331) ; Échos (332) ; Échos (333) ; Échos (334) ; Échos (335) ; Échos (336) ; Échos (337) ; Échos (338) ; Échos (339) ; Échos (340) ; Échos (341) ; Échos (342) ; Échos (343) ; Échos (344) ; Échos (345) ; Échos (346) ; Échos (347) ; Échos (348) ; Échos (349) ; Échos (350) ; Échos (351) ; Échos (352) ; Échos (353) ; Échos (354) ; Échos (355) ; Échos (356) ; Échos (357) ; Échos (358) ; Échos (359) ; Échos (360) ; Échos (361) ; Échos (362) ; Échos (363) ; Échos (364) ; Échos (365) ; Échos (366) ; Échos (367) ; Échos (368) ; Échos (369) ; Échos (370) ; Échos (371) ; Échos (372) ; Échos (373) ; Échos (374) ; Échos (375) ; Échos (376) ; Échos (377) ; Échos (378) ; Échos (379) ; Échos (380) ; Échos (381) ; Échos (382) ; Échos (383) ; Échos (384) ; Échos (385) ; Échos (386) ; Échos (387) ; Échos (388) ; Échos (389) ; Échos (390) ; Échos (391) ; Échos (392) ; Échos (393) ; Échos (394) ; Échos (395) ; Échos (396) ; Échos (397) ; Échos (398) ; Échos (399) ; Échos (400) ; Échos (401) ; Échos (402) ; Échos (403) ; Échos (404) ; Échos (405) ; Échos (406) ; Échos (407) ; Échos (408) ; Échos (409) ; Échos (410) ; Échos (411) ; Échos (412) ; Échos (413) ; Échos (414) ; Échos (415) ; Échos (416) ; Échos (417) ; Échos (418) ; Échos (419) ; Échos (420) ; Échos (421) ; Échos (422) ; Échos (423) ; Échos (424) ; Échos (425) ; Échos (426) ; Échos (427) ; Échos (428) ; Échos (429) ; Échos (430) ; Échos (431) ; Échos (432) ; Échos (433) ; Échos (434) ; Échos (435) ; Échos (436) ; Échos (437) ; Échos (438) ; Échos (439) ; Échos (440) ; Échos (441) ; Échos (442) ; Échos (443) ; Échos (444) ; Échos (445) ; Échos (446) ; Échos (447) ; Échos (448) ; Échos (449) ; Échos (450) ; Échos (451) ; Échos (452) ; Échos (453) ; Échos (454) ; Échos (455) ; Échos (456) ; Échos (457) ; Échos (458) ; Échos (459) ; Échos (460) ; Échos (461) ; Échos (462) ; Échos (463) ; Échos (464) ; Échos (465) ; Échos (466) ; Échos (467) ; Échos (468) ; Échos (469) ; Échos (470) ; Échos (471) ; Échos (472) ; Échos (473) ; Échos (474) ; Échos (475) ; Échos (476) ; Échos (477) ; Échos (478) ; Échos (479) ; Échos (480) ; Échos (481) ; Échos (482) ; Échos (483) ; Échos (484) ; Échos (485) ; Échos (486) ; Échos (487) ; Échos (488) ; Échos (489) ; Échos (490) ; Échos (491) ; Échos (492) ; Échos (493) ; Échos (494) ; Échos (495) ; Échos (496) ; Échos (497) ; Échos (498) ; Échos (499) ; Échos (500) ; Échos (501) ; Échos (502) ; Échos (503) ; Échos (504) ; Échos (505) ; Échos (506) ; Échos (507) ; Échos (508) ; Échos (509) ; Échos (510) ; Échos (511) ; Échos (512) ; Échos (513) ; Échos (514) ; Échos (515) ; Échos (516) ; Échos (517) ; Échos (518) ; Échos (519) ; Échos (520) ; Échos (521) ; Échos (522) ; Échos (523) ; Échos (524) ; Échos (525) ; Échos (526) ; Échos (527) ; Échos (528) ; Échos (529) ; Échos (530) ; Échos (531) ; Échos (532) ; Échos (533) ; Échos (534) ; Échos (535) ; Échos (536) ; Échos (537) ; Échos (538) ; Échos (539) ; Échos (540) ; Échos (541) ; Échos (542) ; Échos (543) ; Échos (544) ; Échos (545) ; Échos (546) ; Échos (547) ; Échos (548) ; Échos (549) ; Échos (550) ; Échos (551) ; Échos (552) ; Échos (553) ; Échos (554) ; Échos (555) ; Échos (556) ; Échos (557) ; Échos (558) ; Échos (559) ; Échos (560) ; Échos (561) ; Échos (562) ; Échos (563) ; Échos (564) ; Échos (565) ; Échos (566) ; Échos (567) ; Échos (568) ; Échos (569) ; Échos (570) ; Échos (571) ; Échos (572) ; Échos (573) ; Échos (574) ; Échos (575) ; Échos (576) ; Échos (577) ; Échos (578) ; Échos (579) ; Échos (580) ; Échos (581) ; Échos (582) ; Échos (583) ; Échos (584) ; Échos (585) ; Échos (586) ; Échos (587) ; Échos (588) ; Échos (589) ; Échos (590) ; Échos (591) ; Échos (592) ; Échos (593) ; Échos (594) ; Échos (595) ; Échos (596) ; Échos (597) ; Échos (598) ; Échos (599) ; Échos (600) ; Échos (601) ; Échos (602) ; Échos (603) ; Échos (604) ; Échos (605) ; Échos (606) ; Échos (607) ; Échos (608) ; Échos (609) ; Échos (610) ; Échos (611) ; Échos (612) ; Échos (613) ; Échos (614) ; Échos (615) ; Échos (616) ; Échos (617) ; Échos (618) ; Échos (619) ; Échos (620) ; Échos (621) ; Échos (622) ; Échos (623) ; Échos (624) ; Échos (625) ; Échos (626) ; Échos (627) ; Échos (628) ; Échos (629) ; Échos (630) ; Échos (631) ; Échos (632) ; Échos (633) ; Échos (634) ; Échos (635) ; Échos (636) ; Échos (637) ; Échos (638) ; Échos (639) ; Échos (640) ; Échos (641) ; Échos (642) ; Échos (643) ; Échos (644) ; Échos (645) ; Échos (646) ; Échos (647) ; Échos (648) ; Échos (649) ; Échos (650) ; Échos (651) ; Échos (652) ; Échos (653) ; Échos (654) ; Échos (655) ; Échos (656) ; Échos (657) ; Échos (658) ; Échos (659) ; Échos (660) ; Échos (661) ; Échos (662) ; Échos (663) ; Échos (664) ; Échos (665) ; Échos (666) ; Échos (667) ; Échos (668) ; Échos (669) ; Échos (670) ; Échos (671) ; Échos (672) ; Échos (673) ; Échos (674) ; Échos (675) ; Échos (676) ; Échos (677) ; Échos (678) ; Échos (679) ; Échos (680) ; Échos (681) ; Échos (682) ; Échos (683) ; Échos (684) ; Échos (685) ; Échos (686) ; Échos (687) ; Échos (688) ; Échos (689) ; Échos (690) ; Échos (691) ; Échos (692) ; Échos (693) ; Échos (694) ; Échos (695) ; Échos (696) ; Échos (697) ; Échos (698) ; Échos (699) ; Échos (700) ; Échos (701) ; Échos (702) ; Échos (703) ; Échos (704) ; Échos (705) ; Échos (706) ; Échos (707) ; Échos (708) ; Échos (709) ; Échos (710) ; Échos (711) ; Échos (712) ; Échos (713) ; Échos (714) ; Échos (715) ; Échos (716) ; Échos (717) ; Échos (718) ; Échos (719) ; Échos (720) ; Échos (721) ; Échos (722) ; Échos (723) ; Échos (724) ; Échos (725) ; Échos (726) ; Échos (727) ; Échos (728) ; Échos (729) ; Échos (730) ; Échos (731) ; Échos (732) ; Échos (733) ; Échos (734) ; Échos (735) ; Échos (736) ; Échos (737) ; Échos (738) ; Échos (739) ; Échos (740) ; Échos (741) ; Échos (742) ; Échos (743) ; Échos (744) ; Échos (745) ; Échos (746) ; Échos (747) ; Échos (748) ; Échos (749) ; Échos (750) ; Échos (751) ; Échos (752) ; Échos (753) ; Échos (754) ; Échos (755) ; Échos (756) ; Échos (757) ; Échos (758) ; Échos (759) ; Échos (760) ; Échos (761) ; Échos (762) ; Échos (763) ; Échos (764) ; Échos (765) ; Échos (766) ; Échos (767) ; Échos (768) ; Échos (769) ; Échos (770) ; Échos (771) ; Échos (772) ; Échos (773) ; Échos (774) ; Échos (775) ; Échos (776) ; Échos (777) ; Échos (778) ; Échos (779) ; Échos (780) ; Échos (781) ; Échos (782) ; Échos (783) ; Échos (784) ; Échos (785) ; Échos (786) ; Échos (787) ; Échos (788) ; Échos (789) ; Échos (790) ; Échos (791) ; Échos (792) ; Échos (793) ; Échos (794) ; Échos (795) ; Échos (796) ; Échos (797) ; Échos (798) ; Échos (799) ; Échos (800) ; Échos (801) ; Échos (802) ; Échos (803) ; Échos (804) ; Échos (805) ; Échos (806) ; Échos (807) ; Échos (808) ; Échos (809) ; Échos (810) ; Échos (811) ; Échos (812) ; Échos (813) ; Échos (814) ; Échos (815) ; Échos (816) ; Échos (817) ; Échos (818) ; Échos (819) ; Échos (820) ; Échos (821) ; Échos (822) ; Échos (823) ; Échos (824) ; Échos (825) ; Échos (826) ; Échos (827) ; Échos (828) ; Échos (829) ; Échos (830) ; Échos (831) ; Échos (832) ; Échos (833) ; Échos (834) ; Échos (835) ; Échos (836) ; Échos (837) ; Échos (838) ; Échos (839) ; Échos (840) ; Échos (841) ; Échos (842) ; Échos (843) ; Échos (844) ; Échos (845) ; Échos (846) ; Échos (847) ; Échos (848) ; Échos (849) ; Échos (850) ; Échos (851) ; Échos (852) ; Échos (853) ; Échos (854) ; Échos (855) ; Échos (856) ; Échos (857) ; Échos (858) ; Échos (859) ; Échos (860) ; Échos (861) ; Échos (862) ; Échos (863) ; Échos (864) ; Échos (865) ; Échos (866) ; Échos (867) ; Échos (868) ; Échos (869) ; Échos (870) ; Échos (871) ; Échos (872) ; Échos (873) ; Échos (874) ; Échos (875) ; Échos (876) ; Échos (877) ; Échos (878) ; Échos (879) ; Échos (880) ; Échos (881) ; Échos (882) ; Échos (883) ; Échos (884) ; Échos (885) ; Échos (886) ; Échos (887) ; Échos (888) ; Échos (889) ; Échos (890) ; Échos (891) ; Échos (892) ; Échos (893) ; Échos (894) ; Échos (895) ; Échos (896) ; Échos (897) ; Échos (898) ; Échos (899) ; Échos (900) ; Échos (901) ; Échos (902) ; Échos (903) ; Échos (904) ; Échos (905) ; Échos (906) ; Échos (907) ; Échos (908) ; Échos (909) ; Échos (910) ; Échos (911) ; Échos (912) ; Échos (913) ; Échos (914) ; Échos (915) ; Échos (916) ; Échos (917) ; Échos (918) ; Échos (919) ; Échos (920) ; Échos (921) ; Échos (922) ; Échos (923) ; Échos (924) ; Échos (925) ; Échos (926) ; Échos (927) ; Échos (928) ; Échos (929) ; Échos (930) ; Échos (931) ; Échos (932) ; Échos (933) ; Échos (934) ; Échos (935) ; Échos (936) ; Échos (937) ; Échos (938) ; Échos (939) ; Échos (940) ; Échos (941) ; Échos (942) ; Échos (943) ; Échos (944) ; Échos (945) ; Échos (946) ; Échos (947) ; Échos (948) ; Échos (949) ; Échos (950) ; Échos (951) ; Échos (952) ; Échos (953) ; Échos (954) ; Échos (955) ; Échos (956) ; Échos (957) ; Échos (958) ; Échos (959) ; Échos (960) ; Échos (961) ; Échos (962) ; Échos (963) ; Échos (964) ; Échos (965) ; Échos (966) ; Échos (967) ; Échos (968) ; Échos (969) ; Échos (970) ; Échos (971) ; Échos (972) ; Échos (973) ; Échos (974) ; Échos (975) ; Échos (976) ; Échos (977) ; Échos (978) ; Échos (979) ; Échos (980) ; Échos (981) ; Échos (982) ; Échos (983) ; Échos (984) ; Échos (985) ; Échos (986) ; Échos (987) ; Échos (988) ; Échos (989) ; Échos (990) ; Échos (991) ; Échos (992) ; Échos (993) ; Échos (994) ; Échos (995) ; Échos (996) ; Échos (997) ; Échos (998) ; Échos (999) ; Échos (1000) ; Échos (1001) ; Échos (1002) ; Échos (1003) ; Échos (1004) ; Échos (1005) ; Échos (1006) ; Échos (1007) ; Échos (1008) ; Échos (1009) ; Échos (1010) ; Échos (1011) ; Échos (1012) ; Échos (1013) ; Échos (1014) ; Échos (1015) ; Échos (1016) ; Échos (1017) ; Échos (1018) ; Échos (1019) ; Échos (1020) ; Échos (1021) ; Échos (1022) ; Échos (1023) ; Échos (1024) ; Échos (1025) ; Échos (1026) ; Échos (1027) ; Échos (1028) ; Échos (1029) ; Échos (1030) ; Échos (1031) ; Échos (1032) ; Échos (1033) ; Échos (1034) ; Échos (1035) ; Échos (1036) ; Échos (1037) ; Échos (1038) ; Échos (1039) ; Échos (1040) ; Échos (1041) ; Échos (1042) ; Échos (1043) ; Échos (1044) ; Échos (1045) ; Échos (1046) ; Échos (1047) ; Échos (1048) ; Échos (1049) ; Échos (1050) ; Échos (1051) ; Échos (1052) ; Échos (1053) ; Échos (1054) ; Échos (1055) ; Échos (1056) ; Échos (1057) ; Échos (1058) ; Échos (1059) ; Échos (1060) ; Échos (1061) ; Échos (1062) ; Échos (1063) ; Échos (1064) ; Échos (1065) ; Échos (1066) ; Échos (1067) ; Échos (1068) ; Échos (1069) ; Échos (1070) ; Échos (1071) ; Échos (1072) ; Échos (1073) ; Échos (1074) ; Échos (1075) ; Échos (1076) ; Échos (1077) ; Échos (1078) ; Échos (1079) ; Échos (1080) ; Échos (1081) ; Échos (1082) ; Échos (1083) ; Échos (1084) ; Échos (1085) ; Échos (1086) ; Échos (1087) ; Échos (1088) ; Échos (1089) ; Échos (1090) ; Échos (1091) ; Échos (1092) ; Échos (1093) ; Échos (1094) ; Échos (1095) ; Échos (1096) ; Échos (1097) ; Échos (1098) ; Échos (1099) ; Échos (1100) ; Échos (1101) ; Échos (1102) ; Échos (1103) ; Échos (1104) ; Échos (1105) ; Échos (1106) ; Échos (1107) ; Échos (1108) ; Échos (1109) ; Échos (1110) ; Échos (1111) ; Échos (1112) ; Échos (1113) ; Échos (1114) ; Échos (1115) ; Échos (1116) ; Échos (1117) ; Échos (1118) ; Échos (1119) ; Échos (1120) ; Échos (1121) ; Échos (1122) ; Échos (1123) ; Échos (1124) ; Échos (1125) ; Échos (1126) ; Échos (1127) ; Échos (1128) ; Échos (1129) ; Échos (1130) ; Échos (1131) ; Échos (1132) ; Échos (1133) ; Échos (1134) ; Échos (1135) ; Échos (1136) ; Échos (1137) ; Échos (1138) ; Échos (1139) ; Échos (1140) ; Échos (1141) ; Échos (1142) ; Échos (1143) ; Échos (1144) ; Échos (1145) ; Échos (1146) ; Échos (1147) ; Échos (1148) ; Échos (1149) ; Échos (1150) ; Échos (1151) ; Échos (1152) ; Échos (1153) ; Échos (1154) ; Échos (1155) ; Échos (1156) ; Échos (1157) ; Échos (1158) ; Échos (1159) ; Échos (1160) ; Échos (1161) ; Échos (1162) ; Échos (1163) ; Échos (1164) ; Échos (1165) ; Échos (1166) ; Échos (1167) ; Échos (1168) ; Échos (1169) ; Échos (1170) ; Échos (1171) ; Échos (1172) ; Échos (1173) ; Échos (1174) ; Échos (1175) ; Échos (1176) ; Échos (1177) ; Échos (1178) ; Échos (1179) ; Échos (1180) ; Échos (1181) ; Échos (1182) ; Échos (1183) ; Échos (1184) ; Échos (1185) ; Échos (1186) ; Échos (1187) ; Échos (1188) ; Échos (1189) ; Échos (1190) ; Échos (1191) ; Échos (1192) ; Échos (1193) ; Échos (1194) ; Échos (1195) ; Échos (1196) ; Échos (1197) ; Échos (1198) ; Échos (1199) ; Échos (1200) ; Échos (1201) ; Échos (1202) ; Échos (1203) ; Échos (1204) ; Échos (1205) ; Échos (1206) ; Échos (1207) ; Échos (1208) ; Échos (1209) ; Échos (1210) ; Échos (1211) ; Échos (1212) ; Échos (1213) ; Échos (1214) ; Échos (1215) ; Échos (1216) ; Échos (1217) ; Échos (1218) ; Échos (1219) ; Échos (1220) ; Échos (1221) ; Échos (1222) ; Échos (1223) ; Échos (1224) ; Échos (1225) ; Échos (1226) ; Échos (1227) ; Échos (1228) ; Échos (1229) ; Échos (1230) ; Échos (1231) ; Échos (1232) ; Échos (1233) ; Échos (1234) ; Échos (1235) ; Échos (1236) ; Échos (1237) ; Échos (1238) ; Échos (1239) ; Échos (1240) ; Échos (1241) ; Échos (1242) ; Échos (1243) ; Échos (1244) ; Échos (1245) ; Échos (1246) ; Échos (1247) ; Échos (1248) ; Échos (1249) ; Échos (1250) ; Échos (1251) ; Échos (1252) ; Échos (1253) ; Échos (1254) ; Échos (1255) ; Échos (1256) ; Échos (1257) ; Échos (1258) ; Échos (1259) ; Échos (1260) ; Échos (1261) ; Échos (1262) ; Échos (1263) ; Échos (1264) ; Échos (1265) ; Échos (1266) ; Échos (1267) ; Échos (1268) ; Échos (1269) ; Échos (1270) ; Échos (1271) ; Échos (1272) ; Échos (1273) ; Échos (1274) ; Échos (1275) ; Échos (1276) ; Échos (1277) ; Échos (1278) ; Échos (1279) ; Échos (1280) ; Échos (1281) ; Échos (1282) ; Échos (1283) ; Échos (1284) ; Échos (1285) ; Échos (1286) ; Échos (1287) ; Échos (1288) ; Échos (1289) ; Échos (1290) ; Échos (1291) ; Échos (1292) ; Échos (1293) ; Échos (1294) ; Échos (1295) ; Échos (129

# Une « offensive nationale » va être déclenchée contre l'usage de la drogue parmi les troupes U.S. au Vietnam

New York, 6 juin. (De notre envoyé spécial permanent.)

« **P**OUR un soldat qui arrive au Vietnam aujourd'hui, le danger de succomber à l'héroïne est bien plus grand que celui de devenir victime du Vietcong... », déclarait un rapport publié le 27 mai dernier par deux membres de la chambre des représentants. Le républicain Robert Steele, du Connecticut, et le démocrate Morgan Murphy, de l'Illinois.

Lors de sa conférence de presse de mardi dernier, l'une des premières questions posées au président Nixon, aussitôt après celles concernant les rapports avec l'U.R.S.S. et la réduction des forces en Europe, portait sur le problème de la drogue au Vietnam. M. Nixon répondit, en évitant de trop s'arrêter au mot « Vietnam », que c'était là un problème à l'échelle nationale et qu'il convenait d'y répondre par une « offensive » à la même échelle. La stratégie de cette offensive, comme M. Nixon l'avait annoncé

constituer un facteur déterminant ou même spécifique dans le comportement des forces américaines au Vietnam.

Sans même attendre le rapport des représentants Robert Steele et Morgan Murphy, le sénateur Jacob Javits avait fait observer, à la télévision, que le problème de la drogue au Vietnam était d'une gravité telle qu'il était impossible de ne pas en tenir compte en établissant le rythme du retrait des troupes. Les représentants du Connecticut et de l'Illinois, dans leur rapport à la Chambre, don-

américaines est diminuée par l'abus des drogues. Le rapport secret de l'armée dont il eu connaissance ferait état notamment, en se basant sur des déclarations de prisonniers, d'opérations ennemies réussies contre des positions dont les défenseurs étaient paralysés par l'effet des stupéfiants. Au nombre des morts dues directement à la drogue s'ajouteraient ainsi les pertes subtiles indirectement.

Selon M. Jack Anderson, le rapport secret mentionné par le représentant John Murphy porterait particulièrement sur la division « Americal » dont a fait partie la section du lieutenant Calley et dont le futur général Donaldson allait commander une brigade. Coïncidence ?

Le « New York Times », dans son édition dominicale d'aujourd'hui, publie quelques chiffres qui montrent que la drogue constitue effectivement un problème national pour les Etats-Unis, ce problème est centuple pour les soldats au Vietnam. Environ 25.000 soldats au Vietnam sont drogués, dit le journal, rappelant que cela représentait donc près de 10 % des effectifs américains actuels. Or, en ce qui concerne la « société civile » aux Etats-Unis, le chiffre est de l'ordre de 200.000 à 250.000, soit un pour mille.

Si toutes ces constatations accroissent la nausée inspirée par la guerre du Vietnam, le retour des soldats aux Etats-Unis ne résout évidemment pas le problème des drogués, si même il ne l'aggrave pas.

Peut-être l'organisme fédéral projeté par le président pour la lutte contre la drogue comportera-t-il également un programme pour le traitement des drogués. En attendant, les drogués ont un double problème. Au Vietnam, ils avaient leur solde et l'héroïne leur revenait à moins de cinq dollars par jour. Aux Etats-Unis, la dose quotidienne revient à plus de quarante dollars, et le drogué a peu de chance de trouver ou de conserver un travail.

Ainsi, même si la drogue n'a pas conduit le soldat au crime en Indochine, elle risque de conduire l'ancien combattant au crime à son retour. Il est donc logique que le « conseil de guerre » de jeudi sur la drogue ait été suivi aussitôt d'un autre sur la criminalité. Mais il est facile de constater que le plus grand scepticisme règne quant aux résultats des deux.

Léo Sauvage.

De notre envoyé spécial  
permanent :  
**Léo SAUVAGE**

d'ailleurs au cours de cette même conférence de presse, a été mise au point, semble-t-il, dans une sorte de « conseil de guerre » qui s'est tenu jeudi à la Maison-Blanche. Les décisions prises seront rendues publiques, a-t-on appris, dans le courant de ce mois.

Aussi bien dans les déclarations présidentielles de mardi que dans les informations ébruitées au sujet de la réunion de jeudi, l'accent a été mis surtout sur les facilités offertes par le Sud-Est asiatique pour la production et la distribution de la drogue, et il apparaît dès maintenant que « l'offensive nationale » promise par M. Nixon mettra en cause divers gouvernements étrangers, à commencer par celui de Saigon.

Quoique le président ait souligné la présence, parmi les participants de la réunion de jeudi, des trois secrétaires des forces armées ainsi que des chefs d'état-major, on se refuse à admettre à Washington que le problème de la drogue puisse

## Selon le « Washington Post » LA MAISON-BLANCHE ÉTUDIE UN PLAN DE RETRAIT ACCÉLÉRÉ

Washington, 6 juin (A.F.P.)

— Le « Washington Post » de dimanche indique que la Maison-Blanche et le Pentagone étudient actuellement un plan de retrait accéléré des forces américaines au Vietnam qui réduirait à 40.000 ou 50.000 hommes les troupes encore stationnées dans ce pays en juin 1972.

Selon le quotidien de Washington, ce projet qui prévoyait un rythme de départ de 20.000 soldats par mois au lieu des 14.300 actuels aurait l'approbation du secrétaire à la Défense Melvin Laird et d'autres personnalités. Le président Nixon, ajoute le journal, n'aurait pas encore donné une forme définitive au plan.

naient raison au sénateur de New York puisqu'ils soulignaient que la seule réponse à cette question consistait à retirer les troupes au plus vite.

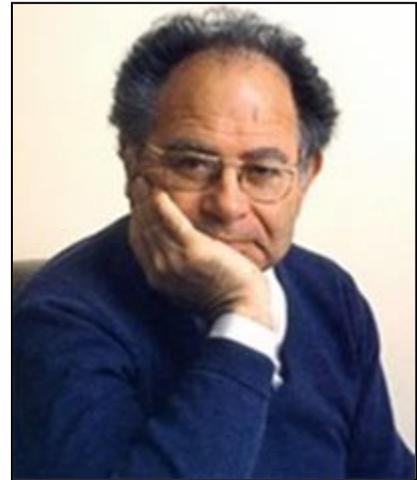
A en croire un commentateur souvent bien informé, M. Jack Anderson, ancien collaborateur et aujourd'hui successeur de Drew Pearson, un représentant démocrate de New York, M. John Murphy, aurait eu accès à un rapport secret de l'armée elle-même sur les sévices de l'héroïne parmi les troupes.

Tout comme son collègue et homonyme de l'Illinois, M. John Murphy croit pouvoir affirmer que la combativité des forces

<sup>331</sup> Le Figaro, 07-06-1971, Une « offensive nationale » va être déclenchée contre l'usage de la drogue parmi les troupes U.S. au Vietnam, Léo SAUVAGE.

## **Biographie de Claude Olievenstein**

Né d'une famille juive, il émigre à Paris où il devient français, son itinéraire le projette à tous les carrefours significatifs de notre temps : après une enfance clandestine dans la France occupée, il participe avec passion aux divers mouvements intellectuels de l'après-guerre et milite aux Jeunesses communistes dont il sera exclu. Il redécouvre, en mai 1968, le bonheur de l'épanouissement personnel dans la fête collective - sa nostalgie de toujours. Entre-temps, il aura éprouvé la morgue déshumanisante de l'enseignement médical officiel, puis, devenu psychiatre, traversé plusieurs de ces mouiroirs livrés



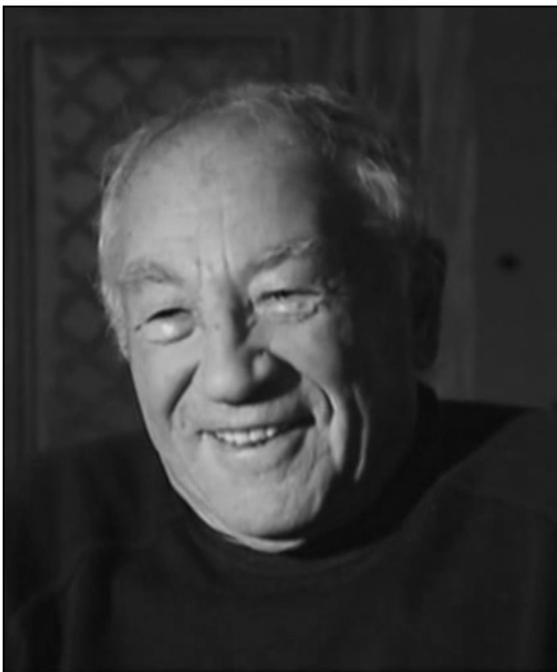
aux bureaucrates que sont-les asiles des années 50 et 60. La révolte où le jettent le conformisme pontifiant et le fréquent sadisme de l'univers hospitalier, les travaux qu'il entreprend, sur le LSD, le rapprochent alors d'une jeunesse qui trouve, dans les stupéfiants, un moyen privilégié où satisfaire son besoin radical d'absolu. Mais, très vite, il voit la misère morale que masque ce recours, et la dépendance sur laquelle il débouche. Pour conseiller les 'toxicos', et tenter de les sortir de leur prison infernale, le docteur Olievenstein crée, en 1971, le centre Marmottan où s'élabore, dans l'action, tout un ensemble thérapeutique original, fondé sur la densité affective des relations vécues et de la vie communautaire.

Images illustratives



Raymond Marcellin et John Mitchell lors de la signature des accords de coopération, le 26 février 1971.

Le bateau de pêche *Le Caprice des Temps* à bord duquel furent retrouvés 425 kilos d'héroïne. Cette prise est toujours aujourd'hui le record mondial.



Le chimiste Henri Malvezzi, aujourd'hui paisible retraité après avoir passé 17 ans en prison. Il a toujours affirmé que son métier de l'époque lui plaisait beaucoup.

**LOI n° 70-1320 du 31 décembre 1970 relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et à la répression du trafic et de l'usage illicite des substances vénéneuses (1).**

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le livre III du code de la santé publique est complété ainsi qu'il suit :

**TITRE VI**

**Lutte contre la toxicomanie.**

« Art. L. 355-14. — Toute personne usant d'une façon illicite de substances ou plantes classées comme stupéfiants, est placée sous la surveillance de l'autorité sanitaire.

**CHAPITRE I<sup>er</sup>**

*Dispositions particulières aux personnes signalées par le procureur de la République.*

« Art. L. 355-15. — Chaque fois que le procureur de la République, par application de l'article L. 628-1, aura enjoint à une personne ayant fait un usage illicite de stupéfiants, de suivre une cure de désintoxication ou de se placer sous surveillance médicale, il en informera l'autorité sanitaire compétente. Celle-ci fait procéder à un examen médical et à une enquête sur la vie familiale, professionnelle et sociale de l'intéressé.

« Art. L. 355-16. — 1° Si, après examen médical, il apparaît que la personne est intoxiquée, l'autorité sanitaire lui enjoint de se présenter dans un établissement agréé choisi par l'intéressé, ou à défaut désigné d'office, pour suivre une cure de désintoxication.

« 2° Lorsque la personne a commencé la cure à laquelle elle a été invitée, elle fait parvenir à l'autorité sanitaire un certificat médical indiquant la date du début des soins, la durée probable du traitement, et l'établissement dans lequel ou sous la surveillance duquel aura lieu l'hospitalisation ou le traitement ambulatoire.

« 3° L'autorité sanitaire contrôle le déroulement du traitement et informe régulièrement le parquet de la situation médicale et sociale de la personne.

« 4° En cas d'interruption du traitement, le directeur de l'établissement ou le médecin responsable du traitement en informe immédiatement l'autorité sanitaire qui prévient le parquet.

« Art. L. 355-17. — 1° Si, après examen médical, il apparaît à l'autorité sanitaire que l'état de la personne ne nécessite pas une cure de désintoxication, cette autorité lui enjoint de se placer, tout le temps nécessaire, sous surveillance médicale, soit d'un médecin choisi par elle, soit d'un dispensaire d'hygiène sociale ou d'un établissement sanitaire agréé, public ou privé.

Loi n° 70-1320 TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

**Assemblée nationale :**

Proposition de loi n° 829 ;  
Rapport de M. Mazeaud, au nom de la commission des lois (n° 1155 et 1330) ;  
Discussion et adoption le 30 juin 1970.

**Sénat :**

Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, n° 358 (1969-1970) ;  
Rapport de M. Lemarié, au nom de la commission des affaires sociales, n° 39 (1970-1971) ;  
Avis de la commission des lois n° 35 (1970-1971) ;  
Discussion et adoption le 3 novembre 1970.

**Assemblée nationale :**

Proposition de loi, modifiée par le Sénat, n° 1427 ;  
Rapport de M. Mazeaud, au nom de la commission des lois (n° 1496) ;  
Discussion et adoption le 10 décembre 1970.

**Sénat :**

Proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, n° 102 (1970-1971) ;  
Rapport de M. Lemarié, au nom de la commission des affaires sociales, n° 117 (1970-1971) ;  
Avis de la commission des lois n° 121 (1970-1971) ;  
Discussion et adoption le 17 décembre 1970.

**Assemblée nationale :**

Proposition de loi, modifiée par le Sénat, n° 1555 ;  
Rapport de M. Mazeaud, au nom de la commission des lois (n° 1563) ;  
Discussion et adoption le 18 décembre 1970.

« 2° Lorsque la personne s'est soumise à la surveillance médicale à laquelle elle a été invitée, elle fait parvenir à l'autorité sanitaire un certificat médical indiquant la date du début de cette surveillance et sa durée probable.

« 3° L'autorité sanitaire contrôle le déroulement du traitement et informe régulièrement le parquet de la situation médicale et sociale de la personne.

« 4° En cas d'interruption de la surveillance médicale, le médecin responsable du traitement en informe immédiatement l'autorité sanitaire qui prévient le parquet.

**CHAPITRE II**

*Dispositions particulières aux personnes signalées par les services médicaux et sociaux.*

« Art. L. 355-18. — L'autorité sanitaire peut être saisie du cas d'une personne usant d'une façon illicite de stupéfiants soit par le certificat d'un médecin, soit par le rapport d'une assistante sociale. Elle fait alors procéder à un examen médical et à une enquête sur la vie familiale, professionnelle et sociale de l'intéressé.

« Art. L. 355-19. — Si, après examen médical, il apparaît que la personne est intoxiquée, l'autorité sanitaire lui enjoint d'avoir à se présenter dans un établissement agréé, choisi par l'intéressé, ou à défaut désigné d'office, pour suivre une cure de désintoxication et d'en apporter la preuve.

« Art. L. 355-20. — Si, après examen médical, il apparaît que l'état de la personne ne nécessite pas une cure de désintoxication, l'autorité sanitaire lui enjoint de se placer, tout le temps nécessaire, sous surveillance médicale, soit du médecin choisi par elle, soit d'un dispensaire d'hygiène sociale ou d'un établissement agréé, public ou privé.

**CHAPITRE III**

*Dispositions particulières aux personnes se présentant spontanément aux services de prévention ou de cure.*

« Art. L. 355-21. — Les toxicomanes qui se présenteront spontanément dans un dispensaire ou dans un établissement hospitalier, afin d'y être traités, ne seront pas soumis aux dispositions indiquées ci-dessus. Ils pourront, s'ils le demandent expressément, bénéficier de l'anonymat au moment de l'admission. Cet anonymat ne pourra être levé que pour des causes autres que la répression de l'usage illicite de stupéfiants.

« Les personnes ayant bénéficié d'un traitement dans les conditions prévues à l'alinéa précédent pourront demander au médecin qui les aura traitées un certificat nominatif mentionnant les dates, la durée et l'objet du traitement. »

Art. 2. — Le chapitre I<sup>er</sup> du titre III du livre V du code de la santé publique est rédigé comme suit :

**CHAPITRE I<sup>er</sup>**

*Substances vénéneuses.*

« Art. L. 626. — Seront punis d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 2.000 F à 10.000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement, ceux qui auront contrevenu aux dispositions des règlements d'administration publique concernant la production, le transport, l'importation, l'exportation, la détention, l'offre, la cession, l'acquisition et l'emploi des substances ou plantes ou la culture des plantes classées comme vénéneuses par voie réglementaire, ainsi que tout acte se rapportant à ces opérations.

« Les règlements visés ci-dessus pourront également prohiber toutes les opérations relatives à ces plantes et substances. « Dans tous les cas prévus au présent article, les tribunaux pourront, en outre, ordonner la confiscation des substances ou des plantes saisies.

« Art. L. 627. — Seront punis d'un emprisonnement de deux ans à dix ans et d'une amende de 5.000 F à 50.000.000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement, ceux qui auront contrevenu aux dispositions des règlements d'administration publique prévus à l'article précédent et concernant les substances ou plantes vénéneuses classées comme stupéfiants par voie réglementaire. Lorsque le délit aura consisté dans

<sup>332</sup> Journal officiel, lois et décrets, 04-01-1971, pp. 74 et sq.

l'importation, la production, la fabrication, ou l'exportation illicites desdites substances ou plantes, la peine d'emprisonnement sera de dix à vingt ans.

« La tentative d'une des infractions réprimées par l'alinéa précédent sera punie comme le délit consommé. Il en sera de même de l'association ou de l'entente en vue de commettre ces infractions.

« Les peines prévues aux deux alinéas précédents pourront être prononcées alors même que les divers actes qui constituent les éléments de l'infraction auront été accomplis dans des pays différents.

« Seront également punis d'un emprisonnement de deux à dix ans et d'une amende de 5.000 F à 50.000.000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement :

« 1° Ceux qui auront facilité à autrui l'usage desdites substances ou plantes, à titre onéreux ou à titre gratuit, soit en procurant dans ce but un local, soit par tout autre moyen ;

« 2° Ceux qui, au moyen d'ordonnances fictives ou d'ordonnances de complaisance, se seront fait délivrer ou auront tenté de se faire délivrer lesdites substances ou plantes ;

« 3° Ceux qui, connaissant le caractère fictif ou de complaisance de ces ordonnances, auront, sur la présentation qui leur en aura été faite, délivré lesdites substances ou plantes.

« Lorsque l'usage desdites substances ou plantes aura été facilité à un ou des mineurs de moins de vingt et un ans ou lorsque ces substances ou plantes leur auront été délivrées dans les conditions prévues au 3° ci-dessus, la peine d'emprisonnement sera de cinq à dix ans.

« Les tribunaux pourront, en outre, dans tous les cas prévus aux alinéas précédents, prononcer la peine de l'interdiction des droits civiques pendant une durée de cinq à dix ans.

« Ils pourront prononcer l'interdiction de séjour, pendant une durée de deux ans au moins et de cinq ans au plus, contre tout individu condamné en vertu du présent article. Ils pourront également prononcer le retrait du passeport ainsi que, pour une durée de trois ans au plus, la suspension du permis de conduire.

« Les dispositions de l'article 59 (alinéa 2) du code de procédure pénale sont applicables aux locaux où l'on usera en société de stupéfiants et à ceux où seront fabriquées, transformées ou entreposées illicitement lesdites substances ou plantes.

« Les visites, perquisitions et saisies ne pourront se faire que pour la recherche et la constatation des délits prévus au présent article. Elles devront être précédées d'une autorisation écrite du procureur de la République lorsqu'il s'agira de les effectuer dans une maison d'habitation ou un appartement, à moins qu'elles ne soient ordonnées par le juge d'instruction. Tout procès-verbal dressé pour un autre objet sera frappé de nullité.

« Art. L. 627-1. — Dans les hypothèses prévues à l'article L. 627, le délai de garde à vue est celui prévu aux premier et second alinéas de l'article 63 du code de procédure pénale.

« Toutefois, le procureur de la République, dans les cas visés aux articles 63 et 77 du code de procédure pénale et le juge d'instruction, dans le cas prévu à l'article 154 du même code, peuvent, par une autorisation écrite, la prolonger pour une durée de quarante-huit heures.

« Une deuxième prolongation peut être accordée dans les mêmes conditions pour une durée supplémentaire de vingt-quatre heures.

« Dès le début de la garde à vue, le procureur de la République doit désigner un médecin expert qui examinera toutes les vingt-quatre heures la personne gardée à vue et délivrera après chaque examen un certificat médical motivé qui sera versé au dossier.

« D'autres examens médicaux pourront être demandés par la personne retenue. Ces examens médicaux seront de droit.

« Art. L. 628. — Seront punis d'un emprisonnement de deux mois à un an et d'une amende de 500 F à 5.000 F ou de l'une de ces deux peines seulement, ceux qui auront, de manière illicite, fait usage de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants.

« Art. L. 628-1. — Le procureur de la République pourra enjoindre aux personnes ayant fait un usage illicite de stupéfiants de subir une cure de désintoxication ou de se placer

sous surveillance médicale, dans les conditions prévues par les articles L. 355-15 à L. 355-17.

« L'action publique ne sera pas exercée à l'égard des personnes qui se seront conformées au traitement médical qui leur aura été prescrit et l'auront suivi jusqu'à son terme.

« De même, l'action publique ne sera pas exercée à l'égard des personnes ayant fait un usage illicite de stupéfiants, lorsqu'il sera établi qu'elles se sont soumises, depuis les faits qui leur sont reprochés, à une cure de désintoxication ou à une surveillance médicale, dans les conditions prévues par les articles L. 355-18 à L. 355-21.

« Dans tous les cas prévus au présent article, la confiscation des plantes et substances saisies sera prononcée, s'il y a lieu, par ordonnance du président du tribunal de grande instance sur la réquisition du procureur de la République.

« Les dispositions prévues aux alinéas 2 et 3 ci-dessus ne sont applicables que lors de la première infraction constatée. En cas de réitération de l'infraction, le procureur appréciera s'il convient ou non d'exercer l'action publique, le cas échéant dans les conditions du premier alinéa.

« Art. L. 628-2. — Les personnes inculpées du délit prévu par l'article L. 628, lorsqu'il aura été établi qu'elles relèvent d'un traitement médical, pourront être astreintes, par ordonnance du juge d'instruction ou du juge des enfants, à subir une cure de désintoxication accompagnée de toutes les mesures de surveillance médicale et de réadaptation appropriées à leur état.

« L'exécution de l'ordonnance prescrivant cette cure se poursuivra, s'il y a lieu, après la clôture de l'information, les règles fixées par l'article 148-1 (alinéas 2 à 4) du code de procédure pénale étant, le cas échéant, applicables.

« Art. L. 628-3. — La juridiction de jugement pourra, de même, astreindre les personnes désignées à l'article précédent à subir une cure de désintoxication, notamment en confirmant l'ordonnance visée à l'article précédent ou en en prolongeant les effets. Dans ces deux derniers cas, cette mesure sera déclarée exécutoire par provision à titre de mesure de protection. Dans les autres cas, elle pourra, au même titre, être déclarée exécutoire par provision.

« Lorsqu'il aura été fait application des dispositions prévues à l'article L. 628-2 et au premier alinéa du présent article, la juridiction saisie pourra ne pas prononcer les peines prévues par l'article L. 628.

« Art. L. 628-4. — Ceux qui se soustraient à l'exécution d'une décision ayant ordonné la cure de désintoxication seront punis des peines prévues à l'article L. 628, sans préjudice, le cas échéant, d'une nouvelle application des dispositions des articles L. 628-2 et L. 628-3.

« Toutefois, ces sanctions ne seront pas applicables lorsque la cure de désintoxication constituera une obligation particulière imposée à une personne qui avait été condamnée à une peine d'emprisonnement assortie du sursis avec mise à l'épreuve.

« Art. L. 628-5. — La cure de désintoxication prévue par les articles L. 628-2 et L. 628-3 sera subie soit dans un établissement spécialisé, soit sous surveillance médicale. L'autorité judiciaire sera informée de son déroulement et de ses résultats par le médecin responsable. Un règlement d'administration publique fixera les conditions dans lesquelles la cure sera exécutée.

« Les dépenses d'aménagement des établissements de cure ainsi que les frais d'hospitalisation, de cure et de surveillance médicale entraînés par l'application des articles L. 628-1 à L. 628-3 seront pris en charge par l'Etat. Le règlement visé ci-dessus fixera les modalités d'application de cette disposition.

« Art. L. 628-6. — Lorsque le juge d'instruction ou la juridiction saisie aura ordonné à un inculpé de se placer sous surveillance médicale ou l'aura astreint à une cure de désintoxication, l'exécution de ces mesures sera soumise aux dispositions des articles L. 628-2 à L. 628-5 ci-dessus, lesquelles font exception aux articles 138 (alinéa 2-10°) et suivants du code de procédure pénale en ce qu'ils concernent la désintoxication.

« Art. L. 629. — Dans tous les cas prévus par les articles L. 627 et L. 628, les tribunaux devront ordonner la confiscation des substances ou plantes saisies. Cette confiscation ne pourra toutefois être prononcée lorsque le délit aura été constaté dans une officine pharmaceutique si le délinquant n'est que

le gérant responsable, à moins que le propriétaire de l'officine n'ait fait acte de complicité ou que la détention de ces substances ou plantes ne soit illicite.

« Dans les cas prévus au premier alinéa et au 3° du quatrième alinéa de l'article L. 627, les tribunaux pourront interdire au condamné l'exercice de la profession à l'occasion de laquelle le délit aura été commis pendant un délai qui ne pourra excéder cinq ans.

« Dans les cas prévus au premier alinéa de l'article L. 627, la confiscation des matériels et installations ayant servi à la fabrication et au transport des substances ou plantes devra être ordonnée.

« Dans les cas prévus au 1° du quatrième alinéa de l'article L. 627, les tribunaux pourront ordonner la confiscation des ustensiles, matériels et meubles dont les lieux seront garnis et décorés, ainsi que l'interdiction pour le délinquant, pendant un délai qui ne pourra excéder cinq ans, d'exercer la profession sous le couvert de laquelle le délit aura été perpétré.

« Quiconque contreviendra à l'interdiction de l'exercice de sa profession prononcée en vertu des alinéas 2 et 4 du présent article sera puni d'un emprisonnement de six mois au moins et de deux ans au plus, et d'une amende de 3.600 F au moins et de 36.000 F au plus, ou de l'une de ces deux peines seulement.

« Art. L. 629-1. — En cas de poursuites exercées pour l'un des délits prévus aux articles L. 627 et L. 628, le juge d'instruction pourra ordonner à titre provisoire, pour une durée de trois mois au plus, la fermeture de tout hôtel, maison meublée, pension, débit de boissons, restaurant, club, cercle, dancing, lieu de spectacle ou leurs annexes, ou lieu quelconque ouvert au public ou utilisé par le public, où ont été commis ces délits par l'exploitant ou avec sa complicité.

« Cette fermeture pourra, quelle qu'en ait été la durée, faire l'objet de renouvellement dans les mêmes formes pour une durée de trois mois au plus chacun.

« Les décisions prévues aux alinéas précédents et celles statuant sur les demandes de mainlevée peuvent faire l'objet d'un recours devant la chambre d'accusation dans les vingt-quatre heures de leur exécution ou de la notification faite aux parties intéressées.

« Lorsqu'une juridiction de jugement est saisie, la mainlevée de la mesure de fermeture en cours, ou son renouvellement pour une durée de trois mois au plus chaque fois, est prononcée selon les règles fixées par l'article 148-1 (alinéas 2 à 4) du code de procédure pénale.

« Sans préjudice de l'application des dispositions du titre III du code des délits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme, le tribunal pourra, dans tous les cas visés à l'alinéa 1°, ordonner la fermeture de l'établissement pour une durée de trois mois à cinq ans et prononcer, le cas échéant, le retrait de la licence de débit de boissons ou de restaurant.

« Art. L. 630. — Sans préjudice des dispositions de l'article 60 du code pénal, seront punis d'un emprisonnement de un an à cinq ans et d'une amende de 5.000 F à 500.000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement, ceux qui, par un moyen quelconque, auront provoqué à l'un des délits prévus et réprimés par les articles L. 627 et L. 628, alors même que cette provocation n'aurait pas été suivie d'effet, ou qui les auront présentés sous un jour favorable.

« Seront punis des mêmes peines ceux qui, par un moyen quelconque, auront provoqué, alors même que cette provocation n'aurait pas été suivie d'effet, à l'usage de substances présentées comme ayant les effets de substances ou plantes stupéfiantes.

« En cas de provocation au moyen de l'écrit, même introduit de l'étranger, de la parole ou de l'image, même si celles-ci ont été émises de l'étranger, pourvu qu'elles aient été perçues en France, les poursuites prévues aux alinéas précédents seront exercées contre les personnes énumérées à l'article 285 du code pénal, dans les conditions fixées par cet article, si le délit a été commis par la voie de la presse, et contre les personnes reconnues responsables de l'émission, ou, à leur défaut, les chefs d'établissements, directeurs ou gérants des entreprises ayant procédé à la diffusion ou en ayant tiré profit, si le délit a été commis par toute autre voie.

« Art. L. 630-1. — Sans préjudice de l'application des articles 23 et suivants de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945, les tribunaux pourront prononcer l'interdiction du

territoire français, pour une durée de deux à cinq ans, contre tout étranger condamné pour les délits prévus par les articles L. 626, L. 628, L. 628-4 et L. 630. Ils pourront prononcer l'interdiction définitive du territoire français contre tout étranger condamné pour les délits prévus à l'article L. 627.

« Le condamné sera dans tous les cas soumis aux dispositions des articles 27 et 28 de l'ordonnance précitée.

« Art. L. 630-2. — Les peines prévues au présent chapitre seront portées au double en cas de récidive, dans les conditions de l'article 58 du code pénal. »

Art. 3. — Les dépenses de prévention résultant de l'application de l'article 1° ainsi que les dépenses d'hospitalisation et de soins des personnes visées au chapitre III dudit article, sont réparties entre l'Etat et les départements selon les dispositions de l'article L. 190 du code de la famille et de l'aide sociale.

Art. 4. — Les dispositions de l'article 2 de la présente loi sont applicables aux territoires d'outre-mer.

Toutefois, dans les territoires des Comores, des Iles Wallis et Futuna, de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, de la Polynésie française, et dans le territoire français des Afars et des Issas, les conditions dans lesquelles les personnes ayant fait un usage illicite de stupéfiants subiront la cure de désintoxication prévue par les articles L. 628-1, L. 628-2, L. 628-3 et L. 628-5, seront fixées par des délibérations des assemblées locales.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1970.

GEORGES POMPIDOU.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,  
JACQUES CHABAN-DELMAS.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
RENÉ PLEVEN.

Le ministre de l'intérieur,  
RAYMOND MARCELLIN.

Le ministre de l'économie et des finances,  
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,  
chargé des départements et territoires d'outre-mer,  
HENRY REY.

Le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale,  
ROBERT BOULIN.

**LOI n° 70-1321 du 31 décembre 1970 relative aux actes de disposition afférents à certains biens ayant appartenu à des contumax (1).**

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1°. — Les ventes faites par l'Etat, avant l'entrée en vigueur de l'article 639 du code de procédure pénale, d'immubles confisqués en vertu d'une condamnation prononcée par contumace, dont la résolution a été, avant la publication de la présente loi, judiciairement constatée en raison de la représentation du contumax, sont validées sous la seule condition que les acquéreurs ou leurs ayants droit occupent encore matériellement les lieux.

La résolution est, dans ce cas, réputée n'avoir jamais produit effet.

Loi n° 70-1321 TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Proposition de loi n° 1190 ;  
Rapport de M. Foyer, au nom de la commission des lois (n° 1284) ;  
Discussion et adoption le 30 juin 1970.

Sénat :

Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, n° 361 (1969-1970) ;  
Rapport de M. J. Piot, au nom de la commission des lois, n° 105 (1970-1971) ;  
Discussion et adoption le 17 décembre 1970.

Assemblée nationale :

Proposition de loi, modifiée par le Sénat, n° 1561 ;  
Rapport de M. Foyer, au nom de la commission des lois (n° 1588) ;  
Discussion et adoption le 18 décembre 1970.

# **Table des matières**

Remerciements.....	2
Sommaire.....	3
Introduction.....	4
<b><u>Chapitre I – La France : premier exportateur mondial d’héroïne.....</u></b>	<b>10</b>
<b><u>I - Un réseau opaque et structuré centré sur Marseille.....</u></b>	<b>10</b>
<u>A – Marseille, la cité idéale ?.....</u>	10
1 – L’héritage colonial.....	11
2 – Une ville en pleine mutation.....	13
3 – Une longue tradition de banditisme.....	16
<u>B – Le Milieu marseillais.....</u>	17
1 – La domination des réseaux corses.....	19
2 – Les pouvoirs de M. Marcellin s’arrêtent-ils aux portes de Marseille ?.....	22
3 – Des organisations diverses et en perpétuelle mutation.....	24
<b><u>II – Le business de l’héroïne.....</u></b>	<b>27</b>
<u>A – Le cycle de l’héroïne.....</u>	27
1 – L’approvisionnement en matières premières.....	27
2 – Le savoir-faire des chimistes marseillais.....	30
3 – La vente et l’exportation.....	33
<u>B – Un business très lucratif.....</u>	36
1 – Des gains sans cesse multipliés et peu de risques.....	37
2 – Des trafiquants fortunés.....	38
3 – Une demande croissante.....	40
<b><u>Chapitre II – La drogue : problème public n°1.....</u></b>	<b>43</b>
<b><u>I – Les États-Unis et la France face au problème de la drogue : deux histoires, deux approches.....</u></b>	<b>43</b>
<u>A – Une véritable panique morale aux États-Unis.....</u>	44
1 – Les ravages de l’héroïne « made in France ».....	44
2 – L’héroïne : problème n°1 du commandement américain au Vietnam.....	46
3 – L’encerclement par les différentes filières.....	49

<u>B – Une prise de conscience tardive en France</u> .....	51
1 – La longue politique de l’autruche.....	51
2 – Des moyens dérisoires pour lutter contre le trafic de drogue.....	54
3 – Une France « soudainement » touchée.....	56
<b><u>II – Le « péril jeune »</u></b> .....	58
<u>A – La culture de la drogue</u> .....	59
1 – Une série de faits divers inquiétants.....	59
2 – La drogue : un idéal pour certains.....	61
3 – Une jeunesse en « manque de repères » ?.....	63
<u>B – L’action du pouvoir politique français</u> .....	65
1 – Répression et promotion des valeurs « traditionnelles ».....	65
2 – Des campagnes de sensibilisation inédites.....	67
3 – Des mesures plus pragmatiques.....	69
<b><u>Chapitre III – La lutte contre le trafic d’héroïne</u></b> .....	71
<b><u>I – L’essor d’une coopération mondiale rénovée</u></b> .....	71
<u>A – La coopération entre la France et les États-Unis</u> .....	72
1 – Une série de polémiques et controverses.....	72
2 – Des obstacles juridiques.....	75
3 – La circulation des informations.....	77
<u>B – D’autres formes de coopération</u> .....	79
1 – L’action des États-Unis dans les pays producteurs d’opium.....	79
2 – L’essor d’une coopération en Europe.....	81
3 – L’action des organismes internationaux.....	84
<b><u>II – Les effets de la loi antidrogue du 31 décembre 1970</u></b> .....	86
<u>A – Du « drogué » au « toxicomane »</u> .....	87
1 – L’archaïsme des traitements classiques.....	87
2 – Les méthodes nouvelles du Dr Olievenstein.....	89
3 – L’essor des cures de désintoxication.....	91
<u>B – La chasse aux trafiquants</u> .....	93
1 – Des moyens et une volonté accrues.....	93
2 – Des méthodes policières efficaces.....	95
3 – Des trafiquants sévèrement punis.....	97

Conclusion.....	100
Chronologie.....	104
Index des noms propres.....	105
Index des noms de lieu.....	107
Table des sigles.....	109
Bibliographie.....	110
Sources.....	112
Annexes.....	113